

Rapport annuel 2007

La coopération
luxembourgeoise
au développement

Lëtzebuenger
Entwécklungszesummenaarbecht



DIRECTION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

6, rue de la Congrégation | L-1352 Luxembourg
Tél.: [352] 247-82351 | Fax: [352] 46 38 42



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération au développement

Rapport annuel 2007

La coopération
luxembourgeoise
au développement

Lëtzebuenger
Entwécklungszesummenaarbecht



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération au développement

Table des matières

Préface par Monsieur le Ministre	04
Les Objectifs du Millénaire pour le Développement	06
L'aide publique au développement du Luxembourg en 2007	08
La coopération avec les pays partenaires	16
Afrique	22
Amérique centrale	60
Asie	74
Proche-Orient	88
La coopération bilatérale dans d'autres pays	92
La coopération multilatérale	100
La coopération avec les ONG	114
L'action humanitaire	120
L'appui aux programmes	134
La sensibilisation et l'éducation au développement	138
Annexes:	142
Déclaration du Ministre Jean-Louis Schiltz sur la politique de coopération au développement	144
Extrait du rapport annuel du Ministère des Finances	150
Adresses utiles	168
Direction de la coopération – Organigramme fonctionnel	170
Direction de la coopération – Répertoire téléphonique	172
Liste des ONG agréées	173

Préface par Monsieur le Ministre

«Mêmes causes, mêmes effets», avons-nous tendance à affirmer, solidement ancrés dans les certitudes de notre démarche cartésienne. Or, depuis un certain temps rien ne semble moins vrai pour qui s'intéresse aux effets dévastateurs que le changement climatique cause dans les pays en développement.

S'il est évident que les pays en développement et leurs populations ne sont guère responsables du changement climatique, il est tout aussi évident que ce sont eux les principales victimes de ce même changement climatique dont les conséquences se font déjà ressentir partout. En Afrique, la production de denrées alimentaires a chuté de 12% depuis 1981. S'y ajoute que les pays en développement auront besoin, afin de pouvoir se nourrir, de 120 millions d'hectares supplémentaires d'ici 2030. Il est évident que si rien n'est entrepris d'ici 2030, le changement climatique sera la cause de famines éminemment plus violentes en Afrique et en Asie. Les pays en développement souffrent déjà aujourd'hui dans un grand nombre de régions d'une pénurie en eau potable et à l'horizon 2025 leurs besoins en eau auront augmenté de 50%. Là encore le changement climatique, associé à la démographie, joue un rôle néfaste.

Il est tout aussi inquiétant d'observer que les jours des petits Etats insulaires sont comptés: sous l'effet du réchauffement de la planète et de la crue des océans, ils devraient avoir disparu d'ici 75 ans.

Enfin, ce n'est plus un secret pour personne que la biodiversité est en forte diminution partout dans le monde et que des forêts entières sont en train de disparaître. Les déserts gagnent du terrain et pourtant la désertification est un sujet rarement abordé lors des grandes conférences internationales.

Méi Klimagerechtegkeet!

Au-delà des conséquences sur la nature, le changement climatique menace la sécurité dans les pays en développement, mais aussi en Europe et ailleurs. 60% des hommes vivent aujourd'hui déjà à moins de 100 kilomètres de la mer. Ajoutez ce fait au changement climatique et vous obtiendrez un mélange explosif. Il ressort du Rapport Stern qu'il faudra 1% du PIB mondial pendant 10 ans pour maîtriser le réchauffement de la planète – si nous ne prenons pas cette mesure, il nous en coûtera 5 à 20 fois cet effort. Selon des études des Nations Unies, l'aide au développement devrait augmenter de 50% au moins pour neutraliser le changement climatique.

Les crises humanitaires sont de plus en plus souvent provoquées par des facteurs liés au climat et malheureusement humanitaire rime aujourd'hui de plus en plus souvent avec changement climatique.

En janvier 2005 était adopté le plan d'action de Hyogo pour les années 2005 à 2015 et les signataires, dont le Luxembourg, ont

pris l'engagement de contribuer à mieux protéger les populations des catastrophes futures et à analyser et réduire les facteurs de risque, en particulier dans les pays en développement. C'est dans cet esprit que la coopération luxembourgeoise investit depuis 2006 un minimum de 5% du budget humanitaire dans la prévention de catastrophes. Chaque catastrophe constitue un revers énorme qui peut faire régresser un pays de plusieurs années voire de décennies. Chaque catastrophe met en péril la durabilité des efforts de développement fournis pendant de longues années. S'il est difficile de prévenir ces catastrophes, il faut à tout prix en mitiger les effets meurtriers et s'assurer que les pays les plus vulnérables y soient mieux préparés.

Par conséquent la coopération luxembourgeoise a décidé au début de l'année 2008 d'intégrer de façon systématique dans ses programmes de développement les questions d'adaptation au changement climatique. Cela ne signifie pas que nous allons inventer un nouveau secteur opérationnel qui viendrait s'ajouter à nos secteurs traditionnels que sont l'eau, la santé, l'éducation et le développement local intégré. Cela signifie qu'à l'avenir, chaque nouveau projet sera préalablement examiné de façon systématique quant à son impact sur le climat et sa compatibilité par rapport au climat.

Bien sûr, les résultats de cette démarche ne se verront pas du jour au lendemain. Ceci dit, nous pouvons nous appuyer sur le fait que les questions d'environnement font partie depuis des années des considérations dites transversales de la coopération. Autrement dit, nous avons analysé et intégré la composante environnementale dans nos différents projets. Nous ne devons donc pas partir de zéro. Nous allons systématiser et élargir cette démarche, en mettant un accent plus particulier sur les composantes climat et catastrophes naturelles.

Bien entendu, nous ne faisons pas cavalier seul dans cette démarche puisque nous travaillons en partenariat avec les acteurs internationaux, à leur tête les Nations Unies, ainsi qu'avec la fondation de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan. A cet égard, il faut déplorer le fait qu'il ne soit apparemment pas possible de transformer le Programme des Nations Unies pour l'environnement en une véritable agence onusienne. Si importants que soient pour le climat les alliances et les mécanismes, mondiaux ou autres, tant qu'il n'y aura pas de percée à l'ONU – aussi voir l'après-Kyoto et Bali – il sera très difficile de coordonner les efforts de manière adéquate. L'ONU a besoin de nouvelles impulsions dans ce domaine. C'est pourquoi il est utile que des initiatives telles que celle de Kofi Annan mettent en exergue les questions de sauvegarde de l'environnement et de coopération et qu'elles en analysent et traitent les origines et les conséquences.

Les causes du changement climatique sont scientifiquement identifiées; ses effets frappent de manière indiscriminée. C'est pourquoi l'interaction entre la politique de l'environnement et la politique de développement doit être plus étroite. Nous avons besoin de justice

climatique. Cela aussi fait partie de la solidarité internationale, et cela demande des efforts.

La recherche de solutions internationales et la mise en place de partenariats qui bénéficieront aux pays en développement, en vue de la conférence de Copenhague en 2009, devront constituer des objectifs collectivement partagés au niveau international.

Enfin, dans ce même contexte, il convient de rappeler que, conformément aux principes de Marrakech, l'aide publique au développement ne saurait être déviée vers des mécanismes de Kyoto.

Le changement climatique a pour conséquence - à l'instar des conflits meurtriers - que nous sommes engagés dans une partie où les poteaux du but sont déplacés périodiquement en cours de match. Cela ne nous facilite pas la tâche. Il n'en reste pas moins que s'il est un combat, un seul, qui vaut la peine d'être mené, c'est assurément le combat contre la pauvreté.

Jean-Louis Schiltz

Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire



Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

En l'an 2000, lors du Sommet du Millénaire au siège des Nations Unies à New York, la communauté internationale a adopté la Déclaration du Millénaire. Cette dernière représente dorénavant le cadre dans lequel évolue la coopération au développement, en fixant des objectifs à réaliser, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'égalité hommes-femmes ou encore de la protection de l'environnement, en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté de par le monde. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement sont le complément opérationnel de cette Déclaration (voir tableau).

Pour la première fois, la communauté internationale s'est ainsi fixé des objectifs quantifiables qu'elle se propose d'atteindre et c'est également pour la première fois qu'un calendrier contraignant a été établi, dans la mesure où 2015 est la date butoir pour réaliser ces engagements.

L'année 2007 a été l'occasion de dresser un premier bilan de la réalisation de ces objectifs, à mi-chemin de l'échéance fixée à 2015. A peine deux ans après la réaffirmation solennelle des Objectifs du Millénaire lors du Sommet des Nations Unies de 2005, le bilan est en demi-teinte. En effet, si globalement la pauvreté recule et si certains pays sont quasiment assurés de réaliser voire de dépasser les objectifs ainsi fixés, l'Afrique subsaharienne notamment n'est actuellement pas en position de réduire la pauvreté de moitié jusqu'en 2015.

Un effort supplémentaire est donc requis, en termes de quantité de l'aide fournie aussi bien qu'en termes de qualité de cette dernière. En effet, les pays en développement seuls ne sont pas en mesure d'atteindre les objectifs et il est essentiel que les partenaires du développement mettent tout en œuvre pour respecter les engagements consentis en 2000. Cet effort est d'autant plus nécessaire que de nouveaux défis se posent en matière de développement.

Tel est notamment le cas du changement climatique, qui risque de réduire à néant les progrès réalisés si aucun effort considérable n'est entrepris pour appuyer les pays en développement dans les efforts d'adaptation qu'ils doivent réaliser. La communauté internationale doit prendre ce problème à bras-le-corps, afin d'éviter que les pays qui portent le moins de responsabilité dans les causes du changement climatique soient ceux qui en souffrent le plus.

Dans le même ordre d'idées, la coopération luxembourgeoise est également consciente du fait que des situations de crises et de conflits et l'insécurité qui en résulte, sont autant d'éléments qui entravent le développement et risquent de remettre en cause les progrès réalisés dans le domaine des Objectifs du Millénaire pour le Développement. C'est pour cette raison que tout au long de l'année 2007, le Luxembourg a continué à promouvoir la consolidation de la paix par sa présence dans la Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies, mais également par des réalisations concrètes sur le terrain. En témoigne également l'importance

grandissante attachée à la prévention des crises par l'assistance humanitaire luxembourgeoise, qui se base sur la compréhension qu'il ne saurait y avoir de développement sans un engagement ferme à empêcher la survenance et/ou la récurrence des crises.

La coopération luxembourgeoise est plus que jamais décidée à maintenir et à accroître ses efforts en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. En témoignent les Programmes indicatifs de coopération de deuxième génération, qui ont été élaborés d'un commun accord avec les pays partenaires, sur base de leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté et qui ciblent essentiellement les secteurs sociaux comme l'éducation et la formation professionnelle, la santé ou encore le développement local intégré, qui se concentre en grande partie sur l'eau et l'assainissement. Il s'agit là d'autant d'éléments qui contribuent à la réalisation de ces objectifs dans l'optique du développement durable. En adéquation avec l'ampleur de la tâche et de manière cohérente avec l'accroissement de l'aide publique au développement, les enveloppes financières de ces programmes ont également connu une augmentation sensible.

Enfin, tout au long de l'année 2007, la coopération luxembourgeoise s'est faite l'avocat de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et des besoins des pays en développement dans les différentes enceintes internationales où elle est intervenue.

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Plus d'un milliard de personnes vivent encore avec moins d'un dollar par jour.

- Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour
- Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim

2. Assurer l'éducation primaire pour tous

Cent treize millions d'enfants ne vont pas à l'école.

- Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Deux tiers des analphabètes dans le monde sont des femmes, et 80% des réfugiés sont des femmes et des enfants.

- Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard

4. Réduire la mortalité infantile

Onze millions de jeunes enfants meurent chaque année.

- Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

5. Améliorer la santé maternelle

Dans les pays en développement, le risque de mourir en couches est de 1 sur 48.

- Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle

6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Des maladies meurtrières ont annulé les progrès de développement d'une génération.

- Stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle
- Maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle

7. Assurer un environnement durable

Plus d'un milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable.

- Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales;
- Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable
- Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020

8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Trop de pays en développement dépendent davantage pour le service de la dette que pour les services sociaux.

- Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert
- S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des Etats enclavés et des petits Etats insulaires en développement
- Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme
- En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes
- En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement
- En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous

L'aide publique au développement du Luxembourg en 2007

1. Evolution de l'aide publique au développement

En 2007, l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise a continué sa progression à un rythme soutenu pour atteindre un montant de 275.135.892 euros. Il s'agit d'une augmentation de plus de 40 millions d'euros par rapport au montant de l'APD en 2006.

Exprimée en pourcentage du revenu national brut (RNB), l'APD s'est élevée à 0,92% en 2007, alors qu'en 2006 elle était de 0,84%.

Cette forte progression traduit la volonté du gouvernement de renforcer les activités de la coopération luxembourgeoise, conformément à l'objectif réaffirmé qui consiste à atteindre une APD équivalente à 1% du RNB dans les années à venir.

Sur le plan international, le Luxembourg consolide sa position parmi les cinq bailleurs de fonds qui respectent l'engagement pris en 1970 au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies de consacrer au moins 0,7% de leur RNB à l'aide publique au développement. Le Luxembourg se situe en 2007 au troisième rang derrière la Norvège (0,95%) et la Suède (0,93%), mais devant le Danemark et les Pays-Bas, qui atteignent chacun 0,81%.

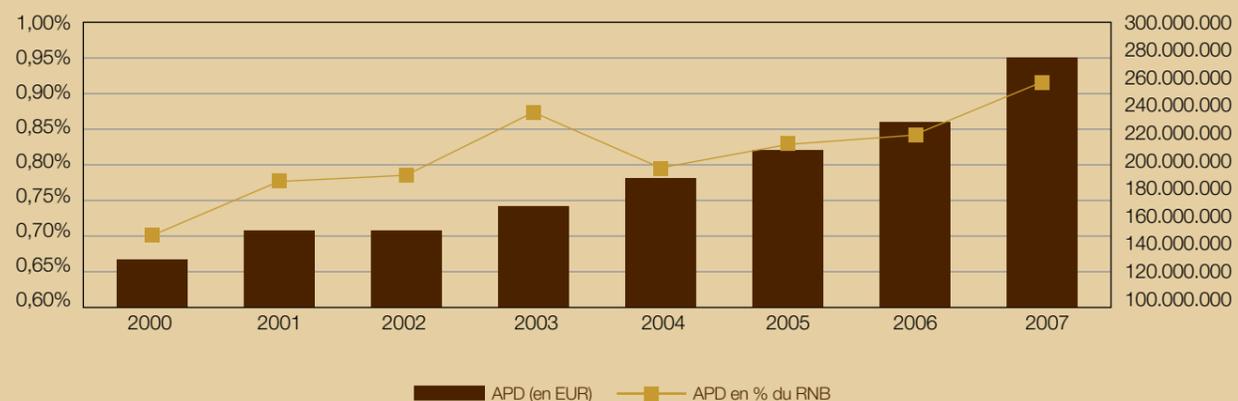
Le tableau et le graphique récapitulatifs ci-dessous reprennent l'évolution entre 2000 et 2007 de l'APD en valeur absolue ainsi qu'exprimée en pourcentage du RNB.

Tableau récapitulatif:

Evolution entre 2000 et 2007 de l'aide publique au développement par rapport au revenu national brut¹

Exercice	APD (en euros)	RNB (en euros)	APD en % du RNB
2000	133.433.659	19.170.400.000	0,70
2001	155.128.137	20.050.300.000	0,77
2002	155.735.183	19.897.900.000	0,78
2003	171.677.042	19.511.500.000	0,88
2004	188.981.534	23.833.800.000	0,79
2005	207.387.692	25.008.000.000	0,83
2006	231.510.318	27.703.400.000	0,84
2007	275.135.892	29.760.000.000	0,92

Evolution de l'APD de 2000 à 2007



¹ Les données et prévisions concernant le RNB font l'objet de révisions régulières par le STATEC. Pour les besoins du présent rapport, les chiffres mis à jour au 27 février 2008 ont été utilisés.

2. L'APD en 2007 par Ministère

En 2007, le Ministère des Affaires étrangères a géré et mis en œuvre 85,40% de l'aide publique au développement, soit 234,97 millions d'euros. Les 14,60% restants résultent de contributions effectuées par le Ministère des Finances (8,06%), plusieurs autres Ministères (0,98%) ainsi que de la part de la contribution luxembourgeoise versée au budget général de l'UE (en dehors du Fonds Européen de Développement) qui a été affectée par la Commission européenne à des fins de coopération au développement en 2007 (5,56%).

Le tableau récapitulatif figurant aux pages suivantes donne un aperçu détaillé des dépenses par article budgétaire et par Ministère effectuées en 2007 qui peuvent être notifiées comme APD au Secrétariat du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.



Ministère / article budgétaire (par ordre d'apparition dans le budget de l'Etat)		Crédit voté pour 2007	Dépenses effectuées à titre d'APD en 2007
I. Etat – Communications			
00.8.35.030	Contributions à des organismes internationaux Contribution à l'Union Postale Universelle (UPU)	84.850	11.753,28
TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2007: I. Etat – Communications			11.753,28
II. Affaires étrangères			
01.1.11.090	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	5.335.379	33.500,00
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international <i>a) Bureau International du Travail (BIT)</i> <i>b) Organisation des Nations Unies (ONU)</i>	4.129.912	182.168,09 25.316,24 156.851,85
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1.160.000	239.358,00
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	2.739.378	199.585,35
01.3.35.040	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	2.850.000	2.027.513,30
01.4.33.300	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG	500.000	466.973,50
01.7.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	430.000	360.691,81
01.7.12.050	Frais de port	4.000	5.996,86
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	425.000	318.717,21
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences	325.000	263.779,67
01.7.12.250	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement	1.000.000	948.492,10

Ministère / article budgétaire (par ordre d'apparition dans le budget de l'Etat)		Crédit voté pour 2007	Dépenses effectuées à titre d'APD en 2007
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	700.000	146.608,13
01.7.32.020	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	10.000	5.713,18
01.7.33.000	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	1.400.000	1.300.444,11
01.7.33.010	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	413.090	382.268,40
01.7.35.000	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union européenne; dépenses diverses dans le même but	9.796.841	8.680.488,57
01.7.35.030	Coopération au développement: contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne	13.000.000	12.935.513,95
01.7.35.031	Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	14.000.000	14.000.000,00
01.7.35.032	Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne ³	419.000	223.110,01
01.7.35.060	Subsides au titre de l'action humanitaire: aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire; aide alimentaire; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence <i>déduction faite de:</i> <i>- aide d'urgence Ishikawa au Japon⁴</i> <i>- action humanitaire liée au tsunami⁵</i>	26.500.000	25.913.867,85 50.000,00 1.000.000,00
01.7.93.000	Alimentation du fonds de la coopération au développement	145.123.000	166.271.266,92
31.7.74.250	Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions	123.100	62.881,41
TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2007: II. Affaires étrangères			234.968.938,42

³ Déduction faite de 49% de la contribution à la FAO.

⁴ L'aide d'urgence à la préfecture d'Ishikawa (tremblement de terre) n'est pas comptabilisée dans l'APD.

⁵ Les dépenses au titre du tsunami ne sont pas comptabilisées dans l'APD.

Ministère / article budgétaire (par ordre d'apparition dans le budget de l'Etat)		Crédit voté pour 2007	Dépenses effectuées à titre d'APD en 2007
III. Culture, Enseignement supérieur et Recherche			
02.0.35.030	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O. (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)	200.000	53.582,63
02.0.35.060	Cotisations à des organismes internationaux Contribution à l'Agence de la Francophonie	170.000	170.578,12
TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2007: III. Culture, Enseignement supérieur et Recherche			224.160,75
IV. Fonction publique et Réforme administrative			
08.0.11.000	Traitements des fonctionnaires Frais de personnel du Ministère des Affaires étrangères (traitements & salaires)	66.618.709	2.275.902,93
TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2007: IV. Fonction publique et Réforme administrative			2.275.902,93
V. Santé			
14.0.35.060	Contributions à des organismes internationaux Contribution à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)	289.850	180.547,38
TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2007: V. Santé			180.547,38
VI. Economie			
20.0.35.060	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales Contribution à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)	400.000	850,94
TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2007: VI. Economie			850,94
VII. Finances			
34.0.54.030	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes du groupe de la Banque Mondiale et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	2.700.000	2.519.869,67
34.0.54.031	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes; autres interventions en faveur des pays en transition	2.000.000	1.685.000,00
34.0.54.032	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	800.000	400.000,00
34.0.54.033	Participation dans les programmes du Fonds monétaire international	1.500.000	1.235.236,52

Ministère / article budgétaire (par ordre d'apparition dans le budget de l'Etat)		Crédit voté pour 2007	Dépenses effectuées à titre d'APD en 2007
34.0.54.034	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds asiatiques de développement	500.000	500.000,00
34.0.54.035	Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole)	500.000	493.106,60
34.0.84.237	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	13.500.000	14.195.075,30
	Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants	hors budget	1.155.450,02
TOTAL DES DEBOURSEMENTS EN 2007: VII. Finances			22.183.738,11
VIII. Union Européenne			
	Contribution au budget de l'UE (Cf. article 5 du budget des dépenses pour ordre)	1.755.000.000	15.290.000,00
Total APD			275.135.892

3. Ventilation de l'APD par type de coopération

Le tableau suivant renseigne sur la ventilation par type de coopération des dépenses d'APD effectuées par la Direction de la Coopération au Développement du Ministère des Affaires étrangères. Il en ressort que la coopération bilatérale et la coopération multilatérale représentent plus de 70% des dépenses.

Type de coopération	En euros	En %
Coopération bilatérale	118.489.652,91	51,11
Coopération multilatérale	48.501.198,63	20,92
Coopération avec les ONG	29.423.514,13	12,69
Action humanitaire	29.413.867,85	12,69
Appui aux programmes	3.830.669,62	1,65
Divers	2.160.937,04	0,93
Total	231.819.840,18	100,00

4. L'APD gérée à travers le Fonds de la Coopération au Développement en 2007

Créé par la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, le Fonds de la Coopération au Développement (FCD) est un instrument qui permet au Ministère des Affaires étrangères de mener à bien des programmes et des projets de coopération qui s'étendent sur plusieurs années.

En 2007, un montant total de 166.271.266,92 euros a été déboursé à charge de ce fonds.

Plus de 70% de ce montant ont été consacrés à des projets et des programmes qui relèvent de la coopération bilatérale et près de 17% à la coopération avec les ONG.

Débourséments à charge du FCD en 2007 par rubrique	En euros	En %
Coopération bilatérale gouvernementale:	118.489.652,91	71,26
> programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	60.973.573,28	36,67
> programmes et projets mis en œuvre par des agences multilatérales	42.618.146,38	25,63
dont nouvelles initiatives:		
• Fonds fiduciaire européen pour les infrastructures en Afrique	2.000.000,00	
• Appui aux services financiers inclusifs en Afrique	2.000.000,00	
• Programme de réforme du secteur de sécurité au Kosovo	1.000.000,00	
• Appui à la microfinance dans les Territoires palestiniens occupés	1.000.000,00	
> autres programmes et projets bilatéraux	14.897.933,25	8,96
Coopération avec les ONG	27.740.801,62	16,68
Coopération multilatérale:	12.662.086,10	7,62
dont nouvelles initiatives:		
• Programme «Aids 2031: an agenda for the future» (lutte contre le VIH/Sida)	5.000.000,00	
• Appui au Dispositif Mondial pour la Réduction des Risques de Catastrophes	2.000.000,00	
• Fonds fiduciaire pour les Pays les moins avancés – lutte contre le changement climatique	1.775.836,10	
• Aide au commerce dans le cadre de l'OMC	500.000,00	
Appui aux programmes	3.824.956,44	2,30
Aide humanitaire	3.500.000,00	2,11
Divers	53.769,85	0,03
TOTAL	166.271.266,92	100,00

Les chapitres suivants du présent rapport reprennent le détail des dépenses imputées aux différentes rubriques précitées.

5. Ventilation sectorielle de l'APD gérée à travers le FCD en 2007

La ventilation sectorielle des dépenses du FCD présentée dans le tableau ci-dessous correspond aux différents secteurs définis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Comme par le passé, la majeure partie des contributions a été destinée à la catégorie des infrastructures et services sociaux (près de deux tiers des dépenses). Cette catégorie inclut les principaux secteurs prioritaires de la coopération luxembourgeoise. Plus spécifiquement, le secteur de l'éducation a représenté 14,89% de la dépense, la santé 19,88% et la distribution d'eau et l'assainissement 7,06%. Les infrastructures et autres services sociaux ont représenté près de 32% des dépenses.

Répartition sectorielle du FCD en 2007	Montant en euros	En %
Infrastructures et services sociaux	89.237.812,58	66,63
Éducation, niveau non spécifié	4.801.897,27	3,59
Éducation de base	5.387.728,03	4,02
Éducation secondaire	9.195.025,79	6,87
Éducation post-secondaire	556.516,85	0,42
Total Education	19.941.167,94	14,89
Santé, général	9.210.379,39	6,88
Santé de base	17.416.269,80	13,00
Total Santé	26.626.649,19	19,88
Politique en matière de population/santé et fertilité	17.822.483,99	13,31
Distribution d'eau et d'assainissement	9.461.810,02	7,06
Gouvernement et société civile	7.475.926,54	5,58
Infrastructures et services sociaux divers	7.909.774,90	5,91
Total infrastructures et autres services sociaux	42.669.995,45	31,86
Infrastructures et services économiques	15.934.307,91	11,90
Transports et entreposage	4.001.877,47	2,99
Production et distribution de l'énergie	2.326.373,99	1,74
Banques et services financiers	8.268.699,44	6,17
Entreprises et autres services	1.337.357,01	1,00
Secteurs de production	12.689.955,82	9,48
Agriculture	8.252.608,27	6,16
Sylviculture	566.290,83	0,42
Pêche	87.165,04	0,07
Total agriculture, sylviculture, pêche	8.906.064,14	6,65
Industries manufacturières	1.230.378,91	0,92
Construction	-	-
Total industries manufacturières et construction	1.230.378,91	0,92
Commerce	1.128.087,88	0,84
Tourisme	1.425.424,89	1,06
Total Commerce et Tourisme	2.553.512,77	1,91
Destination plurisectorielle et transversale	16.068.292,94	12,00
Protection de l'environnement	3.699.532,85	2,76
Femmes et développement	1.367.115,44	1,02
Autres multi secteurs	11.001.644,65	8,21
Total	133.930.369,25⁶	100,00

⁶ Ce montant est inférieur aux dépenses globales au titre du FCD en raison de différentes dépenses qui ne relèvent pas des secteurs susmentionnés (p.ex. frais administratifs des ONG).

La coopération avec les pays partenaires



Introduction

La coopération avec les pays partenaires

La coopération entre le Luxembourg et ses dix pays partenaires s'articule depuis plusieurs années autour de Programmes indicatifs de coopération (PIC), conclus de manière individuelle avec chacun de ces pays. Rappelons à ce titre que le PIC est un outil stratégique pluriannuel, dont l'objectif est de favoriser une approche programmatique de notre coopération et d'améliorer ainsi l'efficacité de l'aide. Il est élaboré conjointement, sur base d'un dialogue renforcé avec les pays partenaires, et sur base de leurs priorités nationales de développement. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi régulier, notamment lors des commissions de partenariat qui se tiennent chaque année.

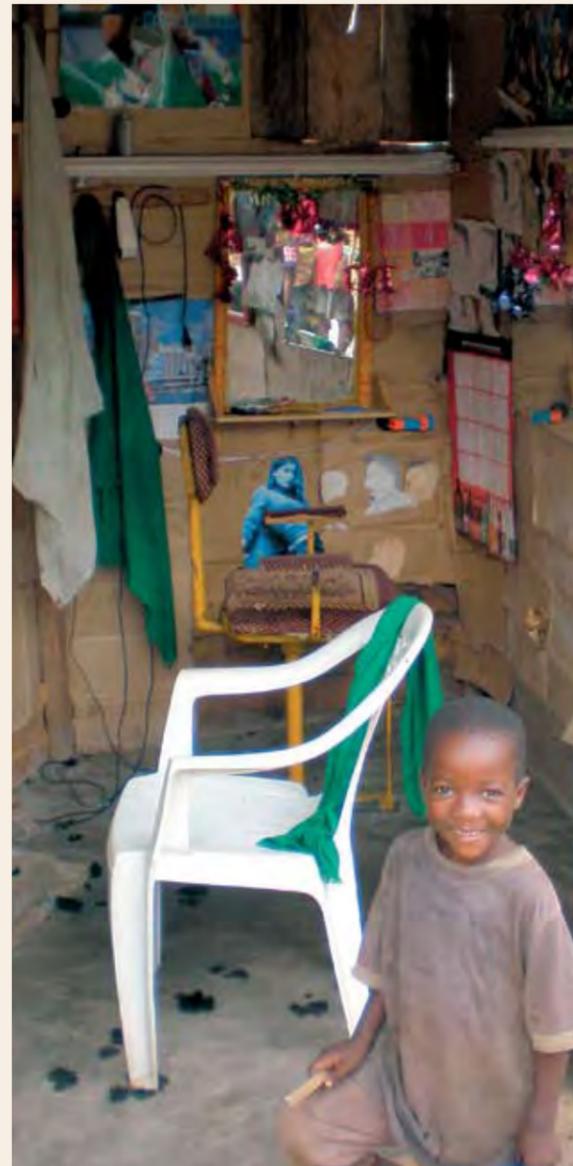
Après les PIC de deuxième génération avec le Cap Vert, le Vietnam, le Laos, le Nicaragua et le Salvador, signés respectivement en 2005 et en 2006, l'année 2007 a vu la conclusion des programmes de deuxième génération avec le Burkina Faso, le Mali, la Namibie et le Sénégal. Les préparations pour la signature du PIC II avec le Niger ont également avancé tout au long de l'année 2007 et ce programme est signé en 2008.

Les PIC de deuxième génération intègrent les recommandations formulées lors de l'évaluation à mi-parcours des premiers PIC et prévoient des moyens financiers accrus pour la coopération avec les pays partenaires, plus particulièrement avec les pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique de l'Ouest (pour la comparaison entre PIC de première et de deuxième génération, voir le tableau ci-contre). Cette concentration accrue sur les pays partenaires répond aux besoins croissants de ces pays. Elle devient possible du fait de la progression constante de l'aide publique au développement luxembourgeoise et du désengagement progressif de la coopération luxembourgeoise des pays à projets. Elle s'inscrit dans le droit fil des considérations d'amélioration de l'efficacité de l'aide véhiculées par la Déclaration de Paris et des recommandations adressées par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE au Luxembourg. Il convient également de signaler que les PIC II signés avec le Salvador, le Vietnam et la Namibie prévoient une consolidation des activités mises en œuvre par la coopération luxembourgeoise en vue d'un retrait à moyen terme.

Dans ce rapport, la présentation de la coopération avec les pays partenaires en 2007 comporte une brève description de la position du pays par rapport à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), accompagnée d'un tableau reprenant les indicateurs de mesure des OMD. Ensuite les événements marquants de l'année 2007 ainsi que nos actions de coopération sont développés. Cette section traite également, pour chaque pays partenaire, des activités mises en œuvre à travers les partenariats multilatéraux de la coopération luxembourgeoise.

Comme le montre le tableau page 20, la coopération luxembourgeoise a déboursé en 2007 la somme de 101.510.685 euros

en faveur des dix pays partenaires et des Territoires palestiniens occupés, un chiffre en croissance de 16,92% par rapport à 2006. Sous réserve de l'allocation des crédits par le budget de l'Etat, la forte implication de la coopération luxembourgeoise dans ces pays, au moyen des PIC II, confirmera cette tendance dans les années à venir.

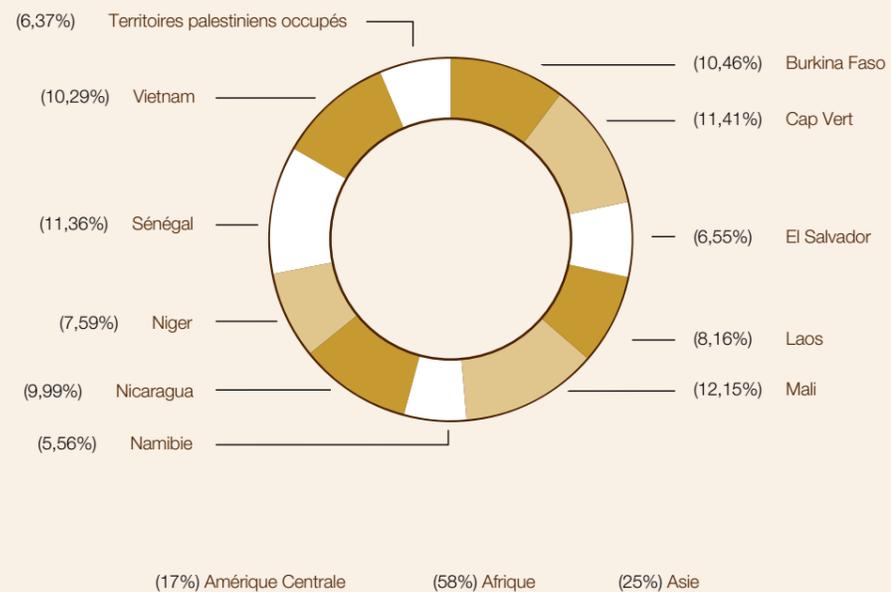


Pays partenaire	Volume financier PIC I	Secteurs PIC I	Volume financier PIC II	Secteurs PIC II
Burkina Faso	21.600.000	Education et formation professionnelle, promotion de l'artisanat, santé, environnement	62.900.000	Gestion durable des ressources naturelles, formation et insertion professionnelles
Cap Vert	33.500.000	Santé, eau et assainissement, éducation, formation et insertion professionnelles	45.000.000	Santé, eau et assainissement, éducation, formation et insertion professionnelles
El Salvador	26.000.000	Santé, eau et assainissement, éducation	24.000.000	Santé, eau et assainissement, éducation
Laos	18.000.000	Santé, éducation et formation professionnelle, développement rural intégré	35.000.000	Santé, éducation et formation professionnelle, développement local
Mali	19.400.000	Santé, eau et assainissement, éducation, formation et insertion professionnelles, développement rural	55.200.000	Formation et insertion professionnelles, santé, eau et assainissement, sécurité alimentaire, bonne gouvernance
Namibie	14.500.000	Développement rural et urbain intégré, santé, éducation et formation professionnelle	22.000.000	Développement rural et urbain intégré, formation professionnelle, planification au développement
Nicaragua	23.000.000	Education, eau et assainissement, santé	36.000.000	Education et formation professionnelle, santé, eau et assainissement, bonne gouvernance
Niger	20.000.000	Développement rural, éducation et formation professionnelle, artisanat, santé	60.000.000	Développement rural, formation technique et professionnelle, santé
Sénégal	34.500.000	Education, eau et assainissement, santé	53.300.000	Formation et insertion professionnelles, santé, eau et assainissement, bonne gouvernance
Vietnam	35.000.000	Développement rural intégré, santé, éducation et formation professionnelle	50.000.000	Développement local, santé, éducation et formation professionnelle

La coopération avec les pays partenaires

Pays partenaire	Coopération bilatérale	ONG	Action humanitaire et aide alimentaire	Appui aux programmes	Bureaux de la Coopération	Divers	Total	Evolution depuis 2006
Burkina Faso	6.737.339	2.676.681	750.000	277.563	171.069	10.052	10.622.704	+27,00%
Cap Vert	10.937.813	360.976	-	125.431	153.682	9.429	11.587.331	+5,85%
El Salvador	6.443.265	125.385	72.448	-	-	6.007	6.647.105	-18,55%
Laos	6.974.248	770.060	-	537.376	-	4.450	8.286.134	+52,96%
Mali	9.834.657	2.196.745	250.000	44.353	-	10.663	12.336.418	+63,88%
Namibie	5.484.957	149.415	100.000	-	-	7.191	5.741.563	-3,68%
Nicaragua	9.273.253	477.896	210.448	6.080	161.769	14.130	10.143.576	+35,91%
Niger	6.831.994	305.032	409.500	146.179	-	14.362	7.707.067	-5,64%
Sénégal	10.029.195	722.420	-	522.293	236.488	18.134	11.528.530	-1,08%
Vietnam	9.622.756	357.128	50.000	205.419	182.227	26.531	10.444.061	+13,79%
Territoires palestiniens occupés	5.572.500	162.759	730.355	-	-	582	6.466.196	+62,62%
TOTAL	87.741.977	8.304.497	2.572.751	1.864.694	905.235	121.531	101.510.685	+16,92%

Répartition par allocation budgétaire en euros



Afrique

Burkina Faso

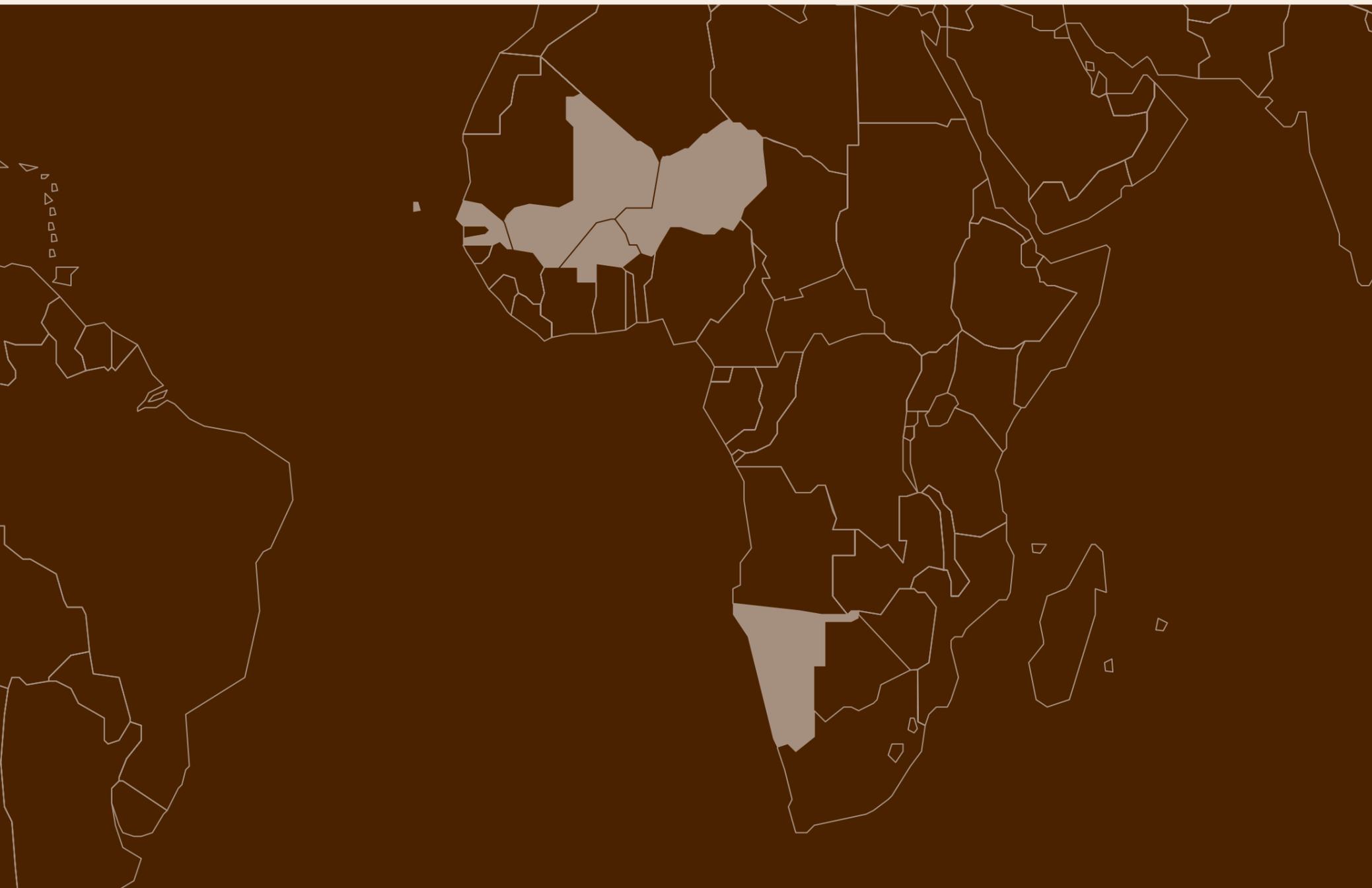
Cap Vert

Mali

Namibie

Niger

Sénégal



Burkina Faso



Burkina Faso	2000	2007
Population (millions)	11	13,9
PIB par habitant (PPA)	965	1.213
Classement selon l'indicateur du développement humain	172/174	176/177
ADP nette reçue en % du PIB	15,60%	12,80%
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	ND	27,20%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	25%	38%
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	32,30%	45%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	ND	70%
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	87%	79%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	65%	80%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	45%
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	138‰	191‰
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	109‰	96‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	46%	84%
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	ND	480
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	51%	38%
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	2% (2002)
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	42%	61%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	13%

1. Le Burkina Faso face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Les effets cumulés de la croissance économique de ces dernières années se sont traduits par une baisse de l'incidence de pauvreté qui est passée de 46,60% en 2003 à 42,60% en 2007, avec toutefois une augmentation de l'incidence de 0,5 point de 2006 à 2007, due à un ralentissement de l'activité économique et à une croissance négative du secteur primaire qui continue à occuper près de 80% de la population burkinabè. En effet, à l'exception des agriculteurs qui connaissent une baisse de leur revenu de 3,30%, essentiellement à cause du recul important du prix aux producteurs de coton observé ces dernières années, les revenus des autres groupes socioéconomiques ont progressé légèrement mais restent inférieur aux 5% nécessaires pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Partant du constat que les progrès réalisés à ce jour ne permettront pas d'atteindre les OMD, le gouvernement du Burkina Faso, en plus d'avoir consacré les OMD dans les grands axes de son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (2001-2010) et de ses programmes triennaux d'actions prioritaires, a adopté en 2007 une Stratégie Nationale d'Accélération de la Mise en Œuvre des OMD. Le gouvernement a ainsi voulu renouveler et marquer son engagement à mettre en œuvre les politiques publiques nécessaires pour la lutte contre la pauvreté et la faim, le VIH/SIDA et les autres maladies, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement ainsi que la discrimination à l'égard des femmes.

La pauvreté persiste au Burkina Faso et la progression de la production vivrière ne permet pas encore de garantir une sécurité alimentaire durable. En 2007, environ 31,70% des enfants (contre 46,10% en 2005) restent en deçà du poids indiqué pour leur âge.

Malgré la progression des taux de scolarisation dans le primaire ces dernières années, des disparités importantes entre les régions et les sexes persistent. Le taux d'achèvement de l'éducation primaire a connu un relèvement de 4,6 points sur la même période. Le gouvernement s'attelle également à développer la qualité et l'offre éducative (notamment le post primaire, l'enseignement technique et la formation professionnelle) ainsi qu'à accroître le taux d'alphabétisation qui ne dépasse actuellement pas les 28,20%.

En ce qui concerne la santé maternelle, des efforts appréciables ont été consentis en matière de soins prénataux mais l'assistance



de la mère à l'accouchement reste encore relativement faible. Le taux relativement bas de l'utilisation des services de santé est fonction de leur accessibilité géographique et financière. Les actions identifiées au titre de la Stratégie Nationale d'Accélération de la Mise en Œuvre des OMD visent à accroître la couverture sanitaire par le développement d'infrastructures sanitaires, le renforcement des capacités humaines et techniques, ainsi que le soutien aux programmes de maternité à moindre risque. Quant au taux de prévalence du VIH/SIDA, sa stabilisation et son inversion semblent en bonne voie.

Il convient de noter que le gouvernement consacre environ 14% de son budget à l'éducation nationale et 12% à la santé.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, le taux s'établit en 2007 à 76% en milieu urbain contre 64% en milieu rural.

2. Evénements marquants de l'année 2007

La vie politique au Burkina Faso a été dominée par les élections législatives de mai 2007. Le CDP (Congrès pour la Démocratie et le Progrès) du Président Blaise Compaoré a de nouveau conquis une large majorité à l'Assemblée Nationale (73 sièges sur 111 contre

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Agent d'exécution:								
Lux-Development et autres partenaires	1.735.255	960.000	3.118.020	3.025.303	3.409.232	4.322.349	2.829.703	2.660.485
Agences ONU/spécialisées	-	393.256	329.358	48.000	-	125.000	1.887.356	4.076.854
TOTAL	1.735.255	1.353.256	3.447.378	3.073.303	3.409.232	4.447.349	4.717.059	6.737.339

Burkina Faso



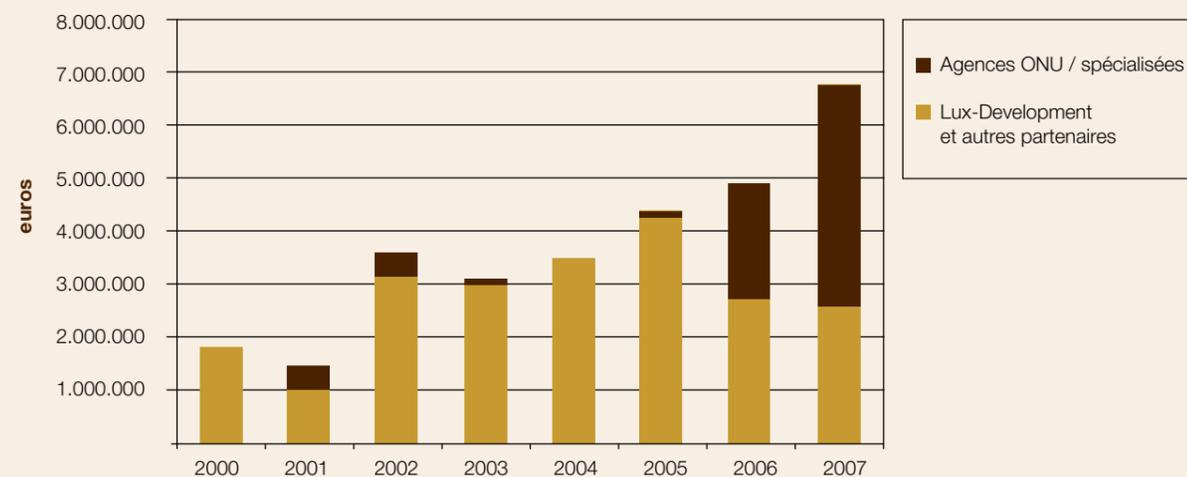
57 sièges sous la dernière législature). Le gouvernement formé à la suite des élections est dirigé par M. Tertius Zongo, ancien Ministre des Finances, qui occupe ce poste pour la première fois et qui s'est rapidement investi dans un programme de réformes et de promotion de la bonne gouvernance comme levier du développement. Les mesures incluent le renforcement de l'efficacité et de l'accessibilité de la justice, la promotion et la protection des droits humains,

la lutte contre l'insécurité, la réforme des institutions de l'Etat, la lutte contre la corruption, la promotion de la gouvernance locale et le développement et la décentralisation des médias.

2007 était aussi le 20ème anniversaire de l'assassinat de Thomas Sankara, Président du Burkina Faso de 1983 à 1987, à l'origine de nombreuses réformes sociales. La veuve de Sankara, vivant en France depuis 1988, est rentrée pour la première fois au pays, et les Sankaristes ont pu célébrer leur héros sans entrave. Côté gouvernemental, cet anniversaire était plutôt célébré comme les «20 années de progrès et de démocratie» depuis l'accession de Blaise Compaoré à la présidence du pays.

La croissance économique du Burkina Faso a connu un ralentissement en 2007 par rapport aux années précédentes, suite à une mauvaise campagne agricole attribuable principalement à un arrêt précoce de la saison des pluies et aux effets de la crise dans la filière du coton. Le PIB n'a progressé que de 3,90% (contre les 6,50% visés dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté), un taux en recul par rapport à celui de l'année dernière et en retrait de 1,4 point par rapport à la croissance moyenne des pays de l'UEMOA. La baisse importante de la production cotonnière (-44%), attribuable notamment à la baisse de 12% des prix aux producteurs et à la hausse des prix des intrants, s'est répercutée négativement sur la valeur ajoutée de l'agriculture de rente. Conséquence de la crise cotonnière, une progression de 1,50% en volume de la production céréalière a pu être enregistrée malgré quelques disparités régionales. Bien que légèrement excédentaire, les surplus de la production céréalière dans certaines régions ne parviennent pas dans les localités déficitaires, entraînant des tendances inflationnistes. Le sous-secteur des céréales continue à souffrir d'un déficit d'organisation de la filière et de valorisation de la production (stockage, commercialisation, exportation).

Evolution de la coopération bilatérale au Burkina Faso



Visite du Ministre Jean-Louis Schiltz au Burkina Faso

Le 9 juin 2007, le Ministre Jean-Louis Schiltz s'est rendu à Ouagadougou où il a été reçu en audience par le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, avant de procéder à l'inauguration du Bureau régional de la Coopération luxembourgeoise dans la capitale burkinabè. Il a profité de son déplacement pour visiter la «Plateforme multifonctionnelle» de la localité de Poa, à une centaine de kilomètres de Ouagadougou, mise en place avec l'appui du Programme National des Plateformes multifonctionnelles que le Luxembourg soutient à hauteur de 2.250.000 euros depuis 2004, dont 2 millions d'euros en 2007.

Commission de Partenariat

Le 12 novembre 2007 s'est tenue à Luxembourg la 4ème Commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Burkina Faso, sous la présidence du Ministre de l'Economie et des Finances du Burkina Faso, Jean-Baptiste Compaoré, et du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz.

Tirant le bilan financier du Programme Indicatif de Coopération 2003-2007, les deux délégations ont constaté que le Luxembourg a tenu ses engagements. L'enveloppe indicative de 21,6 millions d'euros a même été dépassée. A ce montant déboursé en faveur du Burkina Faso, s'ajoutent encore les fonds versés pour le cofinancement des projets des ONG luxembourgeoises actives au Burkina Faso, ainsi que l'aide alimentaire et humanitaire.

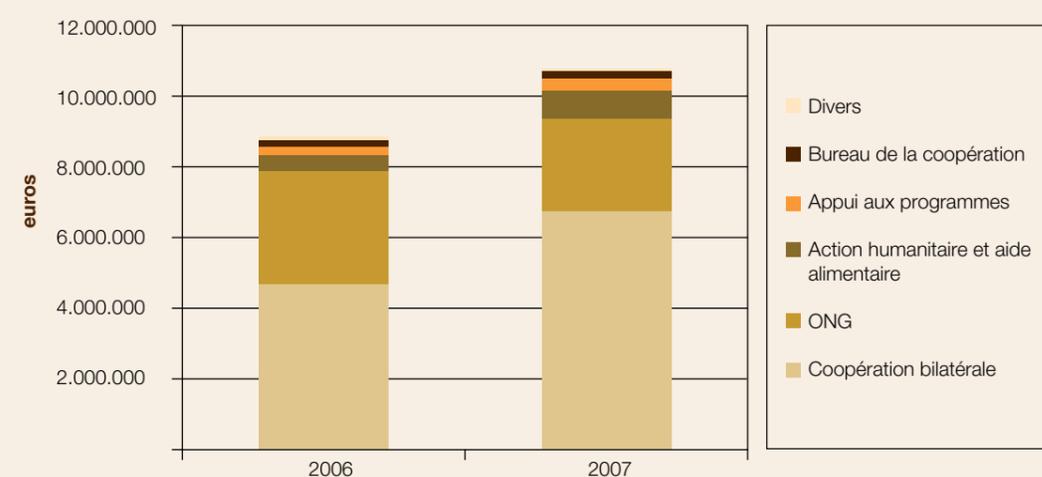
A la même occasion, les deux ministres ont signé le 2ème Programme indicatif de coopération (PIC), qui fournira le cadre de la coopération au développement entre les deux pays pour la période 2008-2012.

Le ministre Compaoré a qualifié le partenariat luxembourgo-burkinabè de «dynamique, fructueux et qui donne des résultats» et exprimé le vœu que le PIC de deuxième génération rencontre un succès identique à celui du premier.

3. Programme Indicatif de Coopération 2008-2012, projets en cours et perspectives d'avenir

En s'appuyant sur les résultats très positifs du PIC 2003-2007, le PIC 2008-2012, signé en novembre 2007, met l'accent sur la lutte contre la pauvreté ainsi que sur l'accès aux ressources naturelles, la formation professionnelle et technique, l'emploi, la création de nouvelles opportunités économiques et l'entrepreneuriat. L'objectif global du PIC 2008-2012 est de contribuer au renforcement des capacités pour un développement économique viable et la réduction de la pauvreté au Burkina Faso. Afin de renforcer l'impact de la coopération luxembourgeoise au Burkina Faso, le programme sera centré sur deux secteurs de concentration, à savoir, d'une part, la gestion durable des ressources naturelles (y compris l'appui à la gestion rationnelle et participative des ressources forestières, la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres, l'appui à la valorisation et au développement de filières d'espèces porteuses, l'appui au Programme National des Plateformes multifonctionnelles) et, d'autre part, l'enseignement technique et la formation professionnelle (y compris l'insertion socio-professionnelle et la promotion de l'emploi). Conformément aux dispositions de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide à laquelle le Burkina Faso et le Luxembourg ont adhéré, les choix sectoriels opérés au titre du deuxième PIC répondent à la fois, 1. à une demande de la partie burkinabè pour laquelle ces secteurs prioritaires font actuellement l'objet d'élaboration de politiques nationales sur lesquelles les appuis futurs pourront s'aligner, 2. aux impératifs de la rationalisation des interventions des partenaires au développement au Burkina Faso

Evolution de la coopération au Burkina Faso



Burkina Faso



et 3. visent à soutenir le gouvernement burkinabè dans la mise en œuvre de son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ainsi que dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

L'enveloppe budgétaire mise à disposition du programme 2008-2012 avec le Burkina Faso s'élève à 62,9 millions d'euros, soit quasiment un triplement de l'enveloppe allouée au PIC 2003-2007.

Projets en cours

Les projets en exécution en 2007 relevaient encore du premier Programme indicatif de coopération, mais trois nouveaux projets démarrés en 2007 appartiennent déjà aux secteurs prioritaires du PIC 2008-2012.

Ainsi, en janvier 2007, le protocole d'accord pour le projet BKF/012 - Projet d'Appui à la Gestion des Ressources naturelles dans le



Bassin de Bobo-Dioulasso, a été signé. Ce projet constitue la suite du projet BKF/007, Aménagement participatif des Forêts classées de Dindéresso et du Kou (PAFDK) mis en œuvre entre 2002 et 2006. Les axes d'intervention sont: une extension géographique de la zone d'intervention, le traitement de l'interface forêt-ville, le développement des fonctions d'éducation et de loisirs des espaces forestiers périurbains, la sécurisation de l'eau de la ville et la lutte contre la pollution des forêts, et le développement durable comme partie intégrante du développement urbain de la ville de Bobo-Dioulasso. Ce projet vise également à décentraliser la responsabilité de sa gestion à tous les niveaux vers la population locale, et à renforcer les capacités des acteurs institutionnels.

La contribution luxembourgeoise au budget de cette deuxième phase (2007-2010) est de 5.956.729 euros.

Un deuxième projet démarré en 2007 est constitué par une deuxième et dernière phase du projet d'appui à la transfusion sanguine en exécution depuis 2001. Le protocole d'accord pour la nouvelle phase qui va durer de 2007 à fin 2009 a été signé le 22 juin 2007 à Luxembourg par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz et l'Ambassadeur du Burkina Faso, S.E. Monsieur Kadré Désiré Ouedraogo. Le nouveau projet doit renforcer le Centre National de Transfusion Sanguine, l'un des acteurs majeurs du système de santé burkinabè. Pour atteindre cet objectif, il est prévu de former les professionnels du secteur, y inclus les agents de santé sur le terrain, pour leur donner les compétences nécessaires pour assumer, dès 2009, leurs responsabilités sans appui extérieur, d'installer les équipements nécessaires, et d'améliorer l'organisation de la collecte et de la distribution des produits sanguins à travers une assistance technique.

La contribution luxembourgeoise au budget de cette deuxième phase (2007-2009) est de 1.966.100 euros, le Burkina Faso apportant quant à lui une contribution de 614.210 euros.

Le protocole d'accord pour le projet BKF/011 Formation professionnelle élémentaire au Burkina Faso a été signé en novembre 2007. Ce projet vise à soutenir le gouvernement burkinabè dans le développement de la formation professionnelle afin de contribuer à la réduction de la pauvreté. Il poursuit l'objectif de mettre en place

un dispositif de formation professionnelle élémentaire, qui permettra aux jeunes déscolarisés âgés de 15 à 18 ans de bénéficier d'une formation professionnelle par alternance et d'avoir de meilleures chances de s'insérer dans la vie active avec un travail rémunérateur. Le projet constitue à la fois une réponse à un problème social en offrant une «seconde chance» aux élèves exclus du système éducatif, et une réponse au déficit de capital humain nécessaire à la croissance économique. Le projet entend soutenir dans les établissements publics et privés existants l'organisation d'un cursus de formation professionnelle élémentaire novateur et de qualité. La contribution luxembourgeoise au budget de ce projet (2007-2012) est de 5 millions d'euros.

Aux projets bilatéraux s'ajoute le soutien de la coopération luxembourgeoise à des programmes mis en œuvre par des agences onusiennes. Au titre de l'année 2007, on retiendra la contribution luxembourgeoise au Programme National des Plateformes multifonctionnelles initié par le PNUD, l'appui à l'initiative des cantines scolaires fourni à travers le PAM, l'appui au projet de lutte contre la fistule fourni à travers l'UNFPA et le programme de reconstitution du stock de semences appuyé à travers la FAO.



Les projets de la coopération bilatérale en cours au Burkina Faso

Nom du projet	Durée	Budget (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
BFK/009: Artisanat II - Consolidation du Village Artisanal de Ouagadougou	2002 - 2007	975.000	LD	Artisanat
BFK/010: Alphabétisation II	2004 - 2008	4.000.000	LD	Education
BFK/011: Appui à la Formation professionnelle élémentaire	2007 - 2009	5.000.000	LD	Education
BFK/012: Appui à la gestion participative des ressources naturelles dans la région des Hauts-Bassins	2006 - 2010	595.729	LD	Environnement
BFK/013: Appui au Centre National de Transfusion Sanguine - phase II	2007 - 2009	1.966.100	LD	Santé
BFK/02/V01: REPAJE - Projet d'appui à la réduction de la pauvreté des jeunes défavorisés ou marginalisés dans la région des Hauts-Bassins	2003 - 2008	2.054.251	VNU	Secteurs sociaux
Agences ONU/spécialisées				
Plate-formes multifonctionnelles	2004 - 2007	500.000	PNUD	Développement rural
Plate-formes multifonctionnelles	2007	2.000.000	PNUD	Développement rural
Alimentation scolaire	2006 - 2007	643.439	PAM	Aide alimentaire
Alimentation scolaire	2007 - 2008	650.000	PAM	Aide alimentaire
Reconstitution du stock de semences	2007 - 2008	650.000	FAO	Sécurité alimentaire
Lutte contre la fistule	2007 - 2010	3.000.000	UNFPA	Santé reproductive
GERME - projet de renforcement des micro-entrepreneurs en activité et potentiel	2006 - 2007	116.667	BIT	Formation professionnelle
Assistance au secteur privé	2007	242.469	CDE	Secteur privé

Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Burkina Faso

Burkina Faso	2006	2007	Evolution
Coopération bilatérale	4.717.059	6.737.339	+42,83%
ONG	3.056.601	2.676.681	-12,43%
Action humanitaire et aide alimentaire	320.000	750.000	+134,38%
Appui aux programmes	180.717	277.563	+53,59%
Bureau de la coopération	78.761	171.069	+117,20%
Divers	10.985	10.052	-8,49%
TOTAL	8.364.123	10.622.704	+27,00%

Cap Vert



Océan Atlantique

Cap Vert	2000	2007
Population (millions)	0,4	0,5
PIB par habitant (PPA)	3.233	5.803
Classement selon l'indicateur du développement humain	105/174	102/177
ADP nette reçue en % du PIB	28,90%	16,30%
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	ND	ND
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	14%	14%
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	99,90%	90%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	ND	93%
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	95%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	94%	107%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	104%
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	73‰	35‰
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	54‰	26‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	66%	65%
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	55	76
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	89%
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	ND
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	65%	80%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	27%	43%

1. Le Cap Vert face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Dans le contexte d'une croissance soutenue du PIB depuis les années 90, le Cap Vert devrait être en mesure d'atteindre tous les OMD avant 2015. Toutefois, on enregistre aussi des résultats mitigés sur le front de la lutte contre la pauvreté, où l'on constate le creusement des inégalités. Des disparités significatives existent entre hommes et femmes, entre milieu urbain et régions rurales, entre l'intérieur et le littoral des îles. La pauvreté continue de toucher particulièrement les familles dirigées par des femmes seules. La vaste majorité des pauvres continue de vivre en milieu rural, ayant l'agriculture pour principal moyen de subsistance. Il subsiste des poches d'extrême pauvreté, et dans certaines îles le progrès économique est tombé loin derrière la moyenne nationale. La croissance du PIB ne s'est pas encore traduite par un développement humain proportionnel.

Le Cap Vert est particulièrement exposé aux nouvelles menaces telles que le trafic de drogues et la traite des êtres humains, l'immigration illégale, et la criminalité internationale. Indépendamment des aspects strictement sécuritaires, la lutte contre ces menaces se traduit par une grande pression sur le budget de l'Etat, déjà serré, avec pour conséquence immédiate la diminution des ressources dans les secteurs sociaux pour faire face aux défis de sécurité.



Au niveau de l'éducation, le Cap Vert a d'ores et déjà réalisé l'objectif d'assurer l'éducation primaire pour tous et continue d'œuvrer à l'amélioration de la qualité du système éducatif. Quant à la promotion de l'égalité des sexes, les progrès enregistrés sont remarquables: l'équité des genres est assurée en matière d'éducation primaire et qui plus est, le ratio fille/garçon s'est inversé en faveur des filles dans les enseignements post-primaires. Les femmes sont également bien représentées dans les institutions étatiques et l'administration publique.

En matière de santé, la tendance est positive pour la réduction de la mortalité tant infantile que maternelle, mais la vulnérabilité du pays nécessite une vigilance permanente, notamment en maintenant la routine vaccinale, l'amélioration des conditions d'accouchement dans les hôpitaux et les efforts de suivi de la santé maternelle. La prévalence du VIH/SIDA reste faible grâce à des politiques mettant l'accent sur la prévention, mais aussi grâce à la situation insulaire du pays.

L'accès à l'eau continue de se généraliser, mais il existe encore de nombreuses inégalités entre les différentes municipalités, avec là encore des situations parfois très difficiles en milieu rural. La surexploitation des nappes phréatiques commence à se faire sentir dans un contexte d'augmentation constante de la demande due à l'amélioration du niveau de vie, un meilleur accès à l'eau et le développement du tourisme. Le dessalement de l'eau de mer apparaît de plus en plus comme une solution pour certaines régions de l'archipel. L'assainissement est devenu un défi et un enjeu majeur.

2. Evénements marquants de l'année 2007

La conclusion d'un partenariat spécial entre l'Union européenne et le Cap Vert témoigne d'une approche novatrice et dynamique qui est à la fois pragmatique et basée sur la complémentarité. L'objectif du partenariat spécial est de renforcer la concertation entre les deux parties et de renforcer la convergence des politiques. Il permettra d'ajouter à la relation traditionnelle bailleur-bénéficiaire un cadre d'intérêts mutuels.

Le 18 décembre 2007, le Cap Vert a signé le traité marquant son accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il devient ainsi le 152ème membre de l'OMC et son accession lui permettra de participer pleinement à l'économie mondiale et lui apportera une base prévisible et stable pour sa croissance et son développement.

La 8ème Commission de Partenariat entre le Cap Vert et le Luxembourg s'est tenue le 25 janvier 2007 à Praia. A cette occasion furent signés les protocoles d'accord pour les projets CVE/069 «Eau et assainissement à São Domingos» et CVE/070 «Eau et Assainissement à Fogo et Brava».

Cap Vert



Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Agent d'exécution:								
Lux-Development et autres partenaires	8.637.682	4.887.012	7.156.222	7.616.735	10.307.952	10.995.645	9.085.460	9.927.437
Agences ONU/spécialisées	155.958	852.140	239.687	269.837	-	204.198	508.158	1.010.376
TOTAL	8.793.640	5.739.152	7.395.909	7.886.572	10.307.952	11.199.843	9.593.618	10.937.813

3. Programme Indicatif de Coopération, projets en cours et perspectives d'avenir

Le PIC en cours - le deuxième signé avec le Cap Vert - couvre les années 2006 à 2010. L'objectif principal du PIC est la lutte contre la pauvreté, notamment l'extrême pauvreté qui doit aller main dans la main avec la création de bases économiques durables. Les secteurs prioritaires du PIC sont le renforcement des ressources humaines, notamment par des projets communs dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, des mesures facilitant l'accès au marché du travail, la santé ainsi que l'eau et l'assainissement.

La sortie du Cap Vert du groupe des Pays les Moins Avancés (PMA) au 1er janvier 2008 n'aura pas à moyen terme d'influence négative sur le volume de l'aide luxembourgeoise. Il s'agit bien au contraire d'accompagner l'archipel dans ce processus afin de garantir une transition réussie. A ce titre, le Luxembourg a participé tout au long de l'année au groupe d'appui à la transition (GAT), ensemble avec les autres principaux partenaires du Cap Vert.

Education et formation des ressources humaines

L'appui à l'éducation et à la formation professionnelle est le secteur le plus en vue de la coopération luxembourgeoise au Cap Vert. Chef de file des bailleurs de fonds dans ce secteur, le Luxembourg soutient le gouvernement capverdien dans son approche stratégique de qualification des ressources humaines, en mettant de plus en plus l'accent sur la formation professionnelle.

Au cours de l'année, la formulation du projet CVE/071 «Appui au Programme National d'Emploi et de Formation Professionnelle» a été finalisée. Ce projet appuiera la mise en œuvre du plan stratégique de la formation professionnelle, adopté par l'Assemblée Nationale en décembre 2006. Une attention particulière sera portée à l'accès à l'emploi, l'auto-emploi et le développement de l'entrepreneuriat. Un mandat d'exécution de ce projet a été confié à Lux-Development en décembre 2007. Le projet CVE/059 «Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme du Cap Vert» suit son cours et contribuera à terme à l'essor du tourisme dans l'archipel.



Au niveau de l'amélioration de la qualité de l'enseignement, le projet CVE/064 «Enseignement technique» est arrivé en phase finale et l'appropriation manifeste des activités du projet par la partie capverdienne augure bien de la durabilité des acquis après la finalisation du projet prévue pour 2008.

Santé

La deuxième phase du projet de santé scolaire s'est conclue avec la finalisation et l'adoption en conseil des ministres du programme national de santé scolaire. Le Luxembourg a d'ores et déjà annoncé qu'il soutiendra la mise en œuvre de ce programme.

Le projet d'appui à la conception et la mise en œuvre du plan de développement de la région sanitaire de Santiago Nord (RSSN) a fait des progrès visibles: plusieurs des centres de santé et postes sanitaires construits dans le cadre du projet ont été achevés et mis en service au cours de l'année. La construction et l'équipement de l'hôpital régional d'Assomada ont été finalisés et cet établissement devait être inauguré en janvier 2008. Le volet d'assistance technique est renforcé par un projet de l'OMS également financé par la coopération luxembourgeoise.

Eau & assainissement

Au début de l'année, les mandats d'exécution pour deux nouveaux projets dans le secteur de l'eau et l'assainissement ont été confiés à Lux-Development.

Ces deux projets, l'un au sein de la municipalité de São Domingos sur l'île de Santiago et l'autre sur les îles de Fogo et Brava, ont trouvé leur vitesse de croisière au deuxième semestre. Ils revêtent une importance capitale pour le Cap Vert puisque l'analyse des Objectifs du Millénaire pour le Développement démontre clairement des inégalités flagrantes au niveau de l'accès à l'eau potable et surtout à l'assainissement.

Sécurité alimentaire

Le Cap Vert connaît un déficit structurel de production alimentaire qui reste préoccupant: la production agricole est handicapée par les conditions climatiques arides et une pluviométrie erratique. Elle est marquée par une très grande variabilité et couvre rarement plus de 15% des besoins du pays.

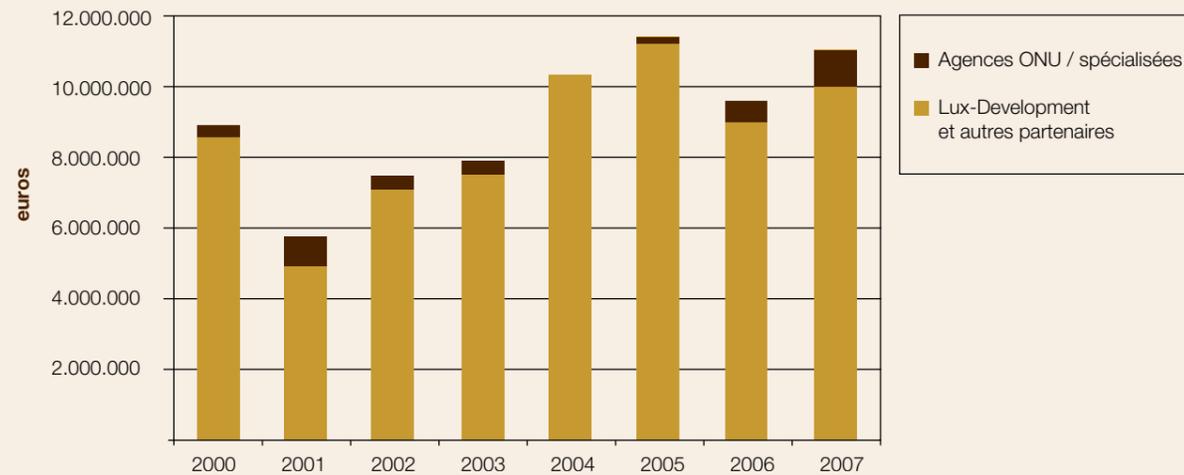
Les projets de la coopération bilatérale en cours au Cap Vert

Nom du projet	Durée	Budget (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
CVE/023: Habitat économique Ribeira Grande	1996 - 2008	1.586.519	LD	Services sociaux
CVE/035: Route Janela - Porto Novo	1997 - 2008	9.005.000	LD	Infrastructure
CVE/049: Marché de Tarrafal	2002 - 2008	1.488.000	LD	Secteur privé
CVE/056: Région Sanitaire Santiago Nord	2004 - 2009	10.948.000	LD	Santé
CVE/057: Lycée Coculi	2002 - 2008	4.178.000	LD	Education
CVE/059: Ecole Hôtelière	2006 - 2010	5.485.000	LD	Education
CVE/060: Lutte contre la toxicomanie	2003 - 2008	1.342.000	LD	Santé
CVE/063: Infrastructures scolaires	2003 - 2008	6.759.500	LD	Education
CVE/064: Enseignement technique	2003 - 2009	3.460.000	LD	Education
CVE/067: Convention aide alimentaire	2006 - 2010	6.000.000	LD	Aide alimentaire
CVE/068: Santé scolaire (phase II)	2006 - 2008	500.000	LD	Education/Santé
CVE/069: Eau Sao Domingos (phase II)	2007 - 2010	1.623.000	LD	Eau/assainissement
CVE/070: Eau à Fogo & Brava	2007 - 2010	5.000.000	LD	Eau/assainissement
CVE/071: Formation professionnelle	2007 - 2010	12.540.000	LD	Education
Migrer les yeux ouverts	2006 - 2008	216.807	BIMAE	Migration
Fonds d'études	2006 - 2010	450.000	BIMAE	Divers
ATTF	2007	14.121	ATTF	Finances
Agences ONU/spécialisées				
Assistance technique au Ministère de la Santé	2006 - 2007	819.563	OMS	Santé
Programme conjoint des Nations Unies au Cap Vert (PNUD, UNICEF, UNFPA, PAM & ONUSIDA)	2007 - 2010	2.703.488	PNUD	Multi-secteurs

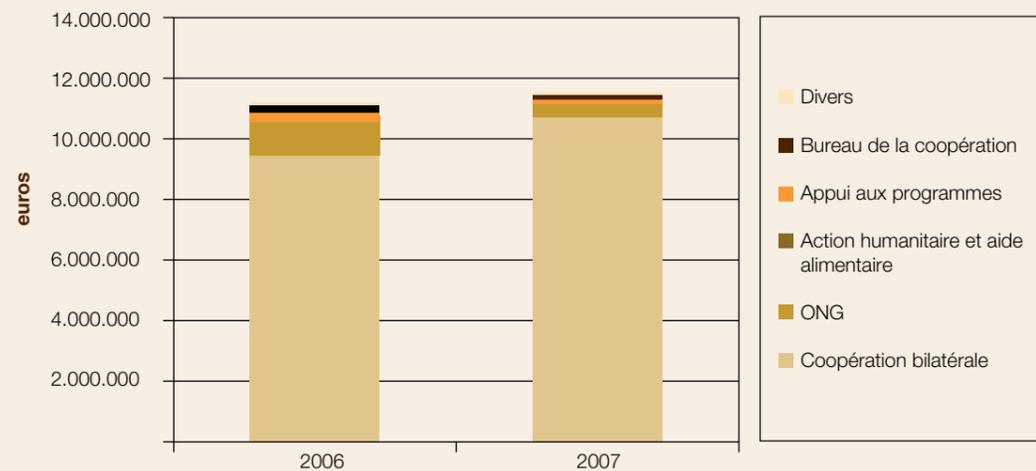
Cap Vert



Evolution de la coopération bilatérale au Cap Vert



Evolution de la coopération au Cap Vert



En raison de la vulnérabilité alimentaire du Cap Vert, le PIC 2006-2010 a également inclus la sécurité alimentaire comme secteur prioritaire. A cet effet, une convention d'aide alimentaire d'un montant de cinq millions d'euros couvrant la période du deuxième PIC a été signée en 2006. A titre exceptionnel, eu égard à la mauvaise année agricole 2007, marquée par une pluviométrie particulièrement faible et l'augmentation des prix des denrées alimentaires au niveau mondial, le Luxembourg a doublé le montant de son aide alimentaire annuelle au Cap Vert à deux millions d'euros.

Autres projets

La consolidation du centre de traitement et de réhabilitation des toxicomanes à Praia, financé par le Fonds de lutte contre le trafic



des stupéfiants, s'est poursuivie en 2007 avec entre autres la mise en place d'ateliers et d'activités génératrices de revenus.

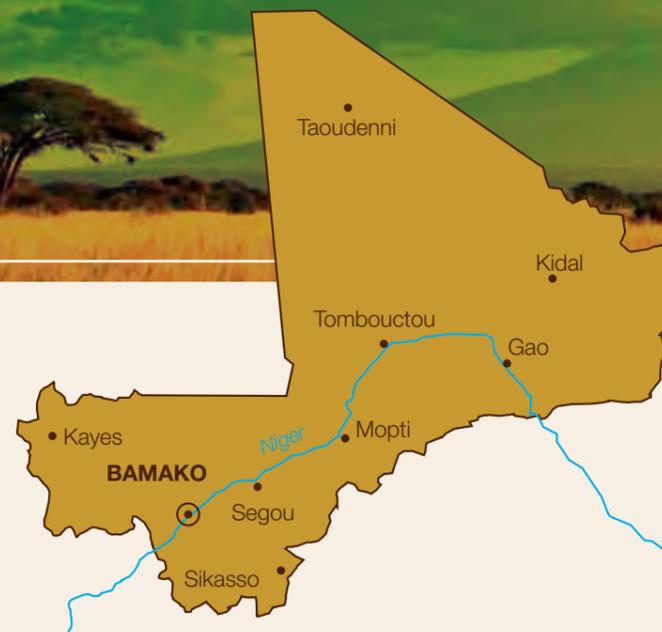
La construction d'une route sur l'île de Santo Antão, financée par le Luxembourg avec la Commission européenne et le Gouvernement capverdien, avance dans le respect des délais révisés, malgré les difficultés techniques et de terrain rencontrées au cours de la mise en œuvre. La route devrait être achevée et ouverte à la circulation au cours de l'année 2008.

Le projet «Migrer les Yeux Ouverts», débuté en décembre 2006, suit son cours. L'objectif principal du projet est de permettre à la partie de la population capverdienne qui envisage d'émigrer, de choisir cette voie en connaissance de cause, notamment en l'informant sur les opportunités et les contraintes de l'émigration vers le Luxembourg par un renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Cap Vert

Cap Vert	2006	2007	Evolution
Coopération bilatérale	9.593.618	10.937.813	+14,01%
ONG	896.165	360.976	-59,72%
Action humanitaire et aide alimentaire	-	-	0,00%
Appui aux programmes	247.250	125.431	-49,27%
Bureau de la coopération	204.928	153.682	-25,01%
Divers	4.533	9.429	+108,01%
TOTAL	10.946.494	11.587.331	+5,85%

Mali



Mali	2000	2007
Population (millions)	10,7	11,6
PIB par habitant (PPA)	681	1.033
Classement selon l'indicateur du développement humain	165/174	173/177
ADP nette reçue en % du PIB	13,20%	13%
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	72,80%	36,10%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	40%	33%
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	38,10%	51%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	84%	87%
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	69%	80%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	56%	62%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	24%	47%
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	237‰	218‰
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	144‰	120‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	57%	86%
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	580	580
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	41%
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	ND
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	66%	50%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	6%	46%

1. Le Mali face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Au Mali, la coordination et la conduite du processus d'actions en vue d'atteindre les OMD ont été dévolues au Ministère de l'Economie et des Finances, dans le but d'assurer une symbiose entre les OMD et le Cadre Stratégique de Lutte contre Pauvreté (CLSP). En décembre 2003, un atelier de lancement du processus OMD, impliquant tous les départements techniques et les organisations de la société civile, avait permis d'analyser et d'adapter la pertinence des cibles et indicateurs au contexte de développement du Mali. En 2006, le Mali a organisé un exercice de planification centré sur les OMD dont le but était d'harmoniser l'actuel Cadre Stratégique de Réduction de la Pauvreté (CSLP) 2007-2011 avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Sur cette base, un plan décennal (2006-2015) en vue d'atteindre les OMD ainsi qu'un plan opérationnel pour le CSLP 2007-2011, ont été élaborés et validés en octobre 2007. Sept secteurs y sont ciblés: éducation, agriculture et lutte contre la faim, énergie, santé et lutte contre le VIH/SIDA, eau et assainissement, routes et transports, genre et autonomisation des femmes.

Le dernier rapport des OMD au Mali indique que les performances du Mali sont très contrastées selon les 8 objectifs et les cibles de référence. D'une part, le rapport relève de bonnes perspectives dans certains domaines comme l'autosuffisance alimentaire, la scolarisation primaire universelle, l'accès à l'eau potable, à condition que les efforts déjà entrepris soient maintenus voire intensifiés. D'autre part, il relève également des scénarios tendanciels très pessimistes à l'horizon 2015 en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé maternelle et infantile, l'inversion de la tendance en matière de propagation du VIH/SIDA, du paludisme et des autres maladies pour lesquelles les performances sont très faibles.

2. Evénements marquants de l'année 2007

Durant l'année 2007, la situation politique au Mali a été dominée par l'élection présidentielle du 29 avril, les élections législatives en juillet et les tentatives de consolidation de la paix avec la rébellion touarègue au Nord du pays.

L'élection présidentielle du 29 avril 2007 a été marquée par l'opposition entre d'un côté l'Alliance pour le Développement et le Progrès (ADP), alliance électorale soutenant le Président sortant Amadou Toumani Touré (ATT) et de l'autre côté, le Front pour la Démocratie et la République (FDR), plateforme électorale composée de seize partis appuyant le candidat Ibrahim Boubacar Keita (IBK), ancien Ministre des Affaires étrangères puis Premier Ministre sous la Présidence de Konaré. L'élection présidentielle, caractérisée par un taux de participation très modeste (36,2%), s'est soldée par la victoire du Président sortant ATT qui a pu s'imposer dès le premier tour en remportant 68,3% des votes contre 18,6% pour son rival IBK.

Deux mois plus tard (1er et 22 juillet 2007), les alliés du Président ATT ont remporté une large majorité aux élections législatives, marquées également par une faible participation. Au terme des deux tours de scrutin, la mouvance présidentielle (ADP) a obtenu 128 des 147 sièges de l'Assemblée nationale. La coalition de l'opposition (FDR) a de son côté remporté 15 sièges, les quatre derniers fauteuils sont allés à Solidarité africaine pour la démocratie et l'indépendance (Sadi), un parti centriste.

Un problème récurrent dans la vie politique malienne sont les rébellions touarègues au Nord du pays. Après des révoltes majeures dans les années 1960 et au début des années 1990, la situation est généralement instable dans cette région très pauvre et isolée. Les principales revendications des rebelles sont la mise en œuvre du Pacte national, un projet de réconciliation et de développement signé entre le gouvernement et les rebelles en 1992, et la pleine autonomie pour la région de Kidal. Le 20 février 2007, le gouvernement malien et l'Alliance démocratique du 23 mai 2006 pour le changement, nom sous lequel opèrent désormais les rebelles, ont signé un accord mettant en œuvre l'accord de paix d'Alger du 4 juillet 2006. La mise en œuvre de cet accord prévoit la reddition des armes des



Mali



Touaregs et leur cantonnement dans un nouveau camp construit par les Algériens à Kidal à cet effet. Le 8 mars 2007, le Premier Ministre Ousmane Issoufi Maïga a présidé le forum de Kidal pour discuter du développement des régions du Nord. Au cours de cette réunion, à laquelle participaient des représentants du gouvernement, des chefs touaregs, des bailleurs de fonds et une importante délégation du Niger, un programme de développement de près de 760 millions d'euros sur dix ans ainsi qu'une liste de priorités pour le développement du Nord ont été arrêtés. L'ambiance a néanmoins été quelque peu gâchée par l'attaque le 11 mai 2007 par un groupe d'assaillants d'un poste avancé de l'armée malienne installé à titre provisoire pour sécuriser les opérations de vote lors des élections présidentielles et législatives.

3. Programme Indicatif de Coopération, projets en cours et perspectives d'avenir

Le 28 janvier 2007, Monsieur Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a signé à Yorosso le deuxième programme indicatif de coopération (PIC 2007-2011) en présence de S.E.M. Amadou Toumani Touré, Président de la République du Mali.

Le PIC 2007-2011 est le fruit des nombreuses consultations avec les autorités maliennes et les partenaires au développement bi- et multilatéraux. Il tient compte des recommandations issues des différentes Commissions de Partenariat, de l'évolution des politiques et stratégies de développement de la République du Mali et des leçons tirées de la mise en œuvre des projets et programmes passés et en cours.

Le PIC 2007-2011 cible prioritairement:

1. la lutte contre le chômage des jeunes par la formation et l'insertion professionnelle,
2. la réduction de la mortalité et de la morbidité materno-infanto-juvénile,
3. l'accès à l'eau potable et à l'assainissement,
4. la bonne gouvernance.

La zone de concentration du PIC est constituée de trois régions (Ségou y compris le cercle de Yorosso dans la région de Sikasso, Kidal et le district de Bamako). Ces régions sont reconnues pauvres et faiblement pourvues en services sociaux de base.

Le partenariat qui caractérise les relations de coopération entre les deux pays et notamment les activités d'identification, de formulation et de mise en œuvre des programmes du présent PIC ainsi que la concentration de la zone d'activité dans un nombre restreint de cercles administratifs permettent d'aborder ces activités sous l'angle du développement local intégré.

L'année 2007 a été consacrée principalement à la formulation des programmes du PIC 2007-2011, à savoir:

1. Programme d'appui à la santé de base: 7,5 millions d'euros;
2. Programme d'accès à l'eau potable, à l'assainissement de base et à l'aménagement urbain dans la zone de concentration sud: 10,5 millions d'euros;
3. Programme de sécurité alimentaire dans la zone de concentration sud: 6,5 millions d'euros;
4. Programme d'appui à la formation et l'insertion professionnelle: 14,2 millions d'euros;
5. Composante d'accompagnement des programmes du PIC 2007-2011: 5,3 millions d'euros;
6. Développement durable dans la région de Kidal (phase 3): 6.325.000 euros



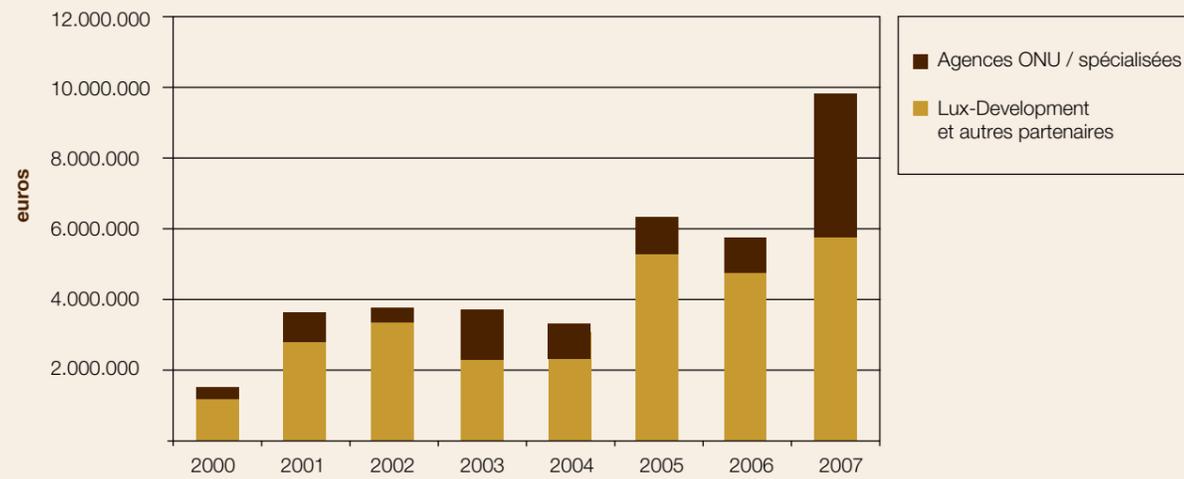
Les projets de la coopération bilatérale en cours au Mali

Nom du projet	Durée	Budget (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
MLI/004: Plaine de San Ouest	2004 - 2008	6.300.000	LD	Eau & Assainissement
MLI/005: Décentralisation et services sociaux	2004 - 2008	3.460.000	LD	Services sociaux
MLI/008: Coopération Triangulaire - Hydraulique Segou	2005 - 2008	2.350.000	LD	Eau & Assainissement
MLI/009: Environnement Urbain Bamako	2006 - 2009	1.750.000	LD	Développement urbain
MLI/012: Statistiques de pauvreté au Mali	2006 - 2008	250.000	LD	Bonne Gouvernance
MLI/013: Appui du Médiateur	2006 - 2008	280.300	LD	Bonne Gouvernance
MLI/014: Eau potable à Senou (Bamako)	en formulation	2.200.000	LD	Eau & Assainissement
MLI/015: Manuscrits de Tombouctou	en formulation	4.000.000	LD	Divers
MLI/016: Programme Santé PIC II	en formulation	7.500.000	LD	Santé
MLI/017: Programme eau & Assainement PIC II	en formulation	10.500.000	LD	Eau & Assainissement
MLI/018: Sécurité alimentaire PIC II	en formulation	3.500.000	LD	Sécurité alimentaire
MLI/019: Education & insertion professionnelle PIC II	en formulation	14.200.000	LD	Education
MLI/020: Bonne gouvernance PIC II	en formulation	5.300.000	LD	Bonne Gouvernance
Developpement Durable Kidal II	2005 - 2009	4.400.000	Proman	Développement local
Developpement Durable Kidal III	en formulation	6.325.000	Proman	Développement local
Fonds d'études	2007 - 2011	250.000	BIMAE	Divers
Agences ONU/spécialisées				
Alimentation scolaire	2006 - 2008	1.217.428	PAM	Education/santé
Community Water Initiative	2006 - 2008	505.286	PNUD	Eau & Assainissement
E-regulation	2006 - 2007	106.312	CNUCED	Bonne Gouvernance
Soutien du Forum de Kidal	2007	50.000	PNUD	Bonne Gouvernance
Santé reproductive (ado-jeunes) Zone N & S	2007 - 2011	700.000	UNFPA	Santé
Santé reproductive	2007 - 2011	1.000.000	UNFPA	Santé
Promotion du genre et lutte contre la violence à la femme et fille (excision)	2007 - 2011	500.000	UNFPA	Santé
Survie et Développement de l'enfant Zone Sud	2007 - 2011	650.000	UNICEF	Santé
Valorisation des productions agro-silvo-pastorales Zone N & S	2007 - 2011	1.000.000	PNUD/ONUDI	Agriculture
Survie et Développement de l'enfant Zone Nord	2007 - 2011	200.000	OMS	Santé
Financement multisectoriel	2007 - 2011	100.000	OMS	Santé
Intégration et apprentissage en Formation Professionnelle	2007 - 2011	1.000.000	BIT	Insertion professionnelle
Insertion professionnelle des jeunes et des femmes	2007 - 2011	1.499.789	BIT	Insertion professionnelle
Renforcement des capacités programmatiques des services déconcentrés (N&S)	2007 - 2011	500.000	PNUD	Bonne Gouvernance
Promotion du genre, équité Homme/Femme et leadership féminin	2007 - 2011	1.000.000	PNUD	Bonne Gouvernance
Assistance technique au secteur privé	2007	17.445	CDE	Secteur privé

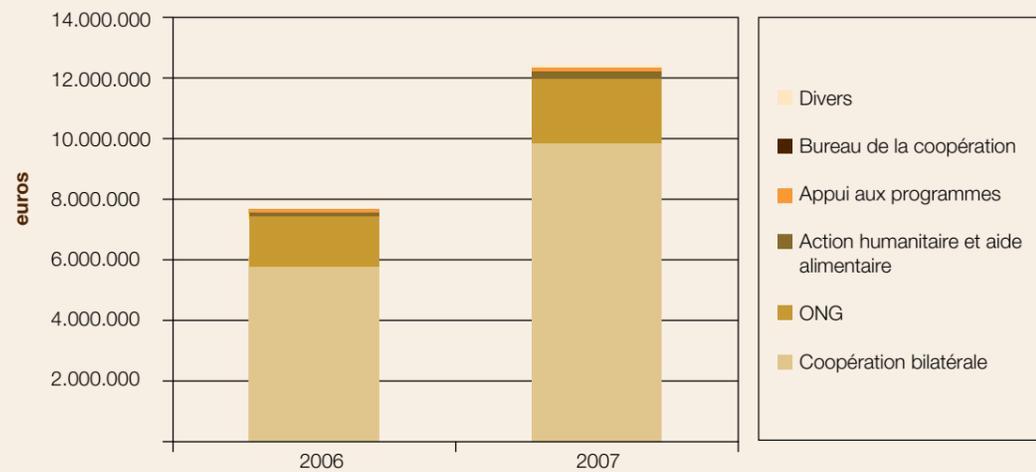
Mali



Evolution de la coopération bilatérale au Mali



Evolution de la coopération au Mali



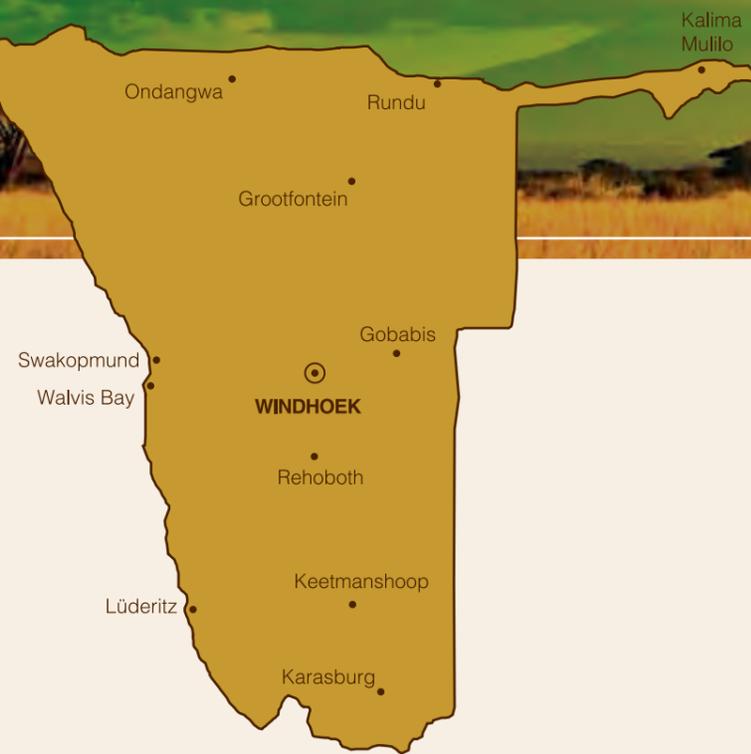
Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Mali

Mali	2006	2007	Evolution
Coopération bilatérale	5.754.200	9.834.657	+70,91%
ONG	1.463.841	2.196.745	+50,07%
Action humanitaire et aide alimentaire	200.000	250.000	+25,00%
Appui aux programmes	109.845	44.353	-59,62%
Bureau de la coopération	-	-	0,00%
Divers	-	10.663	/
TOTAL	7.527.886	12.336.418	+63,88%

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Agent d'exécution:								
Lux-Development et autres partenaires	1.345.384	2.714.023	3.278.851	2.310.896	2.202.198	5.122.144	4.601.996	5.669.198
Agences ONU/spécialisées	198.315	726.556	352.169	1.262.253	918.808	950.798	1.152.204	4.165.159
TOTAL	1.543.699	3.440.579	3.631.020	3.573.149	3.121.006	6.073.242	5.754.200	9.834.657



Namibie



Namibie	2000	2007
Population (millions)	1,7	2,2
PIB par habitant (PPA)	5.176	7.586
Classement selon l'indicateur du développement humain	115/174	125/177
ADP nette reçue en % du PIB	5,70%	2%
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	34,90%	34,90%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	26%	24%
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	91,40%	72%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	86%	88%
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	106%	101%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	108%	115%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	154%	115%
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	74‰	62‰
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	57‰	46‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	63%	73%
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	230	210
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	76%
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	19,60%
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	ND	87%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	25%



1. La Namibie face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Le plus récent rapport national sur la mise en œuvre des OMD en Namibie date de 2004. En novembre 2007, les Nations Unies ont néanmoins publié un bref document qui montre que la Namibie est l'un des pays qui a consenti un réel effort pour atteindre les OMD. Les progrès sont considérés comme bons en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté, la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, l'amélioration de la santé maternelle et les actions en faveur d'un environnement durable. En ce qui concerne l'éducation primaire pour tous et la réduction de la mortalité infantile, les progrès sont lents, tandis qu'il y a un recul dans la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies ainsi que dans la création d'un partenariat global pour le développement.

La planification politique à moyen terme de la Namibie prévoit de réduire la pauvreté et les inégalités sociales à travers des programmes destinés à accélérer la croissance économique, à créer des emplois et à stimuler le développement des ressources humaines. En effet, si la Namibie est classée comme un pays à revenu moyen, la distribution des richesses continue à compter parmi les plus inégales au monde, et le taux de chômage dans le secteur formel dépasse les 30%.

Comparée à ses voisins, la Namibie reçoit de bonnes notes pour la gestion des affaires publiques, la stabilité et l'ouverture macro-économique et ses infrastructures. Sa politique économique est considérée comme étant favorable aux pauvres. Plus d'un cinquième de son budget annuel va à l'éducation, les dépenses publiques pour le secteur de la santé sont parmi les plus élevées de tout le continent africain, et la Namibie compte parmi les rares pays du continent à avoir créé un réseau de sécurité sociale pour les populations les plus vulnérables, les personnes âgées, les personnes handicapées, et les orphelins du SIDA.

Malheureusement, les progrès sont contrebalancés par une des pires épidémies de VIH/SIDA au monde: une femme enceinte sur cinq est touchée par l'infection, et l'espérance de vie moyenne a chuté de vingt années depuis 1991. La violence envers les femmes, une des raisons de l'épidémie, reste un énorme problème. Dans ce contexte, le document des Nations Unies note cependant une lueur d'espoir: le gouvernement namibien a fait des efforts pour sensibiliser les organismes internationaux qui s'occupent de la lutte contre le VIH/SIDA, et l'appui financier de ces organismes à la Namibie a recommencé à croître.

Namibie



2. Événements marquants de l'année 2007

Politique

Sur le plan politique, l'événement marquant de l'année était le départ de Sam Nujoma de la présidence de la SWAPO (South West Africa People's Organisation) à l'occasion du congrès du parti en novembre 2007. Incarnation du combat pour l'indépendance, il a présidé pendant 47 ans aux destinées du parti de la Libération. Démissionnaire à 79 ans, Nujoma a laissé sa place au Président de la République, Hifikepunye Pohamba, qui a également été désigné futur candidat à la prochaine élection présidentielle prévue pour 2009.

Pour autant, Sam Nujoma ne disparaît pas du paysage politique: il garde le titre conféré par la loi de «Père Fondateur de la Nation» et reste une véritable autorité morale, il conserve dans l'appareil de la SWAPO des fidèles qui continueront certainement à relayer ses instructions, et enfin, la SWAPO a décidé de lui accorder le titre spécial de «leader de la révolution namibienne», avec des «droits et des responsabilités spécifiques», dont celui de siéger, à sa discrétion, dans les organes de direction du parti.

Quelques semaines avant le congrès de la SWAPO, un autre événement s'est produit qui pourrait, à long terme, avoir une influence sur la situation politique du pays: la fondation d'un nouveau parti d'opposition, le Rally for Democracy and Progress, par des ex-membres de la SWAPO. Si ce nouveau parti réussit à s'implanter comme force politique crédible et reconnue avant les élections de 2009, ce sera un signe très positif pour l'évolution de la démocratie en Namibie.

Economie

La Namibie a connu plusieurs années de croissance économique qui s'expliquent surtout par les solides performances de la production de diamants et une politique macroéconomique prudente. La croissance a affiché une moyenne annuelle de 4,5% sur la période 2000 à 2005 pour atteindre 4,8% en 2007. Cependant, l'économie namibienne n'est guère diversifiée et ses recettes budgétaires et d'exportation reposent essentiellement sur l'extraction minière (diamants, uranium, zinc, cuivre et or). Elle est donc fortement exposée aux fluctuations imprévisibles et parfois considérables des cours des matières premières.

La structure économique est demeurée relativement stable sur la dernière décennie, les services produisant quelque 55% de la valeur ajoutée. Si par contre 1,2 million de Namibiens, donc la majorité de la population active, travaillent dans l'agriculture, la part de ce secteur dans le PIB a constamment décru depuis l'indépendance et oscille actuellement aux alentours de 6,8%. Malgré une superficie agricole quasiment illimitée, le revenu généré par l'agriculture n'est guère suffisant pour ceux qui en vivent, du fait des mauvaises conditions géologiques et climatiques.

3. Programme Indicatif de Coopération, projets en cours et perspectives d'avenir

Du point de vue de la coopération bilatérale, l'année 2007 a été marquée par la signature du nouveau PIC qui est explicitement un programme de consolidation et de désengagement. Le PIC 2007-2010, doté d'une enveloppe de 22 millions d'euros, se limite à trois secteurs pour les projets bilatéraux: 1. le développement rural/urbain intégré, 2. la formation professionnelle, 3. la planification du développement. Les nouveaux projets bilatéraux, pour lesquels Lux-Development a reçu les mandats de formulation au cours de l'année, se greffent sur des plans de développement sectoriels existants et portent une attention particulière à l'appui institutionnel au niveau national et régional.

Le secteur de la santé, plus particulièrement la lutte contre le VIH/SIDA, n'est plus repris comme secteur d'intervention de la coopération bilatérale mais est couvert par le financement, par le biais de la coopération multilatérale, du Country Programme Action Plan (CPAP 2006-2010) de l'UNFPA. Celui-ci s'articule autour de trois composantes: 1. la santé reproductive, 2. le genre, et 3. la population et le développement. Il a comme objectif de s'attaquer aux multiples impacts du VIH/SIDA et de compléter les plans de développement nationaux. Dans ce contexte, ce programme est également complémentaire à l'action bilatérale en Namibie.

Un moment fort de la coopération luxembourgeoise était, en juin 2007, l'inauguration officielle du Katima Mulilo Open Market. Ce projet, exécuté depuis 2004, visait à créer un marché doublé d'un centre artisanal dans une région bénéficiant d'un potentiel économique certain, notamment dans le secteur du tourisme, mais aussi avec une importante population économiquement faible (surtout des personnes sans formation ou au chômage et des familles monoparentales). La construction d'un marché avec des infrastructures modernes satisfaisant à toutes les conditions de propreté, de sécurité et d'hygiène, géré par des associations de marchands et d'artisans bien organisées, ouvre de nouvelles perspectives pour les plus pauvres parmi les producteurs, marchands et artisans. Quelques mois après l'ouverture du marché, celui-ci commençait d'ailleurs à être mentionné dans des guides touristiques sur la Namibie comme un endroit à visiter absolument.

Les projets de la coopération bilatérale en cours en Namibie

Nom du projet	Durée	Budget (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
NAM/338: Water in Otjozondjupa and Omaheke	2002 - 2007	4.800.000	LD	Développement rural intégré
NAM/339: Zambezi Vocational Training Center	2005 - 2007	3.630.200	LD	Education
NAM/340: Open Market Katima	2003 - 2007	2.927.000	LD	Développement rural et urbain
NAM/341: Urban Development Katima	2004 - 2007	648.000	LD	Développement rural et urbain
NAM/342: GIS III Development Planification	2006 - 2008	1.293.000	LD	Assistance technique
NAM/343: Formalization of informal settlements in Rundu and Katima and extension of the water and sanitation network in Rundu	2007 - 2010	5.000.000	LD	Développement rural et urbain
NAM/345: Caprivi and Kavango Rural Water	2008 - 2010	3.000.000	LD	Développement rural
NAM/346: Urban Water Katima Mulilo	en formulation	5.000.000	LD	Développement urbain
NAM/347: Support to Vocational Training	en formulation	4.500.000	LD	Education
NAM/348 GIS IV Development Planification	en formulation	720.000	LD	Assistance technique
Agences ONU/spécialisées				
Education des filles	2005 - 2007	250.000	UNICEF	Education
CPAP 2006 - 2010	2006 - 2010	1.970.366	UNFPA	Santé reproductive et genre
Women Count: Promoting Gender Equality and Empowerment of Women	2007 - 2010	518.721	UNFPA	Genre
Saving the future generations	2007 - 2010	1.652.286	UNICEF	Santé

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Agent d'exécution:								
Lux-Development et autres partenaires	4.214.190	3.600.000	4.486.418	5.180.084	5.523.019	3.964.324	5.006.707	4.087.558
Agences ONU/spécialisées	-	218.057	-	-	-	150.000	494.073	1.397.399
TOTAL	4.214.190	3.818.057	4.486.418	5.180.084	5.523.019	4.114.324	5.500.780	5.484.957

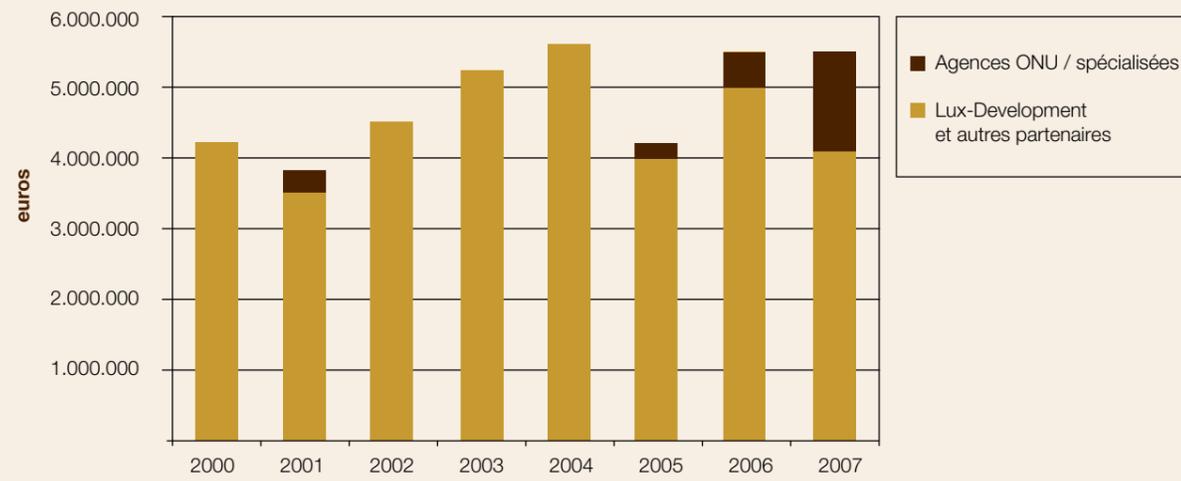
Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg en Namibie

Namibie	2006	2007	Evolution
Coopération bilatérale	5.500.780	5.484.957	-0,29%
ONG	102.418	149.415	+45,89%
Action humanitaire et aide alimentaire	250.000	100.000	-60%
Appui aux programmes	103.610	0	-100%
Divers	4.370	7.191	+64,55%
TOTAL	5.961.178	5.741.563	-3,68%

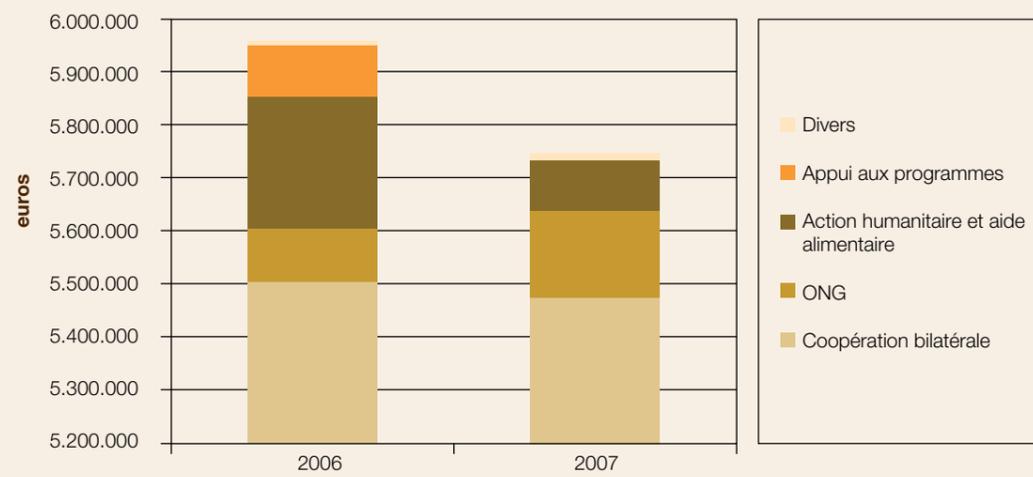
Namibie



Evolution de la coopération bilatérale en Namibie



Evolution de la coopération en Namibie



Niger



Niger	2000	2007
Population (millions)	10,1	13,2
PIB par habitant (PPA)	739	781
Classement selon l'indicateur du développement humain	173/174	174/177
ADP nette reçue en % du PIB	15,00%	15,10%
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	61,40%	60,60%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	50%	40%
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	24,40%	40%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	73%	65%
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	61%	73%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	53%	68%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	45%
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	280‰	256‰
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	166‰	150‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	27%	83%
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	590	590
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	16%	16%
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	ND
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	15%	46%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	13%

1. Le Niger face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

La mise en œuvre, de 2002 à 2006, de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, cadre de référence de la politique économique, financière et sociale du Niger, a entraîné un certain nombre de progrès: la stabilisation du cadre macroéconomique, l'amélioration de la gestion des finances publiques et une amélioration significative, bien qu'insuffisante, de tous les indicateurs économiques et sociaux. Ainsi, on a remarqué une progression constante du taux brut de scolarisation, du taux d'accès à l'eau potable, et de la couverture des besoins en eau potable en milieu rural. Le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité infanto-juvénile sont en baisse constante.

Malgré ces progrès, de nombreux obstacles continuent de freiner l'amélioration du bien-être des Nigériens dont 60,60% en 2007 vivaient toujours sous le seuil de pauvreté. Le secteur primaire, vulnérable aux aléas climatiques, continue d'occuper une place primordiale dans l'économie nationale. Le taux de croissance économique de 3,90% en moyenne de 2002 à 2006 est très insuffisant pour réduire la pauvreté et permettre au Niger d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici à 2015. A cela s'ajoute une croissance démographique parmi les plus élevées au monde (3,30%), qui limite la portée des progrès enregistrés en augmentant chaque jour la demande en infrastructures et en ressources. Ainsi, le Niger s'est engagé à l'issue du Sommet du Millénaire de septembre 2005 à réviser sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) pour la rendre plus ambitieuse en vue d'atteindre les OMD.



Dans sa nouvelle stratégie intitulée «Stratégie de Développement Accélééré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP)» (2008-2012), présentée à la communauté internationale en automne 2007, le Niger s'est fixé comme objectif de «devenir un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une république moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, respectueuse de l'éthique, prospère, équitable, solidaire, unie et en paix, engagée à favoriser l'intégration africaine». Le gouvernement du Niger a porté une attention particulière à l'alignement de la SDRP sur les OMD et sur les stratégies d'intégration et de lutte contre la pauvreté élaborées au niveau continental (Union africaine et NEPAD) et au niveau régional et sous-régional (CEDEAO, CENSAD, UEMOA). Les objectifs que le Niger s'est fixés en matière d'indicateurs dans le cadre de cette stratégie serviront d'étape intermédiaire à la réalisation des OMD à l'horizon 2015.

2. Événements marquants de l'année 2007

Si l'année 2007 a commencé avec des manifestations de la société civile contre «la vie chère» et que les observateurs prédisaient que des questions sociales allaient être au centre de la vie politique du Niger au cours de l'année, l'actualité politique est dominée depuis février 2007 par une rébellion qui a éclaté dans le Nord du pays. Un groupe armé prétendant regrouper des opposants politiques et des militaires déserteurs (initialement toutes ethnies confondues – ce n'est que sur le tard que les membres des ethnies touarègues et toubous ont occupé le devant de la scène), le Mouvement des



Niger



Nigériens pour la Justice (MNJ), et l'armée nigérienne s'y affrontent avec des armements de plus en plus sophistiqués, faisant des victimes civiles et militaires de plus en plus nombreuses, notamment suite à la pose de mines et à des exactions commises contre les populations civiles par les deux parties belligérantes.

Qualifié depuis son apparition de «groupement de petits bandits et de trafiquants de drogue» par les plus hautes autorités du Niger, le Mouvement des Nigériens pour la Justice se dit porteur des revendications économiques et politiques des populations du Nord qui ne sont pas associées à l'exploitation de l'uranium et qui ne profitent pas des retombées économiques liées à cette activité.

Comme tout conflit armé, celui-ci freine tant les activités économiques (le tourisme, activité importante, est totalement à l'arrêt) que les activités de coopération au développement dans la région Nord du Niger, et risque d'en détruire les frêles acquis. De plus, il faut noter que le conflit pourrait entraîner une crise alimentaire grave si la zone de l'Aïr continue à demeurer difficile d'accès pour les équipes chargées de prévenir les attaques acridiennes qui y prennent naissance.

Un corollaire du conflit au Nord a malheureusement été l'augmentation des atteintes à la liberté de la presse: non seulement les médias n'ont pas eu l'autorisation de se rendre dans les régions en conflit et de diffuser ainsi une image objective de la situation, mais un certain nombre de journalistes, tant étrangers que nigériens, ont également été arrêtés sous prétexte de coopération avec la rébellion.

Fin mai 2007, une crise politique supplémentaire a secoué le pays: le gouvernement du Premier Ministre Hama Amadou a en effet été renversé par une motion de censure au parlement le 31 mai 2007.

La mouvance présidentielle disposait pourtant de 88 sièges sur 133 depuis les élections du 4 décembre 2004. La défiance, votée à une large majorité, portait sur une affaire de détournement de fonds au ministère de l'éducation en 2005. En juin, le nouveau Premier Ministre M. Seyni Oumarou a formé un nouveau gouvernement.

3. Programme Indicatif de Coopération, projets en cours et perspectives d'avenir

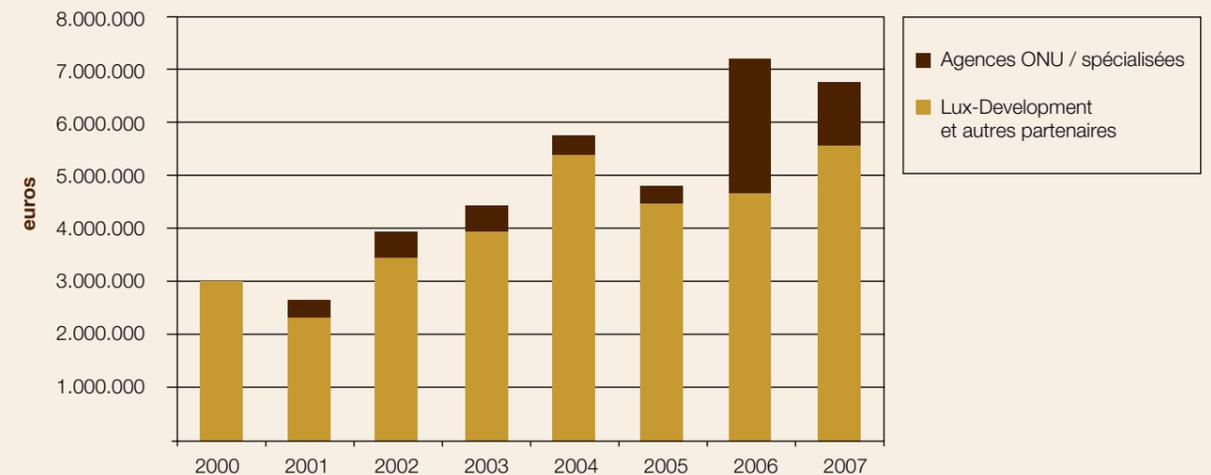
En 2007 s'est clôturé le premier Programme indicatif de coopération (PIC) avec le Niger. Celui-ci a connu un succès indéniable: si en effet l'enveloppe indicative pour les années 2003 à 2007 prévoyait de déboursier 20 millions d'euros en faveur du pays, les déboursments réels ont dépassé les 26 millions, montant auquel il faut encore ajouter le cofinancement de projets d'ONG et l'appui aux programmes qui ne sont pas comptabilisés dans le PIC.

L'année 2007 a été consacrée à l'identification des activités du PIC 2008-2012, menée essentiellement par le personnel du Bureau de la Coopération luxembourgeoise pour le Niger ayant son siège au Burkina Faso, ensemble avec les autorités nigériennes et dans le dialogue avec les autres bailleurs de fonds. Fin 2007, le rapport d'identification était prêt, et la signature du nouveau PIC est prévue pour 2008.

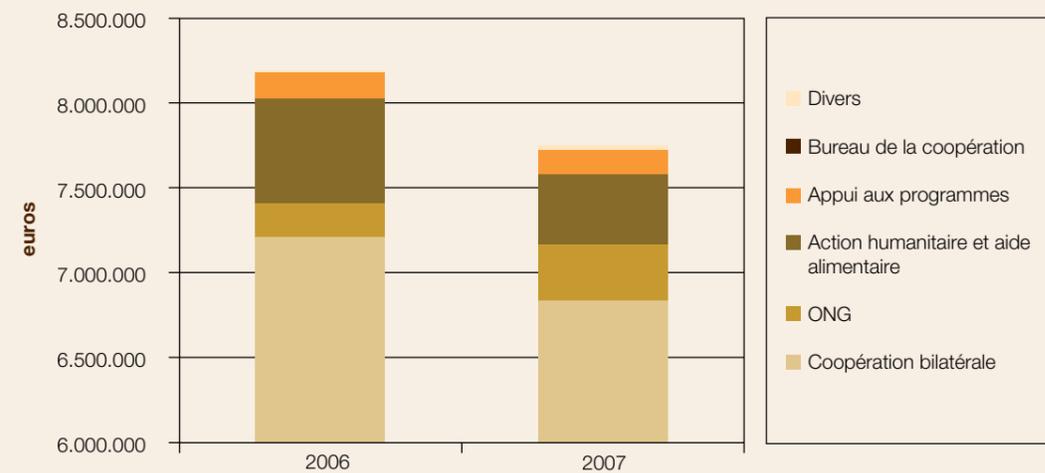
Le PIC 2008-2012 se concentre sur trois secteurs d'intervention:

- A) appui à la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural (SDR) à travers:
 1. un appui aux collectivités territoriales et à la mise en œuvre de la SDR dans la région de Dosso (appui institutionnel, appui à la gouvernance du foncier, financement d'infrastructures de base et renforcement de l'éducation de base et secondaire);
 2. l'appui à la mise en œuvre de la SDR dans la région d'Agadez, avec comme activités le projet CARE (cf. infra) et le financement de l'étude sur la régionalisation de la SDR;
 3. la mise en œuvre de la SDR à Maradi, à travers le «Projet de Renforcement Institutionnel et de Promotion du Développement Local» et le «Programme Conjoint de Réduction de la Mortalité Maternelle, Néonatale et Infantile dans la région de Maradi 2008-2012» (exécution conjointe OMS, UNICEF, UNFPA avec l'Etat du Niger);
 4. l'appui à la SDR au niveau national (exécution par des agences onusiennes);
 5. l'appui à la sécurité alimentaire à travers le Fonds Commun des Donateurs (financement déjà en cours);
- B) formation technique et professionnelle, avec deux volets: le programme d'appui à la formation professionnelle et technique et à l'insertion des jeunes; une contribution au Fonds d'Appui à la Formation professionnelle continue et à l'apprentissage;
- C) appui à la mise en œuvre de la politique nationale dans le

Evolution de la coopération bilatérale au Niger



Evolution de la coopération au Niger



domaine de la santé, en mettant l'accent sur la santé reproductive (exécution par des agences onusiennes). L'enveloppe indicative de ce PIC est de 60 millions d'euros.

Projets en cours

L'année 2007 a été marquée par la poursuite de l'appui de la coopération luxembourgeoise à la région de Dosso, à travers les Projets NIG/015 «Appui au Développement territorial dans la région de Dosso» et NIG/016 «Programme d'Appui au Développement de l'Education de Base à Dosso». Les activités du projet NIG/016

relatives à l'aménagement des points d'eau et au développement de l'enseignement de l'hygiène, de l'assainissement et de l'environnement pourront être étendues et renforcées à l'avenir grâce à l'octroi en 2007, par la Facilité ACP-UE pour l'Eau, d'une subvention pour le «Soutien aux Initiatives Communales d'Eau et d'Assainissement Scolaire dans le Département du Boboye».

La clôture du projet NIG/014 «Développement de l'Artisanat au Niger» a marqué le terme d'un appui luxembourgeois de près de 15 années au secteur de l'artisanat au Niger. Cet appui a

Niger



permis au secteur, selon l'évaluation finale du projet, de se faire respecter et d'être accepté par le gouvernement comme un pilier de la croissance dans le développement économique du Niger. L'artisanat est maintenant reconnu pour sa capacité de création d'emplois et de revenus, et figure dans les stratégies et politiques du gouvernement et de ses différents Ministères (de la Formation

Professionnelle, de la Promotion de la Femme, de l'Artisanat et du Tourisme, de l'Industrie et du Commerce). Près de 15 années d'appui au secteur de l'artisanat ont fait ressortir les besoins importants du pays dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. C'est ainsi que les autorités nigériennes et luxembourgeoises ont décidé de renforcer la coopération dans le domaine de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Au-delà des projets exécutés par Lux-Development, et conformément à son engagement à être aux côtés d'un pays partenaire en cas de crise majeure, la coopération luxembourgeoise a commencé en 2007 à financer un projet auprès des communautés touarègues du Nord du Niger, projet de développement local intitulé «Integrierte Armutsbekämpfung und partizipative Gemeinwesenentwicklung in zwei Gemeinden der Provinz Agadez/Niger». Ce projet est mis en œuvre par l'ONG Care Deutschland - Luxembourg et son partenaire nigérien, l'association «HED-Tamat», qui selon les termes de la convention sont considérés comme agence d'exécution de la coopération luxembourgeoise pour ce projet précis.

Le projet touche quelque 12.000 nomades des communes de Timia et de Dabaga de la Province d'Agadez au Niger. L'objectif global du projet est la lutte contre la pauvreté à travers des réalisations concrètes (hydraulique villageoise, boutiques d'intrants) et des

Les projets de la coopération bilatérale en cours au Niger

Nom du projet	Durée	Budget (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
NIG/015: Projet Doso Ma Za'ada - Appui au développement territorial dans le département de Dosso	2005 - 2009	8.000.000	LD	Développement rural
NIG/016: Programme régional d'appui au développement de l'éducation de base à Dosso	2005 - 2009	5.710.820	LD	Education de base
Fond Commun des Donateurs du Sipoitif national de prévention et de gestion des crises alimentaires	2006 - 2010	1.000.000	Cellule Crise Alimentaire auprès du Cabinet du PM du Niger	Sécurité alimentaire
Integrierte Armutsbekämpfung und partizipative Gemeinwesenentwicklung in zwei Gemeinden der Provinz Agadez	2007 - 2010	574.839	CARE Deutschland-Luxemburg	Développement local
Agences ONU/spécialisées				
Santé de la reproduction à Mirriah et Loga	2004 - 2007	440.000	UNFPA	Santé reproductive
Appui à une maternité sans risque à Agadez	2004 - 2007	500.720	UNFPA	Santé reproductive
Renforcement de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes y compris la prévention des IST et du VIH-SIDA	2006 - 2010	3.500.000	UNFPA	Santé reproductive
Les droits humains et l'éducation pour lutter contre la pauvreté: soutien à l'automatisation des filles et des femmes au Niger	2007 - 2009	100.000	UNESCO	Genre
Expansion on Community Water Initiative	2006 - 2008	505.286	PNUD	Environnement
Assistance technique au secteur privé	2007	16.165	CDE	Secteur privé

Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Niger

Niger	2006	2007	Evolution
Coopération bilatérale	7.180.413	6.831.994	-4,85%
ONG	248.895	305.032	+22,55%
Action humanitaire et aide alimentaire	585.000	409.500	-30,00%
Appui aux programmes	151.002	146.179	-3,19%
Bureau de la coopération	-	-	/
Divers	2.721	14.362	+427,82%
TOTAL	8.168.031	7.707.067	-5,64%

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Agent d'exécution:								
Lux-Development et autres partenaires	2.974.722	2.300.000	3.538.112	3.918.058	5.443.545	4.451.139	4.705.704	5.705.497
Agences ONU/spécialisées	-	213.990	372.394	400.806	215.530	338.250	2.474.709	1.126.497
TOTAL	2.974.722	2.513.990	3.910.506	4.318.864	5.659.075	4.789.389	7.180.413	6.831.994

volets d'alphabétisation, de formation et de renforcement des capacités des populations nomades, destinés à augmenter leur participation à la vie économique et aux comités de développement villageois. Le projet vise, à moyen terme, à créer des conditions favorables à la consolidation de la paix dans cette région marquée par le conflit entre le Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ) et les forces armées nigériennes.

Le projet est exécuté sur quatre années, d'octobre 2007 à décembre 2010. Son budget total est de 766.452 euros, le gouvernement luxembourgeois y contribuant à hauteur de 574.839 euros.

La situation sécuritaire dans le Nord a certes freiné le démarrage du projet, mais comme les principaux acteurs pour la mise en œuvre des activités sont des représentants des populations locales et non du personnel expatrié, les activités progressent à un rythme somme toute satisfaisant.

En dehors des projets bilatéraux, le Luxembourg a appuyé plusieurs projets mis en œuvre à travers des organisations multilatérales au Niger. Il s'agit de deux projets d'appui à la santé sexuelle et reproductive et à la maternité sans risque mis en œuvre à travers l'UNFPA, un programme d'assistance d'urgence de la FAO pour l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages agricoles affectés par la crise alimentaire, un programme du PNUD qui vise à développer la gestion des ressources en eau par les communautés locales, ainsi qu'un projet d'éducation de l'UNESCO visant surtout les femmes et les familles.

Enfin, le Luxembourg contribue depuis 2006, à côté de 13 autres bailleurs, au Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires à travers un don annuel de 200.000 euros au Fonds Commun des Donateurs.



Sénégal



Senegal	2000	2007
Population (millions)	9	11,8
PIB par habitant (PPA)	1.307	1.792
Classement selon l'indicateur du développement humain	155/174	156/177
ADP nette reçue en % du PIB	10,60%	8,40%
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	26,30%	17%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	22%	17%
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	59,50%	69%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	87%	73%
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	82%	97%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	65%	75%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	32%	ND
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	121‰	136‰
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	70‰	77‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	65%	74%
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	560	430
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	58%
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	ND
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	81%	76%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	65%	57%

1. Le Sénégal face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le processus national des OMD a véritablement démarré en 2003 lorsque le Sénégal a mis en place un comité de pilotage largement participatif sous l'égide de la Direction de la Planification du Ministère du Plan et du Développement Durable, afin de renforcer l'exercice de planification stratégique et le développement de synergies entre le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), les OMD et la stratégie de croissance accélérée. Des groupes thématiques ont été créés en vue de mener des diagnostics sectoriels, d'établir une méthodologie d'opérationnalisation et d'évaluer les coûts relatifs à l'atteinte des OMD. A titre d'exemple, on peut citer le Programme national d'eau potable et d'assainissement du Millénaire (PEPAM) qui est le cadre programmatique national adopté par le gouvernement sénégalais afin d'atteindre le septième Objectif du Millénaire pour le Développement. Le PEPAM a été présenté aux partenaires techniques et financiers en avril 2005 afin de solliciter leur soutien pour la mise en œuvre dès 2006. A cet effet, le volet hydraulique du PIC 2007-2011 prévoit un large soutien au PEPAM, en particulier dans la région de Louga et de Thiès, pour pérenniser et multiplier les systèmes d'approvisionnement en eau potable et développer l'assainissement rural.

Le Sénégal fait également partie des 10 pays africains participant au projet régional «Villages du Millénaire» dont l'objectif est d'aider les communautés rurales à réaliser les OMD. Au Sénégal, c'est la région de Louga qui a été retenue pour contribuer au niveau décentralisé à l'atteinte des OMD.

Le Sénégal finalise actuellement le rapport national de suivi des OMD édition 2006 qui permettra de connaître l'évolution de chacun des OMD.

2. Evénements marquants de l'année 2007

Le 12 mars 2007, la Cour constitutionnelle sénégalaise a validé les résultats des élections présidentielles qui se sont tenues le 25 février 2007. Le Président Wade a remporté un second mandat après s'être imposé dès le premier tour et avec une majorité de 55,9% des voix, comme candidat du parti au pouvoir, le Parti Démocratique Sénégalais (PDS) et de la coalition électorale Sopi 2007. Ce large succès, renforcé par une forte participation électorale de plus de 70%, a conféré un mandat clair au Président Wade.

En avril 2007, les principaux partis de l'opposition déclarent un boycott des élections législatives prévues le 3 juin 2007. En conséquence de ce boycott, le PDS et sa coalition Sopi remportent aux législatives 131 des 150 sièges à pourvoir à l'Assemblée nationale, résultat qui perd encore en légitimité en raison de la participation électorale la plus faible de l'histoire du Sénégal (34,7%). Le 19 juin 2007, M. Wade nomme Cheik Hadjibou Soumaré à la tête du nouveau gouvernement.

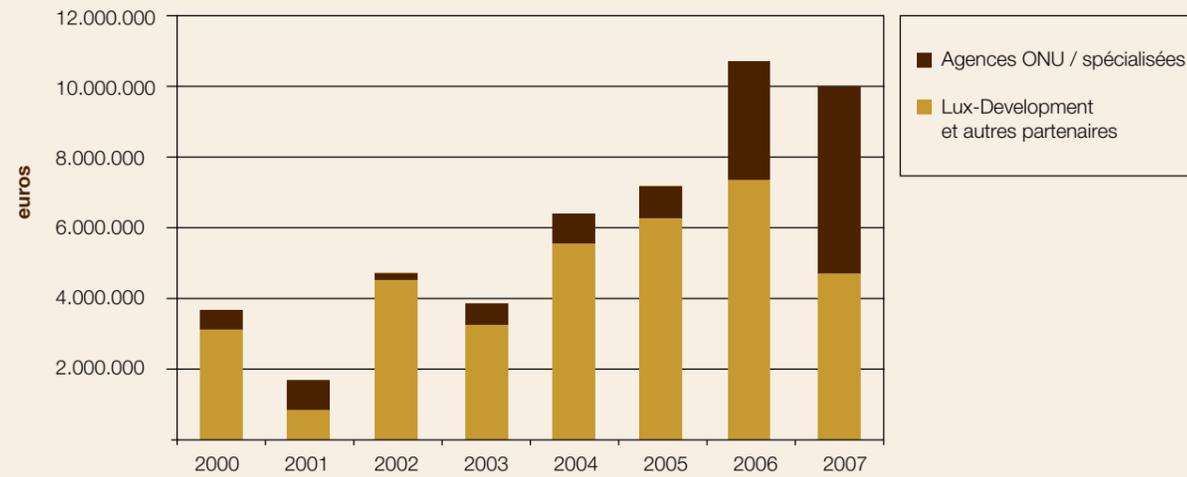
Au niveau international, les relations entre l'Union européenne et le Sénégal sont dominées par la question des Accords de Partenariat Economique (APE) - que le Président Wade critique sévèrement - et par la préparation du procès de l'ancien Président tchadien, Hissène Habré, que le Sénégal s'est engagé à organiser.



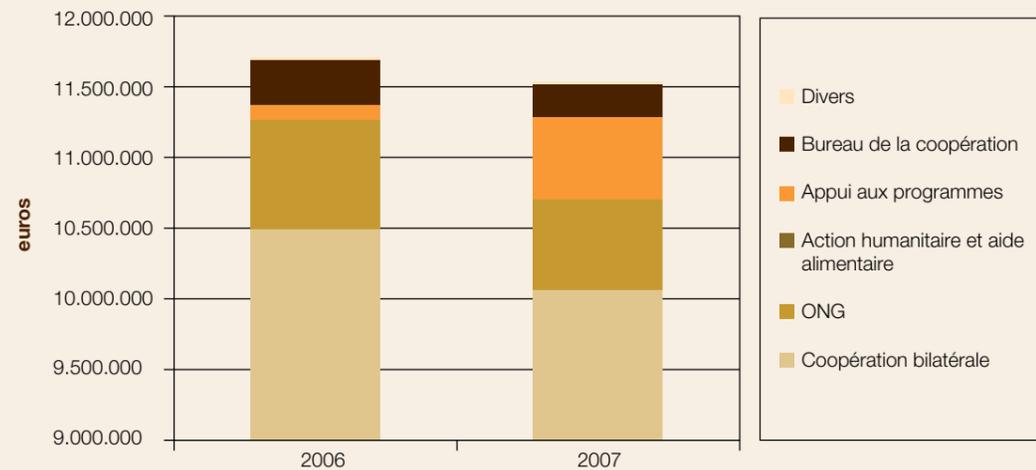
Sénégal



Evolution de la coopération bilatérale au Sénégal



Evolution de la coopération au Sénégal



Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Agent d'exécution:								
Lux-Development et autres partenaires	3.270.000	894.944	4.369.566	3.337.104	5.601.014	6.149.257	7.449.117	4.681.109
Agences ONU/spécialisées	371.840	632.962	139.357	449.878	708.580	674.933	3.060.674	5.348.086
TOTAL	3.641.840	1.527.906	4.508.923	3.786.982	6.309.594	6.824.190	10.509.791	10.029.195



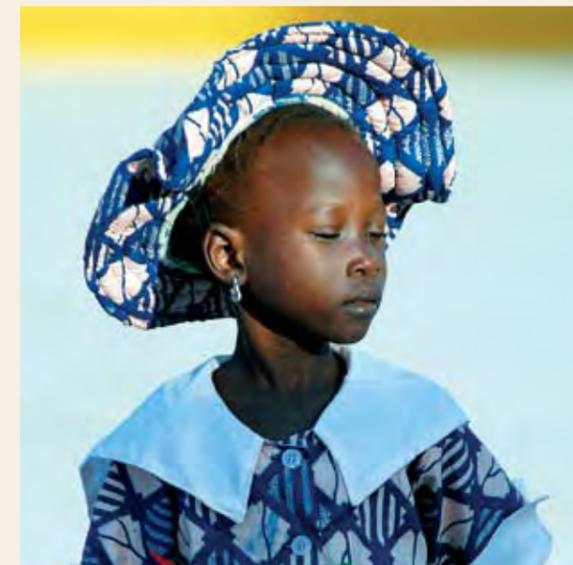
En Casamance, malgré l'accord de paix signé fin 2004 entre le Ministre sénégalais de l'Intérieur et feu l'abbé Diamacoune, président du Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC), de nombreux incidents armés perdurent. En août 2007, une réunion s'est tenue en Guinée-Bissau entre les autorités militaires de ce pays, des représentants du MFDC ainsi que des représentants de Dakar, en vue de débloquent le processus de paix

et d'établir des canaux pour gérer l'instabilité persistante à la frontière entre la Casamance et la Guinée-Bissau. Cette réunion n'a cependant pas abouti à un accord concret.

3. Programme Indicatif de Coopération, projets en cours et perspectives d'avenir

Le 26 janvier 2007, Monsieur Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et Monsieur Abdoulaye Diop, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances du Sénégal ont signé à Dakar le deuxième Programme indicatif de coopération (PIC) qui porte sur la période 2007-2011.

Le PIC 2007-2011 est le fruit des nombreuses consultations avec les autorités sénégalaises et les partenaires au développement bi- et multilatéraux. Il tient compte des recommandations issues des différentes Commissions de Partenariat, de l'évolution des politiques et stratégies de développement de la République du Sénégal et des leçons tirées lors de la mise en œuvre des projets et programmes passés et en cours.



Sénégal



Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Sénégal

Senegal	2006	2007	Evolution
Coopération bilatérale	10.509.791	10.029.195	-4,57%
ONG	728.309	722.420	-0,81%
Action humanitaire et aide alimentaire	-	-	0,00%
Appui aux programmes	112.427	522.293	+364,56%
Bureau de la coopération	292.785	236.488	-19,23%
Divers	11.441	18.134	+58,50%
TOTAL	11.654.753	11.528.530	-1,08%

Le PIC 2007-2011 cible prioritairement:

1. la lutte contre le chômage des jeunes par la formation et l'insertion professionnelle
2. la réduction de la mortalité et de la morbidité materno-infanto-juvénile
3. l'accès à l'eau potable et à l'assainissement
4. la bonne gouvernance

La zone de concentration du PIC est constituée de quatre régions (Matam, Saint Louis, Louga, Thiès) dont trois constitueront la zone opérationnelle de concentration (Matam, Saint Louis, Louga). Ces régions sont toutes reconnues pauvres et faiblement pourvues en services sociaux de base. La zone de concentration du PIC est l'une des plus défavorisées économiquement tout en étant celle qui a le plus de potentialités de se développer si une main d'œuvre qualifiée était disponible.



Les projets de la coopération bilatérale en cours au Sénégal

Nom du projet	Durée	Budget (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
SEN/010: Santé dans la région de Saint Louis	1997-2008	2.174.857	LD	Santé
SEN/011: Hydraulique villageoise (Tivaoune)	1997-2007	3.772.194	LD	Eau/assainissement
SEN/012: Hydraulique villageoise (Louga)	2000-2009	8.658.115	LD	Eau/assainissement
SEN/014: Centre Hospitalier Abass Ndao II	2002-2008	2.685.000	LD	Santé
SEN/016: Lycée technique de Thiès	2003-2008	12.824.093	LD	Education
SEN/018: CETF Saint Louis	2002-2008	4.552.115	LD	Education
SEN/023: Composante accompagnement PIC 2007-2011	en formulation	2.000.000	LD	Gouvernance
SEN/024: Formation technique et insertion professionnelle	en formulation	15.000.000	LD	Education
SEN/025: Santé de base	en formulation	12.000.000	LD	Santé
SEN/026: Eau et assainissement Louga et Thiès	en formulation	15.000.000	LD	Eau/assainissement
Enda-Tiers Monde	2005-2007	1.820.000	ENDA-TM	Société civile
Fonds d'études	2007-2011	250.000	BIMAE	Multi-secteurs
Agences ONU/spécialisées				
Préventions des maladies transmissibles	2006-2007	200.000	OMS	Santé
Community Water Initiative	2006-2008	505.286	PNUD	Eau/assainissement
Santé reproduction PIC II	2007-2011	2.250.000	UNFPA	Santé
Survie & développement de l'enfant	2007-2011	800.000	UNICEF	Santé
Hygiène et lutte anti vectorielle	2007-2011	300.000	OMS	Santé
Financement multisectoriel santé	2007-2011	280.000	OMS	Santé
Renforcement du fonds de développement local (Matam-St louis-Louga)	2007-2011	1.750.000	PNUD	Développement local
Germe	2007-2011	1.439.411	BIT	Insertion professionnelle
Promotion emploi des jeunes de la Medina	2007-2011	250.000	ONUDI	Insertion professionnelle
Insertion des jeunes sortants de l'ETFP	2007-2011	752.015	ONUDI	Insertion professionnelle
Financement de l'insertion professionnelle	2007-2011	2.000.000	PNUD	Insertion professionnelle
Assistance technique au secteur privé	2007	95.762	CDE	Secteur privé

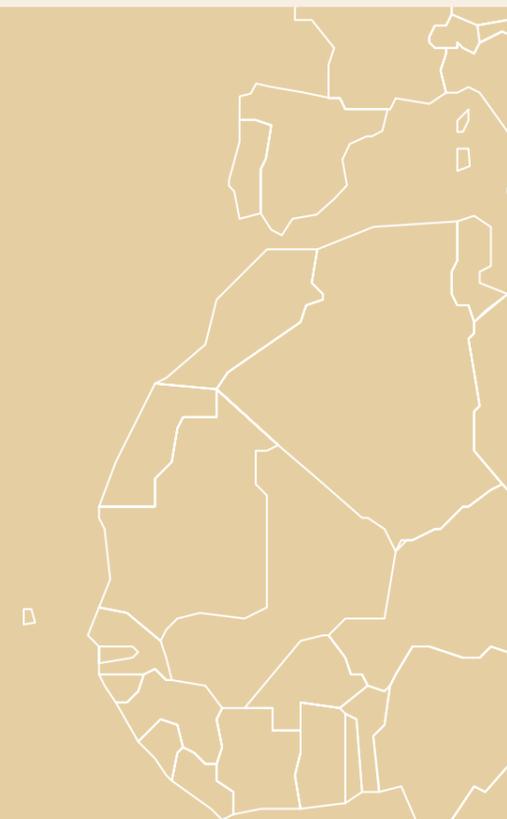
Le partenariat qui caractérise les relations de coopération entre les deux pays et notamment les activités d'identification, de formulation et de mise en œuvre des programmes du présent PIC ainsi que la concentration de la zone d'activité dans un nombre restreint de départements administratifs permettent d'aborder ces activités sous l'angle du développement local intégré.

L'année 2007 a été consacrée principalement à la formulation des programmes du PIC 2007-2011 à savoir:

1. Programme santé de base: 12 millions d'euros
2. Programme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement: 15 millions d'euros
3. Programme d'enseignement technique, de formation professionnelle et d'insertion professionnelle: 15 millions d'euros
4. Composante d'accompagnement «bonne gouvernance locale, promotion du genre»: 2 millions d'euros.

Amérique Centrale

El Salvador
Nicaragua



El Salvador



El Salvador	2000	2007
Population (millions)	6	6,7
PIB par habitant (PPA)	4.036	5.255
Classement selon l'indicateur du développement humain	104/174	103/177
ADP nette reçue en % du PIB	1,50%	1,20%
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	48,30%	19%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	11%	10%
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	89,10%	93%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	77%	69%
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	96%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	102%	103%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	97%	123%
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	34‰	27‰
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	30‰	23‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	98%	99%
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	160	170
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	92%
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	ND
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	66%	84%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	90%	62%



1. Le Salvador face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Dès l'adoption des OMD en septembre 2000, le gouvernement salvadorien a mis en œuvre plusieurs programmes spécifiques ayant pour but d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ainsi, le programme présidentiel de lutte contre la pauvreté, connu sous le nom de «Red Solidaria» (Réseau Solidaire), a pour but d'améliorer les conditions de vie des populations vivant dans les municipalités les plus pauvres du pays, c'est-à-dire les municipalités rurales. Ce programme se focalise en particulier sur l'alimentation des enfants, l'accès à l'éducation et à des soins de santé de base. De plus, le Plan d'Éducation Nationale 2021 vise des objectifs à long terme allant même au-delà des indicateurs liés au

deuxième OMD, qui prévoit l'accès universel à l'éducation primaire. La mise en œuvre de ces programmes s'est accélérée dans le courant de l'année 2007. C'est pourquoi, malgré le fait que, sur un total de 177 pays, le Salvador ait reculé de la 101ème à la 103ème place dans le classement selon l'indicateur de développement humain du PNUD, les indicateurs sociaux tels que ceux de l'espérance de vie à la naissance, du niveau d'instruction et du taux brut de scolarisation combiné dans le primaire, le secondaire et le supérieur, se sont améliorés depuis l'année 2006.

Toutefois, bien que la stabilité macroéconomique ait pu être assurée depuis les Accords de Paix de 1992, les taux de croissance économique restent modestes, et les grandes inégalités économiques, sociales et politiques persistent au Salvador. La quantité des transferts d'argent des migrants, première source de devises étrangères du pays, cause des distorsions importantes des données macroéconomiques. Pour l'année 2007, il est estimé que jusqu'à 20% des ménages survivent grâce à des transferts monétaires qu'ils perçoivent d'un membre de la famille résidant à l'étranger. Un autre phénomène occasionné par les problèmes sociaux du pays et plus particulièrement par l'immigration de jeunes délinquants salvadoriens provenant des États-Unis, est le surgissement et la recrudescence des «maras» (bandes organisées de jeunes délinquants) qui accentuent la situation d'insécurité au Salvador. Cette situation de violence et de criminalité implique des coûts sociaux et économiques importants pour le pays.

L'émigration massive – il est estimé que 500 Salvadoriens par jour quittent le Salvador pour se rendre illégalement aux États-Unis – est principalement occasionnée par le manque d'opportunités de travail et de qualité de vie.

2. Événements marquants de l'année 2007

Avec l'approche de l'année électorale en 2009, le pays vit actuellement une polarisation du monde politique, qui pourrait remettre en question les acquis fragiles de la démocratie salvadorienne. Face aux élections présidentielles, qui auront lieu en mars 2009, le parti au pouvoir, l'Alliance Républicaine Nationaliste (ARENA), reste profondément divisé tandis que le Front Farabundo Martí pour la Libération Nationale (FMLN) se consolide peu à peu après avoir perdu son leader politique, M. Schafik Jorge Handal, en janvier 2006.

Au niveau international, le Salvador joue un rôle particulièrement actif et organise, fin 2007, la deuxième Conférence internationale de coopération pour le développement avec les Pays à Revenu Intermédiaire (PRI), au cours de laquelle le «Consensus d'El Salvador» a été adopté par plus de 17 organismes internationaux et 40 délégations. L'objectif de cette conférence a été de poursuivre la réflexion sur les besoins des pays à revenu intermédiaire et les défis qui leurs sont posés en termes de développement. Les PRI estiment que leurs besoins diffèrent de ceux des pays les moins

El Salvador



avancés et souhaitent que la communauté internationale continue à les appuyer dans leur développement, avec des approches et des instruments plus ciblés, à la mesure de leurs besoins spécifiques. Le Salvador, la Namibie et le Cap Vert sont les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise qui appartiennent à cette catégorie de pays.

En ce qui concerne les relations de coopération entre le Salvador et le Luxembourg, l'année 2007 a été marquée par la signature du protocole d'accord relatif au Programme d'Appui au Réseau Solidaire, PARS, par l'Ambassadeur Jean-Paul Senninger et le Ministre des affaires étrangères du Salvador, Francisco Estebán Lainez, en présence du Président de la République du Salvador, Antonio Saca. Ce programme d'appui dispose d'un budget de 20 millions d'euros pour améliorer les conditions de vie de la population résidant dans treize communes situées dans les départements de San Miguel et de Usulután (région orientale).

3. Programme de consolidation, projets/programmes en cours et perspectives d'avenir

L'année 2007 a été l'année de formulation et de lancement des projets établis dans le cadre du Programme de consolidation 2007-2010, signé fin 2006. La formulation du Programme d'Appui au Réseau Solidaire (PARS), qui s'est faite en consultation étroite avec les acteurs gouvernementaux et municipaux concernés, a été finalisée, et l'équipe de projet mise en place. Le PARS appuiera notamment l'accès aux services de base (infrastructures de distribution d'eau potable et d'électricité dans les zones rurales), le renforcement de l'enseignement élémentaire et de la santé de base, les efforts de production afin de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des familles rurales, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et sociales locales.

Les projets bilatéraux élaborés dans le cadre du premier Programme indicatif de coopération (2003-2006) se sont poursuivis. Ces projets se concentrent plus particulièrement sur l'approvisionnement en eau des communautés rurales situées dans la région orientale du Salvador.

Dans le cadre de la coopération multilatérale, la coopération luxembourgeoise s'est engagée à appuyer le PNUD pour une période de trois ans, afin qu'il renforce les politiques publiques du gouvernement salvadorien dans le but d'accomplir les OMD, notamment en matière de lutte contre la pauvreté extrême. Ce projet soutiendra également les efforts du gouvernement dans le renforcement de la durabilité de sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, c'est-à-dire, en consolidant le programme «Réseau Solidaire», non plus en tant que programme présidentiel mais en tant que programme étatique. Une attention particulière sera accordée à la pauvreté extrême en milieu urbain. La coopération luxembourgeoise a également appuyé le Programme des Petites Donations du PNUD qui a pour but de travailler avec les communautés locales afin de

réconcilier les priorités environnementales avec les besoins locaux de la communauté, selon les conditions économiques, culturelles, politiques et environnementales particulières de la région.

Par ailleurs, étant donné que le Programme de consolidation souligne l'importance attribuée à la bonne gouvernance, la cohésion sociale, la bonne gestion des affaires publiques, ainsi que le renforcement des capacités de la société civile, la coopération luxembourgeoise a soutenu l'organisation non-gouvernementale FUNDE (Fondation Nationale pour le Développement).

Enfin, du fait de l'intérêt du secteur bancaire salvadorien pour les formations offertes, le programme de formation bancaire mis en place en collaboration avec l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) s'est poursuivi pendant l'année 2007.



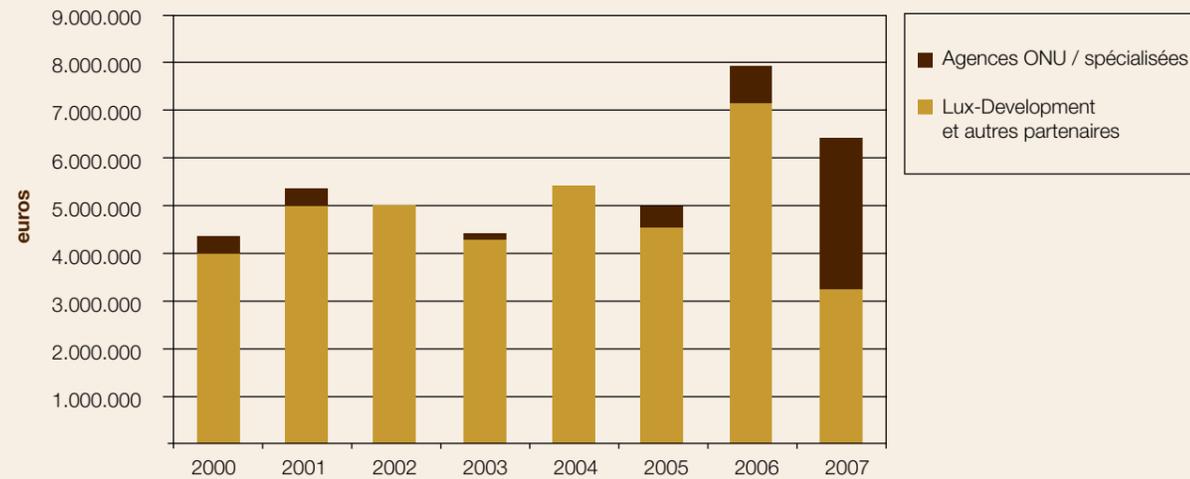
Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Salvador

El Salvador	2006	2007	Evolution
Coopération bilatérale	7.897.232	6.443.265	-18,41%
ONG	68.914	125.385	+81,94%
Action humanitaire et aide alimentaire	85.000	72.448	-14,77%
Appui aux programmes	-	-	/
Bureau de la coopération	-	-	/
Divers	109.769	6.007	-94,53%
TOTAL	8.160.915	6.647.105	-18,55%

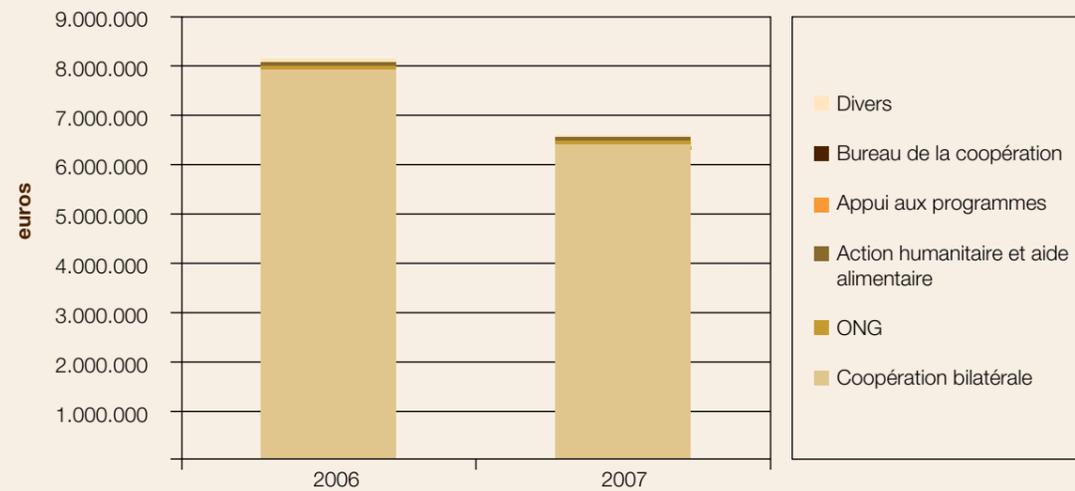
El Salvador



Evolution de la coopération bilatérale au Salvador



Evolution de la coopération au Salvador



Les projets de la coopération bilatérale en cours au Salvador

Nom du projet	Durée	Budget (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
SVD/013: Education primaire	2002-2007	12.791.000	LD	Education
SVD/014: Santé Oriente	2002-2007	6.371.050	LD	Santé
SVD/017: Eau et assainissement en Oriente	2005-2009	5.560.000	LD	Eau/assainissement
SVD/019: Appui institutionnel à ANDA	2005-2009	2.495.000	LD	Eau/assainissement
SVD/021: Programme d'Appui au Réseau Solidaire	2007-2010	20.000.000	LD	Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base
ATTF	annuel	63.716	LD	Formation professionnelle
Renforcement des capacités institutionnelles du FUNDE	2007	300.000	FUNDE	Gouvernance, société civile
Agences ONU/spécialisées				
Rapport National du Développement Humain	2007	234.375	PNUD	Renforcement des capacités statistiques
Red Solidaria, pauvreté urbaine	2007-2009	1.414.827	PNUD	Politique / planification économique et du développement
Small Grants Programme	2007-2008	201.379	PNUD	Politique de l'environnement et gestion
Renforcement du système national de vigilance nutritionnelle	2007-2009	950.000 USD	PAM	Santé
Participation des femmes dans la vie politique	2007-2008	116.049	PNUD	Femmes et développement

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Agent d'exécution:								
Lux-Development et autres partenaires	3.994.643	5.081.950	4.951.984	4.277.851	5.438.732	4.507.969	7.094.134	3.182.753
Agences ONU/spécialisées	192.467	207.537	7.424	115.811	-	425.062	803.098	3.260.512
TOTAL	4.187.110	5.289.487	4.959.408	4.393.662	5.438.732	4.933.031	7.897.232	6.443.265

Nicaragua



Nicaragua	2000	2007
Population (millions)	4,8	5,5
PIB par habitant (PPA)	2.142	3.674
Classement selon l'indicateur du développement humain	116/174	110/177
ADP nette reçue en % du PIB	30,20%	15,10%
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	50,30%	45,10%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	14%	10%
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	78,6%	87%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	51%	54%
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	104%	97%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	108%	115%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	110%	111%
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	48‰	37‰
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	39‰	30‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	71%	96%
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	150	170
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	67%
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	ND
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	22%	79%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	46%	47%



1. Le Nicaragua face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Dès son entrée en fonction, en janvier 2007, le nouveau gouvernement du Nicaragua a fait de la lutte contre la pauvreté sa première priorité. Intégrant les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans ses nouvelles politiques de développement, il a mis l'accent sur la réduction de la pauvreté et la lutte contre la faim. Plusieurs programmes sociaux ont été lancés dans le courant de l'année 2007, dont notamment le programme «Faim Zéro». Ce programme est doté d'un budget de 150 millions de dollars pour une durée de 5 ans. 75 000 familles appartenant à différentes ethnies et vivant dans une situation de pauvreté extrême, bénéficieront de ce programme. Ces familles, sélectionnées d'avance, auront chacune droit à du bétail ainsi que des semences et du matériel pour construire des enclos. Etant donné que ce programme vient d'être mis en place, son impact ne peut pas encore être précisément évalué mais il est attendu qu'il ait une incidence directe sur l'OMD

relatif à la lutte contre la faim (OMD 1). De plus, le nouveau gouvernement a également réintroduit la gratuité pour l'enseignement primaire et secondaire. Cette décision aura un impact important pour le développement de ce pays dont 51% de la population sont des enfants suivant la définition qu'en donne l'UNICEF. Des progrès importants sont donc attendus en ce qui concerne les OMD relatifs à l'accès universel à l'éducation primaire et à la promotion de l'égalité et l'autonomisation des femmes (respectivement OMD 2 et 3).

Les indicateurs sociaux du Nicaragua ont progressé depuis un an, le hissant au 110ème rang sur 177 pays (comparé au 112ème rang en 2006) dans le classement selon l'indicateur de développement humain du PNUD. Toutefois, atteindre les OMD pour ce pays de 5 millions d'habitants reste un défi considérable: en termes absolus, la situation reste des plus préoccupantes. Avec 47,90% de sa population vivant sous le seuil de pauvreté, le Nicaragua, avec la Bolivie, le Honduras et Haïti, figure toujours parmi les pays les plus pauvres de l'Amérique latine. Le Nicaragua

Nicaragua



se distingue toutefois par son taux d'inégalité qui est un des plus élevés au monde. En effet, 79,90% de la population du Nicaragua vit avec moins de un ou deux dollars par jour, comparé à 34,30% en Bolivie. L'existence de telles inégalités a pour conséquence directe qu'une grande partie de la population est privée d'accès aux services sociaux de base. Avant de pouvoir se rapprocher des OMD d'ici 2015, il faudra continuer à renforcer les politiques sociales du pays tout en assurant un développement économique durable et respectueux de l'environnement.

La situation est particulièrement préoccupante en ce qui concerne l'OMD relatif à l'amélioration de la santé maternelle (OMD 5) vu la ratification, en septembre 2007, de la loi interdisant toute forme d'avortement, y compris celle de l'avortement thérapeutique. Cette décision va à l'encontre de nombreuses conventions internationales, ainsi que de décisions nationales, relatives aux droits des femmes. Malgré le fait que le nouveau gouvernement ait introduit la gratuité des services de santé de base, cette loi aura certainement un impact négatif sur la réalisation du cinquième OMD.

2. Événements marquants de l'année 2007

Avec l'arrivée au pouvoir des sandinistes en janvier 2007, la politique extérieure du nouveau Gouvernement d'Unité et de Réconciliation nationale s'est fondamentalement modifiée. En effet, le premier déplacement officiel du Président Ortega, en juin 2007, l'a conduit successivement à Panama, Cuba, en Libye, en Algérie, en Iran et au Venezuela, pays avec lesquels des liens étroits ont été noués tout au long de l'année. Le Venezuela est devenu l'allié principal du gouvernement sandiniste, permettant ainsi au Nicaragua, affaibli par une crise énergétique, de bénéficier de pétrole à des conditions préférentielles.

Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Nicaragua

Nicaragua	2006	2007	Evolution
Coopération bilatérale	6.822.791	9.273.253	+35,92%
ONG	520.308	477.896	-8,15%
Action humanitaire et aide alimentaire	-	210.448	/
Appui aux programmes	72.402	6.080	-91,60%
Bureau de la coopération	37.818	161.769	+327,76%
Divers	9.901	14.130	+42,71%
TOTAL	7.463.220	10.143.576	+35,91%

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Agent d'exécution:								
Lux-Development et autres partenaires	6.301.034	4.360.043	2.500.000	4.995.303	3.782.182	5.295.455	5.563.441	6.636.532
Agences ONU/spécialisées	-	330.000	7.424	631.227	1.005.580	1.358.847	1.259.350	2.636.721
TOTAL	6.301.034	4.690.043	2.507.424	5.626.530	4.787.762	6.654.302	6.822.791	9.273.253

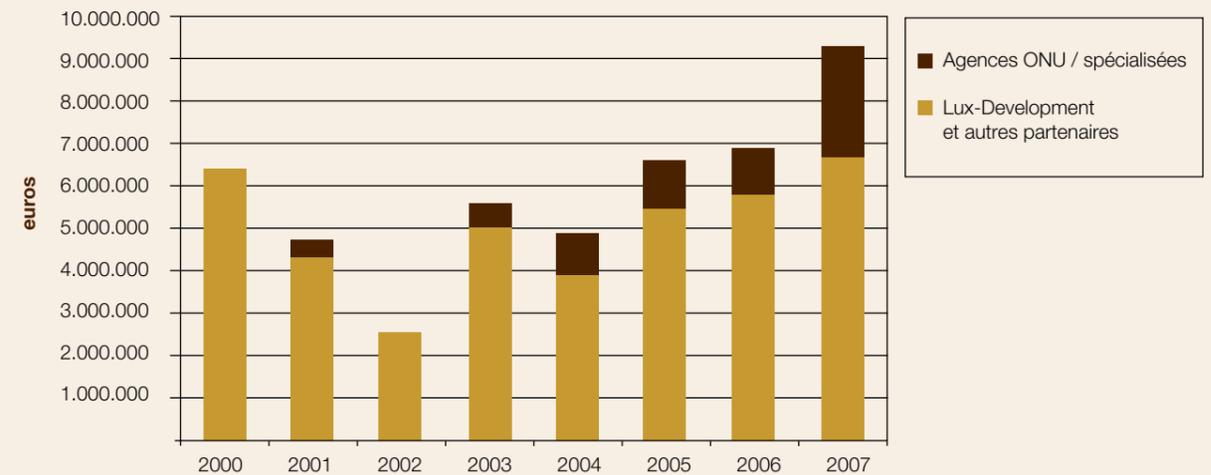
Par ailleurs, le Nicaragua a été ravagé par le passage de l'ouragan Félix, de catégorie 5, le long de la côte nord-est du pays, le 4 septembre 2007. La coopération luxembourgeoise a participé aux efforts de reconstruction avec une contribution de l'ordre de 138.000 euros. Par ailleurs, de fortes pluies pendant les mois de septembre et octobre ont causé d'importants dommages à l'agriculture et aux infrastructures rurales dans la région occidentale du Nicaragua. Les inondations ont facilité l'expansion rapide de l'épidémie de leptospirose qui s'annonçait depuis le début de la saison des pluies.

Au niveau des relations bilatérales, Monsieur le Ministre Schiltz a pu accueillir le Ministre des Relations extérieures du Nicaragua, Monsieur Samuel Santos Lopez, le 6 mars 2007 à Luxembourg. Cette rencontre a permis au nouveau gouvernement nicaraguayen de présenter ses priorités en matière de développement à la coopération luxembourgeoise. Les deux ministres ont également signé le protocole d'accord du projet NIC/020, un projet de santé doté d'un budget de 8 millions d'euros.

3. Programme Indicatif de Coopération, projets/programmes en cours et perspectives d'avenir

Tout comme l'année 2007 aura été une année marquée par la transition politique au Nicaragua, elle aura également été une année de transition pour la coopération luxembourgeoise au Nicaragua. En effet, l'année 2007 marque la finalisation des projets définis dans le cadre du premier Programme indicatif de coopération (2003-2006) et la formulation et la mise en œuvre de nouveaux projets définis par le deuxième Programme indicatif de coopération (2007-2010), signé fin 2006.

Evolution de la coopération bilatérale au Nicaragua

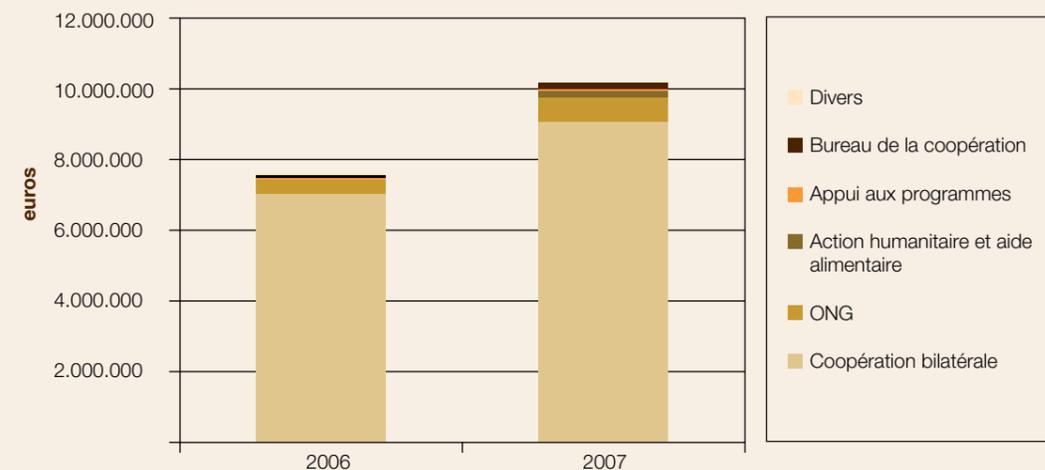


Toutefois, étant donné que le deuxième PIC s'inscrit dans la continuité du premier, plusieurs projets, dans les secteurs de l'eau, de la formation professionnelle et de la santé, ont été prolongés d'une deuxième phase, celle-ci permettant soit d'élargir la portée du projet à plus de bénéficiaires, soit d'approfondir les formations et le soutien technique apportés par la coopération luxembourgeoise. La présence du Bureau de la coopération luxembourgeoise à Managua, dont l'équipe a été mise en place début 2007, a permis de suivre de près la mise en œuvre des projets conjointement identifiés ainsi que de maintenir un contact étroit avec les autorités

locales. De plus, étant donné que le Nicaragua est un des pays pilotes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le Bureau permet à la coopération luxembourgeoise de participer pleinement aux efforts de coordination et d'harmonisation des bailleurs de fonds présents sur le terrain.

Outre les projets bilatéraux, la coopération luxembourgeoise a également appuyé un projet visant l'éducation sexuelle et la santé reproductive du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA). Par ailleurs, le Luxembourg a cofinancé le Programme des

Evolution de la coopération au Nicaragua



Nicaragua



Les projets de la coopération bilatérale en cours au Nicaragua

Nom du projet	Durée	Budget (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
NIC/012: Eau Potable Nueva Segovia et Madriz	2003 - 2007	5.975.000	LD	Eau/assainissement
NIC/013: Formation Hôtelière	2003 - 2007	4.233.000	LD	Education & formation professionnelle
NIC/014: SILAIS MACARI (Santé)	2002 - 2007	7.650.000	LD	Santé
NIC/016: Transfusion sanguine au Nicaragua	2005 - 2009	5.900.000	LD	Santé
NIC/018: Formation Hôtelière - Phase II	2006 - 2009	2.580.000	LD	Education & formation professionnelle
NIC/020: Projet MACARI - Phase II (Santé)	2007 - 2010	7.950.000	LD	Santé
NIC/022: Route du Café	2007 - 2010	4.300.000	LD	Secteur privé
NIC/921: Programme d'eau potable et d'assainissement dans les départements de Nueva Segovia, Madriz et Esteli	en formulation	8.000.000	LD	Eau/assainissement
Etica y Transparencia - Transparence de la gestion publique	2007	17.000	EyT	Gouvernance
Etica y Transparencia - Transparence de la gestion publique	2007 - 2010	664.455	EyT	Gouvernance
Fonds commun pour la bonne gouvernance	2007	50.000	BI-MAE	Gouvernance
Fonds pour l'équité et les droits sexuels et reproductifs	2007	150.000	BI-MAE	Santé/Education
Agences ONU/spécialisées				
Education sexuelle	2006 - 2009	3.447.874	UNFPA	Santé/éducation
Small Grants Programme	2007	200.000	PNUD	Santé
Programme d'alimentation scolaire	2007	200.000	PAM	Santé

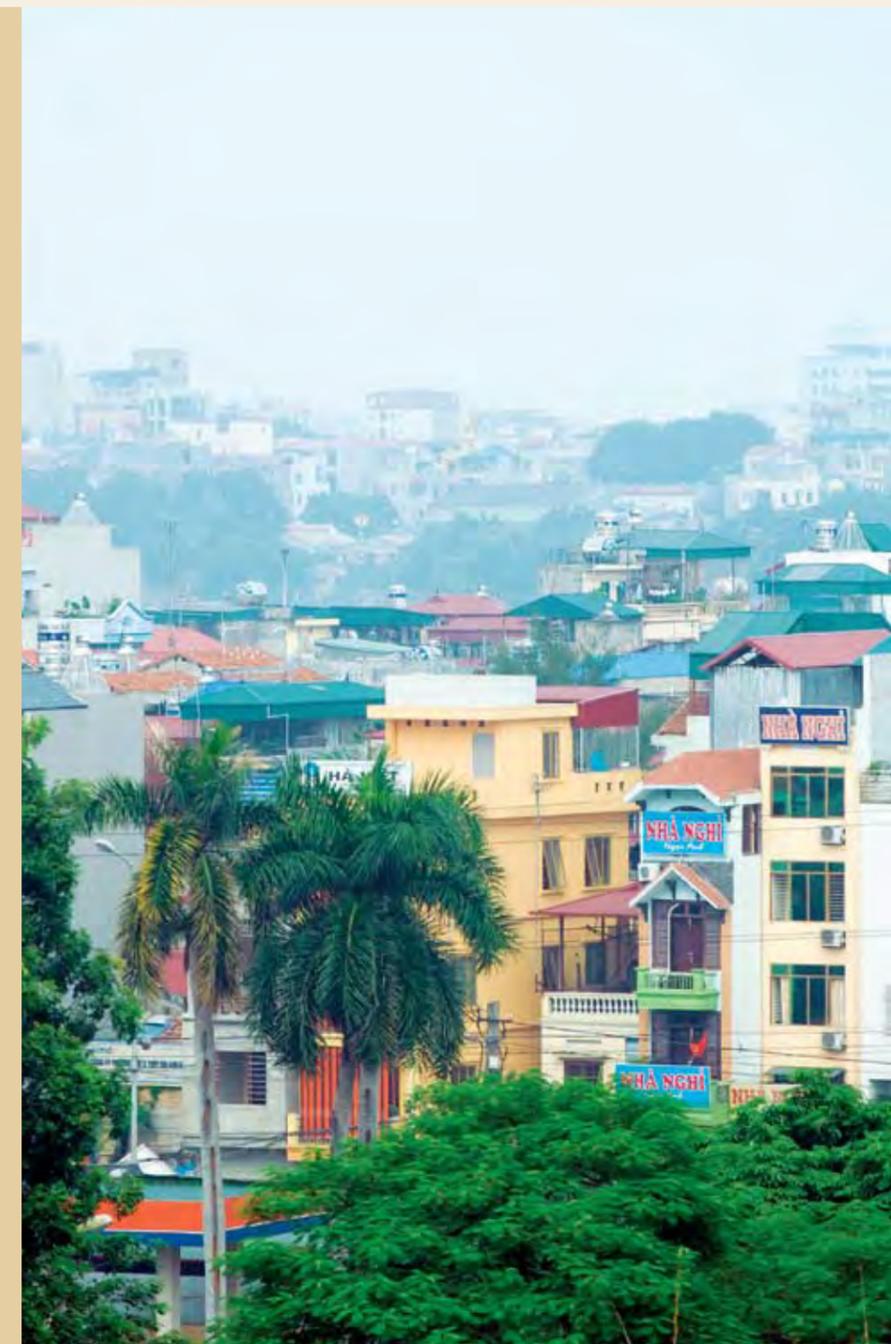
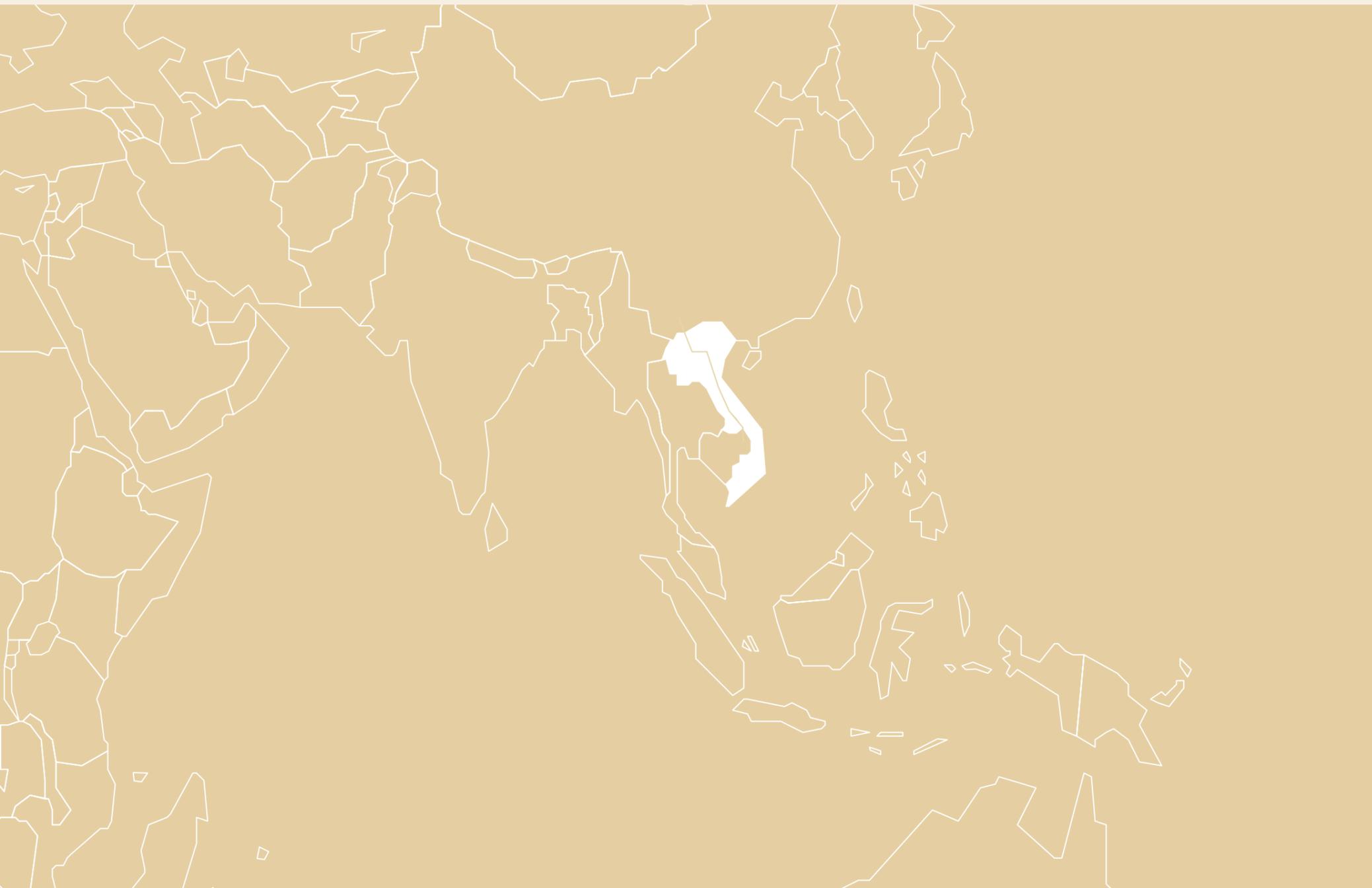
petites donations, géré par le PNUD et le Programme d'Alimentation Scolaire du Programme Alimentaire Mondial (PAM).

Enfin, dans le cadre des thématiques transversales ayant trait à la bonne gouvernance et à la démocratie participative, la coopération luxembourgeoise a maintenu son appui à la société civile en continuant son soutien à l'organisation non gouvernementale Etica y Transparencia et a renforcé son appui à la société civile en participant au Fonds pour l'Equité et les Droits sexuels et reproductifs (FED) et au Fonds Commun pour la bonne Gouvernance (FCG).



Asie

Laos
Vietnam



Laos



Laos	2000	2007
Population (millions)	5,2	5,7
PIB par habitant (PPA)	1.734	2.039
Classement selon l'indicateur du développement humain	140/174	130/177
ADP nette reçue en % du PIB	21,80%	10,30%
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993)	ND	27%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	ND	40%
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	73%	84%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	55%	63%
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	90%	95%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	32%	76%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	44%	72%
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	116‰	79‰
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	96‰	62‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	71%	41%
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	650	410
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	19%
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	0,10%
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	ND	51%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	30%



1. Le Laos face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Le gouvernement lao porte une attention particulière aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui sont clairement intégrés dans le 6ème Plan National de Développement Socio-Economique (NSED) pour la période 2006-2010. Ce plan prévoit d'atteindre une bonne partie des OMD grâce à une forte croissance économique (un dédoublement du PIB en 2010 par rapport à 2000), liée à un développement social équitable et durable.

Le Laos fait toujours partie des pays les moins avancés (PMA), mais des progrès notables ont été réalisés, notamment dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Quelques 137.500 ménages auraient surmonté le seuil de pauvreté entre 2000 et 2005 et le taux de scolarisation dans le primaire a atteint 84% l'année dernière. Au niveau de la santé, les taux de mortalité infantile et maternelle ont diminué de manière considérable.

En 2007, le Laos a pu afficher un taux de croissance économique de 7%, ce qui a notamment favorisé la création d'emplois et la réduction du taux de pauvreté. Ceci dit, les investissements réalisés, notamment en matière d'infrastructures, n'ont toujours pas permis à tous les foyers, et particulièrement ceux des régions rurales éloignées, de bénéficier d'un accès adéquat aux services de santé, d'éducation ou d'eau potable et d'électricité.



Laos



Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Agent d'exécution:								
Lux-Development et autres partenaires	2.415.722	1.855.316	2.947.337	3.159.898	3.964.714	4.991.978	3.678.043	3.421.459
Agences ONU/spécialisées	676.749	913.102	1.046.070	1.100.542	778.957	1.089.670	1.004.687	3.552.790
TOTAL	3.092.471	2.768.418	3.993.407	4.260.440	4.743.671	6.081.648	4.682.730	6.974.248

Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Laos

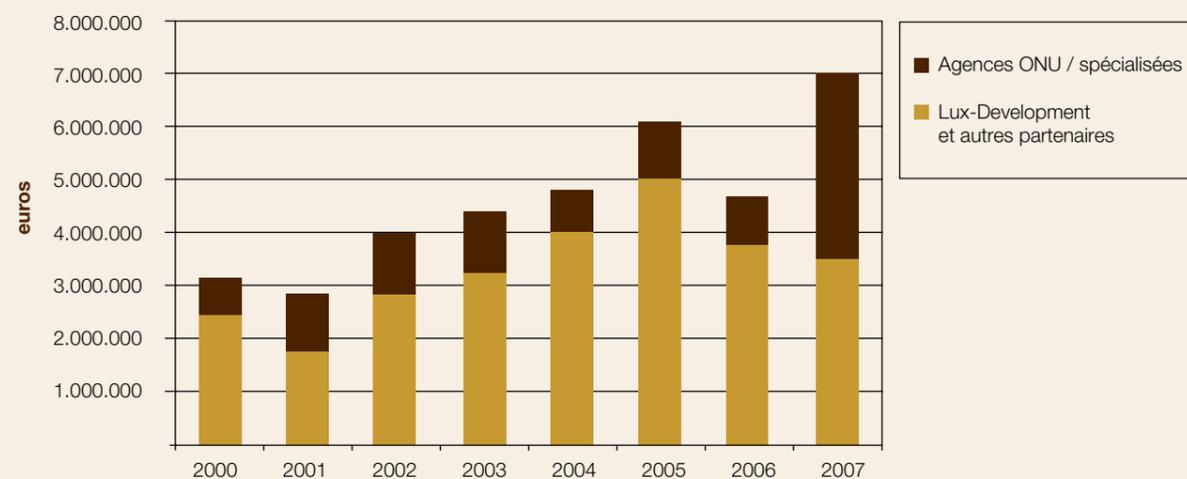
Laos	2006	2007	Evolution
Coopération bilatérale	4.682.730	6.974.248	+48,94 %
ONG	403.838	770.060	+90,69 %
Action humanitaire et aide alimentaire	200.000	-	-100,00 %
Appui aux programmes	120.857	537.376	+344,64 %
Bureau de la coopération	-	-	-
Divers	9.767	4.450	-54,44 %
TOTAL	5.417.192	8.286.134	+52,96 %

En 2007, le Laos a pu améliorer son classement selon l'indicateur du développement humain du PNUD et se place en 130ème position sur 177 pays (133ème en 2006). Il n'en reste pas moins que 27% de la population disposent toujours de moins d'un dollar par jour et 74,10% de moins de deux dollars par jour. Presque la moitié de la population n'a toujours pas accès à une source d'eau de qualité et même si de nombreuses réformes administratives et

institutionnelles sont en cours, la situation reste préoccupante en matière de bonne gouvernance, notamment au niveau des droits de l'homme.

Le grand défi pour la réalisation des OMD au Laos restera donc d'assurer une croissance équitable et de faire profiter les populations des régions rurales enclavées, notamment les minorités ethniques,

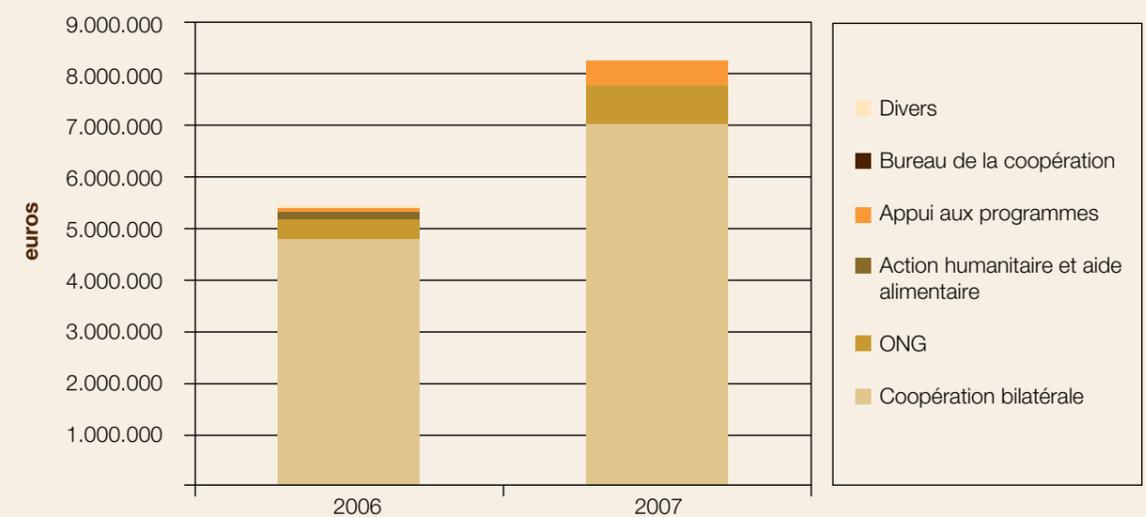
Evolution de la coopération bilatérale au Laos



Les projets de la coopération bilatérale en cours au Laos

Nom du projet	Durée	Budget (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
LAO/008: Ecole professionnelle	2001-2007	3.259.997	LD	Formation Professionnelle
LAO/010: Ecole infirmières	2005-2008	1.475.550	LD	Santé
LAO/011: Développement rural Pakkading	2004-2008	5.900.000	LD	Développement local
LAO/014: Borikhamxay phase III	2004-2008	210.000	LD	Développement local
LAO/015: Santé à Vientiane phase III	2003-2008	5.294.052	LD	Santé
LAO/016: Formation bancaire	2007-2009	2.000.000	LD	Formation Professionnelle
LAO/017: Appui au secteur de la santé	2007-2009	8.500.000	LD	Santé
LAO/020: Ressources humaines tourisme	en formulation	5.500.000	LD	Formation Professionnelle
LAO/021: Développement local Bolikhamxay	en formulation	6.000.000	LD	Développement local
Agences ONU/spécialisées				
Sécurité sociale	2002-2007	2.685.000	BIT/PNUD	Santé
Renforcement des ressources humaines	2003-2008	474.589	OMS	Santé
Contrôle infections parasitaires	2004-2007	639.738	OMS	Santé
UXO Laos, Phase III	2006-2008	750.000	PNUD	Déménagement
Bonne gouvernance et développement local	2007-2010	2.985.075	PNUD/FENU	Développement local
Programme d'immunisation	2007	150.000	UNICEF	Santé
Alimentation scolaire	2007-2009	1.900.000	PAM	Education / sécurité alimentaire
Efficacité de l'aide	2007-2010	413.731	PNUD	Coordination

Evolution de la coopération au Laos



Laos



du développement économique du pays. La gestion durable des ressources naturelles jouera un rôle prépondérant dans ce processus.

2. Événements marquants de l'année 2007

D'importantes visites officielles ont eu lieu au courant de l'année 2007, ce qui témoigne du renforcement des très bonnes relations entre la République Démocratique Populaire Lao et le Luxembourg. Ainsi, le Premier ministre lao, M. Bouasone Bouphavanh, s'est rendu à Luxembourg au mois de juin et le Président de l'Assemblée nationale, M. Thongsing Thammavong, au mois de novembre. Le Ministre Schiltz a visité le Laos à l'occasion de la quatrième Commission de Partenariat, qui s'est tenue le 16 octobre 2007. Un autre fait majeur est la signature d'un accord culturel entre les deux pays qui a pu être conclu durant cette même visite.

En matière de coopération au développement, la 10^{ème} session de la Table Ronde a réuni tous les bailleurs internationaux et le gouvernement lao, en novembre 2007, sous coprésidence du PNUD et du gouvernement. Cette réunion fut l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement de la NSEDP 2006-2010 et de discuter certains thèmes clés, dont notamment la gestion des ressources naturelles et minières, les droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

Programme Indicatif de Coopération, projets en cours et perspectives d'avenir

L'année 2007 a été la première année de la mise en œuvre du PIC II (2007-2010) qui est doté d'une enveloppe de 35 millions d'euros (presque le double du premier PIC), renforçant ainsi sensiblement la position de la coopération luxembourgeoise qui fait désormais partie des principaux bailleurs au Laos. Le PIC II prévoit une concentration géographique, notamment sur les provinces et les 47 districts les plus défavorisés, ainsi qu'une concentration sectorielle dans les domaines de la santé, du développement local et de l'éducation et de la formation professionnelle. Dans ce contexte, les activités en cours dans les provinces de Vientiane, Borikhamxay et Khammouane seront consolidées.

Le nouveau PIC préconise en outre une coordination plus étroite avec le gouvernement lao et les autres bailleurs sur place, ainsi qu'une approche plus programmatique. De nouveaux domaines d'activités ont ainsi été identifiés en 2007, notamment l'élaboration d'un plan d'action stratégique pour la formation professionnelle au Laos ou encore le développement du secteur financier.

Dans ce contexte, sept projets bilatéraux étaient en phase d'exécution en 2007. Grâce au lancement de l'important programme d'appui au secteur de la santé lao, la coopération luxembourgeoise entend consolider durablement ses activités dans la province de Vientiane, tout en étendant leur portée à d'autres provinces et en incluant d'autres domaines comme le programme national d'immunisation. Le Luxembourg est désormais le premier bailleur bilatéral dans le secteur de la santé au Laos.

Dans le domaine du développement local, la mise en œuvre conjointe des deux projets d'appui aux districts de Pakkading et de Bolikhan a produit des résultats très encourageants et ces projets atteindront leurs objectifs d'ici leur échéance en 2008. En 2007, la formulation d'un nouveau programme de développement local couvrant toute la province de Borikhamxay a ainsi pu être lancée.

La coopération dans le secteur financier a été sensiblement renforcée grâce au démarrage du projet d'appui à l'Institut de formation bancaire de Vientiane.

En matière de formation professionnelle, la formulation d'un important projet de renforcement des ressources humaines dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme a pu être entamée en 2007.

En complément aux projets bilatéraux, le PIC II réserve environ 20% de son enveloppe à la réalisation de projets mis en œuvre par des agences onusiennes avec lesquelles le Luxembourg entretient des relations de partenariat privilégiées.

Dans le domaine de la santé, il s'agissait notamment: 1. d'un projet conjoint du BIT et du PNUD concernant le renforcement du



système de sécurité sociale, 2. d'un projet de l'OMS en coopération avec l'Université de Calgary (Canada) visant le renforcement des ressources humaines dans le domaine de la santé, 3. d'un autre projet de l'OMS concernant la lutte contre des infections parasitaires et 4. d'un projet en matière de vaccination avec l'UNICEF.

Un nouveau partenariat a été lancé avec le PNUD/FENU en matière de gouvernance locale et de développement rural. Le Luxembourg soutient en outre le PNUD et le gouvernement laotien dans leurs efforts de coordination et d'efficacité de l'aide ainsi que dans un projet conjoint qui vise le déminage et la dépollution d'engins explosifs.

Face à l'insécurité alimentaire qui perdure dans certaines régions reculées du Laos, une collaboration en matière d'alimentation scolaire a été lancée avec le PAM en 2007.

Vietnam



Vietnam	2000	2007
Population (millions)	77,6	85
PIB par habitant (PPA)	1.689	3.071
Classement selon l'indicateur du développement humain	108/174	105/177
ADP nette reçue en % du PIB	4,70%	3,60%
OMD 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA 1993) ¹	ND	ND
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	41%	27%
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux de scolarisation dans le primaire	99,90%	88%
Proportion d'élèves commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	ND	87%
OMD 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	94%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	97%	97%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	71%
OMD 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1.000 naissances vivantes	42‰	19‰
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	31‰	16‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	89%	95%
OMD 5: Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	130	150
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	85%
OMD 6: Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND	0,50%
OMD 7: Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	55%	85%
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	61%

¹ Selon les statistiques vietnamiennes, 24% de la population vivait en-deça du seuil de pauvreté en 2004.

1. Le Vietnam face aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

Les succès du Vietnam concernant les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont bien connus. Selon les statistiques, la réduction de la pauvreté et les indicateurs de santé maternelle auraient déjà atteint les objectifs fixés. Le gouvernement du Vietnam s'est d'ailleurs fixé douze objectifs de développement spécifiques au pays, les «Vietnam Development Goals» et les OMD sont pris en compte dans la mise en œuvre du plan de développement socio-économique (SEDP) 2006 à 2010.

Le Vietnam a pu améliorer son classement selon l'indicateur du développement humain du PNUD de 2007 et se place en 105ème position sur 177 pays (109ème en 2006). Le taux de ménages vivant sous le seuil de pauvreté national est tombé de 18% en 2006 à 14,70% en 2007 et le Vietnam entend bien devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici 2010.

Si l'on peut féliciter le gouvernement vietnamien pour les progrès réalisés en 2007 en matière de lutte contre la pauvreté, grâce notamment à un taux de croissance économique record de 8,5% et à la création de quelque 1,68 million d'emplois, il y a tout de même de relativiser ces progrès qui sont loin d'être équitables.

En effet, si la classe moyenne urbaine profite largement des récents développements, force est de constater qu'une grande partie de la population, particulièrement en milieu rural et dans les régions enclavées, reste très vulnérable. Les disparités de revenus entre les différents groupes sociaux, notamment ethniques, se creusent et les chocs économiques tels que l'inflation touchent en premier lieu les plus pauvres. Des défis majeurs se présentent également en matière d'environnement durable et de changement climatique.

Sur le plan de la bonne gouvernance, les réformes administratives n'avancent guère au rythme escompté et des efforts urgents s'avèrent nécessaires afin de garantir un système judiciaire indépendant, d'endiguer la corruption et de renforcer la compétitivité du pays.

2. Evénements marquants de l'année 2007

L'adhésion du Vietnam à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) fut officialisée le 11 janvier 2007 et l'intégration du pays dans l'économie internationale a pris un essor considérable avec une



Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Agent d'exécution:								
Lux-Development et autres partenaires	4.392.700	3.121.216	4.151.219	6.631.824	5.977.952	5.374.651	4.453.445	6.449.878
Agences ONU/spécialisées	337.067	1.130.514	976.427	1.744.870	1.632.643	3.171.673	3.119.016	3.172.878
TOTAL	4.729.767	4.251.730	5.127.646	8.376.964	7.610.595	8.546.324	7.572.461	9.622.756

Vietnam



Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Vietnam

Vietnam	2006	2007	Evolution
Coopération bilatérale	7.572.461	9.622.756	+27,08%
ONG	405.748	357.128	-11,98%
Action humanitaire et aide alimentaire	700.000	50.000	-92,86%
Appui aux programmes	305.526	205.419	-32,77%
Bureau de la coopération	179.030	182.227	+1,79%
Divers	15.339	26.531	+72,97%
TOTAL	9.178.104	10.444.061	+13,79%

vague d'investissements étrangers directs qui se chiffrent à quelque 20 milliards de dollars pour l'année 2007.

Au niveau de l'aide publique au développement (APD), la réunion du groupe consultatif (CG) s'est tenue les 6 et 7 décembre 2007 à Hanoi, sous présidence conjointe du gouvernement vietnamien et de la Banque Mondiale. Des engagements financiers record ont encore été annoncés par les bailleurs de fonds avec pas moins de 5,34 milliards de dollars pour l'année 2008 (contre 4,4 milliards de dollars pour l'année 2007), dons et crédits confondus. Ce montant doit bien sûr être relativisé par rapport à la dévaluation du dollar américain.

L'événement majeur pour la coopération luxembourgeoise au Vietnam en 2007 était la visite du Ministre Schiltz à Hanoi, Ho Chi Minh Ville et Hué en octobre et la tenue de la quatrième Commission de Partenariat, en présence du Ministre vietnamien du Plan et de l'Investissement, en date du 11 octobre 2007. Cette visite a donné l'occasion de poser les jalons pour la coopération future entre le

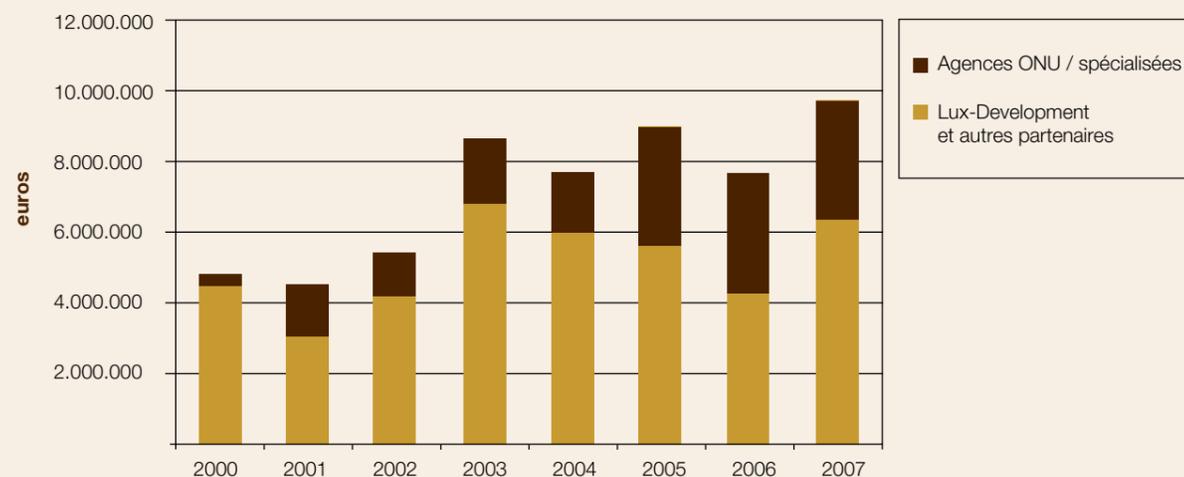
Luxembourg et le Vietnam qui tiendra évidemment compte du niveau de développement du pays.

3. Programme Indicatif de Coopération, projets en cours et perspectives d'avenir

Le PIC 2006-2010 est un programme de consolidation qui, tout en se basant sur les acquis du premier PIC, définit le cadre pour de nouvelles formes de coopération entre les deux pays. Doté d'une enveloppe de 50 millions d'euros, le PIC II prévoit une concentration géographique, notamment sur les provinces et districts les plus défavorisés ainsi qu'une concentration sectorielle dans les domaines de la santé, du développement local et de l'éducation et de la formation professionnelle.

De nouvelles modalités de coopération, comme par exemple des appuis sectoriels, peuvent ainsi être envisagées et la coopération entre les secteurs économiques des deux pays peut être renforcée. Le PIC II prévoit notamment une coopération plus poussée dans le

Evolution de la coopération bilatérale au Vietnam



Les projets de la coopération bilatérale en cours au Vietnam

Nom du projet	Durée	Budget (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
VIE/013: Santé Hue	2002-2006	1.075.500	LD	Santé
VIE/014: Développement rural Nghe An II	2002-2007	7.758.000	LD	Développement local
VIE/015: Formation hôtelière III	2003-2006	2.991.000	LD	Formation Professionnelle
VIE/017: Santé Hung Yen II	2002-2006	2.987.200	LD	Santé
VIE/019: Irrigation Cao Bang	2005-2007	3.300.000	LD	Développement local
VIE/020: Jacinthe d'eau	2005-2007	1.000.000	LD	Agriculture
VIE/021: Ecole professionnelle Bac Kan	2005-2007	3.100.000	LD	Formation Professionnelle
VIE/023: Quang Dien	2006-2010	4.000.000	LD	Développement local
VIE/024: Chaîne du froid - séc. sanguine	2007-2009	2.700.000	LD	Santé
VIE/025: Chaîne du froid - vaccins	2007-2009	4.200.000	LD	Santé
VIE/026: Marchés des capitaux	2007-2010	3.000.000	LD	Formation Professionnelle
VIE/027: Santé Cao Bang et Bac Kan	en formulation	4.000.000	LD	Santé
VIE/028: Développement rural Nghe An III	en formulation	6.000.000	LD	Développement local
VIE/029: Économie rurale à Cao Bang	en formulation	2.000.000	LD	Développement local
ATTF (formation bancaire)	2007	226.664	ATTF	Formation Professionnelle
Formation de jeunes vietnamiens au LTHAH	2007	104.325	LTHAH	Formation Professionnelle
Natural Disaster Mitigation Partnership	2006-2008	147.143	MARD	Développement durable
Fonds d'études	2007	83.334	BIMAE	Divers
Agences ONU/spécialisées				
Renforcement sécurité du travail	2005-2007	424.000	BIT	Formation Professionnelle
Programme pour enfants dans les provinces enclavées	2007-2010	2.124.743	UNICEF	Services sociaux
Appui au programme national d'immunisation	2005-2007	682.000	UNICEF	Santé
Programme conjoint des NU	2006-2010	4.000.000	PNUD	Services sociaux
United nations - One Plan	2007	1.500.000	PNUD/ONU	Services sociaux
Expert Sécurité Sociale	2007	65.333	OMS	Santé
Renforcement des capacités	2007-2010	348.837	OMS	Santé
Vinafpa phase III	2007-2010	814.429	UNFPA	Services sociaux

domaine financier et bancaire et met en exergue l'opportunité de projets pilotes à caractère innovateur et ayant un fort potentiel de développement.

Dans ce contexte, onze projets bilatéraux étaient en phase d'exécution à travers Lux-Development en 2007 dans les domaines de la santé, du développement rural et de la formation professionnelle. Le projet de développement local dans le district de Quang Dien (province de Hué) et deux importants projets de renforcement de la chaîne du froid dans les domaines de la sécurité sanguine et de la vaccination ont pu démarrer en 2007, de même que le projet de renforcement des capacités de supervision des marchés des capitaux, qui a été signé par le Ministre Schiltz lors de sa visite.

Parallèlement, trois mandats de formulation ont pu être émis en 2007 concernant un projet de santé dans les provinces de Cao Bang et Bac Kan, un projet d'assistance technique à un programme de développement de l'économie rurale à Cao Bang en collaboration avec le FIDA (Fonds international pour le développement agricole) et un projet de consolidation de l'appui luxembourgeois au développement local dans la province de Nghe An.

La coopération en matière de formation bancaire en collaboration avec l'ATTF (Agence de Transfert de Technologie Financière) a également été sensiblement renforcée en 2007 à travers une approche plus ciblée et plus programmatique des formations offertes au Vietnam et au Luxembourg.

Vietnam



Finalement, le projet de formation hôtelière de jeunes vietnamiens au LTAH (Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck) se poursuit annuellement avec grand succès.

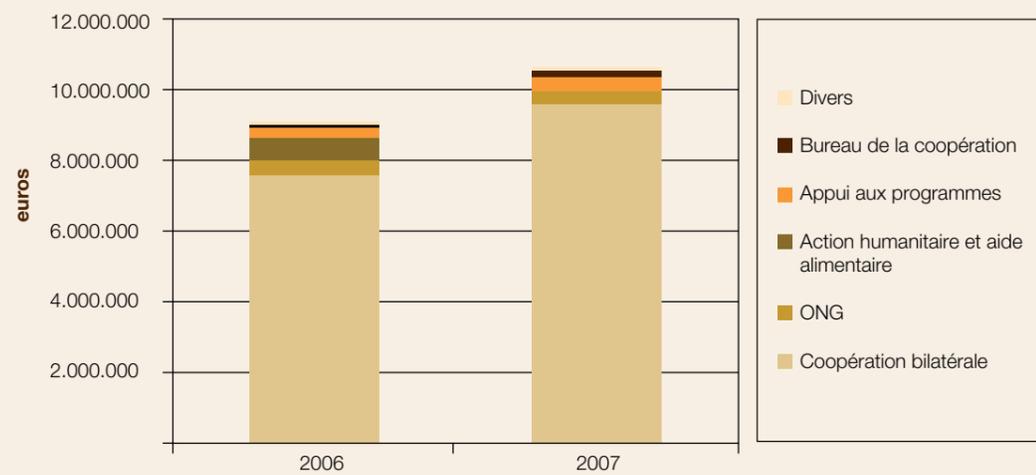
En complément aux projets bilatéraux, le PIC II réserve environ 20% de son enveloppe à la réalisation de projets mis en œuvre par des agences onusiennes avec lesquelles le Luxembourg entretient des relations de partenariat privilégiées.

En octobre 2007, le Ministre Schiltz a signé un important projet d'appui au programme conjoint des agences onusiennes sous l'égide du PNUD, ainsi que la troisième phase d'un projet de l'UNFPA en matière de santé reproductive.

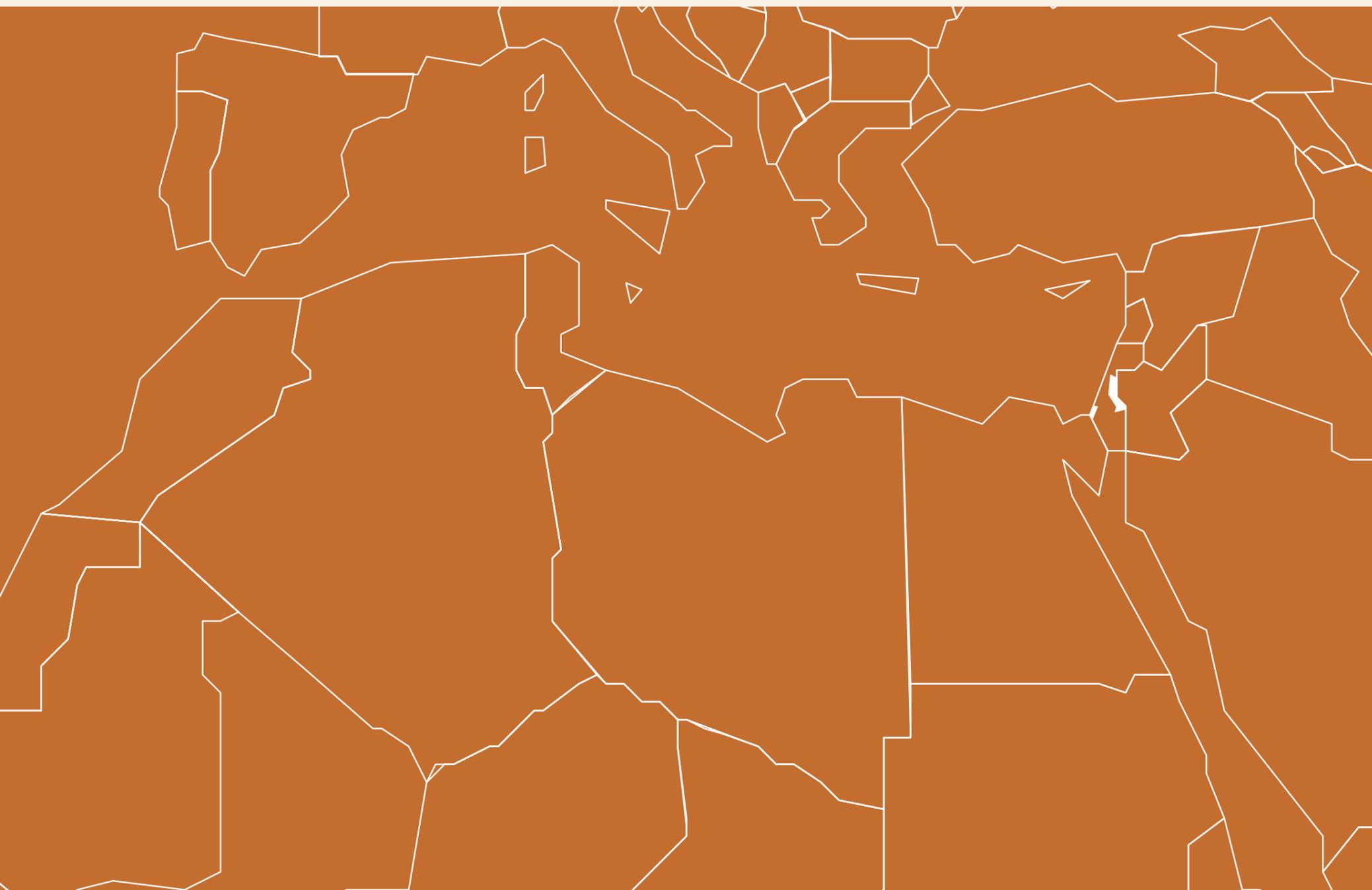
D'autres projets en cours d'exécution en 2007 étaient notamment
 1. un projet du BIT relatif au renforcement des capacités en matière de sécurité du travail, 2. deux projets d'assistance technique avec l'OMS, 3. un projet de l'UNICEF concernant le renforcement de programmes en faveur des enfants vivant dans les provinces éloignées des hauts plateaux, 4. et un deuxième projet de l'UNICEF relatif à la vaccination et la production locale de vaccins de haute qualité.



Évolution de la coopération au Vietnam



Proche-Orient



Territoires Palestiniens Occupés

L'année 2007 a été marquée par plusieurs événements importants pour les Territoires Palestiniens Occupés (TPO). La prise de pouvoir du Hamas dans la bande de Gaza en juin pose de grands problèmes en ce qui concerne l'acheminement de l'aide internationale. Des événements plus positifs furent les conférences d'Annapolis en novembre et de Paris en décembre. L'une, à Annapolis, a permis de relancer les pourparlers de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne, et l'autre, à Paris, de recenser des promesses de dons de la communauté internationale de quelque 7,4 milliards de dollars US. Lors de la conférence de Paris, le 14 décembre 2007, le Luxembourg a annoncé une nouvelle enveloppe d'aide de 21 millions d'euros pour les trois prochaines années (2008-2010), ce qui représente pratiquement un doublement de l'enveloppe financière allouée aux Territoires Palestiniens Occupés.

Coopération bilatérale

En 2007, la coopération luxembourgeoise a soutenu le «Temporary International Mechanism» (TIM) mis en place par la Commission européenne à hauteur d'un million d'euros. Cette contribution a permis de payer les salaires dans le secteur de l'éducation dans les TPO.

La coopération luxembourgeoise continue également de soutenir la société civile palestinienne à travers deux ONG locales: le Palestinian Agricultural Relief Committee (PARC) et la Palestinian Medical Relief Society (PMRS).

Coopération multilatérale, aide humanitaire et ONG

Avec un soutien substantiel de 1,9 millions d'euros au budget de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la coopération multilatérale a, comme par le passé, constitué en 2007 l'outil privilégié de la coopération luxembourgeoise en faveur des TPO. Pour la première fois, la coopération luxembourgeoise a également contribué à hauteur d'un million d'euros au programme micro-finance de l'UNRWA afin de mieux appuyer le développement du tissu économique palestinien. Ce programme bénéficie surtout aux femmes palestiniennes.

Le Luxembourg a maintenu son soutien aux programmes humanitaires mis en œuvre par le CICR (1,5 million d'euros), la Fondation Caritas Luxembourg (182.500 euros) et Handicap International Luxembourg a.s.b.l. (47.855 euros).

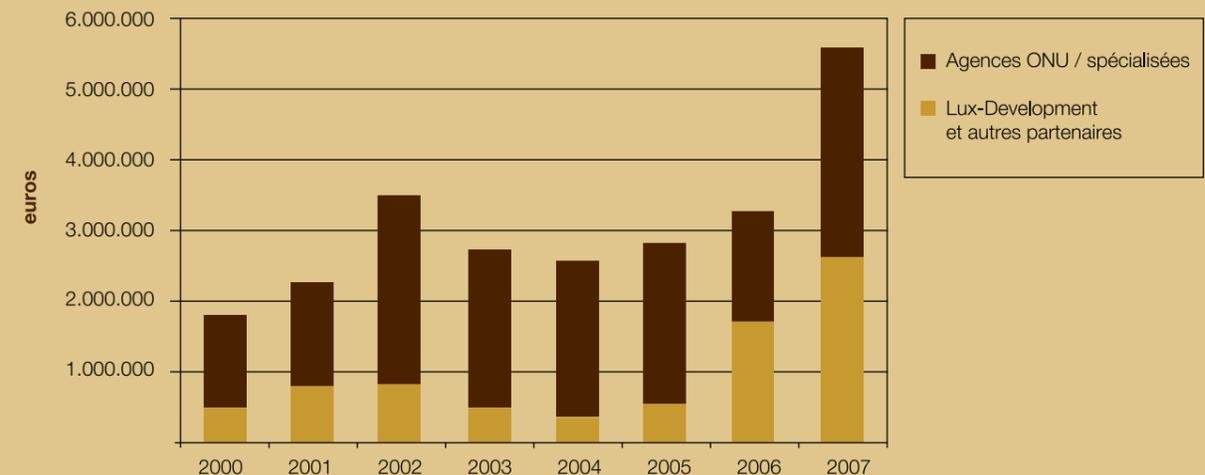
Quatre ONG luxembourgeoises, l'Action Solidarité Tiers Monde a.s.b.l., la Fondation Caritas Luxembourg, Briderlech Deelen a.s.b.l. et Handicap International Luxembourg a.s.b.l., ont également bénéficié, via leurs accords-cadres respectifs, d'un financement du Ministère à hauteur de 162.758 euros.

En 2007, la coopération luxembourgeoise a effectué des contributions pour les TPO totalisant 6.466.195 euros.

Nom du projet	Durée	Budget (EUR)	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
Développement rural II	2005-2008	900.000	PARC	Développement Rural
Programme de santé pour femmes	2005-2008	590.000	PMRS	Santé
Microfinance Développement des Capacités	2007-2010	850.000	PlaNet Finance	Microfinance
Temporary International Mechanism	2007	1.000.000	Commission Européenne	Education
Agences ONU/spécialisées				
Contribution Volontaire au Budget	2007	1.900.000	UNRWA	
Microfinance	2007	1.000.000	UNRWA	Microfinance

Coopération bilatérale	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Agent d'exécution:								
Lux-Development et autres partenaires	558.749	691.955	698.302	367.913	311.333	490.000	1.475.000	2.672.500
Agences ONU/spécialisées	1.285.523	1.388.204	2.841.979	2.305.836	2.018.605	1.900.000	1.750.000	2.900.000
TOTAL	1.844.272	2.080.159	3.540.281	2.673.749	2.329.938	2.390.000	3.225.000	5.572.500

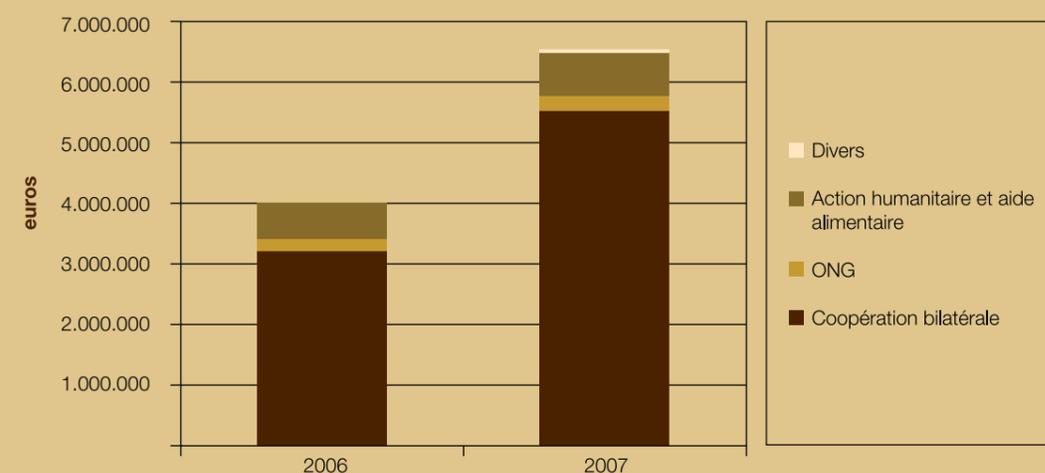
Evolution de la coopération bilatérale dans les TPO



Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg dans les Territoires Palestiniens Occupés

TPO	2006	2007	Evolution
Coopération bilatérale	3.225.000	5.572.500	+72,79%
ONG	126.208	162.758	+28,96%
Action humanitaire et aide alimentaire	625.000	730.355	+16,86%
Divers	-	582	/
TOTAL	3.976.208	6.466.195	+62,62%

Évolution de la Coopération dans les Territoires Palestiniens Occupés



La coopération bilatérale dans d'autres pays

Balkans

Afghanistan

Chine

Equateur/Pérou

Maroc

Mongolie

Rwanda

Tunisie



Balkans

D'une manière générale, les projets mis en œuvre en Europe du Sud-Est soutiennent les secteurs sociaux (éducation, santé et eau), le développement rural et les activités génératrices de revenus dans des secteurs vitaux en vue d'y promouvoir le développement durable. De même, les projets financés par le Grand-Duché de Luxembourg

ont pour but de faciliter la réintégration des demandeurs d'asile en améliorant les conditions de vie générales de la région sans toutefois procéder à une discrimination positive à l'égard des personnes retournées du Luxembourg dans leur pays d'origine.

En 2007, la coopération luxembourgeoise a déboursé un montant de 8.875.957 euros pour la réalisation de ses projets dans la région des Balkans.

Albanie

En Albanie, la coopération luxembourgeoise se concentre sur le secteur de l'eau. Le projet de développement d'un réseau hydraulique dans plusieurs villages de la région de Diber a été finalisé en 2007. Il comprenait également un transfert de savoir-faire au niveau communal qui devra permettre aux communes sélectionnées d'assumer la responsabilité de la gestion de l'eau, héritée de la loi sur la décentralisation.

collaboration avec la Banque Européenne d'Investissement suit son cours et constitue actuellement le dernier projet luxembourgeois encore en cours en Albanie. Le programme Albanie sera ainsi clôturé lors de la finalisation de ce projet.

L'ONG Caritas a mis en œuvre deux projets d'une valeur totale de 43.200 euros, financés par le biais de son accord-cadre 2006-2008.

Le projet d'assistance technique au Gouvernement albanais pour la mise en œuvre d'un programme d'eau et assainissement en

En 2007, la coopération luxembourgeoise a déboursé un montant de 1.210.871 euros pour la réalisation de ces projets.

Nom du projet	Durée	Budget global	Secteur	Agence
Water and Sanitation in Diber Region	2002 - 2006	4.365.000	Eau et Assainissement	Lux-Development
EIB Sanitation	2004 - 2008	2.000.000	Eau et Assainissement	Lux-Development

Serbie

Le projet de soutien à la municipalité de Novi Pazar dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau suit son cours et s'inscrit directement dans le processus de décentralisation entamé par la Serbie. Le projet a été finalisé lors du dernier trimestre 2007 et la coopération luxembourgeoise, suite à l'obtention d'une requête de la part du Gouvernement serbe, a mandaté Lux-Development afin de formuler un nouveau projet dans le secteur de l'eau à Novi Pazar.

Sur mandat du Ministère, la Croix-Rouge luxembourgeoise a mis en œuvre un projet de réhabilitation d'écoles à Tutin pour un montant de 224.961 euros. L'ONG Caritas quant à elle, a mis en œuvre un projet d'une valeur totale de 18.000 euros par le biais de son accord-cadre 2006-2008.

En 2007, la coopération luxembourgeoise a déboursé un montant de 1.548.423 euros pour la réalisation de ces projets.

Nom du projet	Durée	Budget global	Secteur	Agence
Services sociaux à Novi Pazar	2003 - 2006	5.625.000	Education - Santé - Eau	Lux-Development

Monténégro

En 2007, la coopération luxembourgeoise a maintenu son soutien bilatéral au secteur agricole et forestier du Monténégro.

secteurs sociaux, le renforcement de la société civile, l'eau et des projets promouvant les activités génératrices de revenus.

En ce qui concerne l'appui au secteur agricole dans la région de Berane, la coopération luxembourgeoise a finalisé au 31 décembre 2007 son appui direct à la laiterie Zora, créée avec son appui, mais continue ses efforts de diversification au sein de ce secteur dans la région.

Avec le soutien du Luxembourg, la FAO met en œuvre un programme régional de développement agricole pour un budget global de 850.000 euros (425.000 euros au Monténégro et 425.000 euros au Kosovo).

Le bureau de Caritas à Berane, financé par la coopération luxembourgeoise et établi depuis octobre 2000, continue de gérer un programme de coopération au développement dans cinq municipalités de la région Nord du Monténégro. Ce programme est axé sur les

En 2007, la coopération luxembourgeoise a déboursé un montant de 2.781.257 euros pour la réalisation de ces projets.

Nom du projet	Durée	Budget global	Secteur	Agence
Mandat Caritas	2007 - 2011	6.000.000	Multiplés	Caritas
Appui au secteur laitier	2005 - 2007	2.975.400	Agriculture	Lux-Development
Appui au secteur forestier	2003 - 2006	2.512.000	Forestier	Lux-Development

Kosovo

Au Kosovo, la communauté internationale continue le transfert progressif des compétences de gestion de la MINUK vers les institutions locales. Le processus de négociation du futur statut du Kosovo entre Belgrade et Pristina a échoué malgré les efforts déployés par la communauté internationale afin d'aboutir à une solution acceptable par toutes les parties.

Le bureau de Caritas à Ferizaj, financé par la coopération luxembourgeoise et établi en mars 2007, continue de gérer un programme de coopération au développement dans plusieurs municipalités du Kosovo, sous mandat de la coopération luxembourgeoise. Ce programme est axé sur les secteurs sociaux, l'éducation, le renforcement de la société civile, et la santé.

Au niveau bilatéral, le projet de développement de la formation professionnelle, basé au sein du Ministère du Travail, a poursuivi ses activités. Ainsi, en 2007, les travaux d'infrastructures du centre Don Bosco à Pristina ont notamment pu être finalisés. Le projet d'appui au secteur de la santé, mis en œuvre principalement dans la région de Prizren, a été finalisé avec succès en 2007. Suite à une évaluation très positive de ce projet, le Ministère a mandaté son agence d'exécution afin de formuler une nouvelle phase qui incorporera toutes les recommandations de l'évaluation.

La coopération luxembourgeoise a soutenu un projet dans le secteur de la santé maternelle mis en œuvre par l'UNFPA, l'OMS et l'UNICEF pour un budget global de 850.000 euros, ainsi qu'un projet dans le secteur de la sécurité mis en œuvre par le PNUD pour un montant global de 1.000.000 euros. Finalement, la FAO met en œuvre un programme régional de développement agricole pour un budget global de 850.000 euros (425.000 euros au Monténégro et 425.000 euros au Kosovo).

En 2007, la Coopération luxembourgeoise a déboursé un montant de 3.335.406 euros pour la réalisation de ces projets.

Nom du projet	Durée	Budget global	Secteur	Agence
Mandat Caritas	2007 - 2011	6.000.000	Multiplés	Caritas
Rénovation hôpital Prizren	2003 - 2007	3.645.000	Santé	Lux-Development
Formation professionnelle	2005 - 2010	3.500.000	Education	Lux-Development

L'évaluation: une revue critique du présent afin de mieux appréhender les activités futures

Afin d'apprécier l'impact que ses actions ont eu dans le secteur de la santé au Kosovo, le Ministère a lancé en 2007 une évaluation externe de ce secteur. L'évaluation devait aussi se prononcer sur de potentielles interventions futures.

Les résultats furent très encourageants et les évaluateurs ont recommandé au Ministère de poursuivre son appui à ce secteur, tout en l'élargissant vers des formations et un appui technique direct auprès du Ministère de la Santé kosovar.

Ainsi, en 2007, le Ministère a mandaté son agence d'exécution pour formuler une nouvelle intervention dans le secteur de la santé au Kosovo, qui devra intégrer l'essentiel des recommandations formulées par les évaluateurs.

Afghanistan

Le gouvernement afghan et la communauté des bailleurs continuent de joindre leurs efforts afin de mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Développement de l'Afghanistan (ANDS). Cette stratégie couvre les domaines de la sécurité, de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance, du développement économique et comporte un certain nombre de thématiques transversales telles que la lutte contre la drogue, l'environnement, les droits de l'homme et la question du genre. En matière de développement et de lutte contre la pauvreté, d'importants progrès ont pu être réalisés au cours des dernières années, mais il n'en reste pas moins que la situation générale reste très préoccupante en Afghanistan.

L'insécurité et la multiplication des combats, particulièrement dans le sud, le sud-est et l'est, continuent de freiner le développement du pays. La pauvreté d'une grande partie de la population alimente encore la détérioration de la situation. Dans ce contexte difficile, la coopération au développement a un rôle particulièrement important à jouer afin de promouvoir des alternatives plus durables pour le développement du pays.

Les Ministres Asselborn et Schiltz se sont rendus à Kaboul les 1er et 2 juin 2007 afin de définir, avec le gouvernement afghan et les

Projet	Durée	Budget total (EUR)	Secteur	Agence
ARTF	2006 - 2010	4.400.000	Multisecteur	Banque Mondiale
Santé reproductive dans provinces isolées	2007 - 2008	1.108.155	Santé	UNFPA
Aide alimentaire d'urgence	2007	500.000	Aide humanitaire	PAM
Programme humanitaire en Afghanistan	2007	500.000	Aide humanitaire	CICR

Chine

L'action de la coopération luxembourgeoise en Chine est réalisée à travers l'OMS dans le domaine de la santé et à travers l'ATTF (Agence de Transfert de Technologie Financière) dans le domaine de la formation bancaire. Plusieurs ONG luxembourgeoises sont également actives dans le domaine de la santé. Il s'agit en particulier d'appuyer les populations démunies qui ne profitent guère de la forte croissance du pays.

Dans la province du Shandong, un important appui à la population locale en matière de maladies non contagieuses a pu être réalisé à travers un projet exécuté par l'OMS.

Nom du projet	Durée	Budget global	Secteur	Agence
Formation bancaire et financière	2007	139.112	Formation professionnelle	ATTF
Microprojets Ambassade	2007	60.000	Divers	ONG locales
Maladies non contagieuses	2006 - 2009	1.356.000	Santé	OMS

partenaires internationaux sur place, la manière la plus efficace d'organiser un appui luxembourgeois coordonné aux niveaux du développement, de la diplomatie et de la défense. La coopération au développement luxembourgeoise a pour sa part adopté une approche programmatique à l'égard de l'Afghanistan, notamment par le biais d'un accord pluriannuel (2006-2010) avec l'ARTF (Afghanistan Reconstruction Trust Fund) pour un montant global de 4.400.000 euros dont 800.000 euros ont été déboursés en 2007.

L'objectif de l'ARTF est de pourvoir le gouvernement afghan avec une source de financement unique, transparente et prévisible, afin d'appuyer la reconstruction du pays. L'ARTF finance des activités dans trois secteurs cibles: l'infrastructure, le renforcement des capacités du secteur public et le développement local dans les communautés rurales.

Lors de sa visite, le Ministre Schiltz a signé un projet d'appui à la santé reproductive dans trois provinces isolées, mis en œuvre par l'UNFPA. Au niveau de l'aide humanitaire, la coopération luxembourgeoise poursuit sa collaboration avec ses principaux partenaires, notamment le PAM et le CICR.

En 2007, la coopération luxembourgeoise a déboursé un montant de 2.334.496 euros pour la réalisation de ces projets.

En matière de formation bancaire, le Luxembourg poursuit son programme hautement apprécié par les jeunes cadres de la Banque Centrale chinoise. Vu le succès, le programme a été élargi pour permettre également la participation de certaines banques commerciales. Ces formations sont organisées par l'ATTF (Agence de Transfert de Technologie Financière) et ont lieu en Chine et au Luxembourg.

L'Ambassade du Luxembourg en Chine dispose en outre d'une enveloppe annuelle de 60.000 euros afin de gérer des microprojets en Chine. L'Ambassade finance ainsi des projets réalisés par des ONG locales.

En 2007, la coopération luxembourgeoise a déboursé un montant de 759.422 euros pour la réalisation de ces projets.

Equateur / Pérou

Depuis la fermeture, fin 2006, du bureau de la coopération luxembourgeoise à Quito, seuls deux projets de la coopération bilatérale sont encore en cours en Equateur, et ce jusqu'à la mi-2009.

Il s'agit premièrement du projet ECU/009 «Education Esmeraldas/Manabi», qui appuie la politique nationale définie dans le cadre du Plan décennal de l'éducation 2006-2015. Au moyen d'actions concertées dans les domaines des infrastructures scolaires et de la formation des enseignants, le projet ECU/009 se propose de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation de base dans les communes des zones rurales des provinces d'Esmeraldas et de Manabi et, par là, au progrès des conditions de vie de la population bénéficiaire. Le projet encourage la qualité éducative, tout en mettant l'accent sur la parité entre les sexes et le caractère multiculturel, de manière à obtenir un impact direct sur les communautés éducatives des zones d'intervention.

Le deuxième projet, ECU/010 «Hôpital Général de Macas», a pour but d'appuyer la construction et l'approvisionnement en équipements de l'hôpital général de Macas dans la province de Morona-Santiago. Le degré de pauvreté de cette province est consternant: deuxième province la plus pauvre du pays, Morona-Santiago est caractérisée par une population jeune, dont la situation économique est très précaire et repose en grande partie sur des petites exploitations agricoles. La vulnérabilité de l'état de santé de la population de la province est étroitement associée à la pauvreté et au manque de biens et de services, surtout en milieu rural. Il y a une forte incidence des maladies transmissibles et la mortalité infantile est alarmante avec un taux de 31,7 pour 1000. Ces statistiques s'expliquent en partie par l'absence de réels services de santé dans la région, d'où l'importance de la construction de l'hôpital général de Macas. Les

Nom du projet	Durée	Budget global	Secteur	Agence
ECU/009: Education Esmeraldas/Manabi	2006 - 2009	2.450.000	Education	Lux-Development
ECU/010: Santé Macas	2006 - 2009	1.517.000	Santé	Lux-Development
EQ-PE/001: Projet intégral binational frontalière Equateur-Pérou	2003 - 2009	5.500.000 USD	Développement rural intégré, eau et assainissement, santé et éducation de base	Plan Binational pour la Paix et le Développement

Maroc

En 2007, seul le programme Eau Potable et Assainissement dans les provinces du Sud du pays se trouvait encore au stade de la mise en œuvre. Ainsi le processus de désengagement de la coopération luxembourgeoise au Maroc se poursuit et arrivera à terme en 2009 avec la finalisation de ce dernier programme.

Nom du projet	Durée	Budget global	Secteur	Agence
Eau potable et assainissement	2005 - 2009	2.938.000	Eau	Lux-Development

infrastructures achevées auront une capacité d'accueil de 60 lits et seront dotées de services de consultations externes et de services complémentaires, ainsi que de nouveaux équipements. La formation du personnel soignant technique et administratif sera également assurée. Pour des raisons d'efficacité et d'efficacité telles que préconisées par la Déclaration de Paris et dans l'esprit du code de conduite européen sur la complémentarité et la division du travail, la coopération luxembourgeoise a délégué les fonctions de gestion et d'organisation du projet à la Coopération Technique Belge, qui bénéficie d'une longue expérience dans le secteur de la santé en Equateur. Ce projet présente également la particularité intéressante d'être entièrement exécuté par la contrepartie nationale, ce qui démontre un degré important d'appropriation.

La coopération luxembourgeoise soutient également le développement rural intégré dans les régions frontalières du Pérou et de l'Equateur. Cet appui s'inscrit dans le cadre des Accords de Paix signés en 1998 et sur base desquels les gouvernements de l'Equateur et du Pérou ont élaboré conjointement un «Plan Binational pour la Paix et le Développement» pour leurs populations frontalières. Ainsi, depuis octobre 2003, la coopération luxembourgeoise fournit un appui au développement rural intégré aux régions frontalières. Plus précisément, l'objectif du projet consiste en l'amélioration des conditions de vie de la population frontalière de Loja et de Piura et prend en compte les volets de santé et d'éducation de base, d'adduction d'eau potable et d'assainissement. La troisième et dernière phase du volet péruvien de ce projet binational a été lancée lors de la visite à Luxembourg de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur José Antonio Arróspide, Directeur exécutif national du Plan Binational pour le Pérou, le 17 octobre 2007.

En 2007, la coopération luxembourgeoise a déboursé un montant de 3.792.861 euros pour la réalisation de ces projets.

Pour le secteur des ONG, seul Handicap International a mis en œuvre un projet dans le domaine du renforcement de la société civile à hauteur de 56.896 euros.

En 2007, la coopération luxembourgeoise a déboursé un montant de 709.986 euros pour la réalisation de ces projets.

Mongolie

Suite aux résultats très prometteurs du projet d'appui à la télémédecine à travers la création d'un centre de référence cardiovasculaire à l'hôpital Shastin à Ulan Bator, la coopération luxembourgeoise a lancé une deuxième phase du projet en 2007.

Grâce au projet «Centre de Diagnostic cardiovasculaire», la coopération luxembourgeoise a réussi une expérience pilote en matière de télémédecine en Mongolie. Six hôpitaux provinciaux ont été équipés en matériel échographique, ont été reliés par internet à l'hôpital central de Shastin et le personnel médical a bénéficié d'une série de formations. Les cardiologues de province peuvent ainsi avoir recours au diagnostic et aux conseils des spécialistes de l'hôpital central, ce qui évite à de nombreux patients vivant dans les provinces le lourd fardeau financier et logistique que comporte un transfert vers l'hôpital dans la capitale Ulan Bator.

La deuxième phase du projet consolidera les acquis du premier projet, tout en élargissant son rayon d'action et en renforçant encore davantage les capacités des médecins mongols.

Nom du projet	Durée	Budget global	Secteur	Agence
MON/003 Centre de diagnostic cardiovasculaire	2007 - 2010	2.500.000	Santé	Lux-Development
Formation bancaire et financière	2007	80.976	Formation professionnelle	ATTF
Microprojets Ambassade	2007	19.900	Divers	ONG locales
Strengthening Disaster mitigation	2007 - 2010	955.919	Environnement	PNUD
Telemedecine support – maternal health	2007 - 2009	917.671	Santé	UNFPA

Rwanda

En 2007, trois projets restaient en exécution au Rwanda: le projet de développement rural au Bugesera, et deux volets du projet de lutte contre le VIH/SIDA.

Le projet au Bugesera est constitué de trois volets: 1. exploitation des terres agricoles par système d'irrigation, 2. augmentation et promotion de la production agricole dans la région et 3. intégration de cette production dans l'économie nationale à travers la construction d'une piste de désenclavement rural et de deux marchés couverts à Nyamata et Rillima. Le projet vise à réduire la pauvreté par la mise en œuvre d'un programme de microprojets qui permettent aux bénéficiaires d'investir au sein de leur petite exploitation familiale et d'entrer dans le système bancaire moderne.

Au niveau multilatéral, une action complémentaire a été lancée en matière de télémédecine avec l'UNFPA, plus précisément dans le domaine de la santé reproductive. Cette nouvelle action illustre bien la coordination de l'aide entre bailleurs bilatéraux et multilatéraux en Mongolie. La collaboration avec le PNUD dans le cadre du projet de prévention de catastrophes naturelles a également été renouvelée à travers une troisième phase.

Dans le domaine de la coopération financière et bancaire, le Luxembourg poursuit son programme de formations très appréciées par les jeunes cadres des banques commerciales et de la Banque Centrale mongole. Ces formations sont organisées par l'ATTF (Agence de Transfert de Technologie Financière) et ont lieu en Mongolie et au Luxembourg.

L'Ambassade du Luxembourg en Chine dispose d'une enveloppe annuelle afin de soutenir des microprojets en Chine et en Mongolie. L'Ambassade finance ainsi des projets réalisés par des ONG locales.

En 2007, la coopération luxembourgeoise a déboursé un montant de 1.155.613 euros pour la réalisation de ces projets.

Le Bugesera, une région longtemps délaissée, est en pleine mutation économique. De plus, le cadre institutionnel change rapidement, avec l'émergence de coopératives, l'obligation de stabulation pour les bovins début 2007, et la mise en place d'un programme national de «Révolution verte» en septembre 2007. Ceci oblige un réajustement permanent du document de projet et de la stratégie de mise en œuvre, et retarde l'exécution du projet. D'autres facteurs qui freinent l'exécution sont la pénurie chronique de ciment au Rwanda, qui affecte particulièrement la construction de la piste, ainsi qu'une pénurie ponctuelle d'essence et un retard dans la livraison des équipements d'irrigation à cause de la crise au Kenya voisin.

Le premier volet du projet de lutte contre le VIH/SIDA, qui devait initialement s'achever en 2006, a bénéficié en 2007 d'une ultime extension pour clôturer définitivement ses activités jusqu'en juin 2008. Il s'agissait de la finalisation du désengagement du projet sur tous les volets d'approvisionnement, du maintien des activités de soutien à la prise en charge médicale et psychosociale des patients, de la consolidation des activités pédiatriques, du maintien du processus de recherche et de la clôture de l'étude AMATA (Allaitement Maternel sous Trithérapie Antirétrovirale).

La deuxième phase du projet de lutte contre le VIH/SIDA a démarré en été 2007. Avec elle, le projet sort en grande partie de sa phase clinique pour inclure des dimensions plus organisationnelles, notamment en matière de santé publique, de décentralisation, et d'approche globale en dehors des hôpitaux. Les jumelages entre hôpitaux, importants dans la conception initiale des activités, sont abandonnés en faveur d'un recentrage sur une approche plus classique d'assistance technique, celle-ci étant plus adaptée au désengagement progressif. Le programme recentre également ses activités sur les espaces de plus-value et les instances rwandaises mandatées et habilitées pour en assurer la pérennité: la prise en charge des enfants, la dimension globale de la prise en charge, la décentralisation sur le district de Rwamagana et le renforcement des organismes de lutte contre le VIH/SIDA mis en place par les autorités rwandaises. Une conséquence du recentrage du projet est le désengagement du Centre Hospitalier Universitaire de Kigali (CHUK) qui a joué un important rôle dans la phase précédente du projet et où la coopération luxembourgeoise a atteint de nombreux objectifs; le mandat du CHUK restera à l'avenir essentiellement clinique.

Nom du projet	Durée	Budget global	Secteur	Agence
RWA/022 Développement de l'Economie rurale du Bugesera	2004 - 2009	8.541.500	Développement rural	Lux-Development
INT/107 Initiative ESTHER – lutte contre le VIH/SIDA	2002 -2008	5.016.200	Santé	Lux-Development
INT/108 Initiative ESTHER – phase II	2006 - 2009	4.765.000	Santé	Lux-Development

Tunisie

En 2007, la coopération luxembourgeoise a poursuivi le processus de désengagement en Tunisie. Suite à la finalisation du projet d'eau potable, d'électrification et d'aménagement de pistes rurales dans trois zones d'ombres du gouvernorat de Kairouan, seul le projet «Ecole des Métiers», qui soutient les efforts du Ministère tunisien de l'Education et vise l'amélioration de l'école professionnelle de Radés,

Nom du projet	Durée	Budget global	Secteur	Agence
Ecole des Métiers II	2005 - 2008	2.490.000	Education	Lux-Development

Le volet de la recherche est revu en profondeur dans la nouvelle phase: au-delà de la finalisation des études en cours, l'apport du projet est maintenant essentiellement méthodologique et vise à consolider un espace de recherche opérationnelle de qualité dans la sous-région. Enfin, une plus grande pérennisation des acquis de l'ancien projet RWA/018 «Maintenance hospitalière» ne peut être atteinte qu'à travers un appui à l'Atelier Central de Maintenance pour la maintenance curative et préventive des équipements achetés dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA au Rwanda.

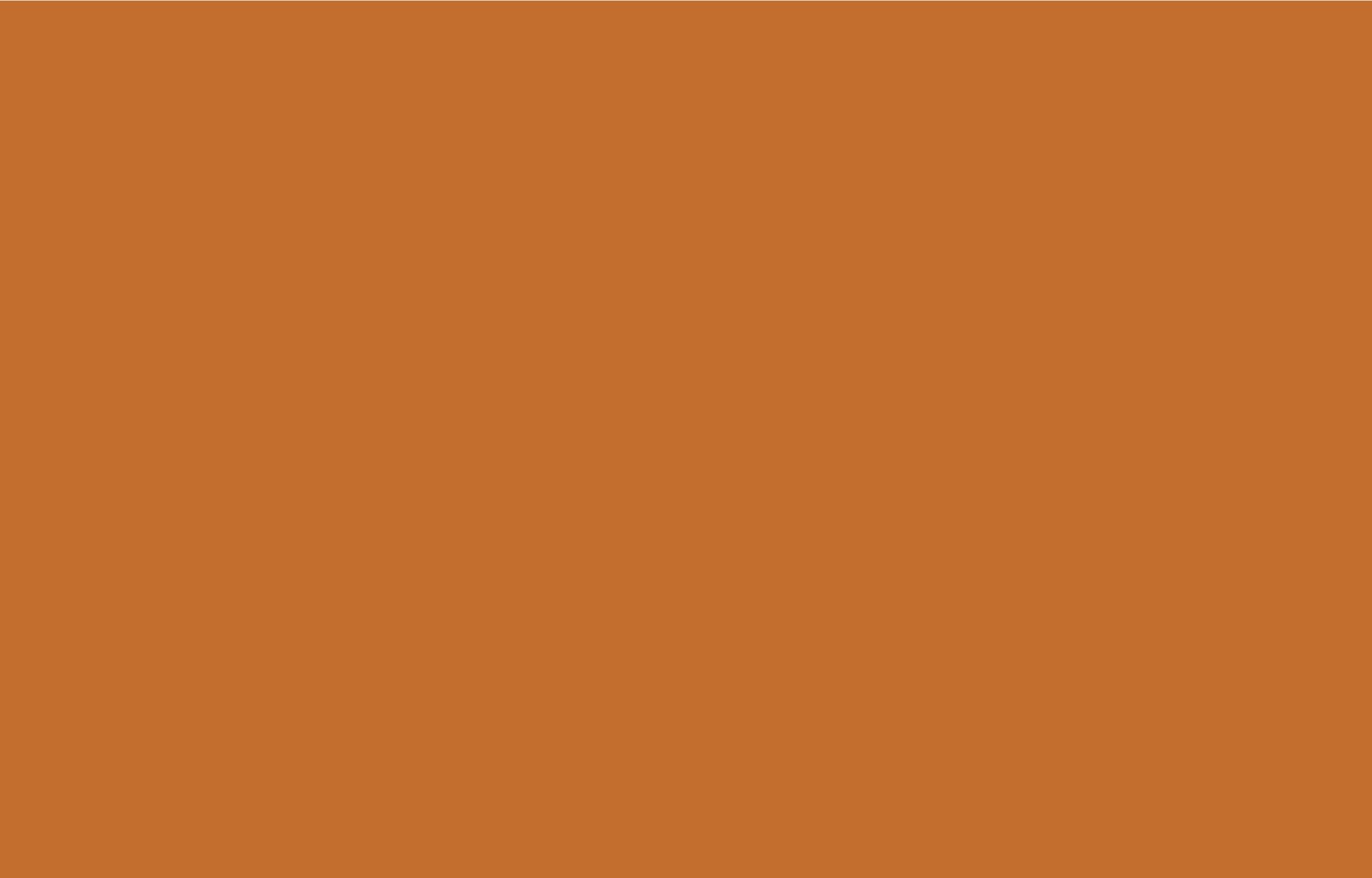
En 2007, la coopération luxembourgeoise a dépensé 3.780.408 euros pour la réalisation de ces trois projets.

la mise en place d'un centre de ressources ainsi que la consolidation de la position des écoles des métiers, était encore au stade de la mise en œuvre.

Ce projet devrait être clôturé au premier trimestre 2009, date à laquelle la coopération luxembourgeoise se retirera de la Tunisie.

En 2007, la coopération luxembourgeoise a déboursé un montant de 745.256 euros pour la réalisation de ce projet.

La coopération multilatérale



Pour la coopération multilatérale, l'année 2007 a été marquée notamment par le début de la mise en œuvre sur le terrain d'une approche plus stratégique d'intégration de la coopération multi-bi dans les Programmes indicatifs de coopération de deuxième génération (PIC). Ainsi, dans la majorité des pays partenaires de la coopération luxembourgeoise, les projets multi-bi identifiés dans le cadre de la planification et de la programmation des PIC de deuxième génération ont pu être engagés et lancés.

L'année 2007 a également été marquée par la continuation de l'approfondissement des relations de travail avec les quatre organisations multilatérales avec lesquelles la coopération luxembourgeoise entretient des liens privilégiés: le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Des consultations annuelles menées à New York et à Genève ont permis de confirmer les grandes lignes de notre coopération avec ces agences onusiennes et de peaufiner certains détails, notamment en ce qui concerne les domaines prioritaires de concentration thématique. La coopération luxembourgeoise a participé en tant qu'observateur aux réunions des conseils d'administration des fonds et programmes de l'ONU ainsi qu'à la 60ème session de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS.

En 2007, la décision a été prise de signer des accords-cadres avec deux autres organisations internationales avec lesquelles les contacts se sont multipliés au cours des dernières années, notamment dans les domaines de la formation et de l'insertion professionnelle et de la microfinance: il s'agit de l'Organisation Internationale du Travail (OIT/BIT) et du Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU). Ces nouveaux accords devront être élaborés au cours de l'année 2008.

Au sein des Nations Unies, les discussions se sont poursuivies sur le rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système dans le domaine du développement («Delivering as One: High Level Panel report on System Wide Coherence») publié fin 2006. La Représentation permanente du Luxembourg à New York a joué dans ce contexte un rôle très actif, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies ayant approché le Luxembourg pour faire fonction de facilitateur dans les consultations sur plusieurs recommandations clés du rapport.

Libellé	2005	%	2006	%	2007	%
Projets multi-bi (Fonds de la Coopération au Développement)	17.722.405	50,54	20.133.233	46,34	55.280.232	66,96
Contributions volontaires et obligatoires aux budgets d'organisations internationales (lignes 031 et 032)	9.895.425	28,22	12.362.275	28,46	14.343.104	17,37
Contributions volontaires aux programmes et priorités thématiques d'organisations internationales (lignes 030)	7.450.000	21,24	10.947.066	25,20	12.935.514	15,67
Budget total coopération multilatérale	35.067.830	100	43.442.574	100	82.558.850	100

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a participé les 2 et 3 juillet à Genève à l'examen ministériel annuel de la session de haut niveau du Conseil économique et social (ECOSOC). L'examen était dédié au «renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement».

Dans le cadre de sa participation aux travaux de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies (CCP), le Luxembourg a contribué pour la première fois à des programmes réalisés sur le terrain sous l'égide de la CCP, au Burundi.

La coopération avec les agences multilatérales

La coopération du Luxembourg avec les agences, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales, se fait par le biais de plusieurs outils. Il y a d'abord la coopération dans la mise en œuvre de projets «multi-bi» sur le terrain, c'est-à-dire, des projets exécutés par des agences multilatérales essentiellement dans nos pays partenaires. Il y a ensuite le soutien donné à travers des contributions directes (volontaires et obligatoires) aux budgets ou à travers des contributions aux priorités thématiques de ces agences, fonds et programmes.

A l'heure actuelle, la plus grande partie du budget total de la coopération multilatérale est allouée au soutien de projets multi-bi dans nos pays partenaires privilégiés dans le cadre des Programmes indicatifs de coopération pluriannuels. Etant donné que ces projets s'intègrent parfaitement dans les relations de coopération avec nos pays partenaires, ils sont enregistrés comme des projets bilatéraux, conformément aux lignes directrices de l'OCDE. Le détail de ces projets se trouve donc dans les chapitres bilatéraux correspondants.

A long terme, l'objectif de la coopération luxembourgeoise est d'arriver à un équilibre entre ces différents volets. Ainsi, les contributions thématiques et volontaires ont régulièrement augmenté au cours des dernières années. Le volume important de la partie multi-bi dans le budget de 2007 s'explique également par le lancement des PIC de deuxième génération, ce qui représente un investissement initial important et correspond au lancement de plus de 66 nouveaux projets à travers la coopération multilatérale au cours d'une seule année.

Appui au Burundi dans le cadre de la Commission de Consolidation de la Paix des Nations Unies

Pour la période du 1er janvier 2007 au 11 juillet 2008, le Luxembourg est membre du Comité d'organisation de la **Commission de consolidation de la paix** (CCP). Ce nouvel organe consultatif intergouvernemental des Nations Unies, qui appuie les efforts de paix dans les pays sortant d'un conflit, est un ajout crucial à la capacité de la communauté internationale dans le vaste agenda de la paix. Le Comité d'organisation de la CCP, qui réunit 31 États Membres y siégeant pour une période de deux ans¹, établit le programme de travail de la Commission, y compris le calendrier à moyen terme pour les activités diverses qu'elle entreprend, et élabore des stratégies intégrées de consolidation de la paix.

La Commission de consolidation de la paix:

- rassemble tous les acteurs concernés, dont les donateurs internationaux, les institutions financières internationales, les gouvernements et les pays qui fournissent des contingents;
- mobilise des ressources, et
- fournit des avis et propose des stratégies intégrées aux fins de la consolidation de la paix et du redressement après les conflits et, s'il y a lieu, met en évidence toutes déficiences qui risquent de compromettre la paix.

Les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité portant création de la Commission de consolidation de la paix ont également créé le Fonds pour la consolidation de la paix (www.unpbf.org/) et le bureau d'appui à la consolidation de la paix (www.un.org/french/peace/peacebuilding/pbso.shtml), qui constituent ensemble l'architecture des Nations Unies pour la consolidation de la paix.

Dans un premier temps, la CCP a choisi de consacrer son travail à deux pays-pilotes, le Sierra Leone et le Burundi, et a invité ses membres à y participer à des activités de consolidation de la paix. Le Luxembourg a choisi de concentrer ses efforts sur le Burundi, ancien pays à projet de la coopération luxembourgeoise. Les 24 et 25 mai 2007, un agent de la Direction de la Coopération au Développement a représenté le Luxembourg à la Table Ronde des partenaires du Burundi, organisée à Bujumbura, et placée sous le thème de «Partenariat contre la pauvreté, pour la Paix et le Développement durable au Burundi». Le Luxembourg y a annoncé une contribution d'au moins un million d'euros pour la reconstruction du Burundi, tout en précisant que cette contribution est à placer dans le contexte de la CCP et qu'il n'était pas prévu de reprendre la coopération bilatérale entre le Luxembourg et le Burundi.

Au bout d'un processus d'identification visant à choisir des activités en phase avec les lignes directrices de la politique de coopération du Luxembourg, quatre programmes ont été retenus pour profiter d'un cofinancement luxembourgeois:

Le Luxembourg a versé un million d'euros au Fonds Commun de l'Éducation (FCE) dont le but est de contribuer au financement du Plan Sectoriel de Développement de l'Éducation et de la Formation (PSDEF) du Burundi, qui a été élaboré sur base de l'adoption, en 2006, de l'objectif «Éducation pour tous en 2015». Le FCE a été instauré pour une période initialement fixée à trois ans (2008 à 2010) et le Luxembourg y participe avec la Belgique, la France et le Royaume-Uni. Le Fonds est géré conjointement par les autorités burundaises et ces quatre bailleurs, toutes les activités financées sont examinées et validées ex-ante et ex-post par un Comité de Concertation et de Coordination du FCE qui se réunit régulièrement à Bujumbura et dans lequel le Luxembourg – qui n'a pas de représentation sur place – se fait représenter par la Belgique.

Le Luxembourg a fait une contribution de 250.000 euros au PAM en faveur du Burundi, ainsi qu'une contribution de 500.000 euros en faveur de la Région des Grands Lacs. Sur cette deuxième contribution, le PAM a affecté 200.000 euros à ses programmes au Burundi, portant ainsi le total des contributions luxembourgeoises en faveur du Burundi à 450.000 euros. Les activités du PAM dans ce pays souffrant d'une insécurité alimentaire chronique s'articulent autour de trois volets: les cantines scolaires, les distributions alimentaires en faveur des communautés les plus vulnérables et le soutien à la réintégration des anciens réfugiés burundais revenant de Tanzanie pour se réinstaller dans leur village d'origine.

Les deux autres contributions concernent des activités initiées par le BINUB (Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi) et exécutées par le PNUD. Il s'agit d'abord du projet «Contribution à la réduction des violences faites aux femmes et aux enfants par la lutte contre l'impunité» qui a bénéficié d'une contribution luxembourgeoise de 341.320 euros. Les violences faites aux femmes et aux enfants sont en effet devenues monnaie courante dans la société burundaise et la plupart de ces violences restent impunies. Les victimes qui ont le courage de déposer plainte auprès des instances judiciaires sont découragées puisqu'elles obtiennent rarement gain de cause. Les enfants sont soumis aux travaux forcés, à l'enrôlement dans des

¹ Le Luxembourg est un des sept membres élus par le Conseil économique et social.

groupes armés et à l'exploitation sexuelle. L'objectif est donc d'enclencher le dynamisme de la répression des violences et abus faits aux femmes et aux enfants en garantissant un procès équitable et dans le respect des droits de chaque partie.

Le deuxième projet exécuté par le PNUD porte le titre «Réhabilitation du système judiciaire de base pour une réduction des conflits au sein des communautés par le biais de la construction

et l'équipement de tribunaux de résidence». Ce projet a bénéficié d'une contribution luxembourgeoise de 211.619 euros. Dans le cadre des activités de ce projet, il est prévu de construire 17 nouveaux tribunaux de résidence dans les provinces de Rutana, Mwaro, Ngozi et Makamba. La construction de ces tribunaux de résidence a pour objectif final de rapprocher les services de la justice des justiciables et de garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir exécutif.

Projet	Durée	Contribution (EUR)	Secteur	Partenaires
Fond Commun de l'Education	2008 - 2010	1.000.000	Education	Gouvernement du Burundi, Belgique, France, Royaume-Uni
Cantines scolaires - distributions alimentaires - réintégration de réfugiés	2007	450.000	Aide alimentaire et humanitaire	PAM
Contribution à la réduction des violences faites aux femmes et aux enfants par la lutte contre l'impunité	2007	341.320	Dispositifs civils de construction de la paix	BINUB, PNUD
Conflict prevention at community level and strengthening of justice system	2007	211.619	Dispositifs civils de construction de la paix	BINUB, PNUD

Les priorités thématiques de la coopération luxembourgeoise

Comme pour la coopération bilatérale, les priorités de la coopération multilatérale sont l'éducation (y compris la formation et l'insertion professionnelle notamment à l'aide de la microfinance), la santé, l'eau et l'assainissement. Les priorités transversales sont: les questions d'égalité homme-femme («genre»), la bonne gouvernance et l'environnement. Ces priorités se placent dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et donc dans le contexte d'un développement durable aux niveaux économique, social et environnemental. La sélection des projets et programmes à soutenir à travers le budget de la coopération multilatérale se fait en fonction de ces priorités ainsi qu'en fonction de la complémentarité avec les projets bilatéraux.

Les progrès réalisés sur la voie de la mise en œuvre des OMD d'ici 2015 sont inégaux, aussi bien au niveau géographique qu'au niveau des différents objectifs. En 2007, le monde a constaté des retards considérables dans la mise en œuvre des OMD liés à la santé (OMD 4, 5 et 6: Réduire la mortalité infantile, Améliorer la santé maternelle, Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies).

A noter que dans ce contexte, la Représentation permanente du Luxembourg auprès des organisations internationales à Genève était le porte parole d'une initiative soutenue par l'UE visant à accorder à la mise en œuvre des OMD liés à la santé un point spécifique – et donc plus de visibilité – sur l'ordre du jour des sessions annuelles de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS.

Une grande partie des projets et programmes financés à travers le budget de la coopération multilatérale – au niveau mondial aussi bien qu'au niveau de nos pays partenaires – concernent les OMD liés à la santé. Ainsi, la grande majorité des projets du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) soutenus par la coopération luxembourgeoise visent la survie de l'enfant, tandis que les projets mis en œuvre par le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) visent avant tout l'amélioration de la santé des mères mais indirectement également la santé des enfants, les conditions de vie des familles ainsi que les questions d'égalité, de lutte contre la discrimination et de violence domestique.

Depuis 2007, la coopération luxembourgeoise accorde une importance croissante au renforcement des systèmes de santé et des ressources humaines dans le secteur de la santé – deux éléments importants pour le développement du secteur de la santé dans les pays les moins développés, y compris nos pays partenaires.

La coopération luxembourgeoise continue d'accorder une grande partie de son budget multilatéral à la lutte contre les maladies transmissibles, notamment à travers des contributions annuelles à plusieurs programmes de l'OMS, dont le Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (TDR), le Programme de lutte contre le Paludisme (Roll Back Malaria), le Programme de lutte contre la tuberculose (Stop TB) ou encore la campagne mondiale pour l'éradication de la poliomyélite.

Lutte contre le VIH/sida:

à la recherche d'une stratégie à long terme

Dans certaines régions du monde, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie, l'épidémie du VIH/sida a un impact social et économique considérable. En pérennisant le cercle vicieux de la maladie et de la pauvreté, en renforçant les inégalités, elle constitue un obstacle à l'éradication de la pauvreté et au développement. A noter que le niveau des nouvelles infections n'est pas forcément lié au niveau de développement: ainsi, en 2007, dans un pays très pauvre comme Haïti, les nouvelles infections ont baissé tandis que dans un pays comme la Thaïlande elles étaient en hausse.

Au cours des 25 dernières années, l'épidémie du VIH/SIDA a évolué. Elle s'est développée et répandue et a pris des dimensions imprévues et ceci malgré les avancées médicales, pharmaceutiques et thérapeutiques. L'épidémie touche dorénavant la population au sens large: hommes, femmes et malheureusement de plus en plus d'enfants et de jeunes. En 2007, la moitié des nouvelles infections au niveau mondial se situait dans la fourchette d'âge entre 15 et 24 ans. L'épidémie se répand tellement vite que pour chaque personne qui reçoit un traitement, six autres personnes sont infectées.

Jusqu'ici, la réponse mondiale à l'épidémie était souvent fragmentée, mal coordonnée, dispersant les ressources limitées au lieu de les rassembler derrière des objectifs clairs et identifiés d'un commun accord. Pour remédier à cette situation, le Programme conjoint des Nations Unies sur le SIDA (ONUSIDA) a proposé en 2007 de lancer un effort de consolidation, de clarification et d'identification des objectifs pour une approche coordonnée pour les 25 ans à venir. ONUSIDA a donc lancé le projet «aids 2031» soutenu par la coopération luxembourgeoise.

L'eau et l'assainissement, une autre priorité de la coopération luxembourgeoise, est à cheval entre la santé et l'environnement, deux secteurs qui sont par ailleurs très étroitement liés dans les domaines de l'assistance aux pays les moins développés et dans la lutte contre la pauvreté.

L'absence d'eau potable, le manque d'eau pour se laver et pour faire la cuisine ainsi que l'accès insuffisant à l'assainissement contribuent à près de 88%, ou plus de 1,5 million, des décès causés chaque année par les maladies diarrhéiques. A lui seul, un meilleur assainissement pourrait faire reculer de plus d'un tiers le taux de morbidité associé à la diarrhée; accompagné d'un meilleur respect de l'hygiène, ce taux pourrait diminuer de deux tiers.

La coopération luxembourgeoise attache une importance particulière à des projets et programmes qui concernent l'eau et l'assainissement et a été citée pour son effort dans le rapport 2006 du PNUD sur le développement humain².

ONUSIDA – «aids 2031: an agenda for the future»

Pour faire face à l'évolution de l'épidémie du VIH/sida et pour y répondre de manière plus efficace à l'avenir, ONUSIDA a lancé l'initiative «aids 2031» qui vise à développer une stratégie mondiale commune pour la lutte efficace contre le VIH/sida à l'horizon de l'année 2031, année qui marquera le 50ème anniversaire de l'identification du virus.

Il s'agit d'un projet multidisciplinaire regroupant des spécialistes de tous les secteurs et de tous les horizons (médical, technologique, pharmaceutique, social, politique, communication) qui, dans le cadre de sept groupes de travail, vont examiner les réactions à la pandémie par le passé et au présent, recueillir des vues, analyser et finalement proposer des objectifs et une stratégie pour les atteindre. Les objectifs du projet sont, par exemple, d'établir des prévisions d'évolution de la pandémie, d'identifier les populations les plus exposées, de développer des stratégies pour intervenir de manière ciblée et efficace et de définir clairement les rôles des acteurs de plus en plus nombreux dans ce secteur. Les résultats du projet seront rendus publics dans un rapport final intitulé «aids 2031: an agenda for the future» dont la publication est prévue pour fin 2009.

En 2007, le Luxembourg s'est engagé à soutenir ce projet à hauteur de 5 millions d'euros, ce qui représente plus de la moitié du coût total, en plus d'une mise à disposition d'un expert national dans la lutte contre le VIH/sida.

Environnement – adaptation, prévention et réduction des risques

Le rapport sur le développement humain du PNUD pour les années 2007-2008 est dédié au changement climatique et intitulé «La lutte contre le changement climatique: un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé.» Ce rapport met en exergue le fait qu'aujourd'hui, le changement climatique peut être une entrave au développement humain et à la réalisation des OMD. Dans l'ensemble des pays en développement, des millions de personnes parmi les plus pauvres doivent déjà faire face aux impacts du changement climatique.

Le rapport sur l'état de la population mondiale 2007 du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) est dédié à la croissance urbaine et à l'explosion démographique dans les grandes villes d'aujourd'hui. Tout en essayant de souligner des aspects potentiellement positifs d'une telle croissance, ce rapport ne peut que souligner la perspective alarmante de l'impact du changement climatique sur l'élévation du niveau des mers et les conséquences potentielles de ce phénomène sur les zones côtières urbanisées qui comptent plus de 65% des villes de plus de 5 millions d'habitants. En d'autres termes, les zones côtières ne représentent actuellement que 2% des terres

¹ ONUSIDA est le programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA créé en 1996 par l'assemblée générale des Nations Unies. Il rassemble les dix principaux acteurs du système onusien en matière de lutte contre le VIH/SIDA: l'UNHCR, l'UNICEF, le PAM, le PNUD, l'UNFPA, l'ONUDC, l'OIT, l'UNESCO, l'OMS et la Banque mondiale.

² PNUD, rapport mondial sur le développement humain 2006, p.69, schéma 1.25: le Luxembourg est le bailleur de fonds qui a consacré le plus grand pourcentage de son aide bilatérale au secteur de l'eau et de l'assainissement sur la période 2001-2004, avec 9,50%.

émérgées du monde, mais elles rassemblent 13% de sa population urbaine, notamment en Afrique et en Asie.

Au vu de ce qui précède, il n'est pas exagéré de dire que le changement climatique risque de saper les efforts internationaux déployés pour lutter contre la pauvreté. Il y a un réel danger que les effets du changement climatique ralentissent puis inversent les progrès accomplis jusqu'ici en matière de développement et d'éradication de la pauvreté mais également en matière de santé, de nutrition, d'éducation et dans bien d'autres domaines.

Changement climatique – assistance aux pays les moins avancés et réduction des risques de catastrophes

En décembre 2006 la coopération luxembourgeoise a décidé, suite aux engagements pris par le Luxembourg dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC), de contribuer, sur une période de trois ans (2006-2008), à hauteur de plus de 4 millions de dollars US au **Fonds fiduciaire pour les pays les moins avancés** (Least Developed Countries Trust Fund / LDCF), géré par la Banque mondiale sous l'égide de la Global Environment Facility (GEF). Ce fonds soutient des activités telles que l'adaptation au changement climatique, la création de sources d'énergie renouvelable, la gestion des terres arables. Tous les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise peuvent bénéficier du soutien du LDCF. Au-delà de l'engagement déjà pris en 2006, la coopération a augmenté son soutien au LDCF en 2007 d'une contribution additionnelle d'un million d'euros, portant la contribution annuelle totale pour 2007 à 1.775.836 euros.

Depuis 2007, la coopération luxembourgeoise soutient aussi la «**Global Facility for Disaster Reduction and Recovery** (GFDRR)», également gérée par la Banque mondiale, et dont l'objectif est de donner aux pays en développement les moyens techniques et financiers pour évaluer les risques et intégrer la prévention et l'adaptation au changement climatique dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté. Les activités proposées dans le cadre de la GFDRR visent sept de nos pays partenaires³. Elles créent un lien entre le changement climatique d'un côté, et la prévention et la gestion de crises en cas de catastrophes naturelles de l'autre, et impliquent une meilleure coordination entre le volet développement et le volet action humanitaire. Pour 2007, la contribution de la coopération luxembourgeoise au GFDRR s'élève à 2 millions d'euros.

Dans ce contexte, la prévention et la gestion des catastrophes naturelles de même que l'adaptation au changement climatique doivent être considérées comme une partie intégrante de l'objectif international de réduction de la pauvreté et du développement durable. Dans cet ordre d'idées, la coopération luxembourgeoise - notamment aussi à travers le budget de la coopération multilatérale - s'est engagée davantage dans ces deux domaines en 2007.

Le commerce international en tant que moteur du développement

Le Consensus de Monterrey et la Déclaration du Millénaire voient dans le commerce international un moteur du développement, au service de la croissance. Or, les pays en développement ne représentent toujours qu'une faible part du commerce mondial, en dépit d'augmentations appréciables au cours des 25 dernières années.

Pour relever le défi du développement, afin que le commerce devienne une source de croissance, il faut arriver à associer les pays en développement au commerce international et à inclure de manière intelligente leurs activités économiques dans le cadre des échanges internationaux.

Une participation des pays en développement au commerce mondial présuppose le renforcement de leurs institutions et de leurs capacités pour réorganiser le cadre réglementaire, pour mettre en place des administrations capables de s'organiser et pour établir une base fiscale saine qui stimule l'économie et encourage les investissements. Elle présuppose également une bonne gouvernance économique, le développement du secteur privé (des PME, et de l'esprit d'entreprise) ainsi qu'une amélioration des infrastructures du transport et de l'énergie.

En ce qui concerne l'**Aide pour le commerce**, l'UE s'est engagée à apporter collectivement jusqu'en 2010 une assistance technique liée au commerce d'un montant de 2 milliards d'euros, dont 1 milliard à charge directe des Etats membres.

Le Luxembourg a donc décidé d'accroître, à partir de 2007, ses contributions à des instruments comme le Fonds global d'affectation spéciale de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) pour le programme de Doha ou encore le Cadre intégré renforcé, également géré par l'OMC. Par ailleurs, le Luxembourg a réservé des ressources pour contribuer au futur fonds régional de l'Afrique de l'Ouest qui accompagnera la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) une fois que cet accord aura été conclu entre l'UE et la région de l'Afrique de l'Ouest. L'engagement financier de la coopération luxembourgeoise dans le domaine de l'aide pour le commerce s'élève à 4.500.000 euros pour les années 2007-2008.

Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique

En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une stratégie globale pour l'Afrique qui comportait notamment la création d'un partenariat euro-africain pour les infrastructures ayant comme objectif de favoriser une croissance économique durable, de créer de l'emploi, d'encourager l'intégration régionale et de contribuer à éradiquer la pauvreté et à assurer la sécurité alimentaire.

En février 2006, la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont signé un protocole d'accord relatif à la création d'un fonds fiduciaire pour soutenir les infrastructures en Afrique. Les deux institutions se sont engagées à mobiliser respectivement 60 millions d'euros de subventions et 240 millions de prêts pour la période 2006-2010. Après un travail préparatoire entrepris par la Commission et la BEI au cours de l'année 2006, une série de règles opérationnelles pour le Fonds fiduciaire ont été mises en place en février 2007.

La création de ce fonds est une réponse européenne aux attentes des Africains désireux de combler les retards dans le domaine des infrastructures. Le fonds fiduciaire, en tant qu'outil financier du partenariat euro-africain pour les infrastructures, vise les projets à caractère transnational, en particulier les réseaux africains de transports, d'énergie, d'eau et de technologies de l'information et de télécommunications.

Début 2007, la coopération luxembourgeoise a contribué au lancement du Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique à hauteur d'un million d'euros. Cette contribution a été doublée en fin d'année, portant la contribution du Luxembourg à ce fonds à deux millions d'euros.

Abréviations

AIEA

Agence Internationale de l'Energie atomique

BIT

Bureau International du Travail

BM

Banque mondiale

CICR

Comité international de la Croix-Rouge

CNUCED

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

FAO

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FED

Fonds Européen de Développement

FENU

Fonds d'équipement des Nations Unies (UNCDF)

GAVI

Global Alliance for Vaccine Immunization

GFATM

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

OCDE

Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OCHA

Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Nations Unies)

OIM

Organisation internationale pour les migrations

OMC

Organisation mondiale du commerce

OMS

Organisation mondiale de la santé

ONU DI

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

ONUSIDA

Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/sida

ONU DC

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

PAM

Programme alimentaire mondial

PNUD

Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP)

PNUE

Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNESCO

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNFPA

Fonds des Nations Unies pour la population

UNHCR

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

UNIDROIT

Institut international pour l'unification du droit privé

UNICEF

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

UNIFEM

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

UNRWA

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

³ Tous les pays partenaires à l'exception du Mali, du Cap Vert et de la Namibie.

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (EUR)	Payé en 2007 (EUR)
AIEA				45.514	45.514
35.030	Contribution aux programmes de l'AIEA	Monde	2007	45.514	45.514
BANQUE MONDIALE				11.383.344	6.455.836
35.030	Programme panafricain de lutte contre l'onchocercose (Phase II) (APOC)	Afrique	2007	530.000	530.000
35.030	Fast Track Initiative - Education	Monde	2007	620.000	620.000
35.030	Water and Sanitation Program	Monde	2007	380.000	380.000
FCD	ARTF	Afghanistan	2006-2010	4.400.000	800.000
FCD	LDCF	Monde	2006-2008	3.103.344	1.775.836
FCD	RDC Forêt	Congo	2007	200.000	200.000
FCD	GFDDR Track 2 MDTF (TF070611)	Monde	2007	2.000.000	2.000.000
FCD	CGAP Contribution 2007	Monde	2007	150.000	150.000
BIT				5.191.454	2.506.760
35.030	Contribution thématique	Monde	2006-2007	490.000	490.000
FCD	Enhancing Capacity Occupational Safety and Health Training (BIT-IBRD)	Vietnam	2005-2007	424.000	42.506
FCD	Projet GERME - Insertion professionnelle	Sénégal	2007-2011	1.453.411	550.000
FCD	Germe - Insertion professionnelle des jeunes et des femmes	Mali	2007-2011	1.499.789	600.000
FCD	HIMO - Intégration de l'apprentissage en Formation Professionnelle	Mali	2007-2011	1.000.000	500.000
FCD	BIT/FENU - Microassurance	Afrique	2007-2010	324.254	324.254
FCD	Agence de Promotion de l'emploi des jeunes	Mali	2004-2007	899.562	343.476
CICR				700.000	700.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2007	700.000	700.000
CNUCED				425.250	128.088
FCD	E-regulations	Mali, Nicaragua, Vietnam, El Salvador	2006-2007	425.250	128.088
FAO				3.099.922	1.627.195
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2007	300.000	244.886
FCD	Développement des régions montagneuses du Kosovo et Montenegro et amélioration des conditions de vie des petits fermiers	Kosovo, Monte-Negro	2006-2008	2.115.537	697.923
FCD	Reconstitution des stocks de semences des ménages affectés par les chocs climatiques au Burkina Faso	Burkina Faso	2007	684.385	684.385
FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME				2.250.000	2.250.000
35.031	Contribution volontaire	Monde	2007	2.250.000	2.250.000
GAVI				590.000	590.000
35.030	Global Alliance for Vaccine Immunization	Monde	2007	590.000	590.000

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (EUR)	Payé en 2007 (EUR)
OCDE/CAD				370.000	370.000
35.030	Club du Sahel	Monde	2007	100.000	100.000
35.030	WG Aid Effectiveness	Monde	2007	150.000	150.000
35.031	OCDE CAD Peer Review	Monde	2007	20.000	20.000
FCD	OCDE - Club du Sahel	Monde	2007	100.000	100.000
OCHA				300.000	300.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2007	300.000	300.000
OIM				22.000	18.805
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2007	22.000	18.805
OMC				4.250.000	500.000
FCD	Aid for Trade (FGAS)	Monde	2007	4.250.000	500.000
OMS				16.606.354	9.344.960
35.030	Communicable Disease Research (T.D.R.) (CDS)	Monde	2007	1.000.000	1.000.000
35.030	Roll Back Malaria	Monde	2007	560.000	560.000
35.030	Programme de lutte contre la tuberculose (Stop TB) (CDS)	Monde	2007	480.000	480.000
35.030	Child and Adolescents/HIV/AIDS	Monde	2007	560.000	560.000
35.030	Health System policies	Monde	2007	440.000	440.000
35.030	Policy making for health in development	Monde	2007	440.000	440.000
35.030	Human Ressources	Monde	2007	520.000	520.000
FCD	Prévention des maladies transmissibles dans les régions Louga/StLouis/Matam	Sénégal	2006-2007	200.000	200.000
FCD	Human Ressources for Community Health (+ Calgary University)	Laos	2003-2008	458.292	61.915
FCD	Control of Soil Transmitted Helminth Infections	Laos	2004-2007	639.738	137.958
FCD	Programme d'Eradication de la Poliomyélite	Monde	2006-2008	2.400.000	1.800.000
FCD	Fortification des aliments	Monde	2006-2009	560.000	280.000
FCD	Assistance technique au Ministère de la Santé	Cap Vert	2006-2007	776.591	334.504
FCD	Formation médecins	Chine / Shandong	2006-2009	1.356.000	350.000
FCD	Expert sécurité sociale	Vietnam	2007	65.333	65.333
FCD	Health Care Technology Management	Monde	2007-2009	1.785.400	400.000
FCD	Blood Cold Chain	Monde	2007-2010	985.000	246.250
FCD	Hygiène et lutte anti vectorielle et salubrité	Sénégal	2007-2011	300.000	165.000
FCD	Financement multisectoriel santé	Sénégal	2007-2011	280.000	154.000
FCD	Financement multisectoriel santé	Mali	2007-2011	100.000	40.000
FCD	Survie et développement Enfant Zone Nord	Mali	2007-2011	200.000	80.000
FCD	SRPDE	Afrique	2007-2010	2.500.000	1.030.000

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (EUR)	Payé en 2007 (EUR)
ONUDI				1.081.428	480.219
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2007	79.413	79.413
FCD	Promotion de l'emploi productif pour les jeunes de la Medina	Sénégal	2007-2011	250.000	100.000
FCD	Insertion marché du travail des jeunes sortants de la formation professionnelle et technique	Sénégal	2007-2011	752.015	300.806
PAM				4.636.883	3.460.127
FCD	School feeding / Food for work	Laos	2007-2008	1.860.527	1.200.000
FCD	School feeding	Burkina Faso	2007-2008	650.000	650.000
FCD	School feeding	Mali	2007-2008	500.000	250.000
FCD	School feeding	Nicaragua	2007-2008	477.848	477.848
FCD	Renforcement du système national de la surveillance nutritionnelle	El Salvador	2007-2009	648.508	382.279
FCD	School feeding	Bénin	2007-2008	500.000	500.000
PNUD				27.824.599	17.039.987
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2007	1.700.000	1.700.000
35.030.	Poverty Reduction (+MDG)	Monde	2007	900.000	900.000
35.030.	Good Governance	Monde	2007	450.000	450.000
35.030.	Environment Trust Fund	Monde	2007	450.000	450.000
FCD	UXO Lao - Lao National Unexploded Ordnance Programme, Phase III	Laos	2006-2008	750.000	250.000
FCD	Expansion on UNDP Community Water Initiative	Sénégal, Mali, Niger	2006-2008	1.515.858	427.550
FCD	ONE PLAN	Vietnam	2007	1.500.000	1.500.000
FCD	Integrated Proposal for Funding Programme of the UN in Cape Verde (JPP)	Cap Vert	2007-2010	2.703.488	675.872
FCD	Forum de Kidal	Mali	2007	50.000	50.000
FCD	Rapport national du développement humain	El Salvador	2007	234.375	113.956
FCD	PNUD - ONUDI - Valorisation des productions Agro-silvo pastorale Zone Nord et Sud	Mali	2007-2011	1.000.000	400.000
FCD	Projet d'Appui au renforcement des capacités de gouvernance locale de la région de Kidal	Mali	2007-2011	500.000	200.000
FCD	Projet d'Appui à l'épanouissement économique et socio-politique de la femme (PAREHF)	Mali	2007-2011	1.000.000	400.000
FCD	PNUD-FENU - Renforcement du fonds de développement local et appui à la décentralisation sur l'axe Matam/St Louis/Louga	Sénégal	2007-2011	1.750.000	962.500
FCD	Stratégie nationale à l'attention de la pauvreté et à l'accomplissement des OMD	El Salvador	2007-2009	2.917.215	1.414.827
FCD	PNUD-FENU - Local Governance & Local development + GPAR	Laos	2007-2010	2.985.075	1.339.186

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (EUR)	Payé en 2007 (EUR)
FCD	Round Table for Increased Aid Effectiveness and Devt Results	Laos	2007-2010	413.731	413.731
FCD	Plateformes multifonctionnelles	Burkina Faso	2007	2.000.000	2.000.000
FCD	Disaster Mitigation & Management System	Mongolie	2007-2010	955.919	352.634
FCD	Small Grants Programme (SGP)	Nicaragua	2007-2008	178.571	169.365
FCD	Small Grants Programme (SGP)	El Salvador	2007-2008	201.379	201.379
FCD	Insertion professionnelle des jeunes	Sénégal	2007-2011	2.000.000	1.000.000
FCD	Vers une pleine participation des femmes dans la vie politique	El Salvador	2007-2008	116.049	116.049
FCD	Support to the security sector	Kosovo	2007-2009	1.000.000	1.000.000
FCD	PBC - Reduction of violence against women and children and fight against impunity	Burundi	2007	341.320	341.320
FCD	PBC - Conflict prevention at community level and strengthening of justice system	Burundi	2007	211.619	211.619
PNUD - FENU				2.410.000	2.410.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2007	410.000	410.000
FCD	Building Inclusive Financial Sectors in Africa Phase II (BIFSA II)	Afrique	2007-2010	2.000.000	2.000.000
PNUE				410.000	410.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2007	410.000	410.000
UE				2.000.000	2.000.000
FCD	Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique	Afrique	2007	2.000.000	2.000.000
UNAIDS				7.600.000	7.600.000
35.030	Global Coalition on Women and AIDS	Monde	2007	600.000	600.000
35.030	Three Ones	Monde	2007	600.000	600.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2007	1.400.000	1.400.000
FCD	aids 2031	Monde	2007-2009	5.000.000	5.000.000
UNESCO				100.000	100.000
FCD	Les droits humains et l'éducation pour lutter contre la pauvreté: soutien à l'autonomisation des filles et des femmes au Niger Phase II (Niger FIT Education 2)	Niger	2007-2009	100.000	100.000

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (EUR)	Payé en 2007 (EUR)
UNFPA				27.212.233	11.240.832
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2007	1.300.000	1.300.000
35.030	Santé maternelle	Monde	2007	800.000	800.000
35.030	Lutte contre la fistule	Monde	2007	350.000	350.000
35.030	Programme démographique	Monde	2007	250.000	250.000
FCD	Maternité sans risque, phase II, à Agadez	Niger	2004-2007	500.720	167.816
FCD	Global Programme to Enhance Reproductive Health Commodity Security	Monde	2006-2010	2.000.000	400.000
FCD	Renforcement de la santé sexuelle et reproductive des Adolescents et des Jeunes y compris la prévention des IST/VIH-SIDA	Niger	2006-2010	3.500.000	700.000
FCD	Country Programme Action Plan 2006-2010	Namibie	2006-2010	1.970.366	394.073
FCD	Sexual Education	Nicaragua	2006-2009	3.447.874	1.957.486
FCD	Appui au programme de santé de la reproduction dans les régions de Thiès, St Louis, Matam dans le cadre de la décentralisation et de la lutte contre la pauvreté	Sénégal	2007-2011	2.250.000	1.237.500
FCD	Télé-médecine	Mongolie	2007-2009	917.671	550.186
FCD	UNFPA - (Unicef + OMS) Joint Programm Santé mère-enfants	Kosovo	2007-2010	2.311.200	350.000
FCD	Health Services	Afghanistan	2007-2008	1.108.155	534.480
FCD	Appui à la lutte contre l'excision	Mali	2007-2011	500.000	200.000
FCD	Santé de la Reproduction (SR) dans les régions Sikasso, Ségou et Kidal	Mali	2007-2011	1.000.000	400.000
FCD	SRAJ et prévention IST et VIH/Sida dans les régions Ségou et Kidal	Mali	2007-2011	700.000	250.000
FCD	VINAFA III	Vietnam	2007-2011	814.269	407.313
FCD	Women Count: Promoting Gender Equality and Empowerment of Women	Namibie	2007-2010	491.978	491.978
FCD	UNFPA - Appui à la lutte contre la fistule dans la région du Sahel et réduction de la morbidité et mortalité maternelle	Burkina Faso	2007-2010	3.000.000	500.000
UNHCR				1.300.000	1.300.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2007	1.300.000	1.300.000

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total (EUR)	Payé en 2007 (EUR)
UNICEF				12.285.696	7.517.051
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2007	1.400.000	1.400.000
35.030	Basic Education and Gender Equality (Education des jeunes filles)	Monde	2007	900.000	900.000
35.030	Young Child Survival and Development (Développement intégré de la petite enfance)	Monde	2007	730.000	730.000
FCD	Education	Bénin	2006-2008	4.000.000	2.000.000
FCD	Supporting Health and Nutrition Programms (Provincial Child friendly programme Highlands)	Vietnam	2007-2010	2.211.891	1.125.704
FCD	National Immunization Programme	Laos	2007	150.000	150.000
FCD	Survie et développement du jeune enfant dans la région Matam	Sénégal	2007-2011	800.000	440.000
FCD	Survie et développement du jeune enfant Zone Sud	Mali	2007-2011	650.000	260.000
FCD	Saving the future generation	Namibie	2007-2010	1.443.805	511.348
UNIDROIT				10.000	10.000
FCD	Colloque Ouagadougou Harmonisation OHADA du droit des contrats	Monde	2007	10.000	10.000
UNIFEM				910.000	910.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2007	910.000	910.000
UNRWA				2.900.000	2.900.000
35.031	Contribution volontaire au budget	Territoires Palestiniens	2007	1.900.000	1.900.000
FCD	Microfinance Development and Capacity Building	TPO	2007-2008	1.000.000	1.000.000
TOTAL					82.558.850
	dont Fonds de Coopération au Développement				55.280.232
	dont lignes budgétaires				27.278.618
	dont contributions volontaires et obligatoires aux budgets d'organismes internationaux				14.343.104
	dont contributions aux programmes et priorités thématiques d'organismes internationaux				12.935.514

La coopération avec les ONG



Introduction

En acheminant quelque 10,69% de son aide publique au développement à travers 84 ONG agréées par le Ministère des Affaires étrangères en 2007, le Luxembourg fait partie des donateurs au niveau mondial qui misent le plus sur la coopération avec la société civile.

En effet, le travail et l'engagement des organisations non gouvernementales de développement luxembourgeoises témoignent de la grande tradition de solidarité internationale de la population du Luxembourg: les associations ayant dans leur objet social la coopération au développement et qui respectent les conditions posées par la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, peuvent demander l'agrément ministériel et bénéficier à ce titre des schémas de cofinancement proposés par le Ministère.

En 2007, le Ministère a participé à hauteur de 29.423.514 euros aux activités de coopération au développement et de sensibilisation, ainsi qu'aux frais administratifs des ONG de développement luxembourgeoises. Cela représente une progression de 10,62% par rapport à l'année précédente.

Les instruments de financement à disposition des ONG

Le Ministère cofinance des projets de développement des ONG luxembourgeoises à travers deux instruments principaux, le cofinancement et l'accord-cadre:

Toute ONG agréée par le Ministère peut lui soumettre une demande de cofinancement pour un projet de coopération dans un pays en développement: si le projet est accepté, le Ministère prend en charge deux tiers des coûts dûment documentés. Afin d'encourager les ONG à intervenir dans les pays partenaires privilégiés de la coopération luxembourgeoise, le Ministère prend en charge les trois quarts des coûts d'un projet de coopération accepté pour cofinancement dans un de ses pays partenaires privilégiés. En 2007, le Ministère a ainsi participé à hauteur de 6.591.657 euros aux frais de 92 projets de coopération, mis en œuvre dans 33 pays en développement différents.

Les ONG qui disposent de l'agrément ministériel depuis cinq ans au moins et qui remplissent certains autres critères, peuvent conclure un accord-cadre de coopération avec le Ministère. Pour une durée de deux à cinq ans, l'ONG met en œuvre un programme d'activités de coopération au développement qui suit une stratégie de concentration géographique ou sectorielle. Le Ministère cofinance ces activités à hauteur de 80%. En 2007, la participation du Ministère aux quelque 250 activités de coopération menées sous accord-cadre par quatorze ONG dans 59 pays en développement différents était de 17.330.259 euros.

Participation aux frais administratifs des ONG

L'action de la coopération luxembourgeoise s'inscrit dans une logique de qualité de l'aide, telle que préconisée par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ceci explique que les attentes du Ministère et des donateurs envers la qualité des activités de coopération des ONG soient élevées. En effet, le Ministère considère que la professionnalisation continue des ONG est un garant de la qualité et de la pertinence de leurs interventions sur le terrain. Partant de ce principe, le Ministère participe aux frais administratifs encourus par les ONG au Luxembourg pour la réalisation de leur objet social. En 2007, cette participation s'élevait à 3.818.885 euros.

Mise en réseau des ONG: le Cercle de coopération

Créé en 1993, le Cercle de coopération des ONG de développement est la plateforme nationale des ONG de développement au Luxembourg et, en tant que tel, l'interlocuteur privilégié de la coopération luxembourgeoise dans ses relations avec les acteurs non étatiques luxembourgeois. Le Cercle de coopération regroupe une soixantaine d'ONG agréées par le Ministère en 2007 et représente également les ONG luxembourgeoises au niveau de la Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement (CONCORD). En 2007, la subvention du Ministère au Secrétariat du Cercle de coopération était de 114.388 euros.

Appui-conseil aux ONG: le Bureau d'assistance technique

Le Bureau d'assistance technique (BAT), situé dans les locaux du Cercle de coopération, fournit un appui-conseil technique aux ONG dans la formulation de projets de coopération et/ou l'élaboration de rapports de réalisation avant leur transmission au Ministère. Le BAT organise également des formations permettant aux ONG d'améliorer leur compréhension des outils techniques utilisés par le Ministère et d'autres acteurs de la coopération au développement, ainsi que sur d'autres sujets en la matière. Ainsi, 28 sessions de formation ont été réalisées en 2007 et le BAT a étudié 39 projets d'ONG. La participation du Ministère aux activités du BAT pour cette année était de 144.809 euros.

Participation aux frais d'activités de sensibilisation des ONG

En 2007, le Ministère a octroyé des subventions pour des activités de sensibilisation et d'éducation au développement des ONG à hauteur de 1.300.444 euros (voir chapitre sensibilisation et éducation au développement). Le Ministère a également contribué à hauteur de 123.071 euros au fonctionnement et aux activités du Service Education Nord-Sud, responsable jusqu'en décembre 2007 de l'organisation de stages pour sensibiliser enseignants et élèves aux thématiques de la coopération au développement et de l'interdépendance nord-sud.

Le groupe de travail entre le Ministère et les ONG: la culture du dialogue

Le groupe de travail qui réunit le Ministère et des représentants des ONG luxembourgeoises agréées et du Cercle de coopération, permet d'aborder et de discuter des sujets d'intérêt commun. Il est par là le forum privilégié de discussion entre les ONG et la coopération luxembourgeoise.

Au cours de cinq réunions tenues pendant l'année 2007, des sujets tels que les instruments de financement, les évaluations et audits, l'examen par les pairs du Comité d'aide au développement de l'OCDE, ont pu être discutés. De même, les orientations politiques et budgétaires de la coopération luxembourgeoise ont pu être présentées aux ONG lors de ces réunions.

L'évaluation: une mesure de confiance réciproque

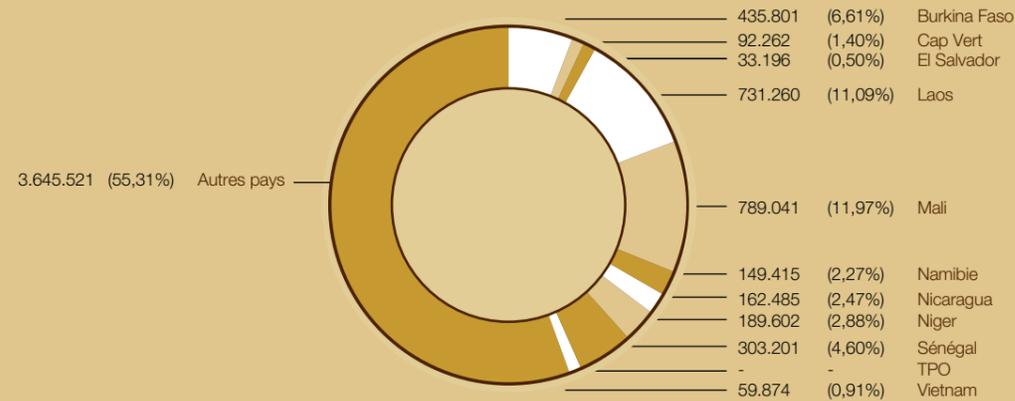
Afin de mieux apprécier l'impact qu'a eu l'instrument de l'accord-cadre de coopération depuis son introduction en 2000, le Ministère a lancé, avec les ONG concernées, un véritable cycle d'évaluations: jusqu'en 2009, tous les accords-cadres actuellement en cours seront évalués, à raison de cinq par année.

En 2007, les résultats encourageants des premières études concernant les accords-cadres des ONG Fondation Chrëschte mam Sahel, Fondation Follereau Luxembourg, Handicap International Luxembourg a.s.b.l., Médecins sans Frontières Luxembourg a.s.b.l. et SOS Faim Luxembourg a.s.b.l. ont été discutés entre le Ministère et les ONG concernées.

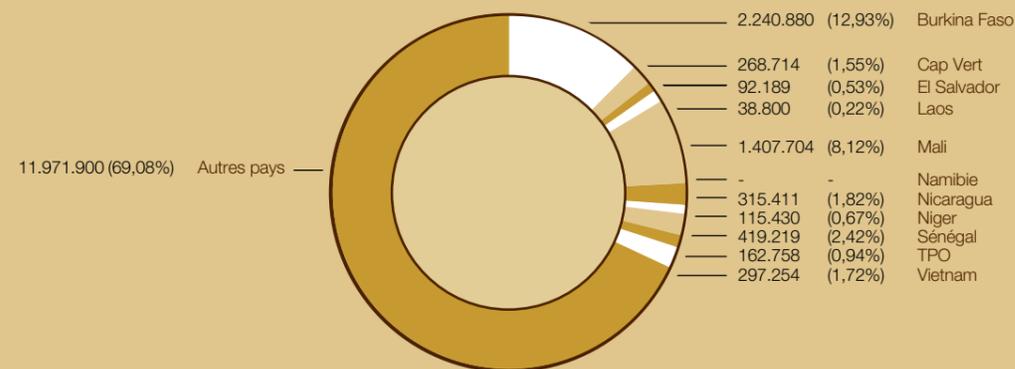
En 2007 également, le Ministère a fait réaliser une évaluation du Bureau d'assistance technique. Fort des conclusions de cette étude, qui a souligné que le BAT avait un impact très positif sur la professionnalisation des ONG au Luxembourg, le BAT est actuellement en train de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation, en concertation avec le Cercle de coopération et le Ministère.



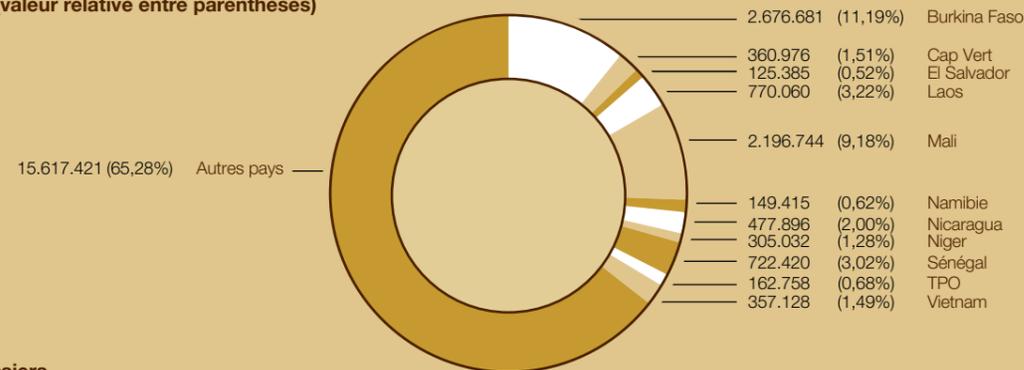
Répartition géographique des fonds accordés pour des cofinancements en 2007, en euros (valeur relative entre parenthèses)



Répartition géographique des fonds accordés pour des accords-cadres en 2007, en euros (valeur relative entre parenthèses)



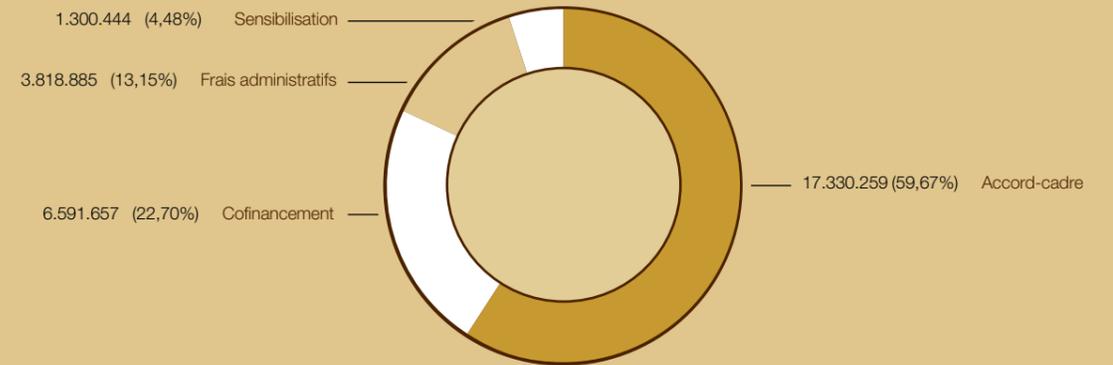
Répartition géographique des fonds accordés pour des cofinancements et accords-cadres en 2007, en euros (valeur relative entre parenthèses)



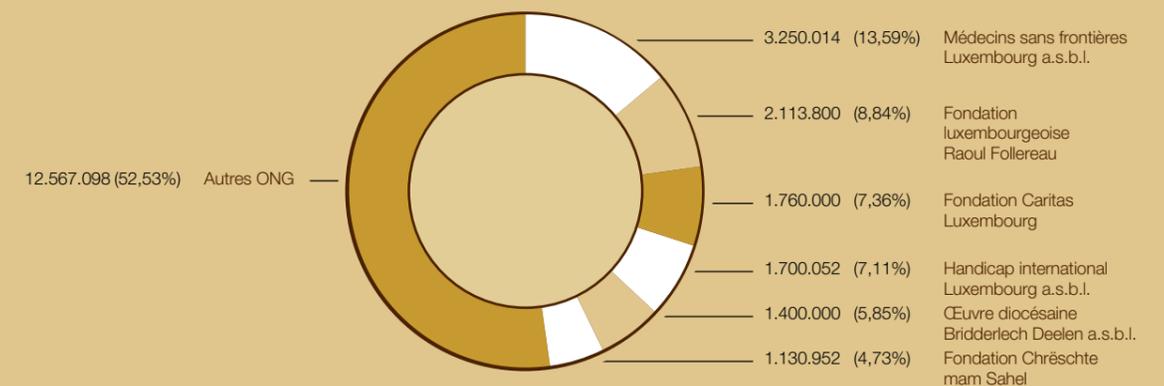
BAT - Dossiers

	Nb dossiers	Nb ONG
Accord-cadre	-	-
Cofinancement	39	23
TOTAL	39	23

Répartition par outils de cofinancements des fonds accordés en 2007, en euros (valeur relative entre parenthèses)



Répartition par ONG, en euros (valeur relative entre parenthèses)



BAT - Formations

Phase de formation	Nb sessions	Nb participants	Nb ONG
GCP/CL: Préparation de projets	5	26	17
GCP/CL: Planification opérationnelle	5	24	16
GCP/CL: Suivi de l'exécution	6	25	15
GCP/CL: Préparation et gestion de l'évaluation	5	19	14
Indicateurs objectivement vérifiables	1	4	4
Gestion d'évaluation des accords-cadres	-	-	-
Renforcement organisationnel et partenariat	-	-	-
Ressources humaines	1	22	17
Frais administratifs et nouveau reporting	3	45	N-D
Microfinances: suivi d'un projet	1	10	7
Eau et assainissement	1	6	6
TOTAL	28	181	96

L'action humanitaire



Tout comme en 2006, l'année 2007 n'a pas connu de nouvelles crises humanitaires majeures, mais prises dans leur ensemble, les catastrophes naturelles et les crises complexes ont eu au cours de cette année un impact humanitaire plus important encore que les années précédentes. Endéans une trentaine d'années, le nombre des catastrophes naturelles a augmenté de quelque 433% - on relève aujourd'hui en moyenne plus d'une catastrophe par jour¹ - et, tandis que de nombreuses crises complexes perdurent, de nouveaux conflits naissent de plus en plus fréquemment.

En 2007, la coopération luxembourgeoise a dépensé en tout 30.463.868 euros (dont 29.413.868 euros qui peuvent être comptabilisés au titre d'aide publique au développement) pour contribuer à la réalisation de plus de 139 programmes humanitaires différents dans 47 pays autour du globe. Le Ministère a ainsi affecté 16.589.483 euros à des programmes en Afrique, 6.639.173 euros à des programmes en Asie et au Proche et Moyen Orient et 1.801.576 euros à des programmes en Amérique centrale, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Ministère a également alloué la somme de 5.433.636 euros à certains de ses partenaires sans en décider l'affectation précise, laissant à ces derniers le choix d'utiliser ces fonds de manière à faire face aux besoins les plus urgents. Le Ministère a ainsi alloué des contributions financières à 7 agences onusiennes, 2 organisations du Mouvement international de la Croix-Rouge, 7 organisations non gouvernementales luxembourgeoises et 1 organisation non gouvernementale étrangère.

Une grande partie des programmes ainsi mis en œuvre ciblait plus particulièrement les victimes des catastrophes naturelles et des crises humanitaires complexes. Un troisième type de crise majeure auquel le Ministère a fait face, sont les crises alimentaires.

L'action humanitaire d'urgence en réponse aux catastrophes naturelles

Alors qu'en application de la nouvelle stratégie du Ministère dans le domaine de l'action humanitaire, la plus grande partie du budget, soit environ 75%, est toujours affectée à l'aide humanitaire d'urgence, une grande partie de ce budget a été dépensée pour venir en aide aux victimes des catastrophes naturelles.

L'année 2007 a été tristement marquée par des inondations historiques en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud, et une saison des cyclones particulièrement dévastatrice.

Ainsi, début février, plus de la moitié du territoire de la capitale indonésienne de Jakarta a été submergée par les eaux. Par l'intermédiaire de la Fondation Caritas Luxembourg, le Ministère a participé à hauteur de 50.000 euros d'une part au financement de l'achat de quarante canots de sauvetage et d'autre part a financé des opérations de secours de la Caritas locale au profit des personnes affectées par ces inondations.

Au cours du même mois, des inondations majeures ont frappé le centre et le sud du Mozambique. La réponse du Ministère s'est articulée autour de trois projets : 1. la distribution de 500 tentes et de nourriture par l'intermédiaire des partenaires locaux de la Fondation Caritas Luxembourg (50.000 euros), 2. le déploiement d'un expert logisticien et la fourniture de 500 tentes par la Croix-Rouge luxembourgeoise (77.303 euros), et 3. l'assistance médicale et les activités d'assainissement dans les camps de déplacés de Médecins sans Frontières Luxembourg (300.000 euros).

A la même période, la Bolivie a connu les inondations les plus dramatiques depuis quarante ans sous l'influence du phénomène El Niño. Ces inondations ont touché huit des neuf départements du pays et affecté plus de 70.000 familles. Le Ministère a alloué 50.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour participer au financement des rations alimentaires, des couvertures et des médicaments distribués dans 84 communautés.

A partir du mois de juin, l'intensité excessive des pluies saisonnières en Asie a causé les plus graves inondations des vingt dernières années et a affecté des millions de personnes, surtout au Bangladesh, en Inde, au Pakistan, au Népal et au Vietnam.

Au Bangladesh, les inondations ont touché plus de 8 millions de personnes dans le centre et le nord du pays et ont détruit près de 90.000 maisons. En réponse à cette catastrophe, le Ministère a fait une première contribution à la Fondation Caritas Luxembourg d'un montant de 50.000 euros au mois d'août. En date du 15 novembre, alors que la situation humanitaire était déjà préoccupante, le cyclone Sidr, un des cyclones les plus violents de la dernière décennie, a balayé les côtes du Bangladesh, causant plus de 3.500 morts et d'énormes dégâts. Le Ministère a alors décidé de faire deux contributions supplémentaires: l'une, de 62.104 euros, au Programme Alimentaire Mondial pour la distribution alimentaire et l'autre, de 38.003 euros, à l'organisation Care Deutschland-Luxemburg pour la fourniture de vêtements, de moustiquaires et de savons à 4.000 familles particulièrement vulnérables.

En ce qui concerne l'Inde, le Ministère a accordé des subsides à trois organisations luxembourgeoises: 50.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg, 25.000 euros à Aide à l'Enfance de l'Inde et 5.000 euros à l'Amicale Internationale d'Aide à l'Enfance pour soutenir des opérations d'urgence mises en œuvre par des partenaires locaux expérimentés au bénéfice de près de 7.000 familles.

Quant au Pakistan et au Népal, le Ministère a affecté 50.000 euros, respectivement 25.000 euros (dans le cadre du mémorandum signé avec le Programme Alimentaire Mondial en 2007) à la distribution de rations alimentaires aux victimes des inondations dans ce deux pays.

Au Vietnam, pays partenaire de la coopération luxembourgeoise, cinq vagues successives d'inondations entre le mois d'août et le mois de

novembre, ainsi que le passage de la tempête tropicale Lekima en date du 3 octobre, ont sinistré 27 provinces et affecté plus de deux millions de personnes. Sur proposition du Bureau de la Coopération à Hanoï, le Ministère a fait une contribution de 50.000 euros à la Croix-Rouge vietnamienne pour participer au financement de leurs activités de secours.

En Afrique, les inondations de juillet et août 2007 ont traversé le continent d'Ouest en Est, s'étendant de manière historique de l'Océan Atlantique à l'Océan Indien, de la Mauritanie au Kenya.

En Ouganda, près de 50.000 familles (environ 300.000 personnes) dans les districts du nord et de l'est du pays ont souffert des pluies diluviennes et des crues subséquentes. De ce fait, le Ministère a alloué un subside de 50.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour financer la distribution de denrées alimentaires et d'articles d'hygiène à 4.000 familles vulnérables.

Sur l'île de Madagascar, le Ministère a financé à hauteur de 12.932 euros le déploiement d'un expert de l'équipe «ERU» («Emergency Response Unit») de la Croix-Rouge luxembourgeoise pour participer à l'évaluation des besoins, à l'enregistrement des bénéficiaires, à la mise en place de la logistique de distribution et à la livraison de nourriture et d'abris provisoires.

En Amérique centrale et en Amérique latine, chaque année, les tempêtes tropicales causent des dégâts considérables, mais la saison 2007 s'est avérée encore plus dévastatrice que de coutume. A la fin du mois d'août, l'ouragan Félix a fait 130 morts, détruit 5.000 maisons et dévasté des milliers d'hectares de surface agricole au Nicaragua. Pour venir en aide à ce pays partenaire, le Ministère a fait une contribution de 68.000 euros au PAM pour la distribution de rations alimentaires et de 32.000 euros à la Croix-Rouge luxembourgeoise pour la fourniture de 1.500 kits de cuisine. En plus, le Ministère a versé 38.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour la distribution de semences.

Au mois de septembre, les précipitations dues à trois ouragans successifs, Dean, Henriette et Noël, ont causé le débordement des fleuves dans la région de Tabasco et le déplacement de 1,6 millions de personnes. En réponse à l'appel du gouvernement mexicain, le Ministère a financé la fourniture de 2.700 kits d'hygiène d'une valeur de 49.765 euros par l'intermédiaire de la Croix-Rouge luxembourgeoise. En plus, pendant que l'aide humanitaire se concentrait sur l'état de Tabasco et la ville de Villahermosa, une contribution de 50.000 euros en faveur de la Fondation Caritas Luxembourg a permis à leur partenaire local de venir en aide aux populations sinistrées de petits villages isolés.

Enfin, le Ministère a également fait des contributions de 75.000 euros au PAM pour les victimes des inondations du mois de novembre en République Dominicaine, de 28.412 euros à Objectif Tiers Monde pour les victimes des inondations en Haïti et de 40.000 euros à

la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) pour ses programmes en Haïti et en République Dominicaine.

Ainsi, tout au long de l'année, le Ministère a soutenu 25 programmes de secours et de réhabilitation en faveur des populations touchées par des intempéries dans 16 pays sur 3 continents pour un montant total de 1.402.985 euros.

Mais le Ministère est également intervenu suite à d'autres catastrophes naturelles. Ainsi, au Pérou, le Ministère a alloué 22.002 euros à l'ONG Luxembourg – Pérou et 78.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence suite au tremblement de terre à Pisac. Au Japon, le Luxembourg a alloué 50.000 euros à la préfecture d'Ishikawa suite au tremblement de terre qui a touché cette région en mars 2007.

Durant cette même période, le Ministère a alloué des contributions plus importantes encore aux victimes de crises complexes.

L'action humanitaire en réponse à des crises complexes

Les crises humanitaires complexes sont toujours en rapport avec une situation de conflit. Ce conflit peut être très récent ou, à contrario, remonter à des dizaines d'années. Ce qui est certain, c'est qu'il s'agit d'un conflit non résolu. Ce qui rend donc une crise humanitaire complexe, c'est le fait que les acteurs humanitaires soient amenés à fournir une aide humanitaire dans des conditions d'insécurité souvent très graves, face à un potentiel conflictuel réellement préoccupant et dans une situation politique qui est de nature à risquer de compromettre le respect des principes humanitaires de neutralité, d'impartialité, d'indépendance et d'humanité.

Au cours des dernières décennies, le format des conflits a cependant évolué. Il n'y a, de nos jours, pratiquement plus de guerres opposant deux ou plusieurs pays hostiles qui s'affrontent sur des champs de batailles bien définis sur le territoire de l'un ou de l'autre des belligérants. Aujourd'hui, la plupart des conflits sont internes, civils ou militaires, et les champs de batailles, ce sont les champs, les villages et les villes abandonnés par une population qui fuit pour sauver sa vie.

Selon l'avis de tous les experts, la première moitié de ce siècle sera marquée par le déplacement humain. Les causes de ces mouvements de population sont multiples: le désespoir en raison de la pauvreté extrême à laquelle cette population doit faire face, la course pour une survie pure et simple ailleurs, la fuite devant une prolifération de catastrophes naturelles en tous genres, la dégradation de l'environnement, ou la rareté des ressources. De plus en plus souvent, ces mouvements sont aussi causés par des conflits auxquels ces populations sont confrontées.

Fin 2006, le nombre des réfugiés de par le monde a ainsi atteint près de 10 millions de personnes alors que l'on dénombre aujourd'hui

¹ Source: Centre for Research on the Epidemiology of Disasters (CERD), 2006 disasters in numbers <http://unisdr.org/eng/media-room/press-release/2007/2006-disaster-in-number-cred-isdr.pdf>



près de 23 millions de personnes déplacées à l’intérieur de leur pays. Ces nombres vont croissant.

Pour venir en aide à ces personnes, le Ministère a alloué des contributions d’un montant total de 8.166.837 euros au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), à la Fondation Caritas Luxembourg et au PAM.

L’Afrique

Le continent africain est, à cet égard également, le plus touché. Il était donc logique que le Ministère y affecte la plus grande partie de ses moyens. Le Ministère a ainsi contribué à hauteur de 5.600.000 euros à l’UNHCR pour son activité en faveur des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique.

Le Ministère a contribué à hauteur de 350.000 euros au programme de l’UNHCR en Côte d’Ivoire. Le but de ce programme était d’aider au retour des réfugiés du Libéria, de Sierra Leone et de Guinée, et d’assister les réfugiés originaires de plusieurs pays de la Région des Grands Lacs en Côte d’Ivoire. Pour renforcer encore davantage son appui à ce programme, le Ministère a également alloué une contribution de 500.000 euros à l’UNHCR pour son activité régionale en Afrique de l’Ouest.

Dans la Région des Grands Lacs, le Ministère a contribué à hauteur de 250.000 euros à l’UNHCR pour la mise en œuvre d’un programme qui, s’il ciblait un pays spécifique, n’a pas manqué, le moment venu, de produire un effet sur l’ensemble de la région.

Au-delà des fonds ainsi alloués à l’UNHCR, et afin de contribuer davantage à la stabilisation de la situation dans cette région d’Afrique, le Ministère a financé un nombre important de programmes en République Démocratique du Congo. Le Ministère a alloué 182.123 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour la mise en place d’une assistance d’urgence aux déplacés victimes des affrontements et des opérations militaires de Bugusa, Jomba et Nyarubuga au Nord Kivu. Dans une deuxième opération, le Ministère a alloué 164.714 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour des programmes identiques en faveur des déplacés de Butembo-Beni, Mugunga et Bwerenaba.

Finalement, le Ministère a soutenu l’action du PAM en faveur des populations affectées par les conflits armés en République Démocratique du Congo à hauteur de 350.000 euros.

Toujours dans la Région des Grands Lacs, le Ministère a contribué à hauteur de 250.000 euros, respectivement de 500.000 euros, aux programmes réalisés par l’UNHCR en République Centrafricaine et en Ouganda. Ces deux programmes visaient autant le soutien au retour des réfugiés accueillis par ces deux pays, que l’assistance aux réfugiés et aux déplacés qui ne sont pas en mesure de retourner chez eux.



Dans une autre région, au Soudan et dans ses pays voisins, le Ministère a continué ses efforts des années précédentes.

Le Ministère a ainsi alloué 1.500.000 euros à l’UNHCR pour son programme en faveur des déplacés internes au Soudan (à savoir plus de 2 millions de personnes), mais le Ministère a également contribué à hauteur de 250.000 euros au programme de l’UNHCR en faveur des réfugiés soudanais au Tchad et à hauteur de 500.000 euros au programme en faveur des réfugiés en Somalie.

Dans ce même contexte, le Ministère a alloué 300.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour ses programmes en faveur des déplacés et des victimes du conflit en Somalie, au Darfour et au Sud Soudan.

Enfin, au cours du dernier trimestre 2007, face à l’énormité des besoins et au nombre croissant de déplacés, le Ministère a alloué, pour ses programmes en Afrique, une contribution supplémentaire de 1.500.000 euros.

Les Amériques

En Amérique latine et en Amérique centrale, l’aide de la coopération luxembourgeoise aux réfugiés et aux personnes déplacées internes se concentre sur un seul pays, la Colombie. Après plus de trente années de conflits et de déchirements, prises entre les troupes de l’armée officielle, des paramilitaires, des guérillas et du narcotrafic, près de 4,5 millions de personnes, soit un peu plus de 10% de la population du pays, ont été chassées de leurs terres et de leur foyers.

Pour venir en aide à cette population, le Ministère a alloué 500.000 euros à l’UNHCR et 170.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg.

L’Asie, le Proche et le Moyen Orient

En Asie, le Sri Lanka est un exemple parfait pour illustrer la notion de crise humanitaire complexe. Malgré le fait que le Sri Lanka a été très durement touché par le tsunami du 26 décembre 2004 et que la quasi-totalité des fonds alloués à ce pays par le Ministère au cours des dernières années étaient destinés à des programmes d’aide humanitaire d’urgence, de réhabilitation et de reconstruction suite à cette catastrophe, la situation humanitaire actuelle au Sri Lanka remplit tous les critères d’une crise humanitaire complexe. En 2007, le Ministère a, dans ce contexte, alloué 100.000 euros à l’UNHCR pour la mise en œuvre d’un programme d’aide d’urgence en faveur des victimes du conflit et des personnes déplacées à l’intérieur du pays.

En Thaïlande, le Ministère contribue depuis plusieurs années déjà au programme de l’UNHCR en faveur des plus de 100.000 réfugiés du Myanmar accueillis dans les camps gérés par l’agence le long de la frontière. Cette année, le Ministère a alloué 250.000 euros à ce programme.



Au Liban, le Ministère a financé à hauteur de 550.000 euros un programme d’aide aux réfugiés originaires de l’Iraq.

Dans le contexte de crises humanitaires complexes, les réfugiés et les personnes déplacées à l’intérieur de leur pays ne sont pas les seules victimes, loin de là. Souvent d’ailleurs, ce sont ces personnes qui s’en tirent le mieux, parce qu’elles sont spécifiquement prises en charge par un grand nombre d’acteurs humanitaires. Souvent, les victimes qui souffrent le plus sont celles qui ne peuvent pas partir, qui restent sur place pendant et après les combats.

Le CICR intervient en faveur de ces victimes délaissées par d’autres. En 2007, le Ministère a financé des programmes du CICR dans ce domaine à hauteur de 5.937.500 euros en Afrique de l’Ouest, dans la Région des Grands Lacs, en Ethiopie, en Ouganda, en République Démocratique du Congo, au Soudan, au Tchad, en Colombie, en Afghanistan, en Israël, dans les Territoires palestiniens occupés, au Myanmar, au Népal, au Pakistan, au Sri Lanka et en Thaïlande.

L’action humanitaire en réponse à des crises alimentaires

Lorsqu’on évoque une crise alimentaire, on parle en général d’une situation d’absence de denrées alimentaires en quantités suffisantes entraînant, au pire des cas, la mort d’une partie de la population des suites de la faim. Ce dont on parle moins, ce sont les situations de malnutrition et de dénutrition. Ces phénomènes touchent principalement les enfants en bas âge. Ils constituent très souvent la première phase, le stade initial, d’une famine et leur cause est essentiellement liée à l’extrême pauvreté des victimes. Alors que 25.000 personnes meurent de faim chaque jour, la malnutrition et la dénutrition ne sont pas, en elles-mêmes, fatales, mais les conséquences en sont dramatiques pour le développement physique et intellectuel des victimes.

Au mois de février de l’année 2007, une visite des projets du PAM au Burkina Faso et au Mali a permis de constater une hausse du taux de malnutrition des enfants de moins de trois ans dans ces pays du Sahel. Malgré des récoltes satisfaisantes durant les cinq dernières années, ce taux ne cessait de progresser en raison d’une alimentation déséquilibrée suite à la réduction du pouvoir d’achat des familles pauvres et à des pratiques alimentaires inadaptées.

Dès le mois de mars 2007, le Ministère a décidé de lutter contre cette crise latente et de soutenir les projets de réhabilitation nutritionnelle (distribution d’aliments enrichis aux enfants mal nourris et à leurs mères), d’éducation nutritionnelle des mères, ainsi que les efforts de renforcement des systèmes de surveillance nutritionnelle et de sécurité alimentaire du PAM. Concrètement, le Ministère a alloué 250.000 euros au PAM pour chacun de ces trois programmes au Burkina Faso, au Mali et au Niger.

Au mois de décembre 2007, en réponse à des rapports de plus



en plus alarmants sur l’insécurité alimentaire et la malnutrition dans certaines régions du Sahel, le Ministère a décidé d’accorder une contribution de 500.000 euros à l’UNICEF pour améliorer la situation nutritionnelle en Afrique. L’UNICEF a alloué l’intégralité du montant à ses projets nutritionnels au Burkina Faso. Finalement, en Namibie, le Ministère a contribué à hauteur de 100.000 euros à un programme d’assistance alimentaire et nutritionnelle mis en œuvre par le PAM.

En tout, le Ministère a donc déboursé 1.450.000 euros pour soutenir le PAM et l’UNICEF dans leur lutte contre la malnutrition et la dénutrition en Afrique. Ceci n’a, bien entendu, pas empêché la survenance de crises alimentaires partout dans le monde. Certaines ont été fortement médiatisées, d’autres sont passées totalement inaperçues.

Au total, le Ministère a alloué quelque 4.150.000 euros au PAM pour contribuer à ses programmes d’aide alimentaire d’urgence. Le Ministère est ainsi intervenu en Afrique du Sud, au Burundi, à Djibouti, en Ethiopie, au Kenya, en Ouganda, en République Centrafricaine, en République Démocratique du Congo, en Somalie, en Tanzanie, au Zimbabwe, au Salvador, au Nicaragua, en République Dominicaine, en Afghanistan, au Bangladesh, au Népal au Pakistan et en République Populaire Démocratique de Corée.

Tout au long de l’année, le Ministère a également continué à soutenir un programme d’aide nutritionnelle en faveur de femmes enceintes, de mères allaitantes et d’enfants en bas âge en Iraq. A cet effet, le Ministère a alloué une contribution de 100.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg.

L’action humanitaire dans le contexte de l’assistance médicale

En règle générale, en réponse à une crise émergente ou à une catastrophe naturelle, plusieurs des partenaires du Ministère fournissent une aide médicale si cette aide correspond à des besoins réels et pressants. Néanmoins, deux des partenaires du Ministère sont plus particulièrement spécialisés dans ce domaine: les ONG Médecins sans Frontières et Handicap International Luxembourg.

Pour ce qui est de Médecins sans Frontières, le Ministère a contribué à hauteur de 500.000 euros à un programme d’aide humanitaire d’urgence dans le contexte d’une épidémie de méningite au Burkina Faso.

Avec Handicap International Luxembourg, le Ministère a collaboré en Sierra Leone, dans la Région de la rivière de Mano, dans les Territoires palestiniens occupés, à Khan Younis, dans la Bande de Gaza et au Népal afin d’améliorer les conditions d’accès au soin et aux services de réadaptation des personnes handicapées. En tout, le Ministère a ainsi alloué 549.362 euros à cette ONG.

La prévention et la réduction des risques de catastrophes

A l'occasion de la «Première Plateforme Globale pour la Réduction des Risques de Catastrophes» à Genève en juin, plus de mille participants de 124 pays ont souligné l'urgence d'intensifier les efforts de mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo (voir encadré), d'augmenter l'investissement en matière de réduction des risques et d'intégrer la réduction des risques dans les programmes de développement et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Pour rappel, le Luxembourg avait fait une contribution de 500.000 euros au SIPC (Stratégie Internationale pour la Réduction des Catastrophes des Nations Unies) en 2006 afin de faciliter l'organisation de cette Plateforme.

En 2007, le Ministère a réitéré son soutien au SIPC par le biais d'une deuxième contribution de 500.000 euros en faveur de son Secrétariat qui assure la coordination des activités de prévention au niveau international, qui œuvre également à renforcer les organisations régionales de gestion des catastrophes et qui finalement recherche des partenariats avec le secteur privé et la communauté scientifique.

Par ailleurs, le Ministère a convenu avec ses principaux partenaires en matière d'aide humanitaire – le CICR, le HCR et le PAM – d'affecter 5% des contributions luxembourgeoises à des activités de prévention de catastrophes. Cet accord a été formalisé dans les memoranda pluriannuels signés en 2007. Ainsi, le CICR a dédié 250.000 euros à

la promotion du Droit International Humanitaire au Soudan et 62.500 euros au même effort en Afrique de l'Ouest. L'UNHCR a préféré allouer un montant de 250.000 euros à l'atténuation des catastrophes humanitaires par le pré-positionnement de matériel de secours en Tanzanie en préparation à des mouvements de population dans la Région des Grands Lacs. Le PAM, enfin, s'est mis d'accord avec le Ministère pour consacrer 250.000 euros à des programmes de surveillance nutritionnelle et d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire au Niger, au Nicaragua et au Salvador.

Dans la même logique, le Ministère a participé à hauteur de 212.402 euros au financement de six projets de la Fondation Caritas Luxembourg en matière de prévention de catastrophes naturelles: préparation des populations et gestion des risques au Tadjikistan, en Bolivie, en Inde, en Ethiopie et renforcement des centres de récupération nutritionnelle au Niger. Le Ministère a également contribué à hauteur de 50.000 euros au financement d'un projet de Handicap International Luxembourg qui consistait à positionner une équipe de réponse rapide au Nord Kivu, à l'est de la République Démocratique du Congo, afin d'être préparé à répondre aux besoins des victimes en cas de recrudescence du conflit.

En République Démocratique du Congo, le Ministère a en outre financé une campagne de communication et d'éducation scolaire sur les risques volcaniques dans la ville de Goma, représentant un coût de 48.843 euros et mise en œuvre par l'UN-OPS.

Dans la continuité des efforts fournis en matière de lutte contre la grippe aviaire depuis plusieurs années, le Ministère a alloué 100.000 euros à l'Indonésie, pays connaissant le plus grand nombre de victimes humaines causées par la pandémie.

En matière de prévention des risques de conflits armés, le Ministère a maintenu son soutien à la Commission des Nations Unies pour la consolidation de la paix au même niveau qu'en 2006 en faisant une nouvelle contribution de 200.000 euros (voir encadré page 00). Le Ministère a également pris en charge les frais d'une formation assurée par le ICTJ (*International Center for Transitional Justice*) destinée à approfondir les connaissances de la Commission en matière de justice transitionnelle.

Au total, les contributions en matière de prévention se chiffraient à 1.978.306 euros en 2007, ce qui représente 6,49% de la somme des dépenses à charge du budget de l'aide humanitaire. Fin 2007, une contribution de deux millions d'euros du budget multilatéral en faveur du «Dispositif Mondial pour la Réduction des Risques de Catastrophes et la Reconstruction» de la Banque Mondiale illustre la détermination du Ministère à soutenir les efforts internationaux en matière de réduction des risques de catastrophes.

La coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires humanitaires (BCAH/OCHA)

La coopération du Ministère avec le BCAH est à mettre en rapport avec les activités dans le domaine de la prévention. Elle consiste à pré-positionner un stock, à assurer à ceux qui, en cas de crise, seront amenés à recourir à ce stock, une formation et un appui technique, logistique et administratif et à financer la gestion du stock.

Le stock en question est le CERF, le «Central Emergency Response Fund», un fonds d'urgence de quelque 450 millions de dollars américains, géré par le BCAH, dont le but est de garantir la disponibilité des moyens financiers nécessaires en vue d'une réaction très rapide en réponse à une crise émergente aussi bien que d'assurer le financement des programmes humanitaires mis en œuvre dans le cadre des crises oubliées.

Le Ministère a contribué, en 2007, à hauteur de 4.000.000 euros à ce fonds, mais il a également participé à hauteur de 300.000 euros au frais de fonctionnement du BCAH, il a alloué 50.000 euros au système UNDAC et il a participé à hauteur 250.000 euros à l'appel global.

Le rôle du BCAH, outre la gestion du CERF, est de coordonner les actions de tous les acteurs humanitaires sur le terrain, mais aussi dans les capitales, et ce durant toutes les phases du cycle des différents programmes humanitaires. Le BCAH est présent sur le terrain, dans les pays touchés par des crises humanitaires, pour garantir que les réponses à ces crises soient coordonnées, concertées et cohérentes. En cas de crises émergentes, le BCAH devient ainsi le principal interlocuteur des pays donateurs. Son rôle est alors d'informer les bailleurs de fonds, de lancer les appels humanitaires et de mobiliser les donateurs.

Le système UNDAC est mis en place par le BCAH en vue de garantir une identification optimale des besoins en cas de crise. Il s'agit d'un système qui repose sur une liste d'experts originaires d'une multitude de pays membres des Nations Unies, disposés à se déplacer d'urgence sur les lieux d'une crise et d'y rester le temps qu'il faut pour déterminer avec suffisamment de précision les besoins des victimes. La contribution luxembourgeoise à ce système visait à en assurer le bon fonctionnement puisque l'identification rapide et précise des besoins est un des éléments clé de la réponse humanitaire.

L'appel global auquel le Ministère a également contribué visait à assurer le financement requis pour la mise en place d'une capacité de réponse humanitaire globale. Dans le contexte du mouvement de réforme des Nations Unies et, plus précisément, dans le cadre de la réforme de l'aide humanitaire des Nations

Unies et de la volonté d'unifier l'action les agences onusiennes («One UN»), le système des groupes thématiques («clusters») a été mis en place dans un nombre restreint de contextes humanitaires bien définis. Ce système prévoit une redéfinition et une restructuration de l'action humanitaire autour de neuf thèmes, chacun de ces thèmes étant mis sous la responsabilité d'une agence onusienne. Le but de cet appel était de permettre l'optimisation du système en question et son application à l'ensemble des contextes humanitaires.

En 2007, la coopération luxembourgeoise a donc alloué 4.000.000 euros au CERF et contribué à hauteur de 600.000 euros au fonctionnement et aux programmes du BCAH.

L'action humanitaire dans la phase de transition

La transition est le troisième pilier de la nouvelle stratégie humanitaire qui prévoit de réserver jusqu'à 20% du budget de l'aide humanitaire à cette fin. En 2007, le Ministère a consacré 2.246.706 euros à des projets d'aide à la reconstruction, principalement à la suite de catastrophes naturelles ou de conflits armés. Ces projets sont mis en œuvre immédiatement après la phase d'urgence et aident les familles affectées à reconstituer leur cadre de vie jusqu'au (re)démarrage de la phase de développement.

A titre d'exemple, la Fondation Caritas Luxembourg a reçu des contributions du Ministère pour six projets de réhabilitation en réponse à des catastrophes naturelles: 39.966 euros pour un projet de réhabilitation agricole suite à des pluies torrentielles en Bolivie, 42.500 euros pour la reconstruction de centres de santé, d'écoles et de maisons suite à un tremblement de terre au Tadjikistan, 85.000 euros pour la construction de 275 maisons pour des familles victimes des cyclones au Bangladesh, 42.500 euros pour un programme de réhabilitation suite aux inondations au Kenya, 17.000 euros pour un programme de réhabilitation suite aux inondations au Niger et 170.000 euros pour un programme de reconstruction suite au tremblement de terre de Jogyakarta dans l'île de Java.

D'autres ONG ont également bénéficié de contributions financières de la part du Ministère dans ce contexte. Ainsi, l'ONG «Hellef fir Rosario» a reçu 10.000 euros pour finaliser un projet de reconstruction dans la favela de Bella-Vista à Rosario en Argentine suite au passage d'un ouragan en 2006.

En Grenade, toujours à la suite du passage d'un ouragan, le Ministère a contribué à hauteur de 50.000 euros au Fonds Commun des Donateurs pour la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation d'infrastructures scolaires.

Le Ministère a également cofinancé cinq projets de la Fondation Caritas Luxembourg dans des contextes de conflits: 182.500

Le Cadre d'Action de Hyogo

En janvier 2005, le *Cadre d'action de Hyogo 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes* a été ratifié par 168 gouvernements, dont le Luxembourg, lors de la Conférence Mondiale pour la Prévention des Catastrophes à Kobe, puis entériné par l'Assemblée générale des Nations Unies. Sa principale finalité était d'atteindre «une diminution substantielle des pertes en vies humaines et des dommages en biens sociaux, économiques et environnementaux dus aux catastrophes». En approuvant ce document, les gouvernements se sont engagés à poursuivre cinq actions prioritaires:

1. Faire de la réduction des risques de catastrophes une priorité nationale et locale dont la mise en œuvre est assurée par une base institutionnelle solide;
2. Identifier, évaluer et contrôler les risques de catastrophes et promouvoir les systèmes d'alerte précoce;
3. Mettre à profit les connaissances, les nouvelles technologies et l'éducation pour consolider une culture de sécurité et de résilience à tous les niveaux;
4. Réduire les facteurs de risques sous-jacents;
5. Renforcer la préparation aux catastrophes pour garantir une réponse efficace.

euros pour des mesures de création d'emplois dans les Territoires palestiniens occupés; 153.000 euros pour un projet de réhabilitation en faveur des victimes de la guerre dans le sud-est de la Colombie; 57.800 euros pour la réparation de canaux d'irrigation suite au conflit au Liban; 170.000 euros pour les secteurs de l'eau et de l'assainissement au Sud Soudan et 153.000 euros pour les mêmes secteurs en Somalie en faveur des populations déplacées ou retournées et leurs communautés d'accueil.

Enfin, en réponse au tsunami du 26 décembre 2004, le Ministère a continué à financer des projets de reconstruction de maisons et d'écoles dans les zones côtières dévastées. Comme planifié dès 2005, le Ministère a fait des contributions à hauteur de 1.000.000 euros au cours de l'année 2007 en faveur de trois programmes mis en œuvre par des ONG luxembourgeoises au Sri Lanka, en Inde et en Indonésie (cf. encadré tsunami).

Le «Good Humanitarian Donorship» (GHD)

Le «Good Humanitarian Donorship» résulte d'une initiative informelle de la part de 16 pays donateurs, membres des Nations Unies, réunis à Stockholm en juin 2003. Il vise à faire le lien entre la qualité de la réponse humanitaire et la qualité de l'action des pays donateurs. Il définit notamment 23 principes qui ont un impact considérable sur la relation entre le donateur et l'acteur humanitaire et sur la qualité de la réponse humanitaire que l'acteur humanitaire est en mesure de donner par la suite.

Les 16 pays initiateurs étaient l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, les Etats-Unis et le Luxembourg. D'autres pays se sont ralliés à ce groupe depuis et ensemble avec tous ces pays donateurs, le Luxembourg a continué, toujours sur des bases informelles, à affiner les principes en question et à développer des outils destinés à en faciliter l'application.

En 2007, la coopération luxembourgeoise a signé avec ses trois principaux partenaires, le PAM, l'UNHCR et le CICR, des accords pluriannuels portant sur une durée de quatre ans, de 2007 à 2010 inclus, garantissant à chacun de ces partenaires un financement constant, prévisible, flexible et certain. Cette façon de procéder est tout à fait conforme à plusieurs des principes arrêtés à Stockholm alors que d'autres principes font partie intégrante de la nouvelle stratégie de l'aide humanitaire luxembourgeoise définie en 2006.

Dans une approche similaire, le Ministère a également contribué en 2007 pour la première fois au «DRC pooled fund», qui est un fond commun mis en place par un certain nombre de pays donateurs et géré directement par le Coordinateur humanitaire résident en République Démocratique du Congo, M. Ross Mountain. Le but de cette démarche est de soutenir la coordination et la cohérence des actions financées et de soutenir et de renforcer le rôle central du système des Nations Unies dans ce contexte. La contribution du Ministère à ce fonds a été de 200.000 euros.

La réponse luxembourgeoise à la catastrophe du tsunami: suite et fin

Le gouvernement luxembourgeois avait décidé d'allouer une enveloppe budgétaire de 8,5 millions d'euros à l'aide humanitaire d'urgence et l'aide à la reconstruction en faveur des victimes du tsunami du 26 décembre 2004. Cette enveloppe a été déboursée à hauteur de 6 millions d'euros au cours de l'année 2005 et de 1,5 million d'euros au cours de l'année 2006. En 2007, conformément à son engagement, le Ministère a versé un million d'euros à trois ONG luxembourgeoises pour contribuer au financement de programmes de reconstruction décidés et entamés en 2005.

Ainsi, le Ministère a alloué 400.000 euros à la Croix-Rouge luxembourgeoise et 500.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg pour compléter le financement de leurs projets de reconstruction de maisons unifamiliales au Sri Lanka, en Inde et en Indonésie.

Par ailleurs, le Luxembourg a contribué à hauteur de 100.000 euros au projet de reconstruction d'une école primaire de SOS Villages d'Enfants Monde, Luxembourg à Lambada Lhok, village entièrement dévasté par le tsunami près de Banda Aceh en Indonésie.

Trois ans après la catastrophe du tsunami, alors que le Ministère est sur le point de clôturer les projets d'un point de vue administratif et financier, le bilan des efforts luxembourgeois est largement positif. L'intégralité des projets financés par le Ministère a pu être réalisée avec succès. Les ONG impliquées, en étroite collaboration avec le Ministère, ont réussi à surmonter les difficultés liées, à titre d'exemple, à la recrudescence du conflit armé au Sri Lanka ou encore aux lenteurs administratives des autorités locales, dépassées par l'afflux des projets.

Non sans avoir tiré de précieux enseignements de cette crise au profit de l'efficacité de l'aide luxembourgeoise, le Ministère tourne la page sur cette catastrophe humanitaire sans précédent, avec la certitude d'avoir respecté l'intégralité de ses engagements et d'avoir été à la hauteur de l'extraordinaire élan de solidarité dont avait fait preuve la population luxembourgeoise suite à cette catastrophe.

L'action politique de la coopération luxembourgeoise dans le domaine de l'action humanitaire

En dehors de l'engagement du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, notamment en faveur du respect des Objectifs du Millénaire pour le Développement et de l'engagement commun des Etats membres de l'UE d'augmenter les budgets respectifs de développement de sorte à atteindre, en 2015, le seuil de 0,7% du revenu national brut, la coopération luxembourgeoise a également participé activement à l'élaboration d'un consensus européen sur l'aide humanitaire.

Reconnaissant le fait que l'action humanitaire doit faire front à un environnement présentant chaque jour des défis nouveaux et de plus en plus ardues, ce consensus définit pour la première fois et de façon explicite des objectifs et des principes communs à tous les acteurs humanitaires européens.

Le Luxembourg a par ailleurs contribué à hauteur de 200.000 euros au Forum Humanitaire Global, créé en 2007 par Kofi Annan, ancien Secrétaire Général des Nations Unies. Le Forum Humanitaire Global est une plateforme de dialogue qui réunit les principaux acteurs concernés par les défis humanitaires actuels et émergents, tels les Gouvernements, les ONG, les acteurs privés, les milieux académiques ainsi que les acteurs militaires. Le Forum se concentre sur les enjeux exigeant une approche pluridisciplinaire ainsi que sur la prévention des crises humanitaires.

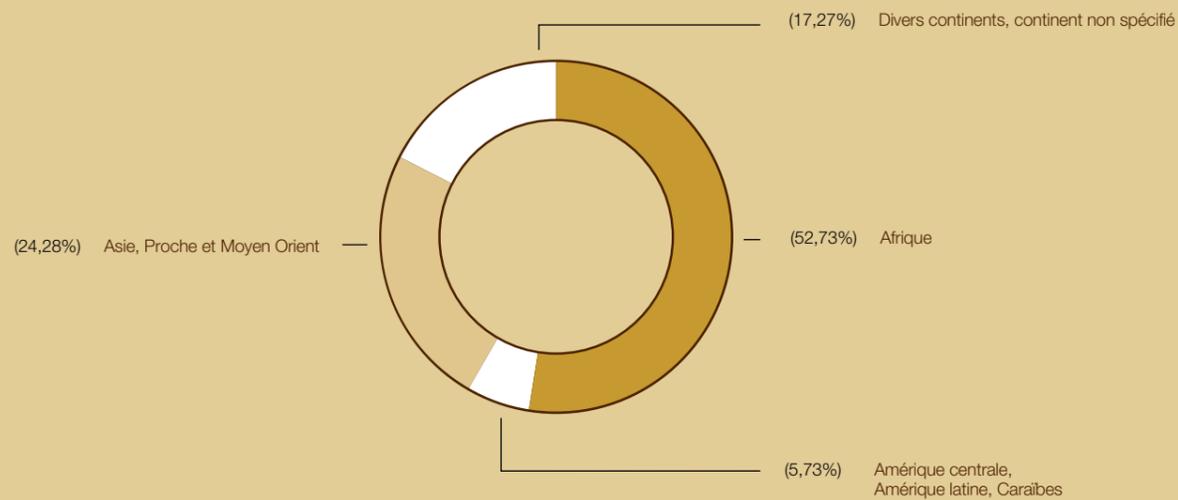
Dans ce même ordre d'idées, le Luxembourg a également rejoint les cercles restreints de l'«OCHA Donor Support Group» et du «ICRC Donor Support Group», qui sont des regroupements informels des principaux donateurs de ces deux organisations et dont le but est de créer un cadre de débat et d'échanges d'idées sur les orientations stratégiques et politiques actuelles et futures de tous les acteurs impliqués.

Finalement, dans la même logique, le Luxembourg a posé sa candidature pour devenir membre du Comité exécutif de l'UNHCR.

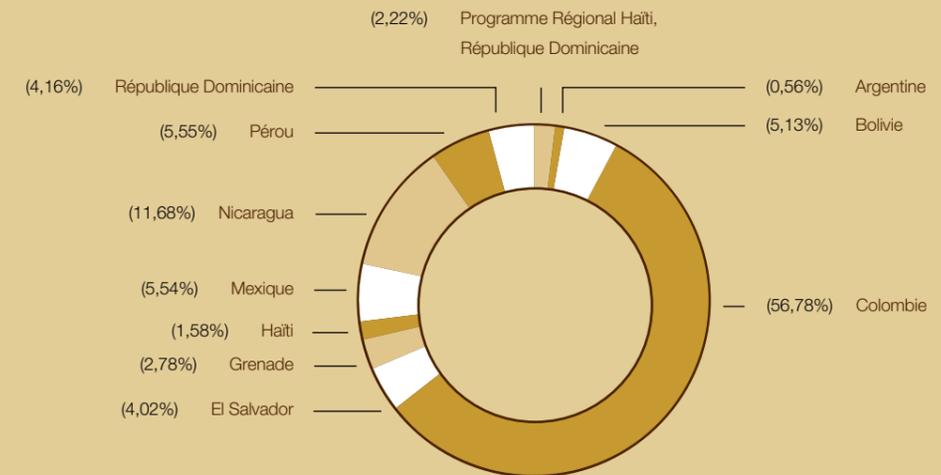
L'action humanitaire est une matière éminemment complexe. Les enjeux sont énormes, brutaux, terribles. Les moyens sont importants et variés. La responsabilité que comporte notre action dans ce domaine est grande, mais la réputation dont jouit l'aide humanitaire luxembourgeoise de par le monde et la qualité des partenariats que nous avons réussi à construire au cours des dernières années sont autant de témoins de la qualité du travail fourni. Le Luxembourg est un acteur bien présent dans ce domaine.



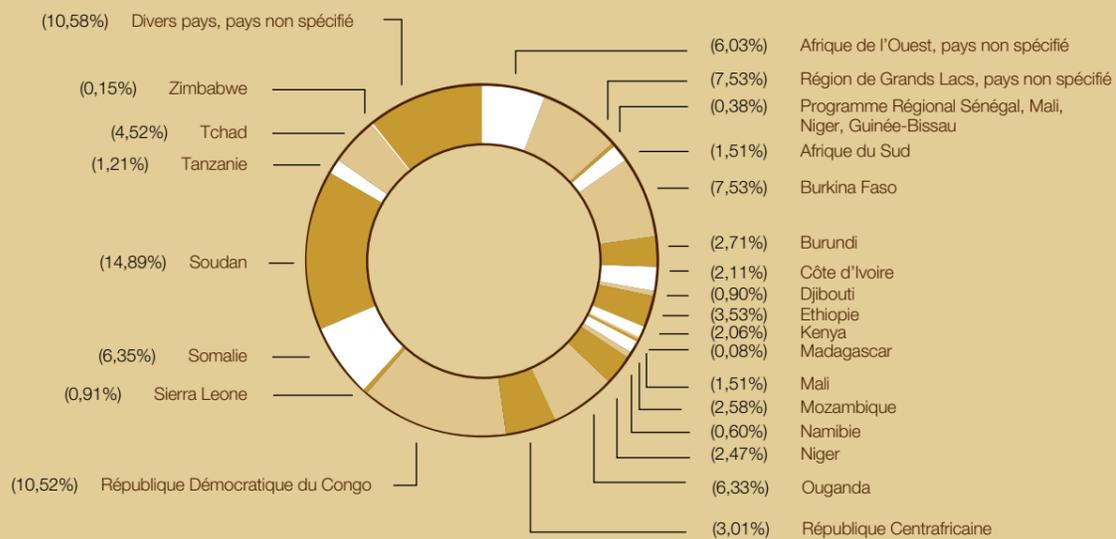
Aide humanitaire luxembourgeoise en 2007: ventilation géographique



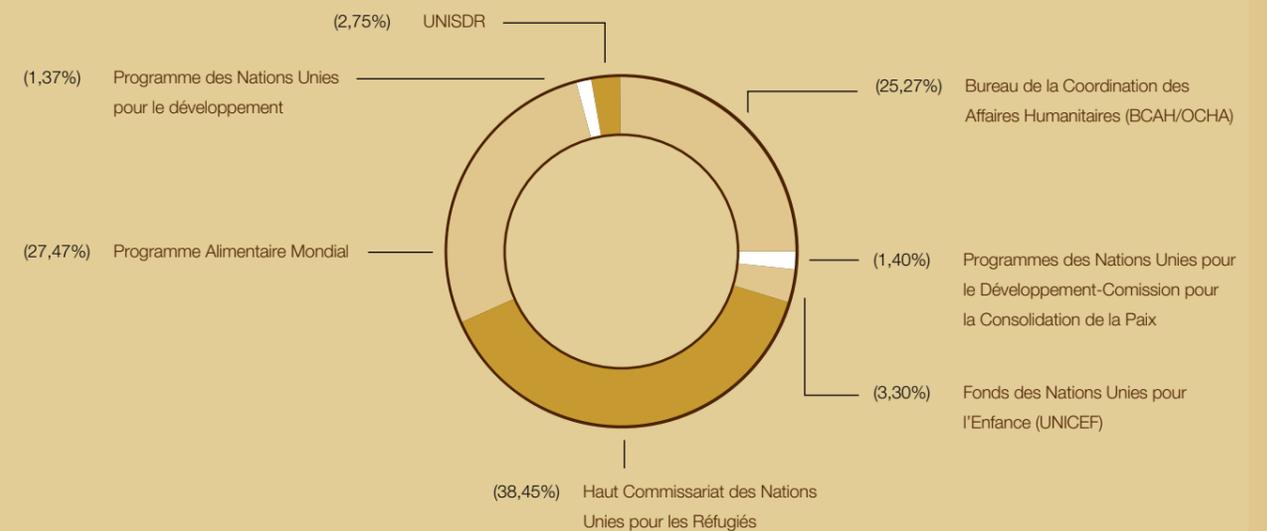
Aide humanitaire luxembourgeoise en 2007 par pays bénéficiaire en Amérique Centrale, en Amérique latine et dans les Caraïbes



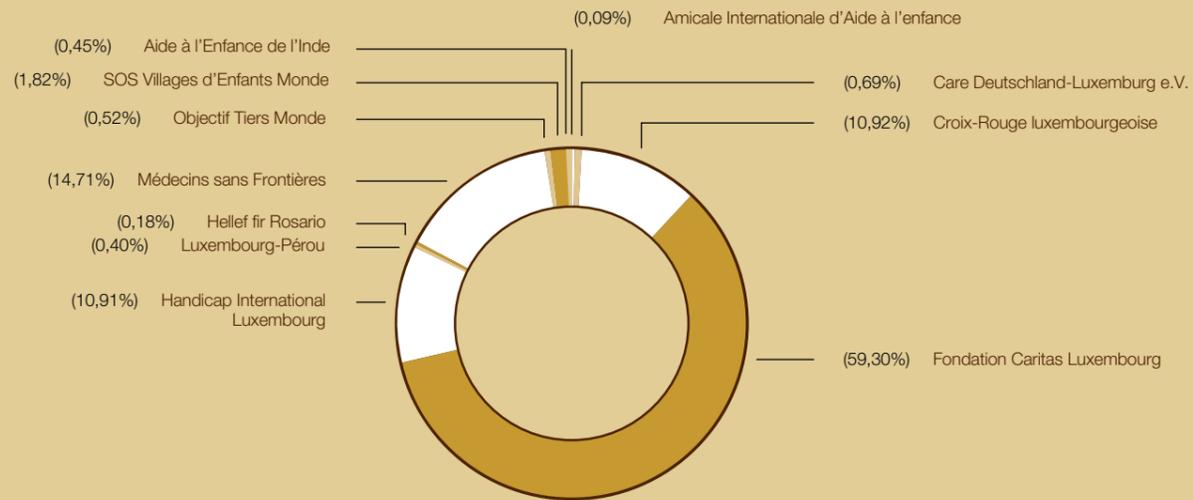
Aide humanitaire luxembourgeoise en 2007 par pays bénéficiaire



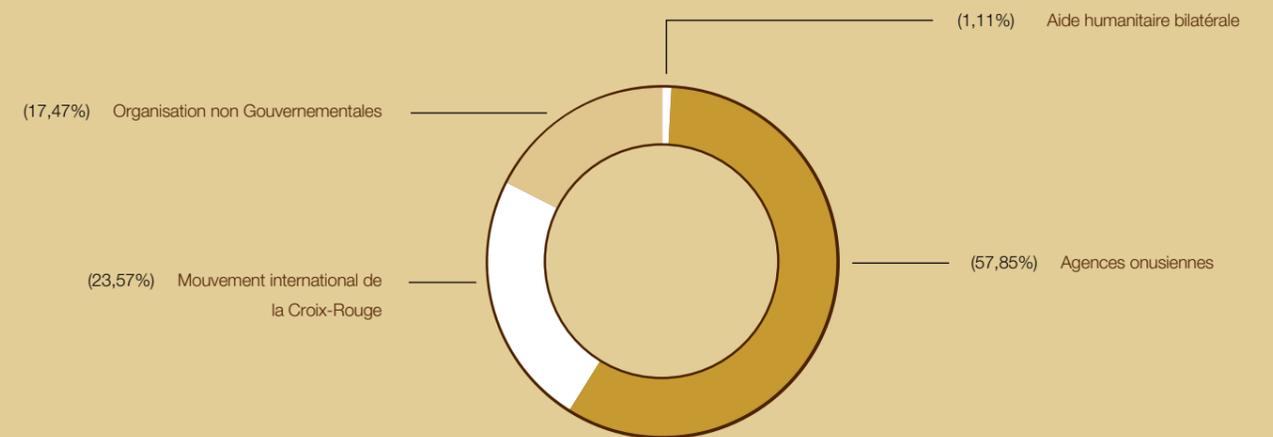
Aide humanitaire luxembourgeoise en 2007 à travers les agences onusiennes



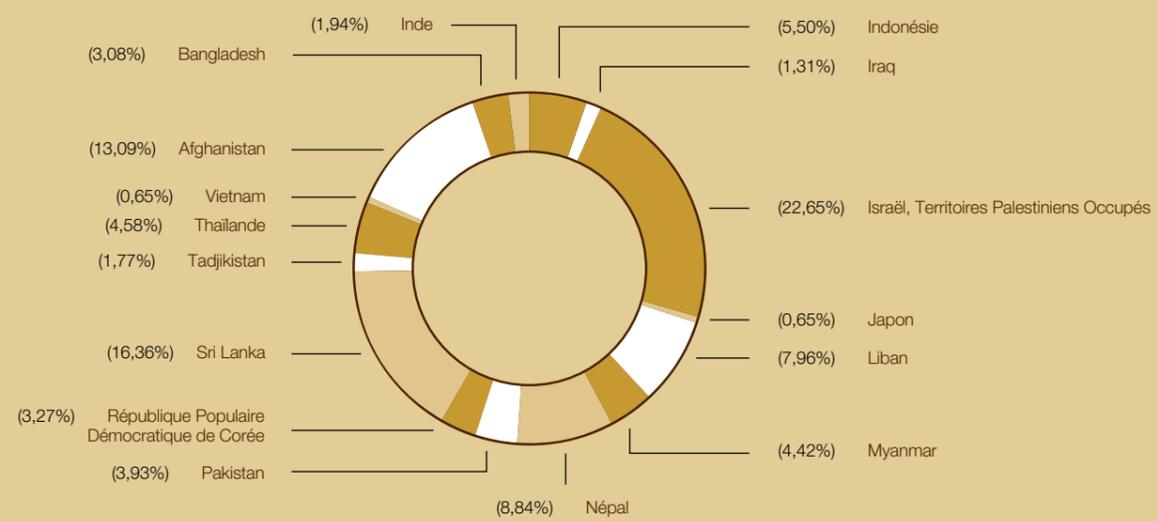
Aide humanitaire luxembourgeoise en 2007 à travers les ONG



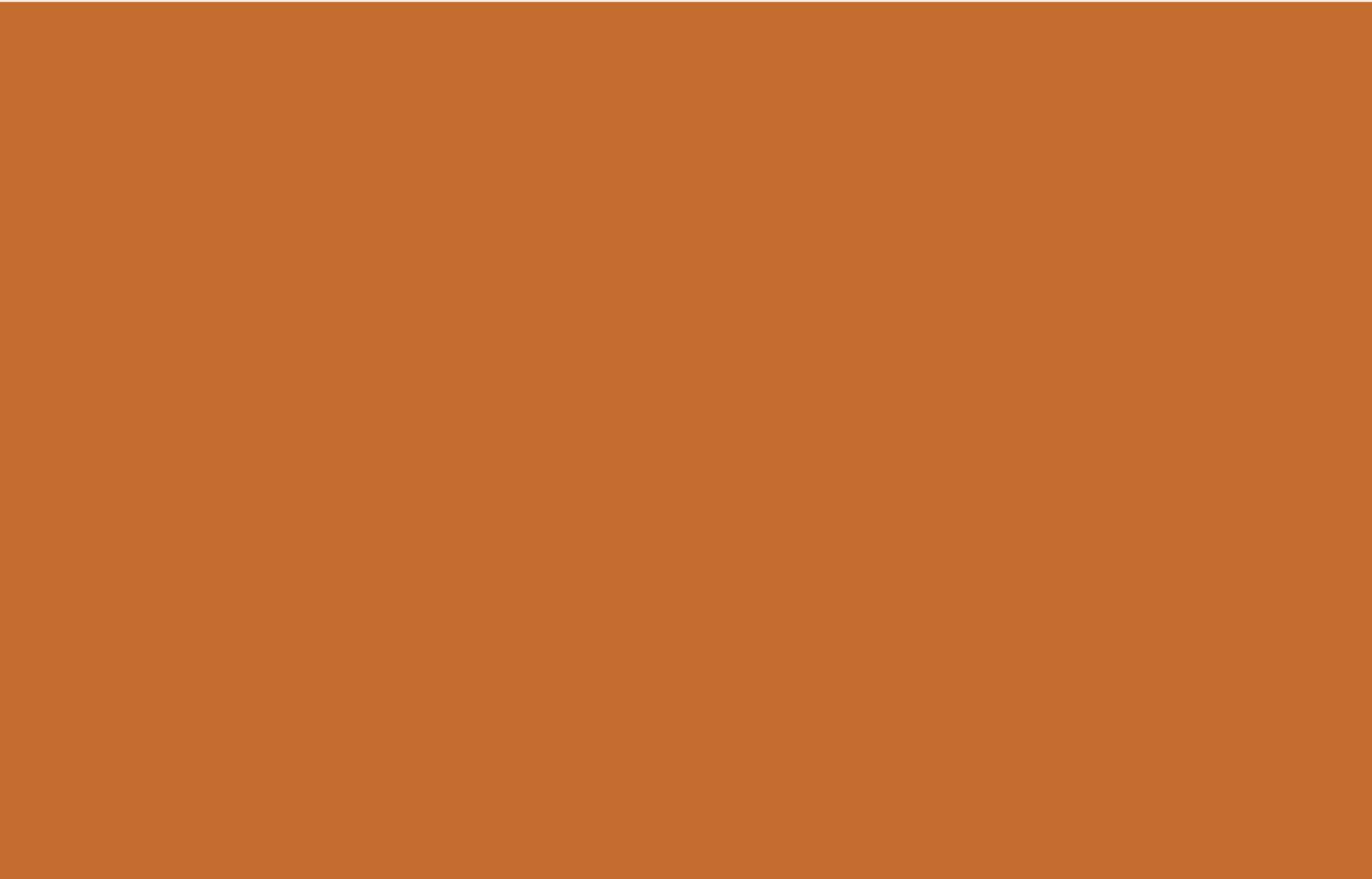
Aide humanitaire luxembourgeoise en 2007: ventilation par catégorie d'acteurs



Aide humanitaire luxembourgeoise en 2007 par pays bénéficiaire en Asie et au Proche et Moyen Orient



L'appui aux programmes



Ce volet de la politique luxembourgeoise de coopération au développement concerne l'appui financier des ressources humaines déployées au service de la coopération sur base d'accords, de conventions, de la loi sur la coopération au développement et d'autorisations ministérielles.

Il s'agit notamment des Junior Professional Officers auprès des Nations Unies (JPO), des Jeunes Experts dans les délégations de la Commission européenne (JED), des Volontaires des Nations Unies (VNU), des agents de la coopération, des coopérants, des stagiaires et des boursiers.

En 2007, l'appui aux programmes a été financé à hauteur de 3.824.956 euros par la coopération luxembourgeoise.

Les Agents de la coopération

Depuis l'ouverture en 2006 de deux nouveaux bureaux de la coopération luxembourgeoise et un renforcement en personnel des bureaux déjà opérationnels, chaque bureau dispose dorénavant de deux agents sur place. Ainsi, en 2007, le nombre des agents de la coopération agréés sur le terrain était de neuf.

Les centres d'activité des bureaux se situent à Ouagadougou (Burkina Faso et Niger), Hanoi (Vietnam et Laos), Managua (Nicaragua et El Salvador), Dakar (Sénégal et Mali), Praia (Cap Vert) et Pristina (Kosovo).

A relever que deux agents sont spécialement en charge de la mise en œuvre de projets locaux déterminés, l'un à Ségou (Mali) et l'autre à Praia (Cap Vert).

Les Coopérants

Les coopérants et assimilés, comme d'ailleurs les agents de la coopération, font l'objet d'un agrément ministériel sur base de la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement. A côté de certaines congrégations religieuses, huit ONGD agréées par la coopération luxembourgeoise ont envoyé en 2007 des coopérants dans leurs pays d'action respectifs: Burkina Faso, Mali, Mozambique, Zimbabwe, Bénin, Tchad, Cameroun, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Pakistan, Népal, Bolivie, Brésil, Nigéria, Swaziland, Kosovo, Somalie, Colombie, Ouganda, Algérie, Chili, Haïti, Cap Vert, Niger et Liban.

Avec 134 demandes d'agrément (extensions comprises) introduites en 2007, la section luxembourgeoise de «Médecins Sans Frontières» constitue, comme chaque année, le plus grand contingent déployé.

Le congé «coopération au développement»

En 2007, le Ministère a accordé 16 congés de coopération ayant

permis à des membres d'ONGD luxembourgeoises agréées de participer à des missions auprès de leurs partenaires.

Les bénéficiaires se sont rendus au Cameroun, au Bénin, en Haïti, en République Démocratique du Congo, au Liban, en Inde, au Cap Vert, au Malawi, au Népal et au Burkina Faso.

Les stagiaires

Le Ministère peut accorder un nombre limité de stages à des étudiants désireux de se familiariser et d'approfondir leurs connaissances dans le domaine de la coopération au développement.

Ces stages sont offerts soit au sein de la Direction de la Coopération au Développement, soit sur le terrain à Dakar (Sénégal) via une convention signée entre le Ministère et l'ONGD internationale ENDA Tiers Monde. Pour ces stagiaires, une participation du Ministère aux frais de déplacement peut être accordée sous condition de la remise d'un rapport de stage.

Au cours de l'année 2007, la Direction de la Coopération au Développement a accueilli six stagiaires internes et a apporté un soutien à quatre étudiants dans des missions de coopération.

Les boursiers

Par la signature en 2001 d'un accord de coopération triangulaire de six années entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le Gouvernement de la République Démocratique de São Tomé-et-Príncipe et l'Institut Portugais d'Aide au Développement (IPAD), un programme a été mis en place pour permettre à des étudiants santoméens de suivre un cycle d'études universitaires complet et d'acquérir des connaissances à mettre ultérieurement au profit dans leur pays d'origine. L'encadrement des étudiants est assuré par l'IPAD, tandis que le financement du programme est entièrement assuré par la coopération luxembourgeoise.

De même, en 2007 la coopération luxembourgeoise a attribué une bourse de formation de trois années à un ressortissant rwandais pour effectuer des travaux de recherche et pour suivre des cours universitaires à Luxembourg et en Belgique.

Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU)

Suite à la signature d'un accord le 7 décembre 2000 avec le Programme des Volontaires des Nations Unies, le Grand-Duché de Luxembourg est devenu l'un des principaux bailleurs à financer un programme de volontaires Sud-Sud.

A côté des pays partenaires privilégiés africains tels que le Cap Vert, le Niger, le Sénégal ou le Mali, le Ministère a étendu en 2007 ce programme à des pays de l'Asie et de l'Amérique latine. Cinq VNU du Sud étaient financés par le Luxembourg en 2007.

Les Programmes de formation

Depuis des années, le Luxembourg participe financièrement à différents programmes de formation à l'attention des jeunes. Cette formation est prioritairement orientée vers les pays partenaires privilégiés de la coopération au développement luxembourgeoise. La coopération luxembourgeoise offre aux nationaux ou résidents luxembourgeois plusieurs possibilités pour mieux connaître les réalités d'un pays en développement, et pour se former à la coopération technique sur le terrain. L'expérience professionnelle obtenue peut ensuite être mise en valeur et permet de postuler valablement pour des emplois dans le domaine de la coopération au développement.

Le Programme Jeunes Experts (JPO) auprès des Agences des Nations Unies

Par l'accord général signé entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Programme des Nations Unies (PNUD) en date du 17 juin 1994, la coopération luxembourgeoise offre la possibilité aux jeunes de nationalité ou de résidence luxembourgeoise, de se spécialiser dans la coopération au développement et d'acquérir une expérience solide de la coopération technique multilatérale auprès du PNUD, ainsi qu'auprès d'autres agences onusiennes telles que l'UNFPA, l'UNICEF, OCHA, le PAM, le HCR et le FENU.

Ainsi, en 2007, 18 JPO ont été financés par la coopération luxembourgeoise, dont 5 nouvellement recrutés.

Ces JPO du programme luxembourgeois sont affectés au Niger, au Laos, au Cap Vert, au Sénégal, au Vietnam, en Namibie, au Burkina Faso ainsi qu'au siège de certaines agences (New York, Genève, Bruxelles).

Le Programme des Jeunes Experts (JED) au sein des délégations de la Commission européenne

La convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Commission des Communautés européennes du 17 octobre 1996 permet à la coopération luxembourgeoise d'offrir aux jeunes nationaux ou résidents luxembourgeois une possibilité de se former aux différentes actions de coopération au développement de l'Union européenne en étant principalement détachés auprès des délégations de la Commission européenne dans les pays partenaires privilégiés du Luxembourg.

Le Programme des Stagiaires «Lux-Development»

A côté des programmes susmentionnés qui nécessitent une certaine expérience professionnelle, le Ministère, sur base d'un accord signé avec son agence d'exécution Lux-Development le 29 juillet 2002, donne la possibilité à des jeunes nationaux ou résidents luxembourgeois d'acquérir, à la fin de leurs études secondaires, une première expérience dans la coopération au développement et de les mettre en contact avec ses différents aspects, notamment la gestion du cycle de projet.

Les stagiaires reçoivent une formation de base soit directement au sein de Lux-Development, soit auprès d'un organisme spécialisé sélectionné par l'Agence, avant d'être détachés sur le terrain.

Cette formation interne constitue une introduction à la politique de la coopération luxembourgeoise, au fonctionnement de Lux-Development, au programme du pays dans lequel sera détaché le stagiaire, aux procédures de gestion de l'Agence, etc.

Le détachement sur le terrain se fait, en principe, auprès d'un Chef de Projet ou Conseiller Technique Principal de Lux-Development, qui assume le tutorat du stagiaire. Il est responsable de l'encadrement du stagiaire, ainsi que du suivi et de l'évaluation de sa formation.

A l'issue de la formation, le stagiaire rédige un rapport de stage visé par le maître de stage et qui sera transmis au Ministère muni d'observations ou de propositions éventuelles à formuler par Lux-Development. Un certificat de stage est remis au stagiaire à la fin de la formation.

En 2007, une cinquième sélection a été effectuée suite à laquelle quatre stagiaires ont été affectés au Mali, au Nicaragua, au Niger et en Namibie. Au total, dix stagiaires bénéficiaient du programme Lux-Development au cours de l'année 2007.

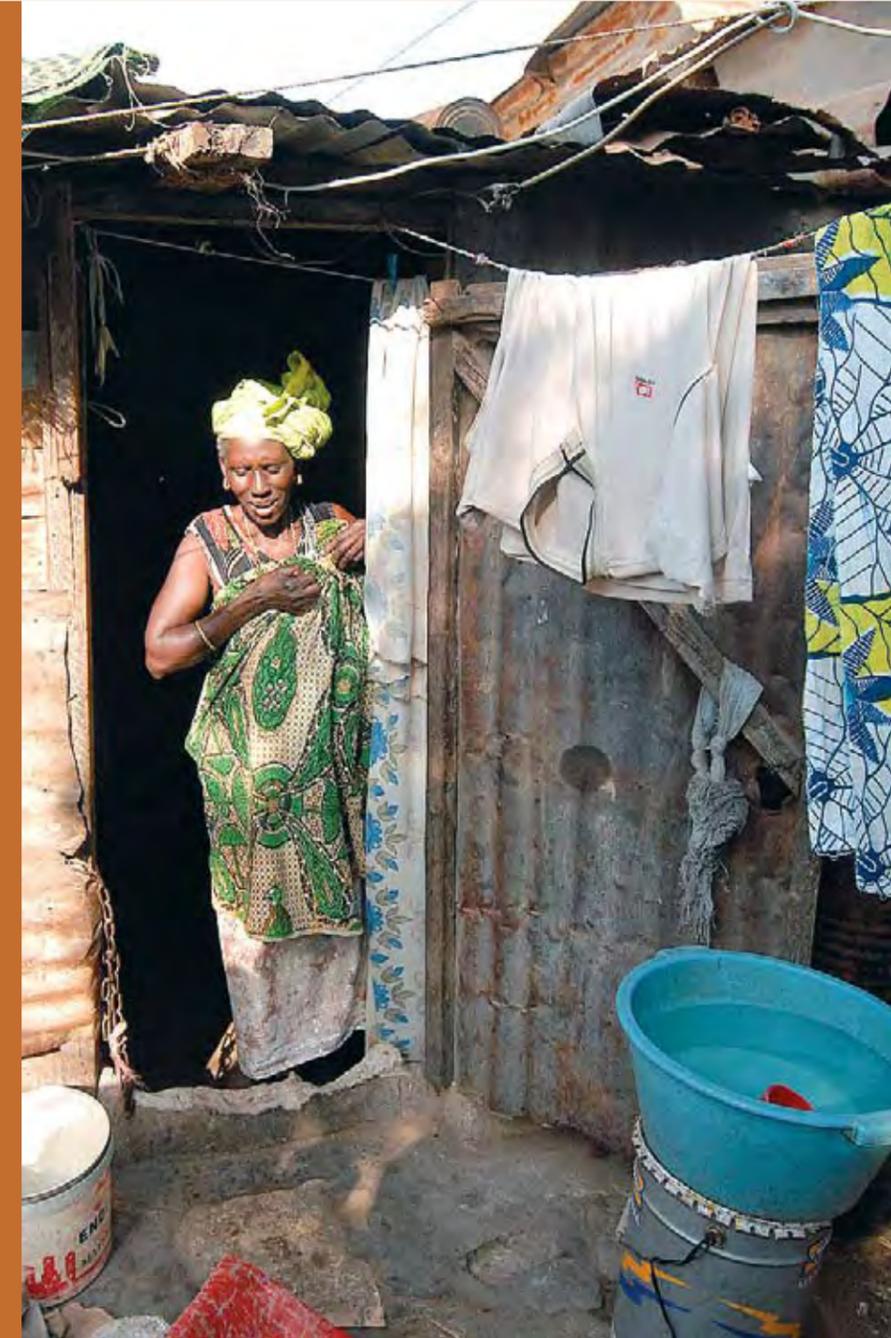
Statut	
Agents de la coopération	9
Coopérants	15
Religieux	9
Assimilés Coopérants (demandes)	134
Sous-total 1	167

Programmes de formation	
Experts associés auprès des Nations Unies	18
Jeunes experts auprès de la Commission européenne	5
Stagiaires Lux-Development	10
Sous-total 2	33

Autres	
Congé «coopération au développement»	16
Stagiaires	10
Boursiers	7
Volontaires des Nations Unies	5
Sous-total 3	38

Total	238
--------------	------------

La sensibilisation et l'éducation au développement



Si la politique de coopération du gouvernement luxembourgeois bénéficie d'un soutien très large de la population du Grand-Duché, il faut y voir en premier lieu l'expression du sentiment de solidarité des citoyens envers les populations défavorisées de par le monde. Consciente de cette générosité, la Direction de la Coopération au Développement a aussi pour mission de sensibiliser l'opinion publique luxembourgeoise à la situation des pays en développement et de l'informer sur les mesures prises en la matière par le gouvernement. Concrètement, cette double mission s'articule autour de trois axes:

1. la communication, information à court terme, sur les actions et les résultats de la coopération au développement;
2. la sensibilisation, dont les effets sont du court au moyen terme, destinée à renforcer la compréhension et l'acceptation de la coopération et de la solidarité internationale;
3. l'éducation au développement, un processus d'apprentissage actif et à long terme, dont les méthodes s'inscrivent dans un cadre plus pédagogique.

Au cours de l'édition 2007 des Assises de la Coopération, le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a encouragé les acteurs impliqués à différents niveaux dans l'éducation au développement, à unir leurs efforts et à nourrir la réflexion sur la façon de sensibiliser et d'éduquer un plus grand nombre de jeunes aux questions de développement.

Sensibilisation et éducation au développement des ONG

Les ONG de développement sont les partenaires privilégiés de la coopération luxembourgeoise pour la mise en œuvre d'activités de sensibilisation et d'éducation au développement. Ainsi, le Ministère a participé financièrement aux activités de dix-sept ONGD en 2007, à hauteur de 1.300.444 euros.

Plusieurs ONG luxembourgeoises ont conçu des modules d'éducation au développement, qui trouvent leur application dans de nombreuses classes scolaires, surtout de l'enseignement secondaire.

En 2007, le Ministère a également financé le Service Education Nord-Sud (SENS) à hauteur de 123.071 euros.

Actions d'information et de sensibilisation du Ministère

Pour assurer la visibilité de la politique de coopération du gouvernement, la Direction de la Coopération au Développement dispose d'une ligne budgétaire destinée à des actions ponctuelles d'information et de sensibilisation. Ainsi, dans le cadre de «Luxembourg et Grande région, Capitale européenne de la culture 2007», la coopération luxembourgeoise a participé à l'organisation de l'exposition «All We Need» à hauteur de 500.000 euros, dont 250.000 euros en 2007. L'exposition, qui proposait un parcours

spectaculaire sur les besoins humains, les ressources disponibles pour y subvenir et l'(in)égalité avec laquelle ces ressources sont distribuées, a été vue/découverte par environ 30.000 personnes. Cette exposition a été conçue notamment avec l'aide du Cercle de coopération.

Le site internet de la Coopération luxembourgeoise qui se trouve à l'adresse «www.mae.lu/cooperation» a été dynamisé à travers un nouveau module de présentation de l'actualité.

L'édition 2007 des Assises de la Coopération luxembourgeoise

La deuxième édition des Assises de la Coopération dans leur nouveau format, s'est déroulée du 10 au 12 septembre 2007, sous le thème général de la qualité de l'aide. Après une session d'ouverture dans le cadre de l'exposition «All We Need» dans l'ancienne Halle des Soufflantes à Esch/Belval, les 11 et 12 septembre ont permis à environ 150 participants de discuter de différents sujets dans l'enceinte du centre Convict à Luxembourg.

Les présentations et discussions ont porté sur la cohérence du système des Nations Unies, sur le développement et les migrations, sur le code de conduite sur la complémentarité et la division du travail de l'Union européenne, sur la sensibilisation et l'éducation au développement, sur l'examen par les pairs du CAD de la coopération luxembourgeoise et sur la nouvelle stratégie en matière d'action humanitaire du Luxembourg.

Il convient de noter la participation de trois membres de la Commission parlementaire chargée de la coopération au développement, des ambassadeurs des pays partenaires de la coopération luxembourgeoise, de nombreux représentants des ONG de développement luxembourgeoises, du corps diplomatique luxembourgeois, de Lux-Development et de représentants de l'administration gouvernementale.

La prochaine édition des Assises de la Coopération aura lieu du 8 au 10 septembre 2008.



Annexes



Déclaration du Ministre Jean-Louis SCHILTZ sur la politique de coopération au développement

Chambre des députés – 23 avril 2008

Le Grand-Duché ne peut pas tout faire

Seul le texte prononcé en luxembourgeois fait foi.

«Le puisatier hochait la tête (et disait): si j’avais les financements, je multiplierais les forages et pfuit, fini les problèmes... Mais le Grand-Duché ne peut tout faire tout seul.

Pour lui faire plaisir et détendre l’atmosphère, je lui donnais raison autant de fois qu’il était nécessaire: - Vous avez raison, Gilles, le Grand-Duché ne peut pas tout faire!»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

«Le Grand-Duché ne peut pas tout faire», c’est ce que déclare l’écrivain français Erik Orsenna dans son roman «Madame Bâ» en découvrant dans la région de Kidal au Mali ce que la coopération luxembourgeoise y a réalisé. Dans un autre passage, l’auteur met en avant l’action du Luxembourg au Mali en comptant le Grand-Duché parmi les pays «qui peuvent marcher le front haut». En même temps, l’auteur déplore le fait que les grands pays européens ne font pas suffisamment d’efforts envers les pays du sud et il ajoute que ces mêmes grands pays du nord devraient avoir honte.

«Le Grand-Duché ne peut pas tout faire». C’est exact, Monsieur le Président: nous ne pouvons pas tout faire. Mais il est vrai aussi que nous pouvons faire beaucoup et c’est en réalité ce que nous faisons. Nous le faisons avec engagement et ténacité. Nous obtenons des résultats dont nous n’avons pas à rougir. Des résultats positifs. Nous faisons bouger bien des choses, tant dans le cadre de notre coopération bilatérale qu’au sein de l’Union européenne et des Nations unies, par exemple, sans jamais perdre de vue l’objectif de la lutte contre la pauvreté.

Bien sûr, les revers sont inévitables. Bien sûr, les expériences ne sont pas toutes positives – ce qui vaut pour la vie en général vaut également pour la coopération. Mais on dénote aussi des succès, de nombreux succès, petits et grands, visibles et moins visibles. Ces succès démontrent que le jeu en vaut la chandelle, c’est pourquoi je souhaiterais leur consacrer aujourd’hui une partie de mon intervention.

Mais pour commencer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, quelques mots au sujet du contexte.

En l’an 2000, plus de 180 chefs d’Etat et de gouvernement ont défini les Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour simplifier, il s’agit de réduire de moitié, d’ici 2015, la pauvreté dans le monde. Au lieu que sur les 6 milliards de personnes qui peuplent actuellement cette planète il y en ait un milliard qui soit obligé de survivre avec moins d’un dollar par jour, il y en aurait alors en 2015 - si et seulement si nous parvenons à atteindre ces objectifs - encore 500 millions. A condition que la démographie reste la même, ce qui n’est pas le cas.

Sachant qu’il n’est ni moralement acceptable ni économiquement nécessaire que la moindre personne sur cette terre soit obligée de survivre avec moins d’un dollar par jour, le seul fait qu’il s’agit ici de réduire la pauvreté de moitié uniquement est déjà un scandale en soi, car il devrait en réalité s’agir d’éradiquer la pauvreté complètement, une fois pour toutes. Rien ne se serait opposé à ce que l’on s’y soit engagé en l’an 2000. D’ailleurs rien n’empêche de s’y engager aujourd’hui.

Déclaration du Ministre Jean-Louis SCHILTZ sur la politique de coopération au développement

Chambre des députés – 23 avril 2008

Le Grand-Duché ne peut pas tout faire

Le Grand-Duché ne peut pas tout faire

Et pourtant, si on considère où nous en sommes aujourd’hui, en 2008, à mi-parcours entre 2000 et 2015, force est de constater que dans nombre de pays,– si les choses continuent d’évoluer de la sorte - nous ne parviendrons pas à atteindre l’objectif de réduire de moitié la pauvreté. Ça, Mesdames et Messieurs, c’est le tableau qui s’offre à qui aborde le sujet de manière superficielle, vague, hâtive et à distance. En revanche, si l’on accorde une attention détaillée, sérieuse et précise à ce même sujet, on découvre un tableau bien plus riche en nuances. Un tableau qui recèle certes de nombreux éléments moins positifs, mais qui révèle aussi clairement des succès, des succès plutôt relatifs - des victoires d’étape en quelque sorte -, mais aussi des succès significatifs, voire des succès qu’on peut qualifier de véritablement durables.

Par rapport aux objectifs fixés en 2000, le nombre d’enfants scolarisés a augmenté de 40 millions. On enregistre un recul de près de 60% de la disparité entre garçons et filles sur les bancs de l’école primaire. Il y a 15 ans, 40.000 enfants de par le monde décédaient chaque jour des suites de maladies curables. Aujourd’hui, ils sont encore 24.000. Cela en fait toujours 24.000 de trop, mais il s’agit néanmoins d’un net progrès.

Si, en 1994, plus de 74% des habitants du Mali devaient survivre avec moins d’un dollar par jour et qu’aujourd’hui ce pourcentage est descendu à 36%, cela en fait évidemment 36% de trop, mais le recul de 74 à 36% en 10 ans n’en représente pas moins aussi un succès. Une victoire d’étape à laquelle la coopération luxembourgeoise, comme partenaire du Mali, a apporté sa contribution.

Si, en 1995, seuls 40% des enfants du Niger étaient vaccinés contre la rougeole et qu’en 2005 ce pourcentage s’élevait à 83%, cela ne suffit certes pas, mais la progression de 40 à 83% en dix ans n’en représente pas moins un succès. Une victoire d’étape à laquelle la coopération luxembourgeoise, comme partenaire du Niger, a apporté sa contribution.

Si au Sénégal le nombre de femmes décédées en couches a quasiment baissé de moitié et que dans ce même pays les conditions sanitaires se sont considérablement améliorées, le Sénégal n’a certes pas encore résolu tous les problèmes dans ces domaines, mais ces progrès n’en constituent pas moins des victoires d’étapes indéniables et il est tout aussi indéniable que la coopération luxembourgeoise, en tant que partenaire du Sénégal, y a apporté sa contribution.

Pouvons-nous nous satisfaire de ces succès relatifs? La réponse est «non», un «non» franc et massif. Par ailleurs, je me demande si dans ce contexte la véritable question n’est pas celle de savoir à quel point nous pouvons être impatients lorsque nous œuvrons ensemble pour une amélioration durable de la situation des pays en développement.

Monsieur le Président, si à présent nous ne considérons pas les résultats secteur par secteur dans un pays donné, mais que nous adoptons une approche globale, pays par pays, alors là encore nous enregistrons des succès. Souvent même des succès véritablement durables.

L’été dernier, la Banque africaine de développement est parvenue à la conclusion qu’il était dès à présent probable que cinq pays d’Afrique parviendront à réduire de moitié la pauvreté. Ces pays sont le Botswana, la Tunisie, l’Ile Maurice, le Burkina Faso et le Cap Vert.

Le Grand-Duché ne peut pas tout faire

Seul le texte prononcé en luxembourgeois fait foi.

Le Grand-Duché ne peut pas tout faire

Le Botswana apporte clairement la preuve qu’en Afrique la richesse en ressources naturelles, en l’occurrence en diamants, n’est pas fatalement une malédiction, mais que ces ressources, si elles sont gérées de façon adéquate, peuvent être la clé d’un développement positif. Le Botswana est ainsi à l’opposé de pays tels que le Soudan et le Congo, où les ignominies continuent allègrement. Je tiens du reste à souligner qu’il est généralement reconnu que le Botswana est gouverné de manière adéquate – voilà pour ce qui est de la question de la gouvernance et des droits de l’homme dans ce contexte.

La Tunisie et l’Ile Maurice parviennent elles aussi à réduire la pauvreté de manière substantielle. Ce sont là deux pays avec lesquels le Luxembourg a longtemps collaboré. Leur réussite est donc aussi un peu notre réussite. La Tunisie et l’Ile Maurice apportent la preuve que la coopération, ça marche.

Le Cap Vert et le Burkina Faso sont eux aussi en train de réduire la pauvreté de manière substantielle. Ils comptent depuis des années parmi les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise. Leur réussite est donc aussi un peu notre réussite. Le Cap Vert et le Burkina Faso apportent la preuve que la coopération, ça marche.

En somme, quatre des cinq pays considérés comme exemplaires par la Banque africaine de développement sont des partenaires anciens ou actuels de la coopération luxembourgeoise. Un constat qui doit nous réjouir. Un constat qui démontre que la coopération, ça marche.

Le Cap Vert, par exemple, fait des progrès sensibles dans tous les domaines, ce qui s’explique notamment par son habileté à négocier avec l’Union européenne, mais aussi par les investissements d’une diaspora de plus en plus impliquée. Récemment, le Cap Vert est parvenu à quitter le groupe des Pays les moins avancés. Une bonne raison de nous réjouir avec nos amis capverdiens, mais sûrement pas une raison pour la coopération luxembourgeoise de se retirer maintenant du Cap Vert et de dire «C’est fini. Au revoir et merci». Agir de la sorte constituerait une grave erreur. Agir de la sorte reviendrait à couper le kérosène à un avion en plein décollage. C’est pourquoi la coopération luxembourgeoise sera vraisemblablement la dernière à se retirer du Cap Vert.

L’exemple du Cap Vert doit également nous encourager à ne pas désespérer des pays où les succès sont plus modestes, mais plutôt à rebondir sur ces succès plus modestes et à saisir la tâche à bras-le-corps, avec une énergie renouvelée et beaucoup d’endurance.

Le Burkina Faso, autre pays partenaire de la coopération luxembourgeoise, compte lui aussi parmi les pays qui atteindront leurs objectifs. Le tableau détaillé du Burkina indique notamment 1. que c’est précisément un programme pluriannuel mis en place par la coopération luxembourgeoise qui devrait permettre à ce pays d’effectuer des transfusions sanguines dans toutes les régions du pays – et non plus seulement dans la capitale -, 2. qu’il s’agit - il est intéressant de le noter - du pays le plus avancé en matière d’appui budgétaire - à méditer - mais aussi 3. que le Burkina est malheureusement l’un des pays où la flambée des prix des produits de base enregistrée ces dernières semaines se fait ressentir le plus.

Si l’on considère maintenant le continent africain dans son ensemble, on constate qu’à côté des nouvelles plus inquiétantes il y a également des nouvelles globalement positives. Ainsi, l’Afrique se trouve actuellement dans sa phase de croissance la plus solide depuis 30 ans, avec un taux qui cette année dépasse les 6,5%. Sachant que l’on estime communément qu’une croissance de 7% est nécessaire pour réduire durablement et massivement la pauvreté, nous ne sommes pas aussi éloignés du but que l’on pourrait le croire. D’aucuns estiment même que les circonstances actuelles sont plus favorables que jamais. Cela présuppose bien entendu que le nombre et l’intensité des conflits qui ébranlent le continent africain diminuent, que les facteurs de gouvernance continuent de s’améliorer, que

Déclaration du Ministre Jean-Louis SCHILTZ sur la politique de coopération au développement

Chambre des députés – 23 avril 2008

Le Grand-Duché ne peut pas tout faire

nous maîtrisons mieux le SIDA, que nous donnions un nouvel équilibre aux relations commerciales internationales, que nous fassions des progrès dans le domaine de l’approvisionnement en eau, que nous maîtrisions à court terme le prix des denrées alimentaires, que l’agriculture soit réorganisée et j’en passe. La liste des défis à relever est bien plus longue, mais je ne peux pas tous les évoquer ici.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C’est difficile, cela ne fait aucun doute, mais ce n’est sûrement pas impossible.

Et même s’il est évident que d’un point de vue global et schématique le bilan est aujourd’hui plutôt mitigé et même si, malgré tous les succès, les objectifs fixés en 2000 ne peuvent pas être atteints partout d’ici 2015, de sorte que tout se décalera inévitablement dans le temps, il est néanmoins tout aussi évident qu’à terme nous atteindrons notre but, que c’est faisable. J’en veux pour preuve que des progrès indéniables ont été réalisés et que dans de nombreux cas des succès évidents sont au rendez-vous.

La coopération est en quelque sorte comparable à un marathon. Les uns le courent en deux heures, les autres en cinq heures. Les uns prennent le départ en pleine forme, les autres souffrent de faiblesses plus ou moins importantes dès avant le coup d’envoi. Les uns sont encouragés par leurs amis tout au long du parcours, les autres non. Les uns se voient offrir un rafraîchissement en cours de route par une âme charitable, les autres arrivent au stand d’approvisionnement quand il ne reste plus rien à boire. Ce qui compte, c’est qu’à la fin ils passent tous, ou presque tous, la ligne d’arrivée. Les uns plus tôt, les autres plus tard.

Que l’on coure un marathon ou que l’on travaille dans la coopération, on ne réussit pas sans énergie, engagement et détermination. Les résultats de la coopération dont je parle aujourd’hui nous indiquent distinctement la voie à suivre. Ils nous montrent que nos partenaires peuvent réussir, avec notre aide. Et c’est ce qui compte.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au Luxembourg, la coopération au développement est depuis des années une priorité qui a été conçue, mise en œuvre, suivie et évaluée avec une constance qui lui a valu une présence, une visibilité et une crédibilité accrues. Ce n’est pas moi qui le dis; c’est ce qui ressort des observations préliminaires de l’OCDE, qui mène depuis le mois de novembre dernier la Peer Review, l’évaluation par les pairs, de la coopération luxembourgeoise. Dans ce rapport préliminaire, que l’OCDE devrait finaliser pour le mois de juin, on peut lire que «Depuis la dernière revue - menée en 2003 - le Luxembourg présente à son actif de sérieuses avancées», ou encore que «La coopération luxembourgeoise est la démonstration qu’en quelques années, avec des moyens relativement économes et bien ciblés, un dispositif d’intervention adapté et efficace, elle a su capter l’appréciation des pays partenaires du Sud, trouver une place reconnue au sein des bailleurs de fonds, rencontrer l’estime des citoyens. De ce point de vue, la coopération luxembourgeoise est une référence sur plusieurs aspects: concentration, coordination multi-bi, priorité aux Pays les moins avancés. Le Luxembourg est aussi un exemple dont de nouveaux bailleurs de fonds pourraient s’inspirer».

Ces bons résultats sont évidemment dus en grande partie à la rigueur, à la compétence et à l’enthousiasme avec lesquels mes collaborateurs font leur travail jour après jour. Cela aussi, je tenais à le souligner à cette tribune.

C’est avec cette même détermination que la coopération luxembourgeoise a abordé les Programmes indicatifs de coopération de deuxième génération avec ses pays partenaires. L’éradication de la pauvreté et le développement durable sont au centre de la programmation des quatre à cinq prochaines

deuxième génération de programmes de coopération. Ces programmes de deuxième génération se fondent sur une approche résolument axée sur le partenariat. Ils tiennent compte des priorités du pays partenaire et attribuent ainsi d'emblée sa part de responsabilité au partenaire. Je souhaiterais que nous puissions trouver, pour l'élaboration des programmes de troisième génération, un mécanisme qui nous permette d'impliquer encore davantage la Chambre des députés.

La méthode vient s'ajouter le fait que ces programmes sont avant tout le prolongement des succès concrets remportés ces dernières années. J'ai évoqué plus tôt les succès à grande échelle. Ceux-ci sont constitués de nombreux succès qui se mesurent chaque jour à petite échelle. Je ne peux pas tous les énumérer, mais nous avons choisi cette année une approche concrète et pratique pour illustrer ces succès. Vous avez sous les yeux le produit de cette nouvelle approche – il s'agit du livret qui vous a été distribué. Dans ce livret, vous trouverez quinze tranches de vie de personnes vivant dans nos pays partenaires – de personnes avec lesquelles nous avons travaillé par le passé ou avec lesquelles nous travaillons encore. Ces histoires sont représentatives de toutes les autres, elles sont représentatives de ce que nous avons pu réaliser en tant que coopération luxembourgeoise en collaboration avec nos partenaires. Elles illustrent la manière dont la vie de ces hommes et de ces femmes s'est améliorée grâce à la coopération. Elles confirment que la coopération, ça marche, tout simplement. Elles démontrent qu'un petit coup de pouce, qu'une petite impulsion peuvent faire toute la différence.

Madame Sissoko Safiatou Sy s'est ainsi engagée depuis des années pour son quartier à Bamako. Elle s'était fixé comme objectif de rendre son quartier plus propre, plus sûr et plus sain. Grâce au projet «Appui aux initiatives locales de gestion de l'environnement urbain à Bamako», des moyens ont été débloqués afin de consolider les résultats des efforts de Madame Sy et de son association et de les répliquer dans d'autres quartiers de la capitale malienne. Des emplois ont été créés pour les jeunes et les habitants ont été responsabilisés sur leurs quartiers. Plus les rues sont propres, moins il y a de flaques d'eau sale. Moins il y a de flaques d'eau sale, moins il y a de moustiques porteurs de malaria. Moins il y a de moustiques porteurs de malaria, moins il y a de personnes malades. Moins les personnes sont malades, plus elles ont d'énergie à consacrer à une activité génératrice de revenus ainsi qu'à leur famille. Tout cela grâce à l'appui, - ou Empowerment pour utiliser le vocabulaire des spécialistes – dont a bénéficié une femme qui a su donner l'exemple de ce qu'il faut entreprendre pour que les choses changent vraiment. A noter d'ailleurs que la commune de Bamako est parvenue aux mêmes conclusions et qu'elle a mis en place un comité permettant d'assurer le suivi du projet.

En Asie, Phommasone, un Laotien de 39 ans, a vu sa vie changer lorsqu'il a eu l'occasion de participer à un programme de développement rural intégré de la coopération luxembourgeoise. Une formation de base en agriculture, l'équipement nécessaire et un crédit destiné à lancer sa propre production ont permis à Phommasone de bâtir une maison en dur pour lui et sa famille, d'envoyer ses enfants à l'école primaire et de vendre les produits biologiques issus de sa propre production. Il s'est en outre engagé au niveau de sa communauté et est aujourd'hui vice-chef de son village.

Ce qui se produit à petite échelle au Laos est en train de se produire à grande échelle au Vietnam. En effet, si nous voyons aujourd'hui au Vietnam la ligne d'arrivée pour la coopération classique à l'horizon 2015/2020 et que nous évoquons par conséquent un retrait de la coopération, le mérite en revient certes en premier lieu aux Vietnamiens eux-mêmes, mais les partenaires internationaux, dont le Luxembourg, y sont aussi pour quelque chose. Dans le cas du Vietnam aussi, leur succès est un peu notre succès. Aujourd'hui, lorsque nous disons «développement» et «coopération» en parlant avec nos partenaires du Vietnam et qu'ils nous répondent «secteur financier» et «satellites», c'est après tout un beau compliment qui est ainsi adressé à la coopération au sens classique. Cela montre qu'il y a une vie après la coopération, cela montre que la coopération, ça marche. Je ne peux du reste

qu'encourager une fois de plus les entreprises luxembourgeoises à saisir les opportunités qui s'offrent à elles au Vietnam.

Tous ces résultats positifs sont les fondations sur lesquelles nous pourrons bâtir, avec d'autres, dans les années à venir.

C'est aussi avec d'autres que nous allons aborder cette année encore les grands rendez-vous internationaux. 2008 pourrait en effet devenir une grande année pour le développement. Cependant, si les choses tournent mal, 2008 pourrait tout aussi bien devenir une toute petite année. Les grands rendez-vous se nomment Accra et Doha. Accra pour l'efficacité de l'aide, Doha pour le financement du développement.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous savons, et cela ne date pas d'hier, que nous avons besoin de davantage de moyens pour le développement, qu'il faut davantage de fonds pour la coopération au développement.

A cet égard, la situation en Europe n'est actuellement pas celle qu'elle devrait être. Les chiffres de 2007 qui ont été rendus publics il y deux semaines ne sont pas bons. Même si le Luxembourg et d'autres pays tels que la Suède ou l'Espagne tiennent leurs engagements, voire en font davantage, ce n'est pas le cas de tout le monde, loin s'en faut. 2007 s'est révélée en l'occurrence une mauvaise année. Si nous voulons atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, si nous voulons respecter notre engagement à atteindre l'objectif collectif de 0,7% en 2015, l'Europe doit donner un coup de collier.

C'est cette question qui dominera l'ordre du jour international en matière de développement, d'abord en mai dans un cadre plus européen, puis en automne, dans un cadre plus élargi, et ce jusqu'en décembre à Doha où nous ferons le point avec nos partenaires des pays en développement. Il n'est pas trop tard, mais une chose est claire: les pays en développement attendent avec grand intérêt, à raison d'ailleurs, de voir si l'UE tiendra parole à l'horizon 2010/2015. Il y va tout bonnement de la crédibilité de la politique étrangère européenne à l'égard de la majorité des pays non-européens. Nous leur devons de respecter nos engagements, mais nous le devons aussi à nous-mêmes – si nous ne voulons pas passer pour des partenaires qui ont fait de belles promesses et qui ne les ont pas tenues, si nous ne voulons pas passer pour des partenaires dont les promesses ne valaient pas le papier sur lequel elles ont été couchées. C'est la raison pour laquelle j'ai lancé au début de ce mois, en tant que l'un des pères de l'accord de 2005, un appel franc et massif avec Louis Michel et c'est la raison pour laquelle je ne cesserai pas dans les prochains mois de renvoyer mes collègues européens à leurs responsabilités, au risque d'ailleurs de me faire de nouveaux amis, mais c'est un risque à prendre.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le développement n'est pas financé par les seuls gouvernements du nord. Les gouvernements du sud doivent eux aussi y contribuer. C'est une question de gouvernance, un sujet que j'ai traité en détail l'année passée et sur lequel je ne reviendrai donc plus cette année.

Le financement du développement ne se limite pas davantage au financement par les gouvernements. Les ONG ont elles aussi un rôle central à jouer à cet égard, un rôle central qui – soit dit en passant - ne se limite évidemment pas à cet aspect, puisque les ONG doivent aussi remplir la fonction d'aiguillon politique et je compte vivement sur elles pour assumer ce rôle dans le cadre des prochaines Assises de la coopération qui auront lieu en septembre.

D'avantage de moyens pour le développement, cela peut aussi vouloir dire mettre en place un nouveau cadre pour les activités liées à la philanthropie.

Le gouvernement est déterminé à simplifier ce cadre en abolissant des formalités et limitations pénalisantes. Il est également déterminé à améliorer ce cadre en supprimant ou du moins en allégeant la charge fiscale qui pèse sur les investissements, par exemple dans les fondations à caractère philanthropique.

Les différentes initiatives prises dans le domaine de la microfinance contribuent elles aussi à un accroissement des moyens consacrés au développement. La politique que nous avons menée en la matière porte aujourd'hui ses fruits. Il faut savoir – et faire savoir - qu'en ce moment 25 fonds d'investissements domiciliés au Luxembourg investissent à eux seuls près de 1,2 milliard d'euros dans des activités de microfinance dans les pays en développement. La tendance est à la hausse. La coopération luxembourgeoise joue dans ce contexte un rôle de facilitateur et soutient notamment les efforts dans les pays du sud visant à renforcer tant les institutions de microfinance que les autorités nationales et à créer un environnement légal et réglementaire adéquat.

Monsieur le Président,

Début septembre aura lieu à Accra au Ghana une conférence destinée à vérifier dans quelle mesure les signataires de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ont respecté leurs engagements. Ce texte revendiquait une plus grande appropriation de la part des bénéficiaires, un meilleur alignement sur les priorités des pays partenaires, mais aussi des procédures plus harmonisées ainsi qu'une responsabilité partagée entre les partenaires.

La coopération luxembourgeoise a relevé ces défis. Dans ce domaine comme dans d'autres, elle s'est attelée à la tâche et, peut-être même avant d'autres, a déjà rempli une partie du contrat.

L'élargissement du réseau de bureaux de la coopération en Afrique et en Amérique centrale s'est d'ores et déjà révélé particulièrement utile dans ce contexte. Les programmes de deuxième génération avec nos pays partenaires y ont gagné en impact et en cohérence.

Dans le but d'améliorer les mécanismes de coordination, nous avons eu au cours des douze derniers mois des contacts plus rapprochés avec d'autres coopérations européennes, dont la Belgique, la Finlande, l'Espagne, la Slovaquie et la Commission européenne, tantôt à notre demande, tantôt à la leur. En ce qui concerne la collaboration avec nos partenaires multilatéraux, c'est-à-dire les agences des Nations unies et la Croix Rouge internationale, nous maintenons le cap de la programmation pluriannuelle, mais aussi celui des consultations annuelles, qui nous permettent de revoir et de réajuster nos programmes communs ainsi que de mettre au point des synergies qui seront ensuite transposées sur le terrain.

Quant à cette autre priorité de la Déclaration de Paris qu'est la Cohérence des politiques, nous lui accordons depuis longtemps l'attention qu'elle mérite. Ce sujet, je l'ai traité, sous l'un ou l'autre aspect, dans chacune de mes déclarations devant cette assemblée. Au cours de ma première intervention, en 2004, j'ai examiné la question par rapport à l'agriculture. Pour ma deuxième déclaration, en 2006, je me suis intéressé de plus près aux aspects de la migration ainsi qu'aux interactions entre militaires et humanitaires. L'année dernière, je me suis concentré sur le sujet du commerce international. Cette question a également été débattue lors des Assises de la coopération en 2006 et devrait l'être à nouveau cette année en automne. Par ailleurs, ces questions figurent à l'ordre du jour des débats, non seulement au niveau européen ou à l'ONU, mais aussi chez nous, notamment au sein du groupe de travail avec les ONG, au sein du Comité interministériel ainsi que dans nos relations avec d'autres interlocuteurs.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La cohérence des politiques constitue un point de référence de notre politique et joue un rôle de taille dans sa mise en œuvre. C'est pourquoi nous nous engageons -plus qu'aucun autre Etat-membre de l'UE d'ailleurs- afin que les accords de partenariat économique entre l'UE et les pays ACP deviennent des accords de développement. Et non des accords de libéralisation exclusivement.

C'est aussi pour cette raison que - depuis 2004 au moins -, nous nous sommes rapprochés en tant que coopération luxembourgeoise du ministère de l'agriculture. Et quand je prétends que chaque continent doit avoir le droit d'organiser sa propre agriculture comme il l'entend, il s'agit d'une position qui représente l'un des principes fondamentaux de notre politique, mais il s'agit avant tout d'une position à laquelle mon collègue le ministre de l'Agriculture, Monsieur Fernand Boden souscrit entièrement lui aussi.

Si, depuis 2005-2006, il y a eu un rapprochement entre coopération et migration, le mérite en revient notamment aux ministres de la coopération du Benelux, qui ont veillé à ce que cette question soit inscrite, au niveau de l'UE, à l'ordre du jour des ministres de la coopération au lieu qu'elle soit traitée exclusivement par les ministres de l'immigration – même si des progrès doivent certainement encore être faits sur le plan des synergies entre migration et développement.

Si la politique étrangère luxembourgeoise a intégré et qu'elle met en pratique, comme peu d'autres le font, la politique des 3D, - diplomatie, défense et développement - cela donne le plus bel exemple de ce qui s'appelle une politique cohérente. Voyez en Afghanistan. Voyez au Kosovo.

Et puisque je parle de cohérence, je tenais à remercier les ONG luxembourgeoises, d'une part, pour leur appréciation positive de la politique de coopération luxembourgeoise en tant que telle et, d'autre part, pour les paroles encourageantes par lesquelles elles m'ont invité, en ma qualité de ministre de la Coopération, à me mêler encore davantage d'autres domaines politiques et à m'y étendre. Par exemple la politique de l'environnement. J'avoue que je n'ai pas attendu les encouragements des ONG – auxquels d'ailleurs je ne m'attendais pas - mais je peux vous affirmer qu'ils ne sont pas tombés dans l'oreille d'un sourd.

En parlant de cohérence, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La crise des produits alimentaires qui est au centre de l'actualité depuis plusieurs semaines n'est en fait ni plus ni moins que le résultat de longues années d'incohérences.

La sécurité alimentaire et l'agriculture dans les pays en développement sont des sujets auxquels nous nous consacrons depuis des années. Je renvoie dans ce contexte à mon discours de l'année dernière dans lequel j'avais plaidé en faveur d'une meilleure cohérence des politiques agraires entre les continents.

Les prix des produits alimentaires ont augmenté globalement de 83% au cours des trois dernières années, le prix du blé a quant à lui grimpé de 181%. Depuis juin 2007, les prix des aliments de base ont augmenté, à l'échelle mondiale, de 55%. En Egypte on se bat pour un bout de pain, en Haïti on avale de la boue puisqu'il ne reste rien d'autre.

Tout, ou presque, a été dit sur les raisons de cette situation: l'offre a chuté en raison de mauvaises récoltes – le rapport avec le changement climatique est évident – la demande a augmenté – on pense à la Chine, l'Inde et d'autres encore – l'agriculture a été négligée, les matières premières ont fait l'objet de spéculations, les subventions aux exportations subsistent, les stocks ont été maintenus à faible niveau, le prix du pétrole a augmenté, la demande en biocarburants aussi, l'agriculture remplit les réservoirs des voitures de luxe

alors qu'elle devrait servir à remplir l'assiette des hommes, des femmes et des enfants.

Nos pays partenaires, en particulier nos cinq partenaires d'Afrique de l'Ouest, comptent parmi les pays où la situation risque de se dégrader le plus. C'est pourquoi j'ai décidé d'augmenter d'au moins 50% cette année les contributions directement liées à l'aide alimentaire dans ces cinq pays. En 2007, ces contributions avoisinaient les 4 millions. En 2008, elles dépasseront les 6 millions et un accent particulier sera mis sur les programmes visant à nourrir les enfants dans les écoles. Vous savez aussi que le Luxembourg a fait parvenir en mars une première contribution de 500.000 euros au Programme alimentaire mondial – si chaque pays européen faisait de même et versait au PAM un euro par habitant, le premier appel d'urgence serait entièrement couvert. Or il est déjà certain que ce premier appel, qui vient d'ailleurs de passer de 500 à 750 millions de dollars il y a deux jours, ne sera pas le dernier. La crise est en effet en train de se propager à l'instar d'un tsunami et la générosité de la réponse à cette crise ne doit pas sensiblement être en reste par rapport à celle qui avait suivi le tsunami de 2004.

Même si une aide massive à court terme est absolument nécessaire, elle ne règlera pas le problème. D'autres mesures doivent la compléter.

Premièrement: le cycle de Doha doit être mené à bien, dans l'intérêt du développement. Je rappelle dans ce contexte qu'en décembre 2005, à Hong Kong, il avait été décidé d'éliminer toutes les subventions à l'exportation d'ici 2013. Le cycle de Doha étant par la suite arrivé à un point mort, ces engagements n'ont jamais été mis en pratique. Cela doit changer au plus vite. Le principe selon lequel chaque continent a le droit d'organiser son agriculture comme bon lui semble doit être déterminant pour le résultat des négociations.

Deuxièmement: Tout ce qui est décidé en rapport avec les biocarburants doit être examiné, rééquilibré, réorganisé et réduit. C'est ce que le gouvernement a décidé vendredi dernier à ma demande. Les objectifs prévus par la Commission européenne sont trop élevés. Ils doivent être revus à la baisse et, dans le doute, la question de l'alimentation doit toujours l'emporter sur celle des biocarburants. Il est absolument inadmissible que les uns roulent au colza ou au maïs alors que d'autres meurent de faim.

Troisièmement: Il faut avant tout investir concrètement dans l'agriculture des pays en développement et ce de manière multifonctionnelle et durable, en accordant un rôle clé à la biodiversité. Nous avons besoin de réformes structurelles au niveau international. Il ne s'agit pas ici de ce qu'on appelle l'agro-business. Il s'agit de faire en sorte que l'on puisse produire pour se nourrir et se nourrir de ce que l'on a produit. Conformément au principe de la souveraineté alimentaire. Il s'agit d'une agriculture qui permette aux hommes et aux femmes d'abord de subvenir à leurs propres besoins, puis de mettre sur pied une activité génératrice de revenus. Il s'agit de faire revivre l'agriculture là où elle avait disparu et de la développer là où elle n'a jamais été pratiquée.

Si je considère ce que la coopération luxembourgeoise accomplit en la matière, je constate qu'une fois de plus nous n'avons pas de quoi rougir. Quand on sait qu'au Mali, par exemple, l'une des composantes principales de notre programme est le développement local intégré dans les régions de Ségou et de Yorosso et quand on sait que l'agriculture joue un rôle primordial dans ce contexte, je pense qu'avec nos partenaires maliens nous sommes sur la bonne voie – ce programmes représentent une grande partie de notre programmation au Mali. Au Niger, le développement local intégré, dans la région de Dosso, fait également partie des composantes principales de notre programmation. En ce qui concerne le Burkina Faso, l'une des deux composantes principales de notre programme concerne la gestion des ressources naturelles et en particulier la gestion, le traitement et la conservation des forêts dans un cadre de durabilité.

Quatrièmement: il faut faire le rapprochement entre les enjeux du changement climatique et ceux du développement.

Je vais y revenir mais pas avant d'avoir abordé un dernier point relatif à la crise alimentaire.

Si à l'heure actuelle une baisse des prix des produits alimentaires s'avère des plus urgentes, à l'avenir des prix plus élevés peuvent en revanche représenter une opportunité pour les pays en développement. En effet, si les conditions idéales sont remplies, - c'est-à-dire si les pays en question profitent d'un développement durable de leur agriculture - les produits de cette agriculture pourront être mis sur le marché – si les prix sont plus élevés - et être ainsi transformés en ressources financières et moyens de subsistance pour les populations des pays en développement. C'est d'ailleurs aussi l'une des conclusions du livre «The Bottom Billion» de Paul Collier, professeur à Oxford.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je l'ai dit, dans le contexte actuel de la crise nutritionnelle, un rapprochement entre changement climatique et développement est inévitable. C'est le dernier point que je souhaiterais aborder aujourd'hui.

Même s'il est évident que les pays en développement et leurs populations ne sont pour ainsi dire pas responsables des causes du changement climatique, il est tout aussi évident qu'ils sont les principales victimes de ce changement climatique dont les conséquences se font déjà ressentir partout. Il faut savoir qu'en Afrique, la production de denrées alimentaires a chuté de 12% depuis 1981. S'y ajoute que les pays en développement auront besoin, afin de pouvoir se nourrir, de 120 millions de hectares supplémentaires d'ici 2030. Il est évident que si rien n'est entrepris d'ici 2030, le changement climatique sera la cause de famines éminemment plus violentes en Afrique et en Asie. Les pays en développement souffrent déjà aujourd'hui dans un grand nombre de régions d'une pénurie en eau potable et à l'horizon 2025 leurs besoins en eau auront augmenté de 50%. Là encore le changement climatique, associé à la démographie, joue un rôle néfaste. A noter que les jours des petits Etats insulaires sont comptés – ils devraient avoir disparu d'ici 75 ans. Ce n'est un secret pour personne que la biodiversité est en forte diminution partout dans le monde et que des forêts entières sont en train de disparaître. Les déserts gagnent du terrain et pourtant la désertification est un sujet rarement abordé lors des grandes conférences internationales. Les conséquences du changement climatique menacent la sécurité dans les pays en développement, mais aussi en Europe et ailleurs. 60% des hommes vivent aujourd'hui déjà à moins de 100 kilomètres de la mer. Ajoutez ce fait au changement climatique et vous obtiendrez un mélange explosif. Il ressort du Rapport Stern qu'il faudra 1% du PIB mondial pendant 10 ans pour maîtriser le réchauffement de la planète – si nous ne prenons pas cette mesure, il nous en coûtera 5 à 20 fois davantage. Selon des études sérieuses des Nations unies, l'aide au développement devrait augmenter de 50% au moins pour neutraliser le changement climatique.

Les crises humanitaires sont de plus en plus souvent provoquées par des facteurs liés au climat et malheureusement humanitaire rime aujourd'hui de plus en plus souvent avec changement climatique.

En janvier 2005 était adopté le plan d'action de Hyogo pour les années 2005 à 2015 et les signataires, dont le Luxembourg, ont pris l'engagement de contribuer à mieux protéger les populations des catastrophes futures et à analyser et réduire les facteurs de risque, en particulier dans les pays en développement. C'est dans cet esprit que la coopération luxembourgeoise investit depuis 2006 un minimum de 5% du budget humanitaire dans la prévention de catastrophes. Chaque catastrophe constitue un revers énorme qui peut faire régresser un pays de plusieurs années voire de décennies. Et comme chaque catastrophe met en péril la durabilité des efforts de

développement fournis pendant de longues années, il faut s'efforcer d'empêcher des catastrophes. Mais il faut aussi s'assurer que les pays les plus vulnérables soient mieux préparés aux prochaines catastrophes – qui ne peuvent être évitées - afin d'en réduire les conséquences néfastes.

Par ailleurs, la coopération luxembourgeoise a décidé en début d'année d'intégrer de façon systématique dans ses programmes de développement les questions d'adaptation au changement climatique. Cela ne signifie pas que nous allons inventer un nouveau secteur qui viendrait s'ajouter à nos secteurs traditionnels que sont l'eau, la santé, l'éducation et le développement rural intégré. Cela signifie qu'à l'avenir, chaque nouveau projet sera préalablement examiné de façon systématique quant à son impact sur le climat et sa compatibilité par rapport au climat.

Bien sûr, cela ne se fera pas du jour au lendemain. En revanche, nous pouvons nous appuyer sur le fait que les questions d'environnement font depuis des années partie des matières dites transversales de la coopération. Autrement dit, nous avons depuis toujours analysé et intégré la composante environnementale dans nos différents projets. Nous ne devons donc pas partir de zéro. Nous allons systématiser et élargir cette démarche, en mettant un accent plus particulier sur les composantes climat et catastrophes naturelles.

Bien entendu, nous ne faisons pas cavalier seul dans cette démarche puisque nous travaillons en partenariat avec les acteurs internationaux, à leur tête les Nations unies, ainsi qu'avec la fondation de l'ancien Secrétaire général des Nations unies Kofi Annan.

Puisque je viens d'évoquer les Nations unies, je ne peux m'empêcher de déplorer le fait qu'il ne soit apparemment pas possible de transformer le Programme des Nations unies pour l'environnement en une véritable agence onusienne. Si importants que soient pour le climat les alliances et les mécanismes, mondiaux ou autres, tant qu'il n'y aura pas de percée à l'ONU – aussi voir l'après-Kyoto et Bali – il sera très difficile de coordonner les efforts de manière adéquate.

L'ONU a besoin de nouvelles impulsions dans ce domaine. C'est pourquoi il est utile que des initiatives telles que celle de Kofi Annan mettent en exergue les questions de sauvegarde de l'environnement et de coopération et qu'elles en analysent et traitent les origines et les conséquences. C'est la raison pour laquelle nous apportons notre soutien financier à cette initiative, unique à mon sens, et que nous participons sur le plan conceptuel, que ce soit au sein du Conseil de la fondation ou dans ses forums.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'interaction entre la politique de l'environnement et la politique de développement doit être plus étroite.

Nous avons besoin de justice climatique. Cela aussi fait partie de la solidarité internationale, et cela demande des efforts.

Ensemble avec d'autres, je m'investirai dans la recherche de solutions internationales et dans la mise en place de partenariats qui bénéficieront aux pays en développement, en vue de la conférence de Copenhague en 2009.

Je tiens ensuite à ce que la composante environnementale trouve une meilleure application dans nos programmes et projets et qu'à l'avenir ces derniers soient examinés plus systématiquement par rapport à leur impact climatique. Je tiens tout autant à ce que notre coopération continue de se concentrer sur les secteurs de l'eau, du développement local, de l'éducation et de la santé.

Enfin, je tiens à ce que, conformément aux principes de Marrakech, l'aide

publique au développement ne soit pas déviée vers des mécanismes de Kyoto.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le changement climatique a pour conséquence - à l'instar des conflits meurtriers - que nous sommes engagés dans une partie où les poteaux du but sont déplacés périodiquement en cours de match.

Cela ne nous facilite pas la tâche.

Il n'en reste pas moins – et c'est ce qui compte avant tout – que s'il est un combat, un seul, qui vaut la peine d'être mené, c'est assurément le combat contre la pauvreté.

C'est un combat de tous les jours.

Un combat qui ne souffre aucun répit.

Un combat perdu d'avance si l'on croit pouvoir se reposer régulièrement sur de prétendus lauriers ou se détendre trois fois par jour dans son fauteuil, en se disant que les choses vont finir par s'arranger d'elles-mêmes.

Ca ne marche pas comme ça.

La coopération luxembourgeoise ne marche pas comme ça.

Et elle ne marchera jamais comme ça.



Extrait du rapport annuel du Ministère des Finances

4. Aide au développement et institutions financières internationales

L'année 2007 marque le mi-parcours de l'action de la communauté internationale pour atteindre les OMD. Depuis 2000, année de ratification de la Déclaration du Millénaire, les pays en développement exhibent des résultats économiques solides. La croissance du PIB par habitant dans les pays en développement a atteint 4,8% par an en moyenne entre 1990 et 2004¹. Mais cette croissance reste inégalement distribuée. Tandis que certaines régions ou pays ont su participer pleinement à l'essor de l'économie mondiale durant les années 90 et au-delà, d'autres ont éprouvé d'importantes difficultés à participer à la mondialisation. Force est de constater que réduction des inégalités et croissance économique n'évoluent pas nécessairement en parallèle. Ainsi, dans certains pays en développement à croissance économique soutenue les inégalités de revenu se sont renforcées. Ce phénomène se reflète également dans l'évolution des indicateurs de développement humain, en particulier au niveau de l'accès à la santé et à l'éducation.

En dépit de résultats globalement encourageants, seule une des huit régions² analysées par le Rapport 2007 des Nations Unies sur les OMD est en passe de réaliser les objectifs du millénaire. L'atteinte des OMD reste à ce stade un vaste chantier dont l'accomplissement nécessite des efforts supplémentaires de la communauté internationale d'ici 2015. Il s'agit notamment de renforcer le partenariat pour le programme de l'OMC sur l'aide pour le commerce et les efforts en matière de mise en oeuvre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Tant au niveau bilatéral que multilatéral une meilleure concertation des activités en faveur d'un développement durable est donc de mise.

Ainsi l'aide bilatérale est appelée à s'aligner de plus en plus sur les stratégies nationales de développement des pays partenaires, privilégier les approches-programmes à l'aide projet, et accroître le rôle de l'aide budgétaire. Qui plus est, afin de favoriser l'utilisation des systèmes nationaux des pays partenaires et garantir une meilleure appropriation des politiques de développement, il y a lieu de mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et administratives des pays en développement. Il n'en est pas moins vrai que l'harmonisation et l'alignement présentent aussi le risque d'une trop forte homogénéisation des aides bilatérales au détriment d'une diversité des approches en matière de développement.

Tous ces efforts seraient vains sans une meilleure articulation entre les activités bilatérales, multilatérales et multilatérales. Bref, une meilleure utilisation des différents instruments multilatéraux, en fonction de leurs zones opérationnelles et de leurs avantages comparatifs, est l'un des garants d'une plus grande efficacité de l'aide bilatérale. Alors que le FMI et la Banque mondiale ont, de par leur nature, des compétences horizontales, d'autres institutions, comme les banques régionales, étalent une expertise beaucoup plus focalisée. Il s'agit de mieux utiliser cet aspect de l'architecture de l'aide mondiale lors de la programmation de l'aide.

De ce qui précède, il ressort clairement que le principe de base de la démarche du Ministère des Finances en matière de coopération au développement, qui est la complémentarité aux actions menées par le Ministre de la Coopération et de l'Action Humanitaire, reste d'actualité. Par conséquent le programme d'aide du Ministère des Finances tient notamment compte des pays-cible de la coopération au développement luxembourgeois. En outre, dans un souci de cohérence des politiques, le Ministère participe régulièrement aux réunions du Comité interministériel pour la coopération au développement. L'axe central de son soutien à la lutte contre la pauvreté est constitué par une politique active de promotion d'un développement économique durable du secteur privé des PD. Son action est à la fois multilatérale, multibilatérale et bilatérale. Elle est régie par l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) définis lors du sommet dit du Millénaire en septembre 2000 à New York.

<p>Les objectifs du Millénaire pour le développement</p>
<p>Les OMD fournissent un repère autour duquel les Nations Unies rallient les efforts des pays riches en faveur du développement dans le monde d'ici l'horizon 2015. Ils sont au nombre de huit:</p>
<ol style="list-style-type: none"> Réduction de moitié de l'extrême pauvreté Universalisation de l'éducation Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes Baisse de la mortalité infantile Amélioration de la santé maternelle Lutte contre un certain nombre de maladies graves dont le sida et le paludisme Respect de l'environnement Mise en place d'un partenariat mondial pour le développement

L'aide multibilatérale sert à financer tout ou partie de la mise en œuvre de projets ou programmes spécifiques des organisations multilatérales. *L'aide bilatérale* du Ministère des Finances est fortement liée au conduit multilatéral dans la mesure où elle constitue la transposition sur le plan national des priorités internationales en matière de coopération au développement. A titre d'exemple on peut citer la contribution du Ministère des Finances aux centres régionaux d'assistance technique du FMI en Afrique.

L'aide multilatérale du Ministère des Finances prend la forme de contributions financières aux grandes institutions financières internationales. On distingue la Banque mondiale et les grandes banques régionales qui sont, la Banque asiatique de développement (BAsD) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) pour les pays en transition en Europe centrale ou en Europe de l'Est. Le Luxembourg n'est ni membre de la Banque interaméricaine de développement (BID), ni de la Banque africaine de développement (BAD). En dehors de ces organismes multilatéraux de développement, le Ministère des Finances appuie également le Fonds Monétaire International (FMI) dans ses activités dédiées à l'aide au développement. Le principal mécanisme de transmission de l'APD du Ministère des Finances est constitué par la Banque mondiale, la BAsD, la BERD et le FMI. Pour compléter ce tableau il y a lieu de signaler sa contribution financière au Fonds international de développement agricole (FIDA), sa participation dans le capital de la Banque de développement du Conseil de l'Europe et de la Banque européenne d'investissement (BEI) et son soutien à différents fonds fiduciaires thématiques dont le Groupe consultatif pour aider les plus pauvres (CGAP) et le fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Toutes ces institutions offrent aux pays à faible revenu des prêts à très long terme assortis de taux d'intérêt particulièrement avantageux soit leurs consentent des dons. Ces instruments de dons et de prêts sont, le cas échéant, accompagnés par des programmes d'assistance technique.

L'aide multilatérale et bilatérale est complétée, le cas échéant, par l'allègement de la dette.

L'APD du Ministère des Finances est donc largement multilatérale. Deux raisons fondamentales expliquent que la coopération multilatérale occupe une place traditionnellement importante dans l'aide que le Ministère des Finances accorde aux pays en développement. D'une part, des ressources humaines et financières limitées nous orientent vers le choix de cet instrument. D'autre part, l'efficacité de l'aide multilatérale, quoique souvent critiquée, a fait ses preuves.

Nonobstant les critiques formulées à l'égard de l'aide multilatérale il est incontestable que cette dernière comporte des avantages énormes. Ainsi, les organisations multilatérales exhibent souvent des connaissances plus approfondies et une expérience plus poussée que les pays donateurs. Elles permettent la réalisation d'économies d'échelle, offrent un vaste potentiel de synergies, évitent, par cela, le double emploi et poussent à la coordination. Il en résulte des processus moins onéreux (réduction du fardeau administratif) et plus structurés. Finalement, le multilatéral est traditionnellement délié. Par conséquent elles facilitent aux pays en développement l'appropriation des stratégies et programmes de lutte contre la pauvreté.

Fort de ce constat et eu égard au fait que le continent africain représente une cible prioritaire de notre politique d'aide, le Ministère des Finances a entamé, au courant 2007, des négociations avec la Banque africaine de développement en vue d'en devenir membre.

Les dépenses du Ministère des Finances en faveur des Institutions financières internationales et de la coopération au développement: En 2007, le Ministère des Finances a déboursé quelques 23 millions euros pour soutenir l'aide au développement, soit environ 10% de l'aide publique au développement du Luxembourg. Compte tenu de l'objectif du gouvernement luxembourgeois d'atteindre 1% d'APD à moyen terme, le Ministère des Finances continue à développer l'éventail des ses instruments d'aide.

Le tableau 1 résume les engagements du Ministère des Finances en matière de coopération au développement. La distinction entre aide publique au développement (APD) et aide publique (AP) est faite selon les critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE³.

Le groupe Banque Mondiale

En tant que Ministère responsable des relations du Luxembourg avec le groupe Banque mondiale⁴ le Ministère des Finances participe activement aux négociations de reconstitution des fonds concessionnels, cofinance des projets et appuie des fonds fiduciaires administrés par le groupe Banque mondiale. L'intervention du Ministère des Finances est centrée sur l'AID et la SFI. En début 2007, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a dû faire face à une crise au sein de la Direction, crise qui a entraîné la démission de M. Paul D. Wolfowitz, Président du Groupe de la Banque mondiale. Les Administrateurs ont depuis lors confirmé à l'unanimité la nomination de M. Robert B. Zoellick en tant que 11ème Président de la Banque pour un mandat de cinq ans à compter du 1er juillet 2007. Le nouveau président a clairement placé son mandat sous le signe de la réforme. Il s'agit notamment de faire évoluer la Banque mondiale dans la direction d'un partage plus équitable de la croissance dans le contexte d'une mondialisation durable, de renforcer sa crédibilité et son efficacité. Par ailleurs, l'Afrique restera au cœur des priorités géographiques de la Banque mondiale.

A l'occasion des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI d'octobre 2007, après 100 jours de présidence, M. Zoellick a fait part de ses idées concrètes quant aux futures orientations stratégiques du groupe Banque mondiale. Les vues du président peuvent être résumées comme suit:

³ En gros, les contributions aux pays en voie de développement (Partie I de la liste OCDE) ainsi qu'aux institutions financières internationales qui les supportent sont classées APD, tandis que les transferts aux pays en transition en Europe Centrale et Orientale (Partie II de la liste OCDE) ainsi qu'aux institutions s'occupant de cette région sont qualifiés de AP. (A noter toutefois qu'un certain nombre de pays appartenant à cette dernière région figurent en Partie I, et à ce titre l'assistance qui leur est accordée est qualifiée de APD).

⁴ Le groupe Banque mondiale comprend cinq institutions: la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (AID), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale pour la garantie des investissements (AMGI) et le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRD).

Le Luxembourg et la Banque Mondiale

Historique

Le Luxembourg est un membre fondateur de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD). Il est aussi membre de l'Association Internationale de Développement (depuis 1964), de la Société Financière Internationale (1956), de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (1991) et du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (1970).

Représentation

Le Luxembourg est représenté dans les organes de décision par un Gouverneur et son suppléant, qui avec les autres Gouverneurs, détiennent le pouvoir de décision final au sein de la Banque. M. Frieden, Ministre du Trésor et du Budget, est Gouverneur de la Banque mondiale pour le Luxembourg et M. Jean Guill, Directeur du Trésor, est son suppléant.

Ces responsables ne pouvant se réunir qu'une fois par an pour décider d'actions spécifiques (admission de nouveaux membres; changer le stock de capital; etc., ils délèguent leur responsabilité de supervision des activités quotidiennes des institutions à leur représentants désignés au Conseil des Administrateurs. Ces Administrateurs résident à Washington et se rencontrent régulièrement tout au long de l'année pour prendre des décisions relatives aux prêts, aux nouvelles orientations politiques et aux questions financières.

Le Conseil est composé de 24 Administrateurs dont 5 sont désignés par les actionnaires principaux (par ordre alphabétique Allemagne, Etats-Unis, France, Japon et Royaume Uni). Les 19 autres sont élus par des groupes de pays pour représenter leurs intérêts. Le Luxembourg partage ainsi sa représentation au Conseil avec 9 autres pays: Autriche, Belgique, Biélorussie, République Tchèque, Hongrie, Kazakhstan, Slovaquie, Slovénie et Turquie. Le poste d'Administrateur est tournant et est actuellement détenu par M. Gino Alzetta (Belgique).

Parts d'Adhésion & Pourcentage de Voix

Avec 0.11% des parts de la BIRD (depuis le 30 juin 2003), le Luxembourg détient la 82ème place parmi les actionnaires de la BIRD. Le Luxembourg contribue à hauteur de 213 millions dollars US au financement de l'AID (AID 3 – AID 15); y compris la contribution luxembourgeoise à l'IADM.

Source: Banque Mondiale

- Réaliser une reconstitution substantielle des fonds de l'Association internationale de développement, l'un des principaux mécanismes de financement de la Banque mondiale, pour permettre à l'Association de jouer un rôle fondamental dans l'évolution de l'architecture de l'aide.

- Renforcer l'action de la Banque mondiale en faveur des États fragiles.

- Améliorer l'éventail des services offerts aux pays à revenu intermédiaire.

- Jouer un rôle plus actif dans la promotion des biens publics mondiaux et régionaux.

- Ouverture vers le monde arabe.

- Développer les attributs de la Banque mondiale en tant que Banque du savoir.

¹ Pour une analyse plus détaillée de la progression vers les objectifs du millénaire: Rapport 2007 des Nations Unies sur les OMD et Indicateurs de développement dans le monde 2007 de la Banque mondiale.

² Afrique sub-saharienne, Asie du Sud, Asie Orientale, Amérique latine et Caraïbes, Asie du Sud-est, Asie Occidentale, Afrique du Nord, Pays en transition de l'Europe du Sud-est et CEI.

Lors de son allocution le président Zoellick a également souligné l'importance cruciale qu'il accorde au dossier de la gouvernance et de la lutte anti-corruption.

Le Comité de Développement a réservé un accueil favorable aux futures orientations stratégiques de la Banque mondiale et a reconnu le principe d'une mondialisation solidaire et durable.

Il est certes encore trop tôt pour évaluer les efforts du président Zoellick en termes d'impact sur le terrain. Notons toutefois que les grandes lignes de son programme stratégique correspondent en large mesure avec les attentes de la communauté internationale et que la Banque mondiale, sous son impulsion, a pu convaincre les bailleurs de fonds de l'AID à souscrire à une reconstitution record des ressources. Qui plus est, l'accent mis sur une meilleure coordination entre les différentes institutions du groupe Banque mondiale laisse présager une efficacité accrue de son aide à l'échelle globale, régionale et des pays.

Le Ministère des Finances juge que le succès de cette réorientation passe par la capacité des dirigeants de la Banque mondiale à mobiliser son personnel en vue d'assurer une mise en œuvre aussi efficace que possible des mesures préconisées. La gestion des ressources humaines doit s'améliorer et la gouvernance interne être renforcée. A défaut, la Banque mondiale se privera d'un moyen crucial pour mener à bien les réformes annoncées.

Au demeurant nous nous félicitons de l'accent mis sur l'Afrique dans le cadre du rapport final sur la 15ème reconstitution des ressources de l'AID et du rapport de la Banque mondiale promouvant le renforcement du soutien de la communauté internationale en faveur de l'agriculture.

Le reste de la présente section est consacrée à une description plus détaillée des relations entre le Ministère des Finances et le groupe Banque mondiale.

Association internationale de développement (AID)

L'AID, filiale de la Banque mondiale accordant des prêts concessionnels aux 80 pays les plus pauvres dans le monde, reste le partenaire de choix du Ministère des Finances en ce qui concerne son action en faveur des pays à faible revenu. Son action à travers les initiatives PPTE et IADM ainsi que ses projets d'investissement, ses prêts d'ajustement et son programme de dons font de l'AID le principal instrument de la Banque mondiale dans sa lutte contre la pauvreté dans le monde.

En 2007, quelques 5,8 millions euros ont été déboursés sur le budget du Ministère des Finances pour soutenir les programmes de l'AID. Depuis sa création en 1960, l'AID s'est vue octroyer une contribution cumulative du Ministère des Finances de l'ordre de 213 millions dollars US⁵. S'y ajoute l'engagement du Ministère des Finances de contribuer à l'initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) dont l'objectif est d'annuler la totalité de la dette des pays à faible revenu à l'égard du FMI, de l'AID et du FAfD. La contribution luxembourgeoise à l'IADM est de 29,52 millions d'euros.

Quinzième reconstitution des ressources de l'AID

Les négociations pour la 15ème reconstitution des ressources de l'AID se sont conclues en décembre 2007 à Berlin, en Allemagne. Les promesses de dons ont atteint un niveau record de 25,1 milliards dollars US. Au total, la 15ème reconstitution des ressources permettra de lever 41,6 milliards dollars US, une augmentation de 9,5 milliards par rapport à la reconstitution précédente. Six nouveaux donateurs se sont joints à l'AID: la Chine, Chypre, l'Egypte, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Au total, 45 pays ont participé à la 15ème reconstitution des ressources.

Pour M. Zoellick, président de la Banque mondiale, cette reconstitution record constitue une forte reconnaissance de l'importance de l'aide multilatérale ainsi qu'un vote de confiance envers l'AID en tant que plate-forme efficace pour l'aide au développement mondial. Ces nouvelles ressources permettront à

¹ Il s'agit d'une approximation ne comprenant pas les contributions aux trois premières reconstitutions.

Qu'est ce que l'AID?

Créée en 1960, l'Association internationale de développement, institution du groupe Banque mondiale, a pour vocation d'aider le développement économique des pays les plus pauvres. Pour soutenir les plus pauvres des pays en développement elle accorde des prêts sans intérêt et des dons. L'AID complète ainsi l'autre guichet de prêt de la Banque mondiale qu'est la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), laquelle dispense des prêts d'investissement et des services de conseil aux pays à revenu intermédiaire. Alors que la BIRD mobilise l'essentiel de ses ressources sur les marchés internationaux des capitaux, l'AID est largement tributaire des contributions des plus riches de ses pays membres pour l'essentiel de ses ressources financières. Elle tire des ressources supplémentaires des transferts de revenu de la BIRD et des remboursements de ses crédits antérieurs effectués par les pays emprunteurs.

Les pays donateurs se réunissent tous les trois ans pour reconstituer les ressources de l'AID et passer en revue ses politiques. La dernière reconstitution en date était la quinzième de la série. Conclue en décembre 2007, elle permet à l'AID de financer ses projets pour une période de trois ans qui prendra fin le 30 juin 2011.

L'AID est l'un des principaux bailleurs de fonds aux 80 pays les plus pauvres de la planète, dont 39 sont situés en Afrique. Elle constitue la principale source de financement des services sociaux de base dans ces pays. Depuis sa création, l'AID a accordé au total 182 milliards dollars US de crédits et de dons, dont la majeure partie, soit environ 50%, va à l'Afrique.

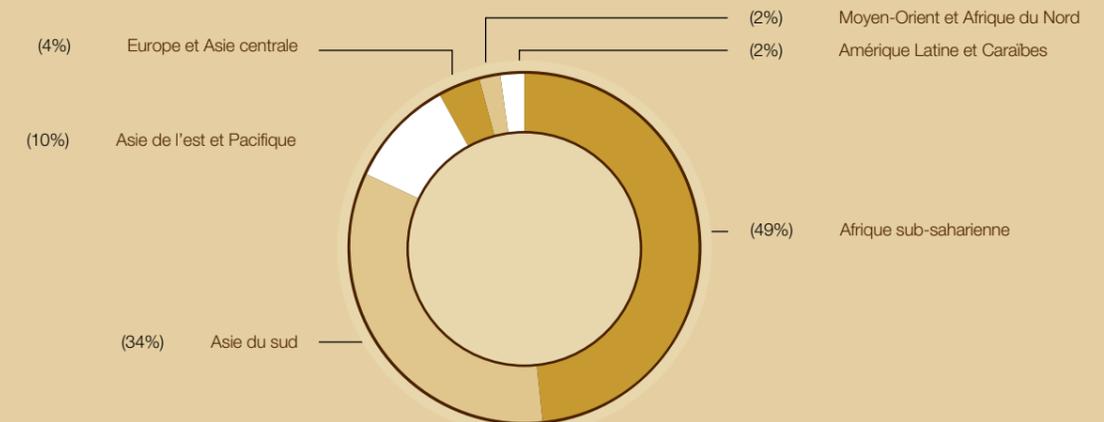
Pour pouvoir bénéficier de l'assistance de l'AID, le revenu annuel par habitant d'un pays ne doit pas dépasser 1.065 dollars US. Lorsqu'un pays se qualifie pour l'assistance de l'AID, une stratégie globale est élaborée en consultation avec le gouvernement et la société civile du pays en question d'une part, et avec les autres bailleurs de fonds d'autre part. La bonne gestion par les pays bénéficiaires des allocations reçues compte dans une large mesure pour la détermination du volume des allocations futures. C'est cette combinaison de procédures d'allocation qui fait de l'AID un des instruments d'aide au développement les plus participatifs et efficaces.

Les fonds mis à disposition par l'AID servent à promouvoir deux types d'opérations bien distinctes: d'une part, des projets d'investissement affectant directement les conditions de vie des plus démunis, comme la fourniture d'eau potable, de systèmes d'irrigation, de soins de santé ou de moyens d'éducation; d'autre part, des projets d'ajustement structurel soutenant d'une façon plus générale les finances publiques dans les pays bénéficiaires, ceci en vue de faciliter des réformes en matière de restructuration économique, de stimulation de l'emploi ou de mise en place d'un système de sécurité sociale. Si la majeure partie des allocations se fait sous forme de prêts concessionnels (0% d'intérêt, remboursables sur 40 ans avec un délai de grâce de 10 ans), une part non négligeable est désormais dispensée sous forme de dons (19% en 2007).

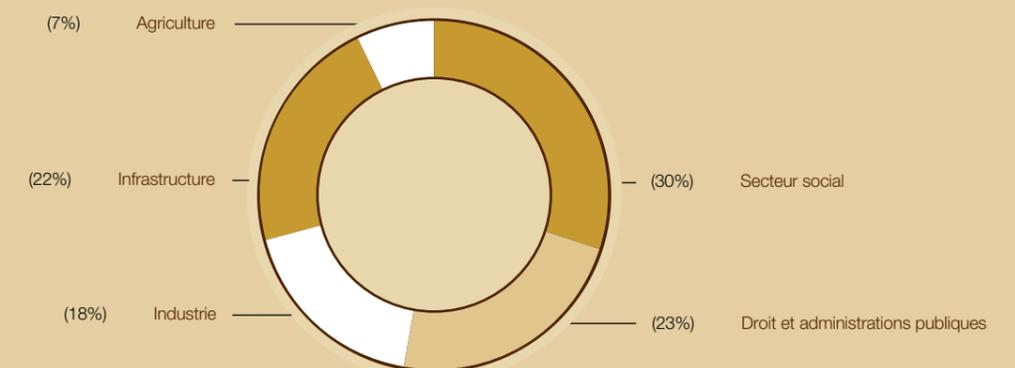
L'AID d'améliorer l'efficacité de l'aide publique au développement, de soutenir les grands projets régionaux comme les projets d'infrastructure, et de subvenir aux besoins spéciaux des Etats fragilisés. Elles habiliteront l'AID à continuer à jouer un rôle crucial dans l'architecture globale de l'aide au développement marquée par la prolifération des mécanismes d'acheminement de l'aide et la fragmentation de l'aide publique au développement.

Le Luxembourg contribue 40,27 millions euros à la 15ème reconstitution de l'AID. Ce qui accroît sa part de 11,44 millions euros et la porte à près de 0,19%

Nouveaux crédits de l'AID par région pendant l'exercice 2007



Nouveaux crédits de l'AID par secteur pendant l'exercice 2007



du financement de l'AID, son niveau le plus élevé depuis la création de l'AID en 1960. Cette hausse de près de 40% fait suite à un doublement de la part du Luxembourg dans la 14ème reconstitution et souligne l'engagement du Ministère des Finances à veiller à ce que l'aide internationale du Luxembourg soit efficace. Cette contribution illustre également la volonté du Ministère des Finances à assurer un soutien vigoureux aux institutions multilatérales de développement et s'intègre parfaitement aux efforts d'alignement et d'harmonisation de la politique d'aide au développement du gouvernement luxembourgeois.

Les principaux thèmes de la 15ème reconstitution des ressources de l'AID étaient:

1. la place de l'AID dans l'architecture de l'aide internationale,
2. l'efficacité de l'aide fournie par l'AID à l'échelon des pays,
3. le rôle joué par l'AID dans les Etats fragiles,
4. la place de l'AID dans l'architecture de l'aide internationale.

En examinant les tendances générales de l'Aide publique au développement, les donateurs ont fait le constat d'une complexité croissante de l'architecture de l'aide mondiale actuelle marquée par la prolifération et la fragmentation. La prolifération des donateurs est l'un des principaux obstacles aux efforts visant à accroître l'efficacité de l'aide internationale que ce soit à travers la complexification de la gestion budgétaire ou encore une inadaptation aux priorités des pays bénéficiaires. S'y ajoute l'excessive fragmentation de l'APD caractérisée par un plus grand nombre et une plus petite taille financière des activités de donateurs par an. Les frais de transaction et les charges administratives qui en résultent, dépassent souvent les capacités institutionnelles des pays bénéficiaires. Un autre problème est l'affectation de l'aide par le biais des fonds globaux et/ou verticaux qui risque d'engendrer un désalignement par rapport aux priorités sectorielles des pays et une asymétrie entre le volume de financement et les capacités d'absorption des pays en développement. Les pays donateurs favorisent encore trop les projets et la coopération technique par rapport aux programmes sectoriels et au soutien budgétaire général.

Il est clair que ces obstacles doivent être surmontés afin de permettre à la Déclaration de Paris d'atteindre les objectifs d'une plus grande harmonisation et efficacité de l'aide publique au développement. Dans ce contexte, les donateurs ont salué les progrès réalisés par l'AID en vue d'une coordination plus étroite de l'aide internationale au développement et affirmé le rôle crucial que l'AID joue dans l'atteinte d'un véritable partenariat entre les pays bénéficiaires et la communauté des bailleurs de fonds.

Afin de renforcer encore davantage son rôle dans l'architecture de l'aide mondiale ils ont recommandé à l'AID de continuer à rester sélective dans le choix de ses opérations à l'échelon des pays, d'accroître ses interventions au niveau régional et d'assurer une plus grande complémentarité entre ses opérations pays et les activités des fonds verticaux voire globaux. En outre, l'AID doit renforcer l'intégration de ses activités relatives aux effets du changement climatique dans ses programmes pays. Finalement ils ont réaffirmé le rôle du cadre d'analyse de la soutenabilité de la dette comme mécanisme de base pour l'allocation des dons.

L'efficacité de l'aide fournie par l'AID à l'échelon des pays

La capacité de l'AID à faire progresser la complémentarité entre les interventions des bailleurs est intimement liée à sa masse critique financière et à l'efficacité de son aide fournie à l'échelon des pays. En se basant sur les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, le modèle de développement axé sur le pays continue à garantir que l'aide de l'AID s'aligne sur les priorités de développement des pays récipiendaires. L'aide budgétaire directe sous forme d'opérations d'appui à la réduction de la pauvreté (Poverty reduction support operations) constitue aujourd'hui l'instrument principal à travers lequel l'AID soutient les stratégies de développement des pays partenaires. Au-delà de leur impact sur l'échelle macroéconomique ses opérations permettent d'entretenir un dialogue intense entre les principaux acteurs sur les stratégies de réforme politique et contribuent donc à ce que les stratégies nationales des pays en développement jouent un rôle plus effectif de mise en cohérence de l'aide internationale. Ses aides budgétaires apportent également un soutien financier non-négligeable aux projets sectoriels et renforcent ainsi les approches sectorielles (Sector Wide Approaches). Cette évolution des modalités de l'aide, quoique amorcée depuis plus d'une décennie, est loin d'être terminée. C'est pourquoi l'AID continue à promouvoir le principe de l'administration des aides par les pays bénéficiaires et encourage l'intégration des aides projets dans les programmes sectoriels.

Afin de rendre le modèle de développement axé sur le pays encore plus efficace, les participants ont décidé de simplifier le système d'allocation des ressources de l'AID fondé sur la performance des pays bénéficiaires. Ces mesures sont destinées à réduire la volatilité des allocations et ne mettent aucunement en question le facteur gouvernance qui continuera à jouer un rôle important dans l'allocation des prêts et des dons de l'AID. Ils vont également permettre aux pays à faible allocation, en général les pays de petite taille, à mieux participer aux programmes de développement régional en augmentant notamment le plafond des allocations individuelles au titre de l'aide régionale. Les modifications ainsi introduites feront l'objet d'une analyse approfondie lors de l'examen à mi-parcours de l'AID 15.

Les bailleurs de fonds ont apprécié les progrès réalisés par l'AID dans le renforcement du système de mesure des résultats obtenus sur le terrain qui fut introduit pour des raisons d'efficacité mais aussi de légitimité dans les pays bailleurs et récipiendaires. En même temps ils ont demandé à l'AID de poursuivre ces efforts à travers le développement d'indicateurs permettant de mesurer la qualité de la gestion des finances publiques dans les pays partenaires de l'AID. Ils ont également mis en exergue la nécessité d'améliorer encore davantage les systèmes statistiques nationaux permettant de mesurer les progrès réalisés en matière de développement et de rapprocher les résultats et les programmes et projets de l'AID sur le terrain.

Quant aux efforts d'harmonisation et d'alignement, les bailleurs de fonds ont de nouveau souligné le rôle crucial que joue l'AID à l'échelon des pays

partenaires. Ils ont notamment approuvé des propositions visant à passer en revue la prévisibilité des déboursements et à accroître les efforts de l'AID en vue d'une division plus rationnelle des activités d'aide et d'une meilleure prise en charge des partenaires non-traditionnels tels les fonds verticaux et/ou globaux. Finalement ils ont fait appel à la Banque mondiale pour développer un plan d'action pour le renforcement de l'efficacité de l'aide dans le cadre de la réunion à haut niveau sur l'efficacité de l'aide prévue à Accra en septembre 2008.

Le rôle joué par l'AID dans les Etats fragiles

Permettre aux pays partenariats la pleine appropriation de leurs stratégies nationales de développement suppose nécessairement un renforcement des capacités institutionnelles et administratives. Mais pour certains Etats la situation en termes d'instabilité politique et de faiblesse de la capacité institutionnelle est telle qu'une approche opérationnelle spécifique est devenue nécessaire. Ceci est notamment le cas pour les Etats dits post-conflituels. Vu l'ensemble des défis auxquels ces Etats font face, les bailleurs de fonds de l'AID ont décidé de passer en revue l'approche opérationnelle de la Banque mondiale dans les Etats fragiles. A l'issue de cet examen ils ont pris la décision de prolonger la durée des allocations exceptionnelles en faveur des pays sortant de conflits et ceux en phase de réengagement. Dans le même contexte ils ont souligné la nécessité de faire des efforts supplémentaires en matière de collaboration avec le système des Nations Unies.

Allègement de la dette des pays à faible revenu

Lors du sommet du G-8 de Gleneagles du 9 juillet 2005, les Chefs d'Etat ont trouvé un accord sur l'annulation totale des créances de l'Association Internationale de Développement de la Banque mondiale, du Fonds Monétaire International (FMI) et du Fonds africain de développement de la Banque Africaine de Développement (FafD) sur les pays bénéficiaires de l'initiative de réduction de la dette en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Cet accord a ensuite été confirmé par le Comité de Développement de la Banque mondiale et le Comité monétaire et financier international du Fonds Monétaire International le 25 septembre 2005. En vertu de cet accord les bailleurs de fonds sont tenus de compenser intégralement, pour l'Association Internationale de Développement et le Fonds Africain de Développement, la perte de ressources correspondant à cette annulation.

L'initiative PPTE supposait une action concertée des organisations multilatérales et des États pour ramener à un niveau supportable la charge de la dette extérieure des pays pauvres les plus endettés. L'IADM va plus loin, car elle vise à effacer complètement la dette de ces pays afin de libérer davantage de ressources pour les aider à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). À la différence de l'initiative PPTE, l'IADM n'envisage pas parallèlement l'annulation des créances des créanciers bilatéraux publics ou privés, ni d'autres institutions multilatérales que le FMI, l'AID et le FafD.

Malgré le fait que le Luxembourg ne détient pas de créances à l'égard des pays les plus pauvres, il affiche un soutien inconditionnel aux différents mécanismes multilatéraux d'allègement de la dette des pays à faible revenu.

La participation du Luxembourg à l'IADM concerne l'AID, parce que l'annulation de la dette due au FMI est financée sur ressources propres et que le Luxembourg n'est pas membre de la Banque Africaine de Développement. Les négociations relatives au financement de l'annulation de la dette multilatérale dans le cadre de l'AID se sont clôturées le 7 décembre 2005 à Washington DC. Lors de ces négociations, les bailleurs de fonds ont exprimé leur soutien à l'octroi d'un allègement supplémentaire de la dette par le biais de l'IADM permettant d'investir des ressources plus conséquentes dans le cadre des OMD. Les représentants ont souligné le rôle central de l'AID dans la réalisation de ces objectifs. Ils ont également souligné que l'initiative ne doit nullement nuire à la capacité financière de l'AID et que l'AID doit pouvoir continuer à jouer son rôle de soutien aux pays à faible revenu. Par conséquent, les bailleurs de fonds se sont engagés à compenser les coûts à supporter par l'AID, et inhérents à

Les initiatives PPTE et IADM – Aperçu et mise à jour

En 2005, dans le but de renforcer les mécanismes pour la réalisation des OMD, l'initiative IADM est venue s'ajouter à l'initiative PPTE. L'IADM vise l'annulation de la totalité de la dette des pays à faible revenu envers trois institutions multilatérales – le FMI, l'AID de la Banque mondiale et le FafD.

Coûts de la PPTE et de l'IADM

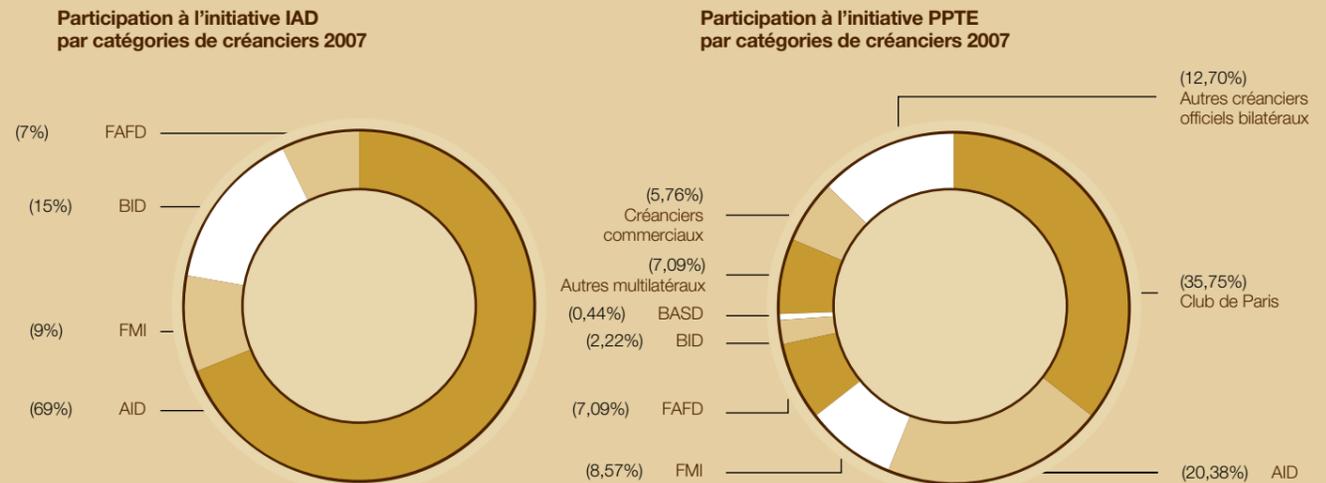
En avril 2007 l'Afghanistan a été déclaré éligible à l'initiative PPTE renforcée par les conseils d'administration de l'AID et du FMI. Avec l'adjonction de l'Afghanistan le nombre de pays bénéficiant de l'initiative est porté à 41. Le coût total de l'initiative PPTE est actuellement estimé à 67,7 milliards dollars US en valeur nette actualisée 2006. Un peu moins de la moitié de l'aide provient des institutions financières multilatérales dont 20% de l'AID et 8% du FMI. Le coût de l'IADM est évalué à 47,9 milliards dollars US en valeur nominale dont 37,6 milliards dollars US déjà déboursés et 10,2 milliards dollars US en attente de déboursement. L'allègement fourni par l'AID représente 69% du coût total. Notons qu'en mars 2007 la Banque interaméricaine de développement (BID) a pris la décision de participer à l'IADM. La Banque mondiale et le FMI estiment que les deux initiatives vont réduire le stock de la dette des 31 pays ayant déjà atteint le point de décision 6 de 91,5%. Le stock de la dette des pays concernés passe ainsi de 105 à 9 milliards dollars US, ce qui a permis à ces pays d'accroître leurs dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté de 5,9 milliards dollars US en 1999 à 17 milliards dollars US en 2006.

Défis

Les pays en phases intérimaires et pré-décisionnelles continuent à faire face à d'importants problèmes: conflits internes, faible gouvernance, déficiences au niveau des capacités administratives et institutionnelles. Plusieurs des 10 pays pré-décisionnels éprouvent ainsi de graves difficultés à atteindre le point de décision et obtenir un allègement intérimaire de leur dette. Les 9 pays post-décisionnels affichent certes des résultats encourageants mais on note en même temps que la durée moyenne pour atteindre le point d'achèvement n'a cessé d'accroître depuis 2000. En comparant les pays ayant participé à l'initiative PPTE originale à ceux participant à l'initiative PPTE renforcée, la durée moyenne de la période intérimaire (la période entre le point de décision et le point d'achèvement) a ainsi augmenté de 1,8 an (de 2 à 3,8 ans). Seulement 4 des pays post-décisionnels sont parvenus à mettre en oeuvre des programmes macroéconomiques et de réformes structurelles satisfaisants leur permettant d'accéder à l'allègement intégral de la dette promis au point d'achèvement.

Pour s'assurer que la dette des pays éligibles à l'initiative PPTE devient soutenable la pleine participation de chaque catégorie de créanciers est nécessaire. Malgré les efforts de la communauté internationale la participation des créanciers bilatéraux privés reste faible. Qui plus est, l'initiative se heurte à un nombre croissant de litiges qui opposent les pays endettés à ces derniers. La participation des créanciers officiels bilatéraux hors Club de Paris pose également problème.

- 6 *Fonctionnement de l'initiative PPTE: Pour bénéficier d'une assistance au titre de l'initiative, un pays doit: 1. être exclusivement AID et admissible à la FRPC; 2. faire face à une charge de la dette insupportable, hors du champ des mécanismes d'allègement de la dette traditionnellement disponibles, 3. donner la preuve qu'il a engagé des réformes et mené une politique économique avisée dans le cadre des programmes appuyés par le FMI et la Banque mondiale et 4. avoir formulé un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) basé sur un vaste processus participatif. Lorsqu'un pays a accompli des progrès suffisants vers la satisfaction des critères retenus ou y a satisfait, les Conseils d'administration respectifs du FMI et de l'AID décident officiellement de son admissibilité à l'allègement et la communauté internationale s'engage à ramener la dette au seuil de viabilité convenu. C'est ce que l'on appelle le point de décision. Lorsqu'un pays atteint le point de décision, il peut immédiatement recevoir un allègement intérimaire sur le service de la dette qui est exigible. Cependant, afin de recevoir la réduction intégrale et irrévocable de la dette au titre de l'initiative PPTE, le pays doit: 1. continuer de donner la preuve qu'il exécute comme il convient les programmes soutenus par le FMI et l'AID, 2. exécuter de manière satisfaisante les réformes fondamentales convenues au point de décision, et 3. adopter et exécuter pendant 1 an au moins le DSRP. Lorsqu'un pays a satisfait à ces critères, il peut atteindre son point d'achèvement. Les créanciers doivent alors lui accorder l'allègement intégral de la dette promis au point de décision.*
- 7 *Le Club de Paris est un groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement des nations endettées. Les créanciers du Club de Paris conviennent de rééchelonner les dettes qui leur sont dues. Les rééchelonnements sont un moyen d'apporter un allègement de dette en reportant et, dans le cas des rééchelonnements concessionnels, en annulant des échéances dues sur la dette.*



1 Il s'agit d'une approximation ne comprenant pas les contributions aux trois premières reconstitutions.

l'allègement de la dette, sur une période de 37 ans.

Pour le Luxembourg, cette annulation de dettes multilatérales représente un engagement estimé à 29,52 millions euros sur la période 2007-2043. En date du 22 décembre 2006, la Chambre des Députés a voté la loi relative à la participation du Luxembourg dans l'IADM.

Par ailleurs une part de la contribution luxembourgeoise à l'AID-15 sert à financer la participation propre de l'AID à l'initiative PPTE (2,47 millions euros sur la période 2009-2014) et à l'apurement des arriérés.

Les pays ayant des arriérés de longue date envers le FMI, la Banque mondiale et d'autres organismes multilatéraux ne sont en effet pas éligibles aux programmes d'allègement de la dette que sont l'initiative PPTE et l'IADM. Il s'ensuit que ces pays à faible revenu, souvent fragilisés sur le plan interne, ne parviennent pas à stabiliser leur situation macroéconomique et à s'engager sur la voie d'un développement économique et social durable.

Initialement l'apurement des arriérés de ces pays s'est fait de manière ad hoc. Ce n'est qu'en 2007, que le FMI et la Banque africaine de développement sont parvenus à mettre sur pieds une approche systématique pour solder les arriérés de paiement. Eu égard aux particularités institutionnelles du groupe Banque mondiale, ce dernier a introduit une solution spécifique différant légèrement de l'approche FMI-BAD, mais engendrant des résultats semblables. Le Ministère des Finances participe au financement des deux initiatives.

Le tableau ci-dessous illustre la portée du problème. Ainsi le total des arriérés des 7 pays répertoriés s'élève à 6,7 milliards dollars US. Il va sans dire que sans l'aide de la communauté internationale ces pays ne seront pas en mesure d'atteindre un niveau soutenable d'endettement.

Le premier pays à avoir bénéficié des mesures précitées fut le Libéria. Pour régler les arriérés de paiement du Libéria au FMI les Etats membres se sont accordés pour contribuer 842 millions dollars US. Le coût pour la Banque mondiale s'élève à environ 482 millions dollars US. Le coût total des opérations d'apurement incombant au Luxembourg est difficilement chiffrable. Du côté FMI, la participation du Luxembourg à l'apurement de la dette du Libéria se monte à environ 0,3 millions DTS. Notre participation au coût incombant à la Banque mondiale est estimée à 1,63 millions DTS pour la période 2009-2014.

Accord-cadre avec la Banque mondiale «Luxembourg Poverty Reduction Partnership Trust Fund»

En décembre 2007 le Ministère des Finances a conclu un accord-cadre de 2,7

Arriérés de paiement envers les organismes multilatéraux de développement

Pays	Ancienneté des arriérés	Groupe Banque africaine de développement			Banque asiatique de développement	FMI	Groupe Banque mondiale			Total
		Total	Banque africaine de développement	Fonds africain de développement			Total	BIRD	IDA	
Côte d'Ivoire	2004	466,1	454,5	11,3	0	0	448,8	330,0	118,8	914,9
Libéria	1987	195,3	187,8	7,5	0	801,6	473,1	421,0	52,1	1.470,0
Myanmar	1998	0	0	0	228	0	233	0	233,0	461,0
Somalie	1991	63	15,5	47,5	0	352,6	161,6	0	161,6	577,2
Soudan	1994	178,5	109,3	69,2	0	1.751,8	429,8	0	429,8	2.180,1
Togo	2002	16,3	0	16,3	0	0	113	0	113	129,3
Zimbabwe	2000	350,1	345,0	5,2	0	127,8	496,2	416,2	80,0	974,1
Total		1.269,3	1.112	157,2	228	2.853,9	2.355,5	1.167,2	1.188,3	6.706,7

millions euros pour la période 2007-2009 dont l'objectif est la préparation et la mise en œuvre de stratégies nationales de lutte contre la pauvreté dans les pays-cibles de la coopération au développement du Luxembourg.

Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sont établis par les gouvernements des pays à faible revenu selon un processus participatif dans lequel s'impliquent à la fois les parties prenantes au niveau national et les partenaires extérieurs du développement, dont le FMI et la Banque mondiale. Le DSRP décrit les politiques et les programmes macroéconomiques, structurels et sociaux qu'un pays mettra en œuvre pendant plusieurs années pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté; il expose aussi les besoins de financement extérieur et les sources de financement connexes. Le DSRP est devenu l'instrument primordial à travers lequel les pays à faible revenu déterminent et mettent en place une politique cohérente de lutte contre la pauvreté.

L'accord a pour but de soutenir les pays cibles africains de la coopération luxembourgeoise dans leurs efforts de préparer et de mettre en œuvre des stratégies efficaces de croissance et réduction de la pauvreté.

Pour ce faire, le présent accord suggère de financer des projets d'assistance technique portant sur l'analyse des forces et faiblesses des secteurs clés des économies locales en vue d'un meilleure ciblage des politiques de croissance économique.

Ces analyses auront le mérite:

- d'aider les pays à concevoir des cadres macroéconomiques réalistes, mais souples, liés aux stratégies et budgets nationaux;
- de prêter davantage attention aux sources de la croissance, aux obstacles auxquels elle se heurte, à l'incidence de la politique économique sur la croissance et aux effets de répartition de cette dernière;
- de renforcer la gestion des dépenses publiques, ainsi que l'analyse des répercussions des choix de politique économique sur le plan social et les questions de pauvreté;
- de s'efforcer, en concertation avec les autres bailleurs de fonds, de mieux coordonner l'assistance, afin de la rendre plus efficace et de rationaliser les concours apportés à l'appui de la mise en œuvre des DSRP.

Le Ministère des Finances est persuadé que le présent accord fera une contribution significative aux efforts des pays-cibles africains que sont le Burkina Faso, le Cap Vert, le Mali, le Niger et le Sénégal, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Les fonds globaux et verticaux gérés administrativement ou co-sponsorisés par la Banque mondiale

Fonds pour l'environnement mondial (FEM-GEF)

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM-GEF) est le principal mécanisme financier pour la mise en œuvre des différentes conventions internationales ayant trait à l'environnement global: préservation de la diversité biologique, réduction de l'effet de serre, mesures contre l'épuisement de la couche d'ozone et les polluants organiques persistants, protection des eaux internationales, ainsi que lutte contre la désertification. La Banque Mondiale assure la présidence et le secrétariat permanent du FEM et en gère les moyens financiers. Pour la mise en œuvre des projets, le FEM fait appel à plusieurs agences d'exécution, dont notamment la Banque Mondiale, le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE), le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD), et les banques régionales de développement.

Le Ministère des Finances a assisté à la réunion du Conseil du FEM du mois de novembre au cours de laquelle les pays membres ont arrêté un programme de travail d'un montant de 237 millions dollars US. Ce programme de travail traduit une modification de la façon dont le FEM cherche à améliorer l'état environnemental de la planète, en sélectionnant les projets qui correspondent le mieux aux stratégies approuvées par le Conseil par le biais de l'approche-programme.

Le programme de travail approuvé se compose de 40 projets (15 biodiversité, 9 changement climatique, 3 eaux internationales, 6 polluants organiques persistants, et 7 multi-domaines).

Depuis sa création en 1991, le FEM a alloué 7,4 milliards dollars US à 1950 projets dans 160 pays et a généré 28 milliards dollars US de co-financement en provenance d'autres partenaires. En 2006, 32 pays bailleurs de fonds ont promis un montant total de 3,13 milliards dollars US pour financer les opérations du FEM entre 2006 et 2010.

Le Luxembourg, par son Ministère des Finances, est devenu membre du FEM en 1997. Le Ministère s'est engagé à hauteur de 16 millions de DTS. Par ailleurs le Ministère des Affaires Etrangères a contribué 4,12 millions dollars US au LDCF («Least Developed Countries Fund»).

Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (CGIAR)

L'agriculture joue un rôle capital dans la gestion des problèmes de développement et, plus particulièrement, dans l'effort international consacré à l'atteinte des objectifs du Millénaire. Le développement économique des pays en développement est intimement lié au progrès de leur agriculture. La transformation de l'agriculture est donc indispensable à la réduction de la pauvreté, à nourrir une population mondiale croissante et à protéger l'environnement. Le Ministère des Finances a toujours prêté une attention particulière au volet agriculture de son aide multilatérale. Et nous saluons le Rapport sur le développement dans le monde 2007 de la Banque mondiale soulignant la contribution vitale de l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté.

Outre son soutien au FIDA (discuté plus loin), le Ministère des Finances continue d'appuyer le CGIAR, un organisme de la Banque mondiale qui soutient les activités de recherche dans le domaine de la sécurité alimentaire de 16 centres de recherche implantés à travers le monde.

Le Luxembourg finance des projets de recherche de deux de ces centres, le Centre international de la pomme de terre - CIP à Lima et Bioversity à Rome (anciennement connu sous le nom d'Institut international des ressources génétiques - IPGRI). Ces projets sont mis en œuvre en étroite collaboration avec le Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann.

Le soutien du Ministère des Finances a le mérite d'une retombée très positive

sur la recherche au Luxembourg et permet de renforcer la visibilité de la communauté scientifique luxembourgeoise au niveau international. C'est grâce à l'aide du Ministère des Finances que le CRP Gabriel Lippmann peut participer à des projets de recherche scientifique internationaux et organiser des colloques internationaux y relatifs. Pour plus d'informations sur le partenariat entre le Ministère des Finances et le CRG Gabriel Lippmann il y a lieu de consulter le rapport d'activités du CRP.

Le projet de fortification nutritionnelle de la pomme de terre du CIP, en cours depuis 2003, se poursuit jusqu'en 2009. L'accord y relatif prévoit un financement à hauteur de 300.000 euros par an. En date du 27 juillet 2007, le Ministère des Finances a signé un nouvel accord de financement pour un coût total de 610.000 euros sur la période 2007-2010. Ce projet concerne la conservation et la caractérisation de plantes se reproduisant végétativement et sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le CRP Gabriel Lippmann.

Lors des assemblées annuelles du réseau CGIAR en décembre 2007, le Ministère des Finances a entamé des discussions avec les responsables du CIP pour analyser la possibilité d'un renforcement de la collaboration avec le Luxembourg. D'une manière générale, le Ministère des Finances juge utile pour le Luxembourg de poursuivre et même d'intensifier la coopération avec le réseau des centres de recherche CGIAR.

Les activités du Ministère des Finances en faveur de la microfinance

Depuis plusieurs années, la création de systèmes financiers inclusifs, grâce entre autres au développement de la microfinance, se situe au centre des préoccupations de la coopération au développement luxembourgeoise.

L'action du Ministère des Finances en matière de microfinance est centrée sur le *Groupe consultatif pour aider les plus pauvres (CGAP)*, un organisme de la Banque mondiale qui regroupe 33 bailleurs de fonds bilatéraux, multilatéraux et privés, pour œuvrer en faveur de systèmes financiers adaptés aux besoins des pauvres dans les pays en développement. Le CGAP intervient par l'intermédiaire de dons directs aux institutions de microfinance, par l'élaboration de documentations de référence, ainsi que par le dialogue sur les politiques et réformes nécessaires à l'essor de systèmes financiers inclusifs.

Le 4ème accord bilatéral du Gouvernement luxembourgeois avec le CGAP s'étend sur la période 2007-2008 de la 3ème phase stratégique du CGAP. Le montant total de l'engagement s'élève à 700.000 euros dont 400.000 euros à charge du Ministère des Finances et 300.000 euros à charge du Ministère des Affaires Etrangères.

En juin 2007, les bailleurs de fonds du CGAP se sont réunis à Stockholm pour discuter de l'avenir du CGAP au-delà de la 3ème phase stratégique. Les bailleurs ont convenu d'ouvrir le fonds multilatéral à des bailleurs non-traditionnels comme la Gates Foundation. Pour ce faire, il a été décidé de réorganiser la structure de prise de décision afin de garantir à tous les participants une représentation adéquate. Au demeurant, il s'est agi de recentrer les activités du CGAP autour de quelques thèmes clés dont notamment l'utilisation des nouvelles technologies pour faciliter l'accès aux services financiers de base.

Le Ministère des Finances participe également activement à la *Table ronde luxembourgeoise de la microfinance* qui regroupe et coordonne les activités des principaux acteurs luxembourgeois en microfinance. En 2007, la Table ronde s’est penchée essentiellement sur la définition de son rôle et de ses responsabilités. Tout en revêtant un caractère informel, la Table ronde entend en effet renforcer ses capacités afin de mieux contribuer à la visibilité de la stratégie et aux activités luxembourgeoises en matière de microfinance. La Table ronde assure également le secrétariat de la plateforme européenne de la microfinance «e-MFP», créée en octobre 2005. e-MFP regroupe entre temps une cinquantaine des plus importants acteurs européens en microfinance. La plateforme européenne a également organisé la troisième édition de la «Semaine de la microfinance» qui s’est tenue du 26 au 28 novembre 2007 à Luxembourg.

Le Ministère des Finances participe également activement à la *Table ronde luxembourgeoise de la microfinance* qui regroupe et coordonne les activités des principaux acteurs luxembourgeois en microfinance. En 2007, la Table ronde s’est penchée essentiellement sur la définition de son rôle et de ses responsabilités. Tout en revêtant un caractère informel, la Table ronde entend en effet renforcer ses capacités afin de mieux contribuer à la visibilité de la stratégie et aux activités luxembourgeoises en matière de microfinance. La Table ronde assure également le secrétariat de la plateforme européenne de la microfinance «e-MFP», créée en octobre 2005. e-MFP regroupe entre temps une cinquantaine des plus importants acteurs européens en microfinance. La plateforme européenne a également organisé la troisième édition de la «Semaine de la microfinance» qui s’est tenue du 26 au 28 novembre 2007 à Luxembourg.

Le Ministère des Finances participe également activement à la *Table ronde luxembourgeoise de la microfinance* qui regroupe et coordonne les activités des principaux acteurs luxembourgeois en microfinance. En 2007, la Table ronde s’est penchée essentiellement sur la définition de son rôle et de ses responsabilités. Tout en revêtant un caractère informel, la Table ronde entend en effet renforcer ses capacités afin de mieux contribuer à la visibilité de la stratégie et aux activités luxembourgeoises en matière de microfinance. La Table ronde assure également le secrétariat de la plateforme européenne de la microfinance «e-MFP», créée en octobre 2005. e-MFP regroupe entre temps une cinquantaine des plus importants acteurs européens en microfinance. La plateforme européenne a également organisé la troisième édition de la «Semaine de la microfinance» qui s’est tenue du 26 au 28 novembre 2007 à Luxembourg.

La *Luxembourg Fund Labelling Agency (LuxFlag)*, créée en juillet 2006 avec l’appui du Ministère des Finances et du Ministère des Affaires étrangères, a pour objet d’octroyer un label officiel à des organismes de placement collectif investissant en microfinance afin, d’un côté, de soutenir les efforts des promoteurs de fonds d’investissement en microfinance à collecter des avoirs auprès des investisseurs privés et institutionnels et, d’un autre côté, de rassurer l’investisseur sur l’utilisation de ses contributions.

Pour pouvoir recevoir un label LuxFLAG, un fonds d’investissement doit remplir un certain nombre de conditions, dont, entre autres:

- être soumis à la supervision d’une autorité de surveillance nationale;
- avoir investi au moins 50% du total de ses actifs dans le secteur de la microfinance;
- avoir investi au moins 25% de son portefeuille microfinance en institutions de microfinance évaluées par une société d’évaluation reconnue par LuxFLAG et spécialisée en microfinance.

En 2007, les premiers labels ont été décernés à trois fonds d’investissement en microfinance domiciliés au Luxembourg et gérés et distribués par des institutions internationales réputées. Bien que le label puisse en principe être octroyé à des fonds d’investissement domiciliés partout dans le monde, il s’avère que le Luxembourg, grâce notamment à des initiatives comme LuxFLAG, se positionne comme un centre d’excellence pour la domiciliation des fonds d’investissement en microfinance.

Finalement, dans le cadre du Memorandum of Understanding signé en 2006 avec la *Banque européenne d’investissement*, le Ministère des Finances a continué en 2007 à financer des projets d’assistance technique liés à des prises de participations de la BEI dans des sociétés de portefeuille ayant pour objet de créer ou de développer des institutions de microfinance. Les projets choisis visent à fournir un appui crucial au niveau de la comptabilité, de l’administration et de la gestion des risques de deux institutions de microfinance: «Finadev» au Tchad et «Commercial Microfinance» en Ouganda. Le financement des ses projets sous forme de dons parallèles aux investissements commerciaux est destiné à favoriser le transfert de ressources vers des régions plus risquées ou non encore desservies par les institutions de microfinance.

Société financière internationale

Dans un souci de simplification administrative mais aussi et surtout afin de garantir la cohésion et la maximisation de l’impact de ses actions, le Ministère des Finances a conclu en 2007 un accord de partenariat avec la SFI portant sur un montant total de 1 million d’euros et couvrant les programmes et activités suivants: Service-conseil pour le climat d’investissement (anciennement FIAS), Sustainability Business Innovator (SBI), Global Corporate Governance Forum (GCGF), Technical Assistance Trust Fund (TATF).

Service-conseil pour le climat d’investissement (anciennement FIAS)

En janvier 2007, le Conseil de la MIGA a décidé d’intégrer ses opérations de conseil avec le FIAS, qui est devenu le Service-conseil pour le climat de l’investissement. Ce mécanisme de la SFI et de la Banque mondiale, qui est financé par plusieurs bailleurs de fonds, est particulièrement compétent, à l’échelle mondiale, pour attirer des investissements étrangers dans les pays en développement. La SFI est également un membre fondateur du Mécanisme pour le climat de l’investissement en Afrique, partenariat public-privé qui a pour objet de promouvoir des réformes en Afrique, et du fonds pour le climat de l’investissement au Bangladesh.

Le Service-conseil aide les gouvernements des pays en développement à créer un climat favorable aux investissements directs étrangers. Ses experts identifient les pratiques en matière de droit, d’administration et des affaires, ainsi que les politiques gouvernementales qui font obstacle à l’investissement direct étranger et à sa productivité, conçoivent des plans d’actions applicables financièrement et politiquement et soutiennent leurs clients à travers toutes les phases de transition et d’application de ces plans d’action. Cumulativement, le Luxembourg a versé des fonds d’une valeur totale de plus de 1,4 million euros au profit du Service-conseil, avec pour l’année 2007 une contribution de 200.000 euros.

Sustainability Business Innovator

Dans la lignée de sa politique générale de soutien au développement du secteur privé dans les pays en développement ou en transition, le Ministère des Finances a en 2007 renouvelé son soutien d’un montant de 250.000 euros au SBI, un programme de la Société Financière Internationale (SFI) visant à incuber des «business initiatives» innovatrices ayant pour objectif de dégager des bénéfices environnementaux et sociaux, tout en démontrant leurs attraits commerciaux et en encourageant leur réplcation dans d’autres pays ou régions.

Les secteurs principaux visés comprennent la biodiversité, «carbon finance», les technologies propres, «social responsibility», «sustainable energy», «gender entrepreneurship».

Le SBI s’est donné comme objectif de développer entre 2006 et 2011 un portefeuille de projets à hauteur de 60 millions dollars US, avec des contributions de 15 millions dollars US de la part de la SFI elle-même; de 15 millions dollars US de la part du secteur privé; et de 30 millions dollars US de la part de bailleurs de fonds comme le Luxembourg.

Global Corporate Governance Forum

Le GCGF est un fonds fiduciaire multilatéral co-fondé en 2001 par la Banque mondiale et l’OCDE qui a pour objectif de promouvoir des initiatives globales, régionales et locales visant à améliorer les cadres institutionnels et les pratiques de la bonne gouvernance d’entreprise. Le Forum contribue ainsi à la promotion d’une croissance économique soutenable et à la réduction de la pauvreté dans le cadre des objectifs internationaux de développement.

En 2007 le Ministère des Finances a contribué 200.000 euros au Forum amenant ainsi son engagement total en faveur du GCGF à 1,4 millions dollars US. Cette contribution a notamment servi à la mise en place d’un code de gouvernance d’entreprise en Bulgarie, en collaboration avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. D’autres produits incluent des services de médiation ainsi que des cours de formation pour journalistes financiers.

Un représentant du monde des affaires luxembourgeois est membre actif d’un groupe de spécialistes conseillant le Forum dans ses démarches. Le Forum organise aussi régulièrement des tables rondes régionales afin de promouvoir le concept de bonne gouvernance en prenant comme référence les Principes de gouvernement d’entreprise édictés par l’OCDE. Renforcer la gouvernance du secteur privé est un élément essentiel pour créer le climat nécessaire au développement social et économique. De bonnes pratiques contribuent à la

mise en place d’un environnement de confiance pour les investisseurs et les créanciers.

Technical Assistance Trust Fund

Le Ministère des Finances a reconstitué en 2007 son fonds fiduciaire d’assistance technique - en conformité avec les nouvelles règles du Groupe Banque mondiale, il s’agit d’aide non liée - auprès de la SFI à hauteur d’un montant de 350.000 euros, dont 250.000 euros ont été versés à l’initiative «Lighting Africa», une initiative visant à permettre de fournir à 250 millions d’habitants de l’Afrique subsaharienne un éclairage qui ne dépend pas des combustibles fossiles, qui est peu coûteux, sûr et fiable, ainsi que des services énergétiques de base. «Eclairer l’Afrique» entend contribuer à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire en atténuant la pauvreté et améliorant la qualité de vie des populations.

Le TATF luxembourgeois a aussi servi à soutenir des consultances dans le contexte du projet «EASSY» visant à mettre sur pied l’infrastructure Internet haut débit en Afrique de l’Est. Pour ce qui est de l’Afrique méridionale, le TATF luxembourgeois a contribué des fonds pour une mission de consultance visant à créer une deuxième université au Botswana ayant pour vocation de devenir un centre d’excellence régional dans les domaines technique et scientifique.

Development Gateway Foundation

Le Ministère des Finances est un important contributeur de la «Development Gateway Foundation (DGF)» qui a pour mission de réduire la pauvreté et de promouvoir le changement dans les pays en développement par le biais des technologies de la communication et de l’information. Elle fournit des solutions informatiques basées sur le Web en vue de rendre plus efficaces les efforts d’aide et de développement de par le monde. Les objectifs de la Fondation sont étroitement liés à l’agenda international sur l’efficacité et l’harmonisation de l’aide au développement.

Les ressources de la DGF sont focalisées dans trois domaines où même les petits investissements dans les technologies de l’information et de la communication (ICT) peuvent faire une grande différence:

- Renforcement des capacités gouvernementales – permettre une meilleure gestion et coordination de l’aide au développement ainsi qu’une plus grande efficacité et transparence dans les passations de marchés gouvernementaux.
- Partage de connaissance et collaboration – renforcer l’utilisation de l’Internet pour communiquer en ligne entre professionnels du développement à travers le monde.
- Programmes de partenariats locaux dans environ 50 pays – associer les organisations des pays en voie de développement à la mission de la DGF et les aider à utiliser les ITC pour renforcer les initiatives de développement local.

Le Ministère des Finances s’est engagé en 2004 à contribuer un montant de 1,2 million d’euros répartis en trois tranches annuelles de 400.000 euros sur les années de calendrier 2005, 2006 et 2007. Cette contribution permettra notamment de continuer la mise en place de portails Internet dans les pays-cibles de la coopération luxembourgeoise, orientés vers leurs besoins spécifiques.

Global Development Network

Lancé en 1999 par la Banque mondiale, le GDN aujourd’hui indépendant, est un réseau dynamique d’instituts de recherche et de politique appliquées travaillant ensemble pour aborder des questions de développement national et régional. Il relie des institutions de recherche en provenance de plus de 100 pays et contribue à la coordination de la recherche, au renforcement des partenariats, à la diffusion des connaissances et au renforcement des liens entre recherche et prise de décision politique.

Un représentant du Ministère des Finances a participé en janvier 2007 à la huitième «Annual Global Development Conference» se déroulant à Beijing. Ce genre de conférence fournit une enceinte globale pour l’échange d’idées sur le développement soutenable et la réduction de la pauvreté, rassemblant des chercheurs, des représentants gouvernementaux, des décideurs politiques et des représentants d’organisations internationales.

Lors de cette conférence le fonctionnaire du Ministère des Finances a présidé une session intitulée «Moving Out of Poverty: Perspectives from the Bottom Up». En effet, le Ministère des Finances soutient financièrement un projet de la Banque mondiale s’intitulant «Moving out of poverty», visant à analyser comment des individus ont pu se libérer de façon permanente du fléau de la pauvreté. Le Centre d’Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-économiques (CEPS/INSTEAD) de Differdange est étroitement et activement associé au projet «Moving out of poverty».

Le Ministère des Finances a par ailleurs financé le «Luxembourg Prize for Poverty Research», récompensant à l’occasion de la conférence de Beijing deux jeunes chercheurs pour leurs travaux respectifs («Institutional Incompatibility and Deregulation - Explaining the dismal performance of Kenya’s Coffee Cooperatives», Andrew Mude, Economist, International Livestock Research Institute, Nairobi, Kenya; et «Grassroots Democracy and Income Distribution: Evidence from Village Election in China» Yan Shen, Associate Professor, et Yang Yao, Professor, China Center for Economic Research, Peking University).

Participation dans les programmes du FMI

En 2007, les travaux du FMI ont principalement porté sur trois sujets: le renforcement et la modernisation de la surveillance, la refonte du mode de financement du FMI et la poursuite de la réforme des quotes-parts et de la représentation.

Concernant la surveillance, le Conseil d’administration a révisé la décision sur la surveillance des politiques de change adoptée par le Conseil en 1977. La décision préconise que les pays membres du FMI évitent de mener des politiques de change qui résultent en des déséquilibres externes et clarifie le concept de manipulation du taux de change. Le Conseil a également approuvé la publication d’une déclaration sur les priorités de la surveillance. Cette dernière sera formulée dans le cadre des conclusions de la revue triennale de la surveillance en 2008.

Afin d’encourager une solution multilatérale à la réduction des déséquilibres mondiaux, le FMI a organisé la première consultation multilatérale à laquelle ont participé l’Arabie Saoudite, la Chine, les Etats-Unis, le Japon et la zone euro. Le FMI a également continué à centrer ses efforts sur la nécessité de mieux intégrer l’analyse du secteur financier et des marchés de capitaux dans la surveillance. Cet effort a été particulièrement soutenu suite aux turbulences financières provoquées par la crise des crédits immobiliers subprime aux Etats-Unis et leurs retombées sur la croissance mondiale.

Suite au ralentissement considérable des prêts octroyés par le FMI aux pays membres, grâce auxquels l’institution finance ses activités par le truchement des intérêts perçus, le modèle actuel de financement du FMI n’est plus viable. C’est dans ce contexte qu’un groupe de personnalités éminentes a remis un rapport au Conseil d’administration en début d’année, présentant des options qui permettraient d’assurer une assise financière viable à long terme à l’institution. Ces propositions incluent le développement d’activités d’investissement et l’assouplissement des règles en la matière, la création d’une dotation au moyen de la vente d’une quantité limitée du stock d’or du FMI, ainsi que la facturation des services prestés au bénéfice des pays membres. Cet ensemble de mesures sera débattu, ensemble avec les remèdes nécessaires à une réduction concomitante des dépenses, en 2008.

Le Conseil d’administration a poursuivi ses discussions portant sur la réforme des quotes-parts et de la représentation. Arriver à un accord sur une formule

visant à mieux aligner les quotes-parts des pays membres sur leur poids dans l'économie mondiale et améliorer la participation et la représentation des pays à revenu faible reste un objectif central du Conseil d'administration et des pays membres. Le Ministère des Finances suit ce débat de très près. Le Luxembourg est fermement disposé à contribuer, de concert avec ses partenaires européens, à un dénouement équitable en la matière.

L'année 2007 a aussi vu l'élection d'un nouveau Directeur Général, Monsieur Dominique Strauss-Kahn, qui a succédé à Monsieur Rodrigo de Rato. Monsieur Tommaso Padoa-Schioppa a succédé à Monsieur Gordon Brown à la tête du Comité monétaire et financier international (CMFI), organe consultatif du FMI.

Finalement, le Monténégro est devenu le 185e membre de l'institution en janvier 2007.

Soutien financier aux pays à faible revenu

Au cours des dix dernières années le Ministère des Finances a soutenu la FRPC, dont le but est l'octroi de crédits assortis de faibles taux d'intérêt aux pays à faible revenu, pour un montant cumulé de 14,3 millions DTS. En sus de la FRPC, le Ministère des Finances appuie, par le biais d'un nouvel accord couvrant la période 2005-2009, le fonds pour l'aide d'urgence aux pays à faible revenu qui sont victimes de catastrophes naturelles. Le montant total de cet engagement s'élève à 1,25 millions euros. Cette contribution à fonds perdu entend renforcer l'éventail des instruments à disposition du FMI pour aider les pays à faible revenu.

Centres régionaux d'assistance technique en Afrique - AFRITAC

Les centres régionaux d'assistance technique du FMI en Afrique (AFRITAC) visent à renforcer les capacités administratives des pays de l'Afrique subsaharienne dans le but d'améliorer la mise en œuvre de leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Les AFRITAC fonctionnent en étroite concertation avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la Banque Africaine de développement, la Banque mondiale et la communauté des donateurs.

L'engagement cumulé du Ministère des Finances en faveur de l'initiative AFRITAC est de 500.000 euros.

Accord de financement du bureau de liaison du Fonds Monétaire International au Kosovo pour la période août 2006-août 2008

Depuis 2002, le Ministère des Finances contribue aux efforts de reconstruction de la communauté internationale au Kosovo. Au cours de la période 2002 – 2005 le gouvernement luxembourgeois a ainsi déboursé 1,362 million dollars US pour financer un bureau de liaison du FMI au Kosovo. Notons que le FMI est intervenu dès la fin du conflit pour aider à stabiliser la situation macroéconomique et pour fournir de l'assistance technique afin de rétablir la capacité administrative et financière du Kosovo. Vu l'efficacité de l'assistance technique délivrée par le FMI sur le terrain, le Ministère des Finances a continué à soutenir le bureau de liaison à hauteur de 265.000 euros en 2007. Notons que la continuation du soutien du Ministère des Finances au bureau de liaison dépendra du futur statut du Kosovo. En effet, un Kosovo indépendant pourrait devenir membre du FMI et, de ce fait, bénéficier directement de l'assistance technique et financière du FMI.

Participation dans les programmes du Fonds international de développement agricole (FIDA)

Au-delà de sa participation aux reconstitutions des ressources financières du FIDA (cf. encadré), le Ministère des Finances complète, le cas échéant, son action en faveur du développement économique et social des zones rurales par des projets en cofinancement et des contributions financières au titre de la participation du FIDA à l'initiative PPTE.

En date du 13 décembre 2006, le Ministère des Finances a signé un nouvel accord de partenariat avec le FIDA dont l'objectif est de soutenir la *Facilité financière de promotion de transferts de fonds innovants de la part de migrants*, rebaptisée depuis lors «Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds» (MFEF). L'initiative vise à améliorer les services financiers permettant aux travailleurs migrants de transférer des fonds à leurs familles restées au pays d'origine. Le Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds utilise un processus compétitif qui, sur base d'appels à propositions, sélectionne des projets innovants en matière de transferts de fonds de la part de migrants. Le mécanisme de financement soutient également des projets qui encouragent la création de partenariats stratégiques entre les institutions financières officielles et d'autres institutions ayant une expérience dans l'envoi de fonds.

L'accord de partenariat permet de consolider les efforts du Ministère des Finances en matière de microfinance en soutenant une approche coordonnée entre les acteurs internationaux concernés. Ce dernier point souligne aussi l'importance qu'attribue le Ministère des Finances aux efforts consacrés à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Finalement, l'accord de partenariat stipule que les ressources financières mises à disposition par le Ministère des Finances sont utilisées au profit de projets dans nos pays cibles africains à savoir: le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Cap-Vert. En ce faisant l'action du Ministère des Finances s'inscrit résolument dans la stratégie de coopération au développement du Ministère des Affaires Etrangères et affirme de nouveau son soutien au continent africain.

AFRITAC

Création: AFRITAC-Est, octobre 2002; AFRITAC-Ouest, mai 2003; AFRITAC-Centre; janvier 2007

Pays desservis:

Est: Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie.
Ouest: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo.
Centre: Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Tchad.

Frais de fonctionnement annuels combinés: 14 millions dollars US.

Exemples d'assistance technique: gestion des liquidités, risque de crédit, décentralisation budgétaire, administration des douanes, fraudes, douanières et budgétaires, réforme du budget, gestion de trésorerie de l'Etat, statistiques nationales et microfinance.

Source: FMI

Le Mécanisme de financement pour l'envoi de fonds

La MFEF a pour objectif de réduire la pauvreté en mettant les envois de fonds et les capitaux des travailleurs migrants au service dur progrès dans les zones rurales des pays en développement. Plus précisément il s'agit de réduire le coût des transferts de fond, de développer des partenariats institutionnels, de faire bénéficier de services bancaires la population rurale, de promouvoir l'application de méthodes novatrices aux envois de fonds et aux services financiers, et de promouvoir l'investissement productif des capitaux des travailleurs migrants dans leurs pays d'origine.

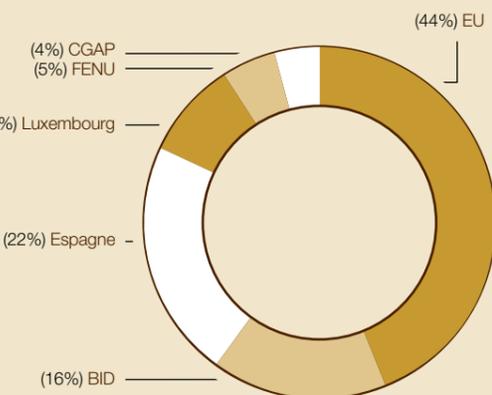
La MFEF comprend trois guichets d'activités:

- Améliorer l'accès à la transmission des fonds en zone rurale.
- Associer les envois de fonds à des services et produits financiers supplémentaires.
- Mettre en place des filières d'investissement rural novatrices et efficaces à l'intention des travailleurs migrants et des organisations à assise communautaire.

L'accord de partenariat envisage une participation financière de 850.000 euros répartie sur les exercices budgétaires 2006 et 2007. Au cours de l'année 2007, le Ministère des Finances a travaillé ensemble avec le FIDA et les autres bailleurs de fonds⁸ à la mise en œuvre du MFEF. Ainsi, un premier appel à propositions a pu être finalisé et une étude sur les flux migratoires réalisée⁹.

A l'heure actuelle le MFEF dispose d'une enveloppe globale de 9,1 millions euros.

MFEF Contributions par donateurs - 2007



⁸ Commission Européenne, Espagne, CGAP, FENU et BID pour le couloir Amérique Latine et Caraïbes.

⁹ Rapport 2007 du FIDA «Travailleurs migrants et envois de fonds».

Le Fonds International de Développement Agricole et le Luxembourg

Le Fonds International de Développement Agricole a pour objectif de mobiliser et de fournir, à des conditions privilégiées, des ressources financières supplémentaires pour le développement agricole des Etats membres en développement. En vue de cet objectif, le Fonds fournit des prêts et des dons, principalement pour des projets et programmes visant expressément à créer, développer ou améliorer des systèmes de production alimentaire et à renforcer les politiques et institutions connexes dans le cadre des priorités et stratégies nationales, compte tenu de la nécessité d'accroître cette production dans les plus pauvres des pays à déficit alimentaire, du potentiel d'accroissement de la production alimentaire dans d'autres pays en développement et de l'importance d'améliorer le niveau nutritionnel et les conditions de vie des populations les plus pauvres des pays en développement.

Les négociations relatives à la septième reconstitution des ressources du FIDA, la dernière en date, se sont clôturées le 15 décembre 2005 à Rome. Les bailleurs de fonds à la septième reconstitution des ressources du FIDA ont mis en évidence les avantages comparatifs du Fonds dans les domaines du développement rural et de l'insécurité alimentaire et se sont mis d'accord pour centrer le cadre stratégique de la septième reconstitution des ressources sur la réalisation des OMD. Ce faisant les donateurs ont approuvé un plan d'action dont l'objectif principal est d'améliorer l'efficacité du Fonds en matière de développement. Ce plan repose sur trois axes: la planification et l'orientation stratégiques en vue de définir les domaines prioritaires d'intervention du FIDA (le cadre stratégique), le renforcement des programmes pays (le modèle opérationnel) ainsi que la gestion des connaissances et l'innovation (la gestion des ressources humaines).

Le cadre stratégique, approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2006, définit comme objectif principal l'amélioration de l'accès des ruraux pauvres aux ressources naturelles, aux technologies agricoles de pointe, aux services financiers, aux marchés de produits et biens intermédiaires et aux processus domestiques d'élaboration des politiques de développement rural.

Les négociations pour la huitième reconstitution des ressources du FIDA auront lieu au cours de l'année 2008. Forte de l'appel de la Banque mondiale en faveur d'un renouveau de l'investissement agricole axé sur l'augmentation de la productivité, les responsables du FIDA vont miser sur une reconstitution substantielle.

Historique des contributions du luxembourg au FIDA

Reconstitution des ressources et adhésion	Date de la loi	Montant
Souscription initiale et FIDA-1	2 décembre 1977	320.000 DTS 400.000 USD
FIDA-2	27 février 1985	160.000 USD
FIDA-3	10 novembre 1988	248.275 USD
FIDA-4	24 février 1994	400.000 USD
FIDA-5	25 juillet 2002	384.080 EUR
FIDA-6	10 novembre 2003	510.000 EUR
FIDA-7	22 décembre 2006	650.000 EUR

Participation dans les programmes de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD-EBRD)

En 2007, le Ministère des Finances a mis à la disposition de la BERD un montant total de 1,5 millions euros pour des programmes d'assistance technique et des fonds multilatéraux visant à la fermeture ou la stabilisation de centrales nucléaires.

Contribution à des programmes d'assistance technique

A) Early Transition Countries Fund

Le Ministère des Finances a versé en 2007 un montant supplémentaire de 100.000 euros au fonds multilatéral «Early Transition Countries Fund», portant ainsi l'engagement total luxembourgeois en faveur de cette initiative à 600.000 euros.

Les pays d'opération les plus pauvres de la BERD sont l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kirghizstan, la Moldova, la Mongolie, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. Ils sont regroupés sous le vocable de «pays en phase initiale de transition». Tous ont comme point commun que leur économie a été plus lente à se développer et à s'adapter à des pratiques reposant sur les règles de marché que n'importe quelle autre dans la région; par ailleurs, environ la moitié de leur population vit en ce moment en dessous du seuil de pauvreté.

L'initiative de la BERD est conçue spécifiquement pour stimuler l'activité économique, selon une approche optimisée pour financer un plus grand nombre de petits projets gérés selon des principes de marché, qui peut contribuer à instaurer des conditions d'emploi de prospérité durable. En 2007, le financement mobilisé auprès de donateurs pour l'initiative ETC a atteint 50 millions euros.

B) Western Balkans Fund

Le Ministère des Finances a versé en 2007 un montant de 185.000 euros au Fonds d'assistance multilatérale en faveur des Balkans de l'Ouest («Western Balkans Fund»). Il s'agit là de la troisième tranche de la contribution luxembourgeoise initiale s'élevant à 500.000 euros.

Le Fonds, soutenu par 15 pays, y compris la Hongrie, la Pologne, la République Slovaque, la République Tchèque et la Slovénie, est conçu pour stimuler l'investissement dans les entreprises privées, le développement des infrastructures et la coopération régionale en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Serbie (Kosovo compris) et au Monténégro.

Le Fonds a pour objectifs de développer l'entreprise et l'entreprenariat de proximité dans la région, tout en contribuant simultanément à la reconstruction de l'après conflit et au renforcement du secteur bancaire local; à mesure qu'il se développera, d'autres initiatives de cofinancement devraient lui permettre de s'étendre à la fois en volume et en couverture géographique. La BERD envisage actuellement quelque 800 millions euros d'investissement frais sur les deux prochaines années en faveur des pays de l'Ouest des Balkans.

C) Sustainable Energy Initiative (SEI)

En 2007, le Ministère des Finances a versé à la BERD une contribution de 150.000 euros pour son initiative «Sustainable Energy», un programme de promotion des énergies durables. Dans le cadre de cette initiative, la BERD prévoit de multiplier par plus de deux ses investissements axés sur le rendement énergétique et des énergies plus propres pour les porter à 1,5 milliard euros sur les trois prochaines années: 1. en accélérant le rythme des investissements directs dans les projets d'amélioration des rendements énergétiques dans le secteur industriel afin de diminuer l'intensité de carbone; 2. en étendant aux petites et moyennes entreprises et au secteur résidentiel les

mécanismes de financement de l'amélioration des rendements énergétiques et du développement des énergies renouvelables; 3. en contribuant à l'important effort d'investissement nécessaire pour accroître l'offre d'énergies propres dans le secteur de l'électricité et le secteur des ressources naturelles; 4. en encourageant et en soutenant le développement des capacités de production des énergies renouvelables dans sa région d'opérations et en investissant dans ce domaine; 5. en investissant pour réduire les émissions des infrastructures municipales, en particulier dans le chauffage urbain et les transports urbains; et 6. en soutenant le développement du marché du carbone dans les pays d'opérations par le biais du Fonds multilatéral pour les crédits d'émission de carbone, auquel le Luxembourg contribue 10 millions euros à travers son Ministère de l'Environnement.

La contribution luxembourgeoise à la SEI est une aide liée; des consultants luxembourgeois peuvent donc être pris en charge par ce mécanisme. En 2007, une partie de la contribution luxembourgeoise a été allouée à un projet d'énergie éolienne en Mongolie.

D) Assistance technique dans le domaine financier

En 2007 le Ministère des Finances a mis à la disposition de la BERD un montant de 220.000 euros pour financer mission de consultation en faveur de «Alliance Bank Kazakhstan» dans le domaine du crédit hypothécaire. En principe réservée à des consultants luxembourgeois, cette enveloppe a dû être ouverte à des consultants étrangers faute de candidats luxembourgeois.

E) Programmes TAM/BAS

Les programmes TAM (TurnAround Management) et BAS (Business Advisory Services) cherchent à promouvoir une culture d'entreprise saine dans la région en transition. Ces programmes de soutien à des entreprises non financières, avec pour bailleurs de fonds des donateurs tels que le Luxembourg, ont pour objectif d'aider et d'améliorer les compétences managériales dans les petites, moyennes et grandes entreprises en vue d'améliorer les performances de ces dernières et de créer davantage d'opportunités d'emploi.

Depuis son démarrage en 1993 le programme TAM a mené à bien plus de 1.350 projets dans 27 pays d'opération de la BERD. Il aide des entreprises comptant de 100 à 2.000 employés, où il intervient au niveau de l'encadrement supérieur. Il entretient une base de données comportant plus de 3.000 consultants d'entreprise (dont 35 Luxembourgeois) qui apportent une expertise sectorielle spécifique en vue de la restructuration et de l'introduction d'une nouvelle culture managériale dans les pays cibles.

Le Programme BAS, commencé en 1995, a mis en oeuvre plus de 6.000 projets dans 17 pays d'opération. Il utilise et développe des services de consultation locaux (avec au total 1.700 consultants agréés) et propose des conseils et services aux entreprises plus petites qui comptent de 10 à 250 employés. À eux deux, ces programmes ont mobilisé quelque 146 millions d'euros de financement de donateurs pour le soutien à des entreprises qui cumulent au total un chiffre d'affaires annuel de 25 milliards euros et emploient au total 1,1 million de salariés.

En ce qui concerne BAS une centaine de projets ont bénéficié de financements luxembourgeois pour un montant total de 700.000 euros, en Russie du Nord-Ouest, Kaliningrad, Bulgarie et Croatie. En 2007, le soutien luxembourgeois pour le programme BAS s'est concentré sur la Croatie.

Quant à TAM, les fonds luxembourgeois ont permis la réalisation de 19 projets en Bulgarie, Hongrie, Kirghizstan, Ouzbékistan, Roumanie, Russie, Tadjikistan et Ukraine. En 2007, cinq experts luxembourgeois ont travaillé sur deux projets en Bulgarie et deux projets un Roumanie pour un montant total de 200.000 euros.

Contribution au Fonds multilatéraux dits «nucléaires» (Nuclear Decommissioning Funds)

A) Réfection du sarcophage de Tchernobyl (Ukraine)

Depuis huit ans, le Luxembourg est membre du Fonds du sarcophage de Tchernobyl (Chernobyl Shelter Fund-CSF) avec un engagement total de 2,5 millions euros. Ce fonds a comme objectif le financement de projets de stabilisation et de réfection du sarcophage érigé autour de l'unité 4 de la centrale nucléaire de Tchernobyl, avec un coût total du projet estimé à plus de 800 millions dollars US.

Le sarcophage, construit à la hâte et dans des conditions périlleuses suite à l'accident nucléaire en 1986, avait en effet commencé à présenter des signes de vieillissement importants il y a quelques années, et le danger d'une nouvelle contamination était devenu imminent. La BERD, en raison de sa compétence régionale et de son expérience en matière de sécurité nucléaire, s'est vu attribuer le rôle de gestionnaire du fonds, ainsi que de coordinateur des travaux à entreprendre.

B) Mise hors service de la centrale nucléaire de Ignalina (Lituanie)

Sous la pression de l'Union Européenne, la Lituanie a été amenée à s'engager pour la fermeture de sa centrale nucléaire d'Ignalina, une centrale du type RBMK («Tchernobyl») considérée comme très dangereuse au point de vue risque de contamination radioactive. Suite à une visite du Premier Ministre en Lituanie en avril 2001, la décision a été prise que le Luxembourg rejoindrait d'autres pays et la Commission Européenne dans le financement d'un programme de mise hors service de cette centrale: le programme comporte non seulement une contribution aux frais de démantèlement des installations proprement dites, mais encore une assistance pour le traitement du combustible radioactif, la modernisation d'unités de génération électrique non-nucléaires, ainsi que l'introduction de mesures de conservation énergétique.

L'engagement du Luxembourg se chiffre à 1,5 millions euros sur une période de 8 ans (2001-08). Les contributions de pays donateurs sont rassemblées au sein d'un fonds fiduciaire «Ignalina International Decommissioning Support Fund»-IIDSF) maintenu auprès de la BERD, qui en vertu de son expérience en matière de sécurité nucléaire a reçu le mandat de mettre en oeuvre le programme.

Banque Européenne d'Investissement - Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat – FEMIP

La déclaration de Barcelone, adoptée le 28 novembre 1995 lors de la conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères, a instauré le Partenariat euro-méditerranéen. Le «processus de Barcelone» est né. Il s'agit d'une initiative commune aux partenaires réunis à Barcelone – les 15 membres de l'UE et 9 partenaires méditerranéens (Algérie, Cisjordanie et bande de Gaza, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie) - pour créer des liens durables dans tous les domaines d'intérêt commun: questions économiques et financières, questions sociales, culturelles et humanitaires. Afin de revitaliser le processus de Barcelone, les Ministres des finances des 27 pays de l'Union et des partenaires méditerranéens (PPM) ont inauguré le 18 octobre 2002 à Barcelone la nouvelle «Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat» (FEMIP) de la Banque européenne d'investissement.

Depuis sa création en 2002, la FEMIP est devenue un instrument de référence du partenariat économique et financier entre l'Europe et la Méditerranée. Entre 2002 et 2006, la FEMIP a investi près de 6 milliards euros dans les 9 pays partenaires méditerranéens. Qui plus est, elle a permis de mobiliser des fonds supplémentaires de l'ordre de 13,8 milliards euros, soit deux fois sa

propre contribution. En 2007, les 27 pays de l'Union et les 9 pays partenaires méditerranéens se sont réunis à Chypre pour fixer le cadre stratégique de la FEMIP et son évolution dans le contexte de la politique européenne de voisinage.

Les discussions sur les objectifs de la FEMIP pour la période 2007-2013 peuvent être résumées comme suit:

- Confirmation des objectifs de création d'un environnement propice à l'investissement et de soutien au secteur privé: Les représentants des Ministères des Finances ont mis l'accent sur la nécessité d'élargir la gamme d'instruments financiers au soutien des PME. Ils ont également souligné le rôle crucial que joue l'assistance technique dans la création d'un climat des affaires propice à l'investissement privé. La modernisation des systèmes légaux et réglementaires a été reconnue comme l'une des cibles prioritaires de l'assistance technique.
- Reconnaissance de l'importance du dialogue euro-méditerranéen: Les représentants ont salué la création du Comité de la FEMIP dont l'objectif est de renforcer le dialogue entre les acteurs économiques des deux rives de la méditerranée. Le Comité, rassemblant des représentants des États de l'Union et des pays partenaires, ainsi que de la Commission européenne, a pour mission d'approuver le rapport annuel, de préparer le programme triennal d'activité de la FEMIP et de donner son avis sur les stratégies sectorielles et le développement de nouveaux produits financiers.

Le débat sur le cadre de la politique européenne de voisinage a mis l'accent sur la nécessité d'assurer un soutien financier solide aux objectifs de la FEMIP pour la période 2007-2013. Au demeurant, les représentants ont félicité la BEI pour son soutien continu, à travers la FEMIP, aux efforts de coopération et de coordination des deux rives du bassin méditerranéen. En particulier, ils ont relevé le rôle crucial que jouent les conférences thématiques. Les représentants ont également exhorté le vœu que la FEMIP continue de coopérer étroitement avec les institutions financières internationales actives dans la région afin qu'elle reste l'instrument financier de choix pour la mise en oeuvre de la politique européenne de voisinage dans la Méditerranée.

La prochaine réunion du comité ministériel de la FEMIP aura lieu au Luxembourg dans le courant de l'année 2008.

Le renforcement de la FEMIP a également conduit à la création d'un fonds fiduciaire destiné à fournir une assistance technique dans le but de promouvoir le développement du secteur privé et de contribuer à l'identification de projets relevant de certains secteurs prioritaires. Le Luxembourg participe à ce fonds fiduciaire par une contribution financière de l'ordre de 1 million euros. Le Fonds fiduciaire de la FEMIP a été mis en place fin 2004. Ses opérations s'articulent autour de deux guichets: le guichet «assistance technique» et le guichet «soutien au secteur privé» à travers des prises de participation dans le secteur privé (capital-investissement). Fin 2007, le fonds fiduciaire disposait d'un montant total de 33 millions euros de ressources mises à disposition par quinze des États membres et la Commission européenne. Depuis 2005, 17 projets ont été approuvés par l'assemblée des donateurs du fonds fiduciaire pour un montant total de 7 millions euros, dont 5 projets au courant de l'exercice 2007.

Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)

Il revient au Ministère du Trésor de représenter le Luxembourg au sein du Conseil d'Administration de cette banque de développement qui a son siège social à Paris.

Objectifs

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Avec ses 39 États membres, elle représente un instrument de la politique de solidarité en Europe. Depuis sa création en 1956, la Banque participe au

financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie dans les régions les moins favorisées du continent européen.

La Banque est autonome juridiquement et financièrement. Elle procède d'un Accord Partiel des États membres du Conseil de l'Europe et est soumise à la haute autorité de celui-ci. Son siège administratif se trouve à Paris. Rappelons que le Conseil de l'Europe a été créé le 5 mai 1949, par le Traité de Londres. Au cours de son histoire, le Conseil de l'Europe a affirmé son rôle en termes de garantie des Droits de l'Homme et de développement de la Démocratie. Parallèlement à cette action, le Conseil de l'Europe a suscité la création de plusieurs Accords Partiels, signés par une partie de ses États membres. La CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe, alors dénommée «Fonds de Rétablissement pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe», puis «Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe», a été le premier de ces Accords Partiels, signé par huit pays le 16 avril 1956. Aujourd'hui, avec l'adhésion de la Géorgie au début de l'année 2007, elle compte 39 États membres. Les relations entre la Banque et le Conseil de l'Europe sont assurées par le Secrétariat de l'Accord Partiel, situé à Strasbourg. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe émet un avis de recevabilité du point de vue politique et social pour chaque projet soumis à la Banque.

Activités

La Banque accorde des prêts pour financer des projets à vocation sociale. Son action est complémentaire de celle des autres organismes financiers intergouvernementaux; elle joue un rôle central dans le financement des infrastructures sociales. Les prêts de la Banque sont octroyés selon des critères précisément définis. Sont ainsi considérés comme prioritaires les projets qui «aident à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques». En cinquante ans d'histoire, le champ d'intervention de la Banque s'est progressivement élargi à d'autres secteurs d'intervention: éducation et formation professionnelle, santé, logement social, emploi dans les PME, amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé et modernisation rurale, protection de l'environnement, sauvegarde du patrimoine historique et culturel et infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

Ressources financières

L'activité de l'institution est fondée sur le capital versé, les réserves et les capitaux levés sur les marchés financiers, la Banque ne bénéficiant d'aucune contribution financière annuelle de ses membres. Des émissions publiques et des placements privés lui permettent de tirer directement ses ressources des marchés de capitaux auxquels elle accède aux meilleures conditions. Créée en 1956 avec un capital équivalent à 5,7 millions d'euros, la Banque disposait au 31 décembre 2006 d'un capital souscrit de 3,3 milliards d'euros. L'effet de levier est tel que la Banque a pu verser, depuis sa création, 25 milliards d'euros de prêts.

Pour ses opérations à long terme, la Banque bénéficie de la meilleure notation auprès des trois agences Fitch Ratings (AAA), Moody's (Aaa) et Standard & Poor's (AAA).

D'après des premières estimations non-définitives effectuées à la mi-janvier 2007, le volume des 37 projets approuvés en 2007 devrait s'établir à 2.414 millions d'euros. Quant aux décaissements, ils atteignaient 1.590 millions d'euros en 2007. Ces montants provisoires ne seront confirmés définitivement qu'en mars 2008, une fois les comptes approuvés par le Conseil d'Administration.

Participation dans des programmes de la Banque Asiatique de développement

Le Luxembourg, membre de la Banque asiatique de Développement depuis 2003, est en train de renforcer sa coopération avec cette institution phare en Asie dans plusieurs domaines.

La convention de financement signée en 2006 entre le Ministère des Finances et la BAsD est à l'origine du *Fonds pour le Développement du Secteur Financier*. L'objectif de ce fonds est de financer des projets promouvant le développement du secteur financier, en particulier en renforçant l'intégration des marchés régionaux, en améliorant les cadres légaux et réglementaires, en modernisant l'industrie financière locale et en améliorant l'accès aux services financiers pour les pauvres. Le Luxembourg s'est engagé pour une contribution initiale de 1,5 millions dollars US, répartie en paiements annuels sur trois ans. En 2006 le Luxembourg avait fait une première contribution supplémentaire de 249.000 euros, et en 2007 une deuxième contribution supplémentaire de 132.515 euros. L'ensemble de ces contributions porte le total du Fonds pour le Développement du Secteur Financier à plus au moins 2 millions dollars US. L'initiative du Luxembourg en faveur du secteur financier est pertinente dans l'ensemble des opérations de la Banque, où ce secteur figurera parmi les engagements prioritaires à l'avenir.

Les projets suivants ont été financés par les contributions luxembourgeoises:

MONGOLIE			
Assistance technique pour le renforcement du système de sécurité sociale	2006	500.000	
VIETNAM			
Assistance technique pour préparer un projet de réforme du secteur des entreprises étatiques	2007	500.000	
CAMBODGE			
Assistance technique pour la mise en œuvre du deuxième programme du secteur financier	2007	450.000	
INDONÉSIE			
Assistance technique pour renforcer le cadre réglementaire et de gouvernance en relation avec un programme de développement du marché des capitaux	2008	500.000	
TOTAL		1.950.000	

2007 a aussi vu la clôture du premier projet co-financé avec la BAsD en 2005, un projet d'assistance technique au Laos pour renforcer les mécanismes de résolution de conflits commerciaux, y compris les réformes juridiques visant à sécuriser les transactions bancaires. L'évaluation globale du projet est positive en ce qui concerne les aspects juridiques du projet et la formation. Des difficultés persistent sur le plan de la mise en œuvre de la Loi sur les Transactions sécurisées.

La BAsD a lancé l'*Initiative sur le Marché du Carbone* afin de promouvoir les investissements dans les énergies propres. Cette initiative se base sur trois piliers:

1. le Fonds Asie-Pacifique pour le Carbone;
2. une facilité d'assistance technique;
3. une facilité de marketing pour les crédits de charbon.

Le Luxembourg participe aux deux premiers piliers.

En 2007, le Luxembourg s'est engagé à contribuer 500.000 euros à la facilité d'assistance technique. Ensemble avec l'Autriche, la Finlande, l'Espagne et la Suisse, le Luxembourg finance l'identification de projets susceptibles de générer des unités de réduction certifiée des émissions (URCE), la mise en place technique de ces projets ainsi que leur suivi.

Cette assistance se situe en droite ligne de la participation en tant que membre fondateur par le Ministère de l'Environnement au Fonds Asie-Pacifique pour le Carbone. En 2007 le Luxembourg a investi 15 millions dollars US dans ce fonds qui lui permettront l'acquisition d'unités de réduction certifiée des émissions (URCE) dans le but d'atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto. Ainsi le Luxembourg fait partie des pionniers à la BAsD en ce qui concerne la promotion des énergies propres et la réduction des émissions, domaines qui feront partie des nouveaux objectifs prioritaires de la Banque.

Au-delà de ces activités bilatérales, le Luxembourg a complété le paiement de sa participation au capital de la Banque en 2006, les derniers bons du Trésor pour un montant de 962.775 euros ayant été encaissés en 2007. Ceci porte la contribution totale du Luxembourg au capital libéré de la BAsD à 8.445.397 euros. Le pays détient une quote-part de 0,34% du capital souscrit et 0,57% du poids de vote de l'ensemble des pays-membres. Ce pourcentage s'élève à 1,63% parmi les pays-membres non-régionaux.

2007 a vu le début des négociations pour la 9e reconstitution du Fonds Asiatique pour le Développement (FAsD). Ces négociations devront aboutir en 2008 avec le 10e FAsD couvrant la période de 2009 à 2012.

Le Luxembourg participe à hauteur de 2,9 millions euros au 9e FAsD couvrant la période de 2005 à 2008. En 2007, le Ministère des Finances a transféré 5,763 millions euros au FAsD.

La coopération UE – Asie dans le cadre de l'ASEM.

Les Ministres de l'Economie, des Finances et du Trésor ayant décidé lors de leur dernière rencontre à Tianjin (République Populaire de Chine) en juin 2005 de tenir leurs réunions tous les 2 ans à partir de 2006, il n'y a pas eu de rencontre ministérielle ASEM en 2007, ni de réunion de suivi de leurs représentants personnels. Il est prévu que la prochaine réunion ministérielle ASEM se déroule en Corée du Sud à la mi-juin 2008.

Agence de Transfert de Technologie Financière

En 2007, le Ministère des Finances a alloué une enveloppe de 800.000 euros à l'Agence de Transfert de Technologie Financière (ATTF) pour financer un programme de formations bancaires dans les pays suivants: Bulgarie, Roumanie, Russie, Moldavie, Ukraine, Egypte, Tunisie et Turquie. Une dizaine de séminaires à participation multinationale ont en outre été organisés à Luxembourg en collaboration avec l'Institut de Formation Bancaire, l'Association luxembourgeoise des Fonds d'Investissement et le «Personnel Officers Group».

Les sujets traités incluent le marché monétaire, la banque privée, les fonds d'investissement et des thèmes transversaux tels que la gestion des risques et les ressources humaines. Au total, 29 actions se sont ainsi déroulées au cours de l'année.

Le Ministère des Finances a également pris en charge les frais d'inscription et de séjour de deux étudiants de Mongolie et de deux étudiants du Salvador à la Luxembourg School of Finance. L'ATTF a été chargée de l'administration de cette bourse d'études et de l'encadrement des étudiants.

Dépenses du Ministère des Finances en faveur d'institutions financières internationales et de la coopération au développement

Institution / Programme	Dépenses 2007 en euros	Participations aux reconstitutions des ressources ou au capital et financement de programmes		
		Montant versé	Aide Publique au Développement	Aide Publique
Fonds monétaire international		1.047.631,81		
	Fonds du FMI pour les crédits d'urgence octroyés en cas de catastrophe naturelle	250.000,00	250.000,00	
	Bureau de liaison au Kosovo	264.763,48		264.763,48
	Apurement de la dette du Libéria	452.868,33	452.868,33	
	AFRITAC	80.000,00	80.000,00	
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Groupe Banque Mondiale)		4.907.131,44		
	Fonds pour l'environnement mondial (FEM-GEF)	1.966.100,00	1.474.575,00	491.525,00
	Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (CGIAR/CIP-BIOVERSITY)	425.000,00	425.000,00	
	Groupe consultatif pour aider les plus pauvres (CGAP)	105.888,67	105.888,67	
	Global Development Network (GDN)	47.605,92	47.605,92	
	Development Gateway Foundation (DGF)	400.000,00	400.000,00	
	Société Financière Internationale dont:	1.057.300,33	1.000.000,00	
	Global Corporate Governance	200.000,00		
	Service-Conseil	200.000,00		
	SBI	250.000,00		
	TATF	350.000,00		
	SFI Secondment	29.650,56		29.650,56
	Doing Business Report	27.649,77		27.649,77
	Accord-cadre BIRD	905.236,52	905.236,52	
Association internationale de développement (AID-IDA Groupe Banque mondiale)		5.800.000,00		
	Reconstitution des ressources	5.800.000,00	5.800.000,00	
Banque asiatique de développement		1.462.775,30		
	Participation au capital	962.775,30	962.775,30	
	Channel Finance Agreement	500.000,00	500.000,00	
Fonds asiatique de développement (Groupe BAsD)		5.762.725,00		

	Reconstitution des ressources	5.762.725,00	5.762.725,00	
Fonds international de développement agricole (FIDA)			763.741,60	
	Reconstitution des ressources	195.000,00	195.000,00	
	Remittances project	421.793,60	421.793,60	
	Secondment Projet Oudomxai	75.635,00	75.635,00	
	Projet Oudomxai au Laos	71.313,00	71.313,00	
Banque européenne d'investissement		750.000,00		
	Microfinance MOU	750.000,00	750.000,00	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement		1.452.500,00		
	Participation au capital	202.500,00		202.500,00
	Chernobyl SF	250.000,00	250.000,00	
	Ignalina TF	187.500,00		187.500,00
	Western Balkans Initiative	185.000,00	185.000,00	
	Early Transition Countries Trust Fund	100.000,00	100.000,00	
	PPC Officer	19.506,95		19.506,95
	Turn Around Management	507.993,05		507.993,05
ATTF		797.769,64	400.000,00	397.769,64
Université du Luxembourg		77.830,00		77.830,00
	Etudiants étrangers	77.830,00		
Microfinance Week - Luxflag		57.871,75		
	Conférence sur la microfinance et LuxFlag initiative	57.871,75		57.871,75
total		22.879.976,54	20.615.415,34	2.264.560,20

Adresses utiles

1. Coordonnées des missions et bureaux luxembourgeois à l'étranger qui interviennent dans la gestion des projets de coopération au développement et d'action humanitaire

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Hanoi

Bureau de la Coopération au Développement
Pacific Place – Suite 1403
83B Ly Thuong Kiet
Hoan Kiem
Hanoi - Vietnam
Tél.: +84-4-946 14 14
Fax: +84-4-946 14 15
courriel: secretary@luxembassy.vn

Le bureau est chargé des relations de coopération avec les deux pays partenaires privilégiés en Asie du Sud-Est, le Vietnam et le Laos. Le responsable du bureau est M. Léo Faber.

Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar

Cité des Jeunes Cadres Lébous
Zone Toundoup Riya
Lot n°43, Rotue de l'aéroport Léopold Sédar Senghor
BP 11750 Dakar - Sénégal
Tél.: +221 33 869 59 59 / -61 / -62/ -63
Fax: +221 33 869 59 60
courriel: luxmission@luxmission.sn

La mission est chargée des relations de coopération avec le Sénégal et le Mali. Son responsable est M. Marc Franck.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg au Cap Vert

Bureau de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Praia
C.P. 163
Plateau - Rua Dr Julio Abreu
Praia – Cap Vert
Tél.: +238 2 61 95 62
Fax: +238 2 61 95 63
courriel: coop.lux@cvtelecom.cv

Le bureau assure la coordination des relations notamment de coopération au développement du Grand-Duché de Luxembourg avec la République du Cap Vert. Son responsable est M. Claude Jentgen.

Bureau du Grand-Duché de Luxembourg à Pristina

14, Metush Krasniqi
10 000 Pristina – Dragodan
Kosovo
Tél./Fax: +381 (0) 38 226 787
Courriel: lux_kosovo@ipko.net

Le bureau s'occupe principalement des relations de coopération au Kosovo et – si besoin est – en Serbie et au Monténégro. Son responsable est M. Pierre Weber.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Ouagadougou

Bureau de la Coopération au Développement
Avenue Kwame Nkruma
B.P. 513
Ouagadougou 11
Burkina Faso
Tél: +226 50 30 13 38 / -39
Fax: +226 50 30 15 09
Gsm: +226 76 45 45 20
Courriel: secretariat@cooplux.bf

Le bureau est en charge des relations de coopération avec le Burkina Faso et le Niger. Son responsable est M. Roland Reiland.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Managua

Bureau de la Coopération au Développement
Calle Amaya Salamanca, Bolonia
Del Hospital Militar, 1 c. al lago, 1 c. ½ abajo
Managua – Nicaragua
Tél.: +505 268 1881
Fax: +505 266 7965
Gsm: +505 401 7720
Courriel: embaluxe@cablenet.com.ni

Le bureau est en charge des relations de coopération avec le Nicaragua et El Salvador. Son responsable est M. René Lauer.

2. Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement, Lux-Development s.a.

10, rue de la Grève
B.P. 2273
L-1022 Luxembourg
Tél.: +352 29 58 58 1
Fax: +352 29 58 58 200
courriel: ask@lux-development.lu
page d'accueil: www.lux-development.lu

3. Cercle de coopération des ONG de développement

13, avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg
Page d'accueil: www.cercle.lu

secrétariat: M. Mike MATHIAS
Tél.: +352 26 02 09 11
Fax: +352 26 02 09 26
courriel: info@cercle.lu

bureau d'assistance technique (BAT):
MM. Nelson BINDARIYE (conseiller) et Dennis YAUN (assistant)
Tél.: +352 26 02 09 22
Fax: +352 26 02 09 26
courriel: bat@cercle.lu

4. Centres de documentation au Luxembourg spécialisés en matière de coopération au développement:

Centre d'Information Tiers Monde (CITIM)

55, avenue de la Liberté
L-1931 Luxembourg
Tél.: +352 40 04 27-1 / -31
Fax: +352 40 04 27-27
courriel: education@astm.lu
page d'accueil: www.astm.lu

Maison de la Microfinance

21, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Tél.: +352 45 68 68-1
Fax: +352 45 68 68 68
courriel: adainfo@microfinance.lu
page d'accueil: www.microfinance.lu

Direction de la Coopération - Organigramme fonctionnel

Direction			
Directeur	Marc BICHLER	Conseiller de Légation 1ère classe	(+352) 247 82364
Directeur adjoint	Olivier MAES	Conseiller de Légation	(+352) 247 82457
Secrétaire de direction	Valérie MACHADO	Employée	(+352) 247 82351
Service «Administration et finances»			
Coordination	Olivier MAES	Conseiller de Légation	(+352) 247 82364
Service financier	Alex RIECHERT	Chef de bureau adjoint	(+352) 247 82440
	Marc PADJAN	Commis adjoint	(+352) 247 82425
Ressources humaines	Serge HENTZIG	Inspecteur principal	(+352) 247 82338
Courrier et archives	Malou FELTEN	Employée	(+352) 247 82458
Huissiers	Hervé WOHL	Fonctionnaire	(+352) 247 82319
	Gaston PARAGE	Employé	(+352) 247 82322
Service «Opérations»			
Coordination	Jacques FLIES	Secrétaire de Légation 1 ^{er} en rang	(+352) 247 82354
Coopération bilatérale			
Afrique I: Burkina Faso, Niger, Namibie, Rwanda			
Desk	Alex DIEDERICH	Chargé de Programme	(+352) 247 82453
Bureau Ouagadougou	Roland REILAND	Agent de la coopération	(+226) 503 01337
		Chef du bureau	
	Alexandra PESCH	Agent de la coopération	(+226) 503 01338
Afrique II: Sénégal, Mali, Cap Vert			
Desk	Jean-Marc LENTZ	Chargé de Programme	(+352) 247 82448
Bureau Dakar	Marc FRANCK	Agent de la coopération	(+221) 338695962
		Chef du bureau	
	Hamadou KONATE	Consultant (Afrique de l'Ouest)	(+221) 338695961
Bureau Praia	Claude JENTGEN	Agent de la coopération	(+238) 261 9562
		Chef du bureau	
	Véronique CLEMENT	Agent de la coopération	(+238) 261 9562
Amérique latine: Nicaragua, El Salvador, Equateur			
Desk	Nadine FEYDER	Secrétaire de Légation	(+352) 247 82428
Bureau Managua	René LAUER	Attaché d'administration	(+505) 266 1881
		Chef du bureau	
	Marie-Anne MARX	Agent de la coopération	(+505) 266 1881
Asie: Vietnam, Laos, Chine, Mongolie			
Desk	Manu TONNAR	Attaché d'administration Chargé de Programme	(+352) 247 82361
Bureau Hanoi	Léo FABER	Attaché de Légation	(+84) 4 946 1414
		Chef du bureau	
	Patrick ACKERMANN	Agent de la coopération	(+84) 4 946 1416

Balkans, Territoires palestiniens occupés, autres pays à projets			
Desk	Thierry LIPPERT	Chargé de Programme	(+352) 247 82323
Bureau Pristina	Pierre WEBER	Agent de la coopération	(+381) 38 226 787
Coopération multilatérale			
Union européenne			
Coordination	Olivier MAES	Conseiller de Légation	(+352) 247 82457
Desk	Nadine FEYDER	Secrétaire de Légation	(+352) 247 82428
RPUE – Bruxelles	Tom KÖLLER	Secrétaire de Légation 1 ^{er} en rang	(+32) 2 737 5621
ONU et agences spécialisées			
Coordination	Béatrice KIRSCH	Conseiller de Légation	(+352) 247 82359
Desk	Patrice SCHMITZ	Rédacteur	(+352) 247 82328
Desk	Sabrina COPPI	Rédacteur stagiaire	(+352) 247 88325
OCDE – CAD			
Desk	Georges TERNES	Secrétaire de Légation	(+352) 247 88369
Coopération avec les ONG			
Accords-cadres	Luc DOCKENDORF	Secrétaire de Légation	(+352) 247 82360
Cofinancements	Véronique DEGARDIN	Rédacteur	(+352) 247 82480
Cofinancements	Anne MOES	Attaché de Légation	(+352) 247 82477
Appui aux programmes			
Desk	Serge HENTZIG	Inspecteur principal	(+352) 247 82338
Assistance humanitaire			
Coordination	Daniel FEYPEL	Inspecteur principal	(+352) 247 82347
Desk	Marianne DONVEN	Employée	(+352) 247 88382
Sensibilisation et éducation au développement			
Desk	Luc DOCKENDORF	Secrétaire de Légation	(+352) 247 82360
Desk	Anne MASOTTI	Attaché de Gouvernement	(+352) 247 88368
Service «Contrôle de qualité»			
Coordination	Georges TERNES	Secrétaire de Légation	(+352) 247 88369
Marchés publics	Thierry LIPPERT	Chargé de Programme	(+352) 247 82323
Suivi, évaluations, audits	Thierry LIPPERT	Chargé de Programme	(+352) 247 82323
Knowledge Management	Anne MASOTTI	Attaché de Gouvernement	(+352) 247 88368
Manuel de procédures	Valérie MACHADO	Employée	(+352) 247 82351

Direction de la Coopération - Répertoire téléphonique

Répertoire téléphonique et de courriels de la Direction de la Coopération au Développement et des Bureaux de la Coopération (par ordre alphabétique)

Nom	Ville	N° tél.	E-mail
ACKERMANN Patrick	(Hanoi)	(+84) 4 946 1414/ - 16	patrick.ackermann@luxembassy.vn
BICHLER Marc		(+352) 247 82364	marc.bichler@mae.etat.lu
CLEMENT Véronique	(Praia)	(+238) 261 9562	veronique.clement@mae.etat.lu
COPPI Sabrina		(+352) 247 88325	sabrina.coppi@mae.etat.lu
DEGARDIN Véronique		(+352) 247 82480	veronique.degardin@mae.etat.lu
DIEDERICH Alex		(+352) 247 82453	alex.diederich@mae.etat.lu
DOCKENDORF Luc		(+352) 247 82360	luc.dockendorf@mae.etat.lu
DONVEN Marianne		(+352) 247 88382	marianne.donven@mae.etat.lu
FABER Léo	(Hanoi)	(+84) 4 946 1414 / -16	leo.faber@luxembassy.vn
FELTEN Malou		(+352) 247 82458	malou.felten@mae.etat.lu
FEYDER Nadine		(+352) 247 82428	nadine.feyder@mae.etat.lu
FEYPEL Daniel		(+352) 247 82347	daniel.feypel@mae.etat.lu
FLIES Jacques		(+352) 247 82354	jacques.flies@mae.etat.lu
FRANCK Marc	(Dakar)	(+221) 33 869 5962	mfranck@luxmission.sn
HENTZIG Sergej		(+352) 247 82338	sergej.hentzig@mae.etat.lu
JENTGEN Claude	(Praia)	(+238) 261 9562	claud.jentgen@mae.etat.lu
KIRSCH Béatrice		(+352) 247 82359	beatrice.kirsch@mae.etat.lu
KÖLLER Tom	(RPUE Bruxelles)	(+322) 737 5621	tom.koeller@mae.etat.lu
KONATÉ Hamadou	(Dakar)	(+221) 33 869 5961	hkonate@luxmission.sn
LAUER René	(Managua)	(+505) 268 1881	rene.lauer@mae.etat.lu
LENTZ Jean-Marc		(+352)247 82448	jean-marc.lentz@mae.etat.lu
LIPPERT Thierry		(+352) 247 82478	thierry.lippert@mae.etat.lu
MACHADO Valérie		(+352) 247 82351	valerie.machado@mae.etat.lu
MAES Olivier		(+352) 247 82457	olivier.maes@mae.etat.lu
MARX Marie-Anne	(Managua)	(+505) 268 1881	marie-anne.marx@mae.etat.lu
MASOTTI Anne		(+352) 247 88368	anne.masotti@mae.etat.lu
MOES Anne		(+352) 247 82477	anne.moes@mae.etat.lu
PADJAN Marc		(+352) 247 82425	marc.padjan@mae.etat.lu
PESCH Alexandra	(Ouagadougou)	(+226) 5030 1338 / -39	alexandra.pesch@cooplux.bf
REILAND Rol	(Ouagadougou)	(+226) 5030 1337	rol.reiland@cooplux.bf
RIECHERT Alex		(+352) 247 82440	alex.riechert@mae.etat.lu
SCHMITZ Dory		(+352) 247 82307	dory.schmitz@mae.etat.lu
SCHMITZ Patrice		(+352) 247 82328	patrice.schmitz@mae.etat.lu
TERNES Georges		(+352) 247 88369	georges.ternes@mae.etat.lu
TONNAR Manuel		(+352) 247 82361	manuel.tonnar@mae.etat.lu
WEBER Pierre	(Pristina)	(+381) 38 226 787	lux_kosovo@ipko.net

Liste des ONG agréées

ACTION LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ a.s.b.l.

Mme Alina Armani
5, rue des Artisans - L-1141 Luxembourg
Tél.: 40.52.85

ACTION POUR UN MONDE UNI a.s.b.l.

M. Claude Steichen
11, Kiirchestrooss - L-5741 Filsdorf
Tél.: 26.67.12.61

ACTION SOLIDARITE TIERS MONDE a.s.b.l.

Mme Monique Langevin
55, avenue de la Liberté - L-1931 Luxembourg
Tél.: 40.04.27-1/-20

ADOUNA a.s.b.l.

M. Abey Hailu Senbeta
10, rue Origer - L-2269 Luxembourg
Tél.: 40.44.56

AIDE A L'ENFANCE DE L'INDE a.s.b.l.

M. Dany Heintz
13, rue Pierre Kohner - L-1871 Luxembourg
Tél.: 43.36.64/47.21.55

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA SANTÉ a.s.b.l.

Dr Richard Schneider
50, boulevard J.F. Kennedy - L-4170 Esch-Alzette
Tél.: 54.58.56

AIDE AU VIETNAM a.s.b.l.

Mme Maggy Menné
113, rue J. F. Kennedy - L-3249 Bettembourg
Tél.: 51.80.24

AKTIOUN ABC FIR BILDUNG A GESONDHEET AM TIERS MONDE a.s.b.l.

M. Jean Hierzig
B.P. 1744 - L-1017 Luxembourg
Tél.: 48.33.54

AMICALE INTERNATIONALE D'AIDE À L'ENFANCE a.s.b.l.

M. Jean Redo
71, rue de Luxembourg - L-8140 Bridel
Tél.: 50.46.79

APPUI AU DÉVELOPPEMENT AUTONOME a.s.b.l.

M. Axel De Ville
21-25, allée Scheffer - L-2520 Luxembourg
Tél.: 45.68.68

ARBECHTSGRUPP DRETT WELT BUTTEKER a.s.b.l.

Mme Berthy Braun - Ludwig
13, rue Pierre Kohner - L-1871 Luxembourg
Tél.: 43.36.64

ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés)

M. Serge Kollwelter
10-12, rue Auguste Laval- L-1922 Luxembourg
Tél.: 43 83 33

ASSOCIATION EUROPE - TIERS-MONDE a.s.b.l.

M. Gérard Brémaud
11, rue de la Grève - L-8020 Strassen
Tél.: 31.91.45

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ILES DE PAIX a.s.b.l.

Mme Gaby Faber
33 C, rue de la Forêt - L-7227 Bereldange
Tél.: 33.21.86

ASSOCIATION SOLIDARITE LUXEMBOURG - NICARAGUA a.s.b.l.

M. Gilbert Stoos
B.P. 1766 - L-1017 Luxembourg
Tél.: 50.47.11

ATHENEE-ACTION HUMANITAIRE a.s.b.l.

Mme Marie-Paule Georges
19, rue Kaltacht - L-2510 Luxembourg
Tél.: 44.55.01

BETEBUERG HELLEFT a.s.b.l.

M. Roby Biwer
8, rue Dr François Baclesse - L-3215 Bettembourg
Tél.: 51.81.70

CHRESCHTE MAM SAHEL a.s.b.l.

M Ferdy Fischer
B.P. 2647 - L-1026 Luxembourg
Tél.: 49.05.55

CHRISTIAN SOLIDARITY INTERNATIONAL a.s.b.l.

M. Roger Nilles
140, rue Adolphe Fischer - L-1521 Luxembourg
Tél.: 26.64.93.89

COMITE LUXEMBOURGEOIS POUR L'UNICEF a.s.b.l.

Mme Sandra Visscher
99, route d'Arlon - L-1140 Luxembourg
Tél.: 44.87.15

COMITE POUR UNE PAIX JUSTE AU PROCHE ORIENT a.s.b.l.

M Michel Legrand
95, rue des Maraîchers - L-2124 Luxembourg
Tél.: 43.64.44

COOPERATION HUMANITAIRE LUXEMBOURG a.s.b.l.

Monsieur Francois Prüm
13A, avenue Guillaume - L-1651 Luxembourg
Tél.: 45.07.32

CROIX ROUGE LUXEMBOURGEOISE

M. Jacques Hansen
B.P.404 - L-2014 Luxembourg
Tél.: 45.02.02-1

DEFI a.s.b.l.

M. Georges Schenten
12, am ënneschte Flouer - L-6692 Moersdorf
Tél.: 74.81.43

ECLAIREURS ET ECLAIREUSES POUR LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE (FNEL) a.s.b.l.

Mme Jacqueline Monville
B.P. 2676 - L-1026 Luxembourg
Tél.: 26.48.04.50/46.43

ECPAT LUXEMBOURG a.s.b.l.

M. Jean-Marie Joly
c/o Me De Meester, B.P. 848 - L-2018 Luxembourg
Tél.: 46.83.83-1

ENFANTS DE L'ESPOIR a.s.b.l.

Mme Martha Schauss
B.P. 40 - L-4701 Pétange
Tél.: 23.65.19.89

ENFANTS DE TIZI a.s.b.l.

M. Abhi Schumacher
16, in den Kreuzwiesen – L-7319 Steinsel
Tél.: 43.01.34.968 / 33.28.93

ENG BRECK MAT LATÄINAMERIKA a.s.b.l.

M. Jacques Dahm
19, rue Jean l'Aveugle - L-9208 Diekirch
Tél.: 80.80.71

ENG OPPEN HAND FIR MALAWI a.s.b.l.

Mme Véronique Weis
32, rue Zithe - L-2763 Luxembourg
Tél.: 4977.63.116

ENTWECKLONG DURCH GERECHTEN HANDEL a.s.b.l.

Mme Berthy Braun-Ludwig
13, rue Pierre Kohner - 1871 Luxembourg
Tél.: 33.21.86

FONDATION CARITAS - LUXEMBOURG

M. François Jacobs
29, rue Michel Welter - L-2730 Luxembourg
Tél.: 40.21.31-1

FONDATION LUXEMBOURG – EL SALVADOR a.s.b.l.

Mme Maryse Dondelinger
14, rue Wangert - L-6931 Mensdorf
Tél.: 26.78.71.69

FONDATION LUXEMBOURGEOISE RAOUL FOLLEREAU

M. Robert Kohll
151, av. du 10 Septembre - L-2551 Luxembourg
Tél.: 44.66.06-11

FONDATION MENINOS E MENINAS DE RUA a.s.b.l.

Mme Lucina De Bernardi
22, bvd. Pierre Dupong - L-1430 Luxembourg
Tél.: 26.25.82.30

FONDS SOROPTIMIST LUXEMBOURG a.s.b.l.

Mme Maggy Berckes
35, rue de Hassel - L-5772 Weiler-la-Tour
Tél.: 23.66.13.69

FOYER DE LA FEMME a.s.b.l.

Mme Lily Gansen
B.P. 18 - L-4701 Pétange
Tél.: 54.26.23

FRERES DES HOMMES a.s.b.l.

Mme Cécile Godfroy
11, rue des Bains - L-1212 Luxembourg
Tél.: 46.62.38

GUIDEN A SCOUTEN MAT DER DRETTTER WELT a.s.b.l.

M. Francis Schartz
5, rue Munchen-Tesch - L-2173 Luxembourg
Tél.: 26.94.84

HADASSAH - LUXEMBOURG a.s.b.l.

Mme Karin Reding-Reuter
40, bvd, G.-D. Charlotte - L-1330 Luxembourg
Tél.: 26.92.72-1

HAND AN HAND, KANNER, ELTEREN, DRETT WELT a.s.b.l.

M. Yves Philippart
19, rue Léon Metz - L-4238 Esch/Alzette
Tél.: 55.64.90

HANDICAP INTERNATIONAL LUXEMBOURG a.s.b.l.

M. Martin Lagneau
140, rue Adolphe Fischer - L-1521 Luxembourg
Tél.: 42.80.60

HELLEF FIR ROSARIO WALFERDANGE a.s.b.l.

Mme Liette Lamesch-Pansin
8, rue des Vergers - L-7255 Helmsange
Tél.: 33.02.19

HELLEF FIR TAPIRAI a.s.b.l.

Mme Marie-Louise Tibesart
1, Michelshof - L-6251 Scheidgen
Tél.: 79.00.63

H.E.L.P. a.s.b.l.

M. Robert Altmann
83, rue Krunn – L-6453 Echternach
Tél.: 72.91.63

HOGAR DE CRISTO a.s.b.l.

M. Nicolas Soisson
23, rue Auguste Charles - L-1326 Luxembourg
Tél.: 40.73.11

INDESCH PATENSCHAFTEN a.s.b.l.

M. Marc Weitzel
13, rue Michel Lentz - L-6944 Niederanven
Tél.: 34.04.34

IWERLIEWEN FIR BEDREETE

VOLLEKER a.s.b.l.
M. Jean Heinen
2, rue Louis XIV - L-1948 Luxembourg
Tél.: 26.25.86.87

KATHOULESCH MÄNNERACTIOUN a.s.b.l.

M. Armand Bartz
5, avenue Marie-Thérèse - L-2132 Luxembourg
Tél.: 447.43-251

KOMM HELLEF MAT PREIZERDAUL a.s.b.l.

M. Emile Calmes
B.P. 3 - L-8606 Bettborn
Tél.: 26.62.99.10

LES AMIS AYUDAME a.s.b.l.

M. Jean-Claude Dresch
6, Kuerzebiërg - L-5355 Oetrange
Tél.: 35.89.31

LES AMIS DE PIRAJA a.s.b.l.

Mme Andrée Maquil
5, rue St Gengoul - L-1622 Luxembourg
Tél.: 44.18.74

LES AMIS DU TIBET LUXEMBOURG a.s.b.l.

M. Pierre Baumann (c/o M. Olivier Mores)
36, rue de Keispelt - L-8291 Meispelt
Tél.: 33.02.04.34

LES AMITIES LUXEMBOURG-AMERIQUE LATINE a.s.b.l.

M. Patrick Hoss
28, rue Alfred de Musset - L-2175 Luxembourg
Tél.: 47.47.38

LETZEBUERGER JONGBAUEREN A JONGWENZER – SERVICE COOPERATION a.s.b.l.

M. Léon Wagener
5, avenue Marie-Thérèse - L-2132 Luxembourg
Tél.: 44.743.252/562

LIONS CLUB INTERNATIONAL a.s.b.l.

M. Jean Hannes
40, boulevard Napoléon 1er - L-2210 Luxembourg
Tél.: 45.78.79

LUXEMBOURG-PEROU a.s.b.l.

M. Raymond Boever
75, allée Léopold Goebel - L-1635 Luxembourg
Tél.: 52 62 57

MEDAFRICA a.s.b.l.

M. Marc Zigrand
5, rue de l'Alzette - L-7210 Walferdange
Tél.: 62.05.32

MEDECINS SANS FRONTIERES a.s.b.l.

M. Luc Derlet
70, rue de Gasperich - L-1617 Luxembourg
Tél.: 33.25.15.21

NIÑOS DE LA TIERRA a.s.b.l.

(anciennement CHILES KINDER a.s.b.l.)
M. Michel Schaack
20, rue des Champs - L-3327 Crauthem
Tél.: 36.93.37

NOUVELLE PRO NIÑOS POBRES a.s.b.l.

M. Henri Hirtzig
B.P.100 - L-4901 Bascharage
Tél.: 50.23.67

OBJECTIF TIERS MONDE a.s.b.l.

M. Camille Schneider
140, rue Adolphe Fischer - L-1521 Luxembourg
Tél.: 26.19.01.82

ŒUVRE CGFP D'AIDE AU DEVELOPPEMENT a.s.b.l.

M. Paul Zimmer
3, rue M. Noppeney - L-7378 Bofferdange
Tél.: 33 10 80

ŒUVRE DE MERE TERESA a.s.b.l.

Mme. Antoinette Nilles-Becker
1, rue de la Montagne-L-6136 Junglinster
Tél.: 78 00 71

ŒUVRE DIOCESAINE BRIDDERLECH DELEN a.s.b.l.

M. Patrick Godar-Bernet
27, rue Michel Welter - L-2730 Luxembourg
Tél.: 26.84.26.50

OGB-L SOLIDARITE SYNDICALE a.s.b.l.

Mme Marie-Thérèse Sannipoli
60, bd J.F.Kennedy - L-4170 Esch - Alzette
Tél.: 54.05.45.253

PHARMACIENS SANS FRONTIERES a.s.b.l.

M. Christian Kashemwa
2, rue Louis XIV - L-1948 Luxembourg
Tél.: 25.27.03

PHILIPPINES-LUXEMBOURG SOCIETY a.s.b.l.

M. Jean Grotz
22, rue Eugène Welter – L-2723 Howald
Tél.: 49.67.66

PRISMA-LUX a.s.b.l.

M. Léon Drucker
13, rue du Commerce - L-1351 Luxembourg
Tél.: 48.86.16-104

REGARDS D'ENFANTS D'ETHIOPIE a.s.b.l.

Mme Hénoké Courte
17, rue du X Octobre-L-7243 Bereldange
Tél.: 26 33 04 23

SEMEURS DE JOIE a.s.b.l.

Mme Annick Schaack-Larsel
16, rue de l'Eglise - L-7446 Lintgen
Tél.: 32.04.84

SOCIETE KOLPING DU G.D. DE LUXEMBOURG a.s.b.l.

M. Paul Schroeder
40, rue des Champs - L-7218 Walferdange
Tél.: 33.96.48

SOLIDARESCH AKTIOUN ECHTERNACH a.s.b.l.

M. Raymond Becker
B.P.123 - L-6402 Echternach
Tél.: 72.91.59

SOLIDARESCH HELLEF REISERBANN a.s.b.l.

M. Bernard Chrisophe
29, rue de la Forêt - L-3329 Crauthem
Tél.: 36.93.76

SOLIDARITE LUXEMBOURG-CUBA a.s.b.l.

Mme Christiane Tonnar-Meyer
30, rue G. Schneider - L-2522 Luxembourg
Tél.: 47.27.98

SOS ENFANTS EN DETRESSE MERSCH a.s.b.l.

Mme Silvia Palazzari
17, rue des Noyers - L-7594 Beringen
Tél.: 32.76.84

SOS FAIM a.s.b.l.

M. Thierry Defense
88, rue Victor Hugo - L-4141 Esch-Alzette
Tél.: 49.09.96

SOS VILLAGES D'ENFANTS MONDE a.s.b.l.

Mme Sophie Molitor
37, rue Glesener - L-1631 Luxembourg
Tél.: 49.04.30

SOS SAHEL INTERNATIONAL a.s.b.l.

M. Michel Barbancey
23, rue des Etats-Unis - L-1477 Luxembourg
Tél.: 48.97.39

STROOSSEKANNER SAO PAULO a.s.b.l.

Mme Nicole Lorentz
3, rue Belle-Vue - L-1227 Luxembourg
Tél.: 47.57.61

TRANSFAIR-MINKA a.s.b.l.

Mme Daniela Ragni
2a, rue de la gare - L-6910 Roodt/Syre
Tél.: 35.07.62

UNITY FOUNDATION

M. Fernand Schaber
17, allée Léopold Goebel - L-1635 Luxembourg
Tél.: 25.26.20

VATELOT a.s.b.l.

Mme Danièle Faltz
B.P. 1253 - L-1012 Luxembourg
Tél.: 49.94.31-262

WEGA AIDE HUMANITAIRE a.s.b.l.

Mme Fernanda Marques
44, rue Andethana
L-6970 OBERANVEN
Tél.: 34.04.21

Autres adresses utiles

CERCLE DE COOPERATION DES ONG DE DEVELOPPEMENT a.s.b.l.

13, avenue Gaston Diderich - L-1420 Luxembourg
Page d'accueil: www.cercle.lu
Secrétariat: M. Mike MATHIAS
Tél.: 26 02 09 11
Bureau d'Assistance Technique: MM. Nelson BINDARIYE et Dennis YAUN
Tél.: 26 02 09 22

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Direction de la Coopération au Développement
6, rue de la Congrégation - L-1352 Luxembourg
Page d'accueil: www.mae.lu/cooperation

Coordination des opérations:
M. Jacques FLIES; Tél.: 247 82354

Service ONG:

Accords-cadres:
M. Luc DOCKENDORF; Tél.: 247 82360

Education au développement / sensibilisation:
M. Luc DOCKENDORF; Tél.: 247 82360

Cofinancements:

► Asie, Amérique du Sud:
Mme Véronique DEGARDIN; Tél.: 247 82480

► Afrique, Balkans:
Mme Anne MOES, Tél.: 247 82477

Frais administratifs:
Mme Véronique DEGARDIN; Tél.: 247 82480

Agréments:
Mme Véronique DEGARDIN; Tél.: 247 82480

Coopérants / congé coopération au développement:
M. Sergej HENTZIG; Tél.: 247 82338

Édité par la:
Direction de la coopération au développement
6, rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg
Tél.: (352) 247-82351
Fax: (352) 46 38 42
www.mae.lu/cooperation

Crédit photo:
Direction de la coopération au développement
Service Information et Presse

Conception et réalisation:
plan K

Impression:
Bietlot, Duculot & Califice